



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Canadian Theses Service

Service des thèses canadiennes

Ottawa, Canada
K1A 0N4

NOTICE

The quality of this microform is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us an inferior photocopy.

Previously copyrighted materials (journal articles, published tests, etc.) are not filmed.

Reproduction in full or in part of this microform is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30.

AVIS

La qualité de cette microforme dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de qualité inférieure.

Les documents qui font déjà l'objet d'un droit d'auteur (articles de revue, tests publiés, etc.) ne sont pas microfilmés.

La reproduction, même partielle, de cette microforme est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30.

LES DIFFICULTÉS D'UNE ÉGLISE-COMMUNAUTÉ
PROCHE ORIENTALE À MONTRÉAL
LE CAS DE L'ARMÉNIENNE CATHOLIQUE (1967-1983)

Par
Georges H. Moukhtar

Permission has been granted to the National Library of Canada to microfilm this thesis and to lend or sell copies of the film.

The author (copyright owner) has reserved other publication rights, and neither the thesis nor extensive extracts from it may be printed or otherwise reproduced without his/her written permission.

L'autorisation a été accordée à la Bibliothèque nationale du Canada de microfilmer cette thèse et de prêter ou de vendre des exemplaires du film.

L'auteur (titulaire du droit d'auteur) se réserve les autres droits de publication; ni la thèse ni de longs extraits de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation écrite.

ISBN 0-315-46823-8



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

LES DIFFICULTÉS D'UNE ÉGLISE-COMMUNAUTÉ
PROCHE ORIENTALE À MONTRÉAL
LE CAS DE L'ARMÉNIENNE CATHOLIQUE (1967-1983)

Par

Georges H. Moukhtar

Département des Sciences Religieuses

Université d'Ottawa

Thèse Présentée à l'École des Études Supérieures
en vue de l'obtention du
Philosophiae Doctor (Sciences Religieuses)

Décembre 1987

AVANT-PROPOS

Avant d'introduire le lecteur dans l'ambiance de l'Eglise-Communauté arménienne catholique de Montréal, nous nous imposons l'agréable devoir d'exprimer notre reconnaissance à tous ceux et à toutes celles qui, par leur enseignement, leurs conseils, leurs conversations à la fois amicales et professionnelles, nous ont aidé à voir plus clair dans les problèmes de notre sujet et de notre approche.

Nous tenons à remercier, d'abord, notre actuel directeur de thèse, le professeur Roger Lapointe, pour une aide qui nous a été indispensable pour mener à terme notre recherche. Grâce donc à elle nous avons pu franchir les difficultés de la dernière étape.

A notre premier directeur de thèse, ensuite, au professeur Stanislaw Swiderski, nous exprimons nos sentiments de profonde gratitude. Il fut un initiateur dans la quête des événements historiques aussi bien que dans les faits humains et culturels. A notre co-directeur de thèse, aussi, au professeur Emilien Lamirande, qui, malgré son état de santé fragile, a su nous enrichir de ses remarques et de ses suggestions jusqu'à la réalisation de notre étude, à lui donc nous disons merci.

Nous ne pouvons pas passer sous silence l'aide que nous avons reçue, tant sur le plan administratif que sur le plan académique, de la part de la directrice de notre département, la professeure Elisabeth J. Lacelle. Qu'elle soit sincèrement remerciée. Notre gratitude va aussi à tous ceux qui nous ont éclairé de précieux détails, en particulier au professeur Raymond Breton, de l'Université de Toronto, au professeur Jean-Paul Rouleau de l'Université Laval et, de l'Université d'Ottawa, aux professeurs Jean Guiot, Dimitri Kitsikis, Cornelius Jaenen et David Millet, ainsi qu'au professeur Gérard Libaridian, directeur de l'Institut Zoryan et éditeur de l'"Armenian Review".

Nous voulons aussi remercier le chef spirituel et le curé-fondateur de la communauté arménienne catholique de Montréal, Mgr Edouard Kurdy, pour sa bonne disposition à notre égard. Sans elle, notre recherche n'aurait pas été réalisée. Nous remercions également les membres et les représentants de la Communauté qui ont accepté de collaborer avec nous lors de l'enquête et des rencontres. Dans notre hâte et par distraction, nous pourrions oublier certaines personnes qui nous auraient apporté leur appui et leur soutien, mais nous ne pouvons pas oublier le curé arménien

catholique de Toronto, le Père Elie Kiredjian. Grâce à lui, nous avons rejoint tous les chefs laïcs et religieux ainsi que des membres des communautés-soeurs de Toronto. Au Père Elie Kiredjian, aux membres de sa communauté que nous avons rencontrés, à toutes les personnes oubliées qui nous ont aidé, nous sommes reconnaissant.

A tous les curés proche orientaux et arméniens qui nous ont accueilli dans leur paroisse, seuls ou avec des responsables de leur communauté, nous exprimons également notre gratitude.

Un dernier merci va à celles et à ceux qui nous ont apporté leur concours, directement ou indirectement, à la distribution du questionnaire de l'enquête, à la dactylographie du texte et à sa révision, ainsi qu'à celles et à ceux que nous avons rencontrés à Montréal et à Ottawa.

Comme gage de gratitude nous dédions cette recherche au pays qui nous a accueilli il y a vingt ans, au pays que nous avons adopté et qui est désormais le nôtre, le Canada, dans l'espoir que toutes les cultures pourront continuer à cohabiter et à survivre, en paix et dans un respect mutuel, dans ce magnifique jardin canadien.

CURRICULUM STUDIORUM

Né en 1939 en Mésopotamie syrienne, Georges H. Moukhtar fit ses études primaires et secondaires partiellement à Alep, en Syrie, et à Jounieh, au Liban. Ayant complété des études professionnelles pré-universitaires, il s'inscrivit en Lettres françaises à l'Université de Damas.

S'étant établi au Canada en 1968, il poursuivit ses études à l'Université de Montréal où il obtint successivement, entre 1970 et 1974, un baccalauréat en études françaises et en histoire, un certificat en études pastorales et un autre en études bibliques. Il y acheva aussi une scolarité de maîtrise en histoire et entreprit la rédaction d'une thèse sur le partage du Proche Orient durant la Première Guerre mondiale. S'intéressant toujours aux sciences humaines des religions, il se consacra en 1974 à un programme de maîtrise à l'Université de Sherbrooke axé sur une méthode pour la compréhension et l'enseignement de l'Islam arabe au Québec et quatre ans plus tard, l'Université lui décernait le diplôme de maîtrise.

Attentif aux problèmes du tiers monde, il s'inscrivit, en 1977, au programme de Coopération et développement

international, à l'Université d'Ottawa, où il décrocha, deux ans plus tard, un diplôme en cette matière.

En cette année 1979, il entreprit des recherches doctorales, toujours à l'université d'Ottawa, au département des Sciences religieuses, sur les communautés proche orientales et arméniennes de Montréal. En 1985, profitant d'une bourse d'études offerte par son employeur, la Fonction publique du Canada, il suivit un programme en administration publique, toujours à la même université, programme qu'il termina avec un certificat supérieur.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	ii
CURRICULUM STUDIORUM	v
TABLE DES MATIÈRES	vii
LISTE DES ILLUSTRATIONS INCORPORÉES	xi
<u>INTRODUCTION</u>	1
- Problématique et interrogations	
- Justification et Méthodologie	
 <u>PREMIÈRE PARTIE: Un certain passé.</u>	 30
 <u>Les bouleversements de l'Église-Nation arménienne au sein de l'Empire ottoman au XIX^e siècle.</u>	
 <u>CHAPITRE I: Survol historique des principaux faits et événements du peuple arménien jusqu'au XIX^e siècle.</u>	 31
A. De la christianisation à la chute d'Ani, (301-1064)	32
B. De la fondation de la Petite Arménie à la chute de Constantinople, (1080-1453)	40
C. Dans l'Empire ottoman, (1453-jusqu'au Génocide).	41
 <u>CHAPITRE II: La conjoncture géo-politique ottomane au XIX^e siècle et ses répercussions sur les Arméniens de l'Empire.</u>	 48
A. Les Grandes Puissances en présence:	49
1. La Russie	49
2. La Grande-Bretagne	50
3. La France	52
4. L'Autriche.	53
B. Les mouvements d'émancipation et l'intervention des Grandes Puissances dans les Balkans et dans la Méditerranée orientale.	53
1. dans les Balkans	53

2. en Méditerranée orientale	59
C. L'ère des réformes (Tanzimat) dans l'Empire ottoman au XIX ^e siècle.	63
<u>CHAPITRE III: Les crises internes religieuses et socio-politiques de l'Église-Nation arménienne au XIX^e siècle.</u>	73
A - Les crises religieuses	
1 - Le mouvement (uniate) catholique, (début dix-huitième siècle - 1830)	73
2 - Le mouvement (évangélique) protestant, (1830-1847)	84
B - Les crises socio-politiques	
1 - La restructuration organisationnelle représentative et la constitution nationale, (1810-1860).	91
2 - Les principaux mouvements politiques, (1845-1890).	102
<u>DEUXIÈME PARTIE - Un avenir incertain.</u>	123
<u>L'Église-Communauté arménienne catholique de Montréal, en situation culturelle et organisationnelle, (1967-1983).</u>	
<u>CHAPITRE IV: Dans la diaspora: La pertinence de l'expérience communautaire arménienne dans un pays proche oriental, le Liban, et les balises de survie culturelle au Canada.</u>	124
A. La reconstruction des Églises-Communautés arméniennes du Liban: du Génocide à la guerre civile libanaise, (1915-1975).	124
1. Vers un pied à terre pour la survie	124
2. Organisations et structures socio-culturelles des communautés arméniennes	129

B.	Du Liban au Canada: d'un pluri-confessionnalisme à un multiculturalisme.	
1.	Le Liban et le pluri-confessionnalisme	141
2.	Le Canada et le multiculturalisme	151
3.	La survie culturelle entre le multiculturalisme canadien et le pluri-confessionnalisme libanais.	163
<u>CHAPITRE V: La fondation et l'évolution de l'Eglise-Communauté arménienne catholique de Montréal, (1967-1983), en présence des communautés-soeurs.</u>		182
A.	Les Eglises-Communautés arméniennes-soeurs en présence:	
1.	Coup d'oeil sur l'immigration arménienne au Canada	182
2.	Les organisations des communautés-soeurs.	186
B.	La fondation et l'évolution de l'Eglise-Communauté arménienne catholique de Montréal: 1967-1983	192
1.	La fondation	192
2.	L'évolution	196
<u>CHAPITRE VI: La complétude institutionnelle ou l'organisation communautaire:</u>		213
A.	La morphologie socio-culturelle	214
B.	Les objectifs	218
C.	Les moyens	220
D.	Les statuts et les fonctions	223
E.	Les sous-environnements.	235
<u>CHAPITRE VII: Perceptions et attitudes des membres de la Communauté vis-à-vis de la religion chrétienne, de la tradition, de la politique et du vécu.</u>		241
A -	Le questionnaire: contenu et méthode	
1.	Le contenu	241
2.	La méthode	243

B - Les perceptions et les attitudes des membres de la Communauté vis-à-vis de la religion, de la tradition, de la politique et du vécu	248
1. Les perceptions des membres interrogés et leurs attitudes vis-à-vis de la religion	248
2. Les perceptions des membres interrogés et leurs attitudes vis-à-vis de la tradition	251
3. Les perceptions des membres interrogés et leurs attitudes vis-à-vis de la politique	253
4. Sur le vécu.	257

CHAPITRE VIII: Synthèse et interprétation de la situation culturelle et organisationnelle, et conditions pour la survie culturelle.

A - Synthèse et interprétation de la situation culturelle et organisationnelle	264
B - Conditions pour la survie culturelle	275
1. Une identité culturelle	275
2. Une continuité historique	283
3. Une politique démocratique	285

CONCLUSION

- La complétude institutionnelle et les communautés arméniennes de Montréal.
- Points d'interrogation et avenues de recherche.

ANNEXES

I - Les cartes géographiques	312
II - Les documents officiels	321
III - Les relevés des feuillets paroissiaux	337
IV - Les données de l'enquête non-probabiliste	365
V - Le questionnaire en quatre langues	384
Bibliographie spécifique* et générale	466
Sources primaires	501
Résumé	502
Illustration du Foyer communautaire Notre Dame de Nareg	507

LISTES DES SCHÉMAS

I -	L'évolution de l'Eglise arménienne et les rapports entre les sièges à travers l'histoire (1453-1830)	38
II -	L'évolution de l'Eglise arménienne et les rapports entre les sièges à travers l'histoire (1830-1860 au Génocide)	92
III -	La situation de l'Eglise arménienne au XX ^e siècle entre les sièges et les partis politiques arméniens	113
IV -	Morphologie socio-culturelle de la Communauté selon les pays d'origine	216
V -	La typologie des objectifs de la Communauté selon les groupes "A" et "B"	219
VI -	Les moyens pour atteindre les objectifs de la Communauté selon les deux groupes "A" et "B"	221
VII -	Les statuts et les fonctions au sein de la Communauté	224
VIII -	L'organisation communautaire en interaction vis-à-vis des sous-environnements	236
IX -	Interaction entre environnements, morphologie socio-culturelle et objectifs	239
X -	La communauté arménienne catholique de Montréal entre un flux et un reflux	269
XI -	Le faisceau Religion-Tradition	278
XII -	Une politique démocratique et communautaire	294
-	Le Groupe financier de l'Ottoman (photocopie)	110
-	The Islamic-Ottoman Social Structure (photocopie)	122

LISTE DES TABLEAUX

I	-	Différents lieux de culte et de résidence de la Communauté (1967-1983)	197
II	-	Feuillets - Bilan des années 1967-1972	201
III	-	Feuillets - Bilan des années 1973-1981	204
IV	-	Feuillets - Bilan des années 1982-1983	206
V	-	Feuillets - Bilan comparatif des trois périodes	208
VI	-	La moyenne périodique par famille	212

Figure I	-	La courbe des données moyennes relatives aux trois périodes	210
Tableau "A"	-	Statut personnel et professionnel des membres interrogés.	247

INTRODUCTION

En parcourant l'histoire des peuples du Canada intitulée "Les rameaux de la famille canadienne",¹ le lecteur découvre qu'environ quatre-vingt communautés ethno-culturelles partagent, avec les deux peuples fondateurs et les autochtones, une même destinée et qu'elles participent avec eux à la consolidation du devenir canadien.

A Montréal, on trouve représentées une grande partie de ces communautés ethno-culturelles. Parmi elles on peut en identifier treize d'origine proche orientale que nous avons regroupées selon leur ethnicité ou leur confession ou selon les deux critères à la fois. Nous les avons classifiées en trois catégories:

- i.. les communautés arabes-chrétiennes²
 - . la communauté copte catholique²,
 - . la communauté copte orthodoxe,

-
1. Secrétariat d'État du Canada, Les rameaux de la famille canadienne, Ottawa, Secr. d'État, 1980, p. 8.
 2. Jusqu'en avril 1986, les membres de cette communauté relevaient de l'Eglise grecque catholique (melkite). Sur la communauté égyptienne, voir Wassef, H.N., The Egyptians in Montreal, (Thèse de maîtrise en géographie), Université McGill, 1978. Et sur "la communauté arabophone du Québec", voir Salem, N., in Forces, no. 73, hiver 1986, pp. 7073.

- . la communauté grecque uniate-catholique (melkite) d'Antioche³,
 - . la communauté grecque-orthodoxe d'Antioche,
 - . la communauté maronite (uniate-catholique) d'Antioche,
 - . la communauté syrienne orthodoxe d'Antioche,
 - . la communauté syrienne uniate-catholique d'Antioche.
- ii. les communautés arabes-musulmanes:⁴
- . la communauté sunnite,
 - . la communauté chiite.
- iii. les communautés arméniennes:⁵
- . la communauté apostolique (orthodoxe) d'Etchmiadzine,
 - . la communauté apostolique (orthodoxe) de Cilicie,
 - . la communauté uniate-catholique de Cilicie,
 - . la communauté évangélique⁶.

3. Les deux communautés grecques se sont établies bien avant 1960. Cf. Abu-Laban, B., La présence arabe au Canada, (Coll. "Histoire des peuples du Canada"), Ottawa, Secr. d'État, 1981, passim.

4. On trouve aussi des Druzes et des Kurdes. Nous devons ces renseignements au président du Conseil islamique du Québec, Faez Rifaï.

5. Cf. infra, ch. V-A. Sur les Arméniens et les Arabes de Montréal, voir aussi Anctil, P., "L'actualité émigrante au petit écran. La série Planète à Radio-Canada", in Questions de culture, Québec, I.Q.R.C., 1982, p. 72 et passim.

6. Ibidem. Cette communauté est divisée administrativement en deux églises, (cf. infra, ch. V-A).

Ces communautés proche orientales de Montréal constituent une vague fédération de groupes aux intérêts, aux situations et aux philosophies différentes ayant pour dénominateur commun la langue arabe, des habitudes culinaires et folkloriques et un certain nostalgisme, non sans équivoque, pour les pays d'origine. Au sein de ces communautés, l'Église, pour les Chrétiens et la Mosquée, pour les Musulmans, ont joué et jouent encore un rôle prépondérant dans le maintien du patrimoine religieux et traditionnel. Nous allons cependant nous limiter aux communautés chrétiennes.

Les Églises-Communautés⁷ proche orientales de Montréal reflètent la situation de leurs Communautés-Églises-mères du Proche Orient arabo-musulman.⁸ Minoritaires à

-
7. Nous entendons par Église-Communauté tout groupe ethno-culturel, faisant partie d'une nation vivante ou historique, dotée de liens organiques avec une Église particulière dans une continuité historique. L'équivalent de ce terme, au Liban et dans les pays arabes, est "Taïfa", hérité du système ottoman "Millet". Ce terme était à l'origine destiné aux Sunnites, aux Grecs orthodoxes, aux Arméniens orthodoxes et aux Juifs. Dans ce cas il s'agissait de l'Église-Nation et on voulait spécifier l'union organique entre la nation et son Église. (Sur le "Millet", voir infra, ch. III). Nous éviterons cependant de répéter souvent ce terme composé pour ne pas alourdir la lecture; nous nous contenterons de le remplacer par la Communauté ou cette communauté. Sur l'emploi de la majuscule, voir infra, pp. 27-28.
8. Il convient de préciser que seules les Églises assyrienne et chaldéenne n'ont pas de branches à Montréal; on peut y ajouter aussi l'Église latine de Jérusalem, qui est d'origine occidentale et relativement récente.

Montréal, ces communautés le sont aussi au Proche Orient, sauf au Liban. Elles se caractérisent par leur individualisme. La guerre civile du Liban a démontré que tous les Chrétiens ne sont pas tous nécessairement dans le même camp. Au Proche Orient, chaque Communauté-Eglise a ses propres institutions, ses propres écoles et ses propres projets sociaux, parfois même ses propres tendances politiques. A Montréal, seules les communautés arméniennes orthodoxes et uniate-catholique ont leurs écoles. De plus, elles se distinguent des autres communautés proche orientales - surtout les communautés arméniennes orthodoxes - par leur engagement socio-culturel et national. D'ailleurs cette réalité caractérise toutes les communautés arméniennes orthodoxes du Proche Orient.

Aujourd'hui, les Églises-Communautés proche orientales d'Antioche s'inquiètent au sujet de leur avenir dans le Levant arabo-musulman⁹. Toujours à l'exception du

9. Les Chrétiens du Proche Orient ont acquis des droits socio-politiques égaux depuis leur participation aux mouvements de libération du joug ottoman au début de notre siècle et, plus tard, grâce à leur implication dans les mouvements nationalistes. Cependant, l'on peut admettre, qu'officiellement, les Chrétiens avaient déjà obtenu des droits égaux au milieu du XIXe siècle lors des réformes (Tanzimat), lesquelles stipulaient l'acceptation des communautés chrétiennes (Millet). (Sur les réformes, cf. infra, ch. II).

Liban où la guerre civile a nourri les sentiments d'appartenance confessionnelle, l'influence des Églises au sein de leurs communautés se marginalise et leur rôle ne se manifeste que dans le domaine spirituel et, plus ou moins, dans le social. Ces communautés assistent aujourd'hui à l'érosion du nombre de leurs membres, soit à cause de l'émigration, soit à cause de l'indifférence ou de la déception, faute d'un objectif à atteindre ou d'une identité spécifique à maintenir.

A Montréal, les Églises-Communautés proche orientales d'Antioche ont déjà adopté la francisation ou l'anglicisation de la liturgie sous l'influence de la culture dominante et en vue d'attirer leurs jeunes. Il n'en est pas de même pour les Églises-Communautés arméniennes de Montréal, surtout les orthodoxes qui, à l'image de celles du Proche Orient, réussissent à maintenir la tradition, à rassembler leurs membres autour d'elles et à résister à l'acculturation. L'Église arménienne s'identifie à la Communauté-Nation arménienne et, vice versa, la Communauté-Nation à l'Église arménienne.

Comme au Proche Orient, les Églises-Communautés de Montréal se préoccupent aussi de leur avenir culturel. Étant en contact avec les responsables de ces communautés, nous nous sommes intéressé à la question et nous avons

constaté qu'il y avait vraiment lieu de s'inquiéter. Nous avons alors décidé d'entreprendre une étude pour identifier les difficultés et découvrir les causes.

Dès lors s'imposait cette recherche sur les communautés proche orientales chrétiennes. D'autant plus qu'elle allait dans le même sens que celui de la politique multiculturelle du Canada, prônant la sauvegarde du patrimoine des communautés ethno-culturelles dans un esprit de coexistence et d'enrichissement mutuel. Ainsi, cette recherche devait non seulement répondre aux interrogations des responsables de ces communautés mais aussi contribuer à faire connaître un nouveau visage de ces communautés auprès des Canadiens qui s'intéressent à la situation ethno-communautaire du pays.

Dans la préparation de notre recherche, nous avons à résoudre un certain nombre de problèmes de contenu et de méthode. Il convenait tout d'abord de déterminer l'aire géographique que nous entendions couvrir. En ce qui concerne la situation actuelle, fallait-il englober le triangle Montréal-Ottawa-Toronto, en terre canadienne? Au Proche Orient, fallait-il retenir tous les pays concernés, à savoir l'Egypte, l'Iraq, Israël-Palestine, la Jordanie, le Liban, la Syrie et la Turquie? Nous avons cru devoir nous limiter à Montréal, en terre canadienne, et au Liban en terre

proche orientale. Les similitudes entre ces deux régions nous paraissaient évidentes au niveau de l'aspect multi-culturel et pluri-religieux, d'autant plus que la plupart des Églises-Communautés antiochiennes et arméniennes du Liban avaient des branches à Montréal.

En second lieu, il était nécessaire de nous interroger sur la composition ethno-démographique de ces aires géographiques. A l'origine, notre projet était très global: nous voulions présenter les dites Églises-Communautés proche orientales de Montréal en situation socio-culturelle. Ensuite, nous en sommes arrivé à la conclusion de limiter le nombre de ces composantes ethno-démographiques. Nous avons alors choisi les Églises-Communautés arméniennes de Montréal. Le contenu était encore vaste et l'entreprise paraissait difficile à réaliser, dans toutes ses dimensions, compte tenu surtout de l'accessibilité des données nécessaires à cette recherche. Finalement, en observant ces communautés arméniennes, nous avons constaté que l'arménienne catholique était confrontée à des difficultés résultant peut-être d'un tiraillement entre deux tendances: l'arménienne et la proche orientale. La communauté arménienne catholique nous parut alors comme un cas intermédiaire entre les communautés proche orientales et les autres arméniennes. Dès lors notre choix était fait.

Ce choix se justifiait aussi pour d'autres raisons. Le nombre limité des membres de cette communauté, fondée en 1967, devait nous faciliter la tâche de cerner l'objet de notre étude. De plus, étant ~~un~~ membre familier de la Communauté nous pouvions facilement échanger avec le curé-fondateur. Celui-ci nous a fourni les feuillets paroissiaux, la charte, le règlement interne et, plus tard, l'album commémoratif de 1983. Nous n'avions aucune difficulté à rencontrer tous les membres de cette communauté pour être au courant de tous les événements. En plus, nous pouvions rencontrer d'autres arméniens catholiques établis à Toronto, en particulier leur curé.¹⁰ Nous pouvions aussi échanger avec les Arméniens, responsables ou ordinaires, orthodoxes et protestants de Montréal, de Toronto et d'Ottawa, comme points de repère et de comparaison.

Mais il y avait aussi une dernière raison. Au moment où nous commençons notre recherche, c'est-à-dire au début des années quatre-vingt, il n'y avait que deux articles sur les Arméniens de Montréal. Le premier celui de K. Baghjian, préparé en 1972, dans le cadre des initiatives locales, portait sur les suggestions des membres interrogés

10. Grâce à nos contacts avec les deux curés nous étions aussi informé de la situation de cette communauté au Proche Orient.

ainsi que sur les charges administratives¹¹ de la Communauté. Tandis qu'en 1977, G. Chichekian publiait une étude sur la distribution des Arméniens à Montréal ainsi que de l'immigration des Arméniens au Canada.¹² Quatre ans plus tard, une monographie sur les Arméniens du Québec fut envoyée par K. Baghdjian au Secrétariat d'État. Il s'agissait d'une énumération détaillée des communautés arméniennes de Montréal en situation historique.¹³ En 1985, G. Chichekian, publiait un rapport destiné au Secrétariat d'État sur la distribution et l'acculturation linguistique des Arméniens du Canada. Dans le premier volet l'auteur comparait les plus récentes données relatives à la distribution des Arméniens de Montréal avec celles de 1975 pour en dégager quelques modifications. Dans le deuxième volet, en se basant sur le recensement de 1981, G. Chichekian tirait des conclusions pessimistes quant à l'abandon de la langue maternelle auprès de la majorité de la troisième génération d'Arméniens.¹⁴

11. Baghdjian, K., Rapport sur la physionomie sociale de la communauté arménienne catholique, (texte inédit), Montréal, 1972; pour les détails, voir infra, ch. VII-A-1.

12. Chichekian, G., "Armenian Immigrants in Canada and Their Distribution in Montreal" in Cahiers de géographie de Québec, vol. 21, no. 52, avril 1977, pp. 65-82.

13. Baghdjian, K., Les Arméniens du Québec, (monographie dactylographiée), Montréal, 1980.

14. Chichekian, G., The Distribution and Linguistic Acculturation of Armenians in Canada, A Research Report to the Multiculturalism Directorate, Montreal, 1985.

Il semble donc que notre choix s'avérait judicieux tant par la nouveauté de la situation que nous avions à étudier que par les difficultés spécifiques à retracer pour vérifier notre hypothèse de départ. A la suite de nos observations participantes et de nos rencontres avec le curé Mgr Kurdy et les membres de la Communauté, nous avons appréhendé la présence de difficultés au sein de cette communauté. Nous avons aussi décelé certaines causes reliées au fonctionnement organisationnel de la Communauté. En poussant plus à fond notre étude, nous nous sommes aperçu que les difficultés au niveau du fonctionnement organisationnel étaient la conséquence de l'interaction entre les variables de l'organisation communautaire. Ce qui pouvait signifier la présence d'un déséquilibre au niveau de la morphologie sociale et culturelle, des moyens, des rôles et des fonctions, des objectifs et de l'environnement. En explorant davantage le fonctionnement organisationnel, notre attention fut attirée par l'hétérogénéité de la morphologie sociale et culturelle, ce qui pouvait influencer les moyens et les objectifs de la Communauté. Nous avons supposé, par ailleurs, que les rôles et les fonctions pouvaient à leur tour contribuer à ce déséquilibre. Nous sommes alors remonté dans l'histoire en vue de retracer des indices qui pourraient nous fournir des explications et nous apporter des clarifications. Effectivement nous nous sommes

arrêté au début du dix-neuvième siècle, plus exactement en 1830, date de l'émergence de l'Eglise-Communauté arménienne catholique au sein de l'Empire ottoman. Dès lors nous nous trouvons en mesure de formuler notre hypothèse de départ: premièrement l'Eglise-Communauté arménienne catholique de Montréal serait confrontée à des difficultés; deuxièmement, les causes seraient reliées à l'identité culturelle vécue, à la continuité historique et à la politique démocratique. A contrario, en l'absence de ces causes, les conditions de survie culturelle se rétabliraient.

Pour comprendre la situation actuelle de la Communauté, il fallait étudier son passé en vue de relever les principaux faits et événements qui l'ont marquée et arriver à découvrir le fil conducteur qui l'a animée et qui ne cesse de l'animer. Mais on ne pouvait pas la séparer des communautés-soeurs avec lesquelles elle fait partie intégrante de la nation arménienne. Quant au présent, il fallait la concevoir en tant qu'organisation pour en comprendre le fonctionnement interne. Il y a deux ans, nous avons entrepris des études en administration dans le but de saisir l'interaction des variables au sein de cette communauté et d'en déduire les conséquences. Mais, pour compléter la compréhension du fonctionnement organisationnel, nous devons mener une enquête non-probabiliste auprès

des membres de la Communauté.¹⁵ Grâce à elle nous avons obtenu de précieux éléments. Nous avons complété la cueillette des données par de nouvelles entrevues avec le curé-fondateur de Montréal, avec des membres du conseil d'administration et avec ceux des comités parallèles¹⁶ ainsi qu'avec des membres ordinaires, le tout jumelé aux résultats de nos observations participantes.

Nous avons ensuite étudié le contenu des feuillets paroissiaux, l'album commémoratif, le règlement interne et la charte.¹⁷ Par contre nous n'avions pas accès aux registres de la Communauté. Mais Mgr Kurdy a répondu à toutes nos questions. Dores et déjà, comme on le constate, le contenu et la méthode étaient déterminés.

La première partie est historique; elle est divisée en trois chapitres. Dans le premier nous survolerons l'histoire des Arméniens et de leur Église à travers les principales périodes. Nous relèverons les événements les plus importants qui ont façonné le peuple arménien, ainsi que les malheurs et les désastres qui l'ont affligé.

15. Pour les détails, voir infra, ch. VII. Voir aussi le questionnaire en quatre langues à l'annexe (V).

16. Sur les comités, voir infra, ch. VI.

17. Infra, ch. V.

Ensuite, nous nous arrêterons au dix-neuvième siècle pour situer l'Empire ottoman face aux Grandes Puissances de l'époque, d'une part, et aux mouvements d'émancipation dans les Balkans et au Proche Orient, d'autre part. Nous toucherons au rôle de ces puissances dans leur appui à ces mouvements ainsi que dans leur influence sur les réformes ottomanes. On verra alors les répercussions de ces dernières sur les Arméniens qui furent les seuls déçus surtout après le Congrès de Berlin de 1878.

Enfin, au troisième chapitre, nous dépeindrons l'Eglise-Nation arménienne face à ses crises internes ainsi que l'émergence, non sans violence ou heurts, de nouvelles communautés indépendantes et légalement reconnues sous l'influence des Grandes Puissances. La première fut la catholique en 1830 et la deuxième la protestante en 1848. On assistera ensuite à la reconnaissance d'une constitution nationale pour les Arméniens de l'Empire en 1860. Cette constitution devait régler les questions administratives de l'Eglise-Nation arménienne de l'Empire en mettant un terme à l'influence des notables arméniens (Amiras)¹⁸ sur le patriarcat de Constantinople et le haut clergé, tout en ouvrant les portes à une participation laïque majoritaire.

18. Infra, ch. III-B.

C'est cette même constitution qui anime aujourd'hui l'esprit démocratique au sein des communautés arméniennes orthodoxes de la diaspora, tandis qu'en 1867, par sa bulle "Reversurus", Pie IX interdisait aux laïcs de la communauté arménienne catholique toute participation dans les questions communautaires. C'est à partir de cette date que les laïcs n'eurent plus droit à la cogestion communautaire: nous y reviendrons, au troisième chapitre, dans le mouvement (uniate) catholique .

Après le Congrès de Berlin, et le désengagement des Grandes Puissances quant à leurs promesses d'accorder une certaine autonomie aux Arméniens de l'Anatolie orientale, des mouvements révolutionnaires virent le jour, mouvements appuyés par les intellectuels arméniens, d'éducation occidentale. Aujourd'hui, il en reste trois principaux mouvements, le Hentchag, le Tachnag et le Ramgavar. Ayant perdu tout espoir auprès des Grandes Puissances, certains responsables arméniens, surtout ceux du Tachnag, allaient appuyer les Jeunes-Turcs pour renverser le Sultan. Une fois au pouvoir, ceux-ci ordonnèrent le génocide des Arméniens durant la Première guerre mondiale.

La deuxième partie est à la fois historique et descriptive; elle comprend cinq chapitres, du quatrième au huitième. Le quatrième constituera une sorte de charnière entre le passé et le présent. Nous relaterons la

reconstruction des Églises-Communautés arméniennes au Liban à partir du Génocide et jusqu'au début de la guerre civile libanaise en 1975. Le lecteur constatera que ces communautés ont réussi en ce laps de temps à se forger une place dans la nouvelle société diasporique. Nous citerons les réalisations majeures de chaque communauté sur le plan de la complétude institutionnelle.¹⁹ Nous établirons ensuite une comparaison entre le système pluri-confessionnel libanais et le multiculturalisme canadien pour arriver à la conclusion que le système libanais offre toutes les dispositions constitutionnelles utiles à la préservation du statut communautaire tandis que les rapports inter-culturels au Canada sont ceux de cultures dominées vis-à-vis des cultures dominantes, ou alors de sous-cultures vis-à-vis des cultures.

Au cinquième chapitre, nous jetterons un coup d'oeil sur l'histoire de l'immigration arménienne au Canada. Ensuite nous situerons la communauté arménienne catholique de Montréal en présence des communautés-soeurs. Nous parlerons d'abord de ces communautés, de leur puissance numérique et de leur complétude institutionnelle. Puis nous tracerons l'évolution de la Communauté à travers quelques étapes. Nous citerons les réalisations et nous évoquerons

19. Complétude institutionnelle: d'après R. Breton, c'est la gamme d'activités, d'organisations, de structures et de traits particuliers qui caractérisent une communauté. (Infra, pp. 22, 117, 176, 183, ch. VI et surtout la conclusion).

les difficultés rencontrées, en nous basant sur les feuillets paroissiaux,²⁰ sur l'album commémoratif, sur nos observations participantes et sur nos rencontres.

Pour élaborer le sixième chapitre, nous nous servirons de la charte, du règlement interne, en plus des moyens que nous venons de mentionner pour le cinquième chapitre. Nous nous inspirerons des notions de base de l'ouvrage de notre ancien professeur Jean Guiot²¹ pour l'étude de l'organisation communautaire. Notre but sera de nous familiariser avec les composantes, les variables, d'observer le fonctionnement organisationnel, d'arriver à interpréter les interactions entre les variables et d'en déduire les conséquences.

Nous découvrirons au niveau de la morphologie sociale et culturelle un tiraillement entre deux groupes linguistiques: l'arménophone et l'allophone. Au niveau des moyens et des objectifs, nous nous apercevrons de divergences et de convergences. La prépondérance du rôle du curé frappera notre attention. Les difficultés et leurs causes commenceront à se concrétiser.

20. Voir les tableaux des relevés annuels des feuillets paroissiaux à l'annexe (III).

21. Guiot, J., Organisations sociales et comportement, Paris, Ed. Hommes et Techniques, et Montréal, Ed. Agence d'Arc, 1981.

Au septième chapitre, nous justifierons le but de l'enquête non-probabiliste et le choix de la méthode. Nous résumerons le contenu du questionnaire, élaboré en quatre langues pour atteindre toutes les catégories linguistiques de la Communauté. Nous exposerons d'abord les résultats,²² ensuite nous les représenterons dans des tableaux ou des figures pour nous permettre de passer à leur interprétation et à leur comparaison.

C'est ainsi que nous découvrirons, au niveau des composantes de l'identité culturelle vécue, des divergences et des convergences en plus d'une distorsion au niveau de la continuité historique de l'identité. Une autre donnée attirera notre attention: nous serons surtout surpris par l'émergence d'un consensus autour d'une participation laïque à la gestion communautaire; tandis qu'au sujet des mariages mixtes, le consensus sera d'un autre ordre. A ce point, nous serons en mesure de saisir les vraies dimensions des difficultés, ainsi que d'en diagnostiquer les causes.

Le huitième chapitre, le dernier, consistera en synthèse et interprétation. Nous exposerons d'abord les différentes démarches qu'un membre de la Communauté pourrait entreprendre, vis-à-vis d'elle, comme conséquence de

22. Cf. les tableaux des résultats détaillés de l'enquête à l'annexe (IV).

l'interaction entre les variables²³ et en fonction de la zone²⁴ dans laquelle il se trouverait. En nous servant d'un schéma²⁵, nous montrerons la place importante qu'occupe le curé au sein de la Communauté. Celui-ci et les deux comités²⁶ en constituent le noyau, noyau entouré par la deuxième zone, le centre. C'est du degré de mobilisation du noyau avec l'appui du centre, le tout combiné à la conséquence de l'interaction des variables, que dépendrait la décision d'un membre, se trouvant dans la troisième zone, de quitter la Communauté ou d'y rester. Autrement dit, le noyau pourrait déclencher un mouvement centripète, mobilisateur et motivant, qui attirerait les membres de la troisième zone vers lui ou, au contraire, un mouvement centrifuge, démobilisateur et démotivant, qui pousserait les insatisfaits vers la quatrième zone, la périphérie. A partir de la périphérie, les démobilisés et les insatisfaits se dirigeraient vers les sphères de récupération ou d'assimilation. Dans le premier cas, il n'y aurait pas de perte culturelle pour l'"arménité", si le membre était récupéré par les communautés arméniennes-soeurs. La perte serait

23. Infra, ch. VI.

24. Voir le schéma XII.

25. Ibidem.

26. Infra, ch. V.

E partielle si le récepteur était une des communautés proche orientales. Nous considérons que les communautés de la récupération relèvent de la complétude institutionnelle au niveau proche oriental. Mais, à la lumière de nos rencontres, nous savons que tous les Arméniens ne partagent pas notre perception. Pour ceux-là, il y aurait une sphère, l'"arménité", d'une part, ou la sphère de l'assimilation, d'autre part. Quant au membre qui se dirigerait vers la sphère d'assimilation, il serait, d'après nous, une perte totale pour les blocs arménien et proche oriental.

Au terme du dernier chapitre, les causes des difficultés de la Communauté seront exposées. Nous considérons que ces difficultés disparaîtraient en l'absence des causes mentionnées. Autrement dit, l'absence de ces dernières conditionne la survie culturelle de la Communauté.

La possession d'une identité culturelle, vécue et partagée, serait la première. Mais cette identité culturelle devrait être vécue par les membres, continuellement à travers l'histoire, avec fidélité et sans déviation. Et la troisième cause se concentrerait autour du principe de politéia démocratique basée sur la gestion collective laïque et religieuse. Ainsi, nous aurons prouvé le deuxième volet de notre hypothèse de départ.

Enfin, notre conclusion se rapportera aux conditions de la survie culturelle et surtout à la complétude institutionnelle. Et nous proposerons quelques avenues de recherche, sous forme d'interrogations, en ce qui concerne la ~~survie~~ survie culturelle de la Communauté.

Quant à la méthode que nous appliquerons à notre recherche, elle regroupera quelques disciplines parmi celles qu'appelle le thème de la survie culturelle. Nous avons été tenté, tout au début, par d'autres méthodes, mais nous les avons écartées parce que l'orientation et le contenu de notre étude ne s'y prêtaient pas. Notre méthode relèvera ~~d'abord du domaine~~ de l'histoire se rapportant à la description événementielle et factuelle de l'Église-Nation arménienne dans le passé ainsi que la description de la situation des Arméniens au Liban et à Montréal; mais cette description couvrira surtout l'évolution historique de l'Église-Communauté arménienne catholique de Montréal.

La méthode se référera aussi à l'étude organisationnelle. Il s'agira d'une description des réalisations et des structures communautaires, basée sur le règlement interne, la charte, les feuillets paroissiaux et l'album commémoratif. A ces documents officiels s'ajouteront des

rencontres, des observations participantes,²⁷ internes et externes, ainsi qu'une enquête non-probabiliste²⁸ d'opinions et d'attitudes au sein de la Communauté.

Le lecteur constatera que nous aurons recours à la description²⁹ dans les domaines historique et organisationnel. En effet, en ce qui concerne les questions relevant de l'histoire, elle sera événementielle et factuelle, pour la première partie et monographique pour la deuxième. Tandis que pour l'étude organisationnelle, nous adopterons la description littéraire, étayée de graphiques. Dans certains schémas nous aurons recours à des classifications typologiques d'ordre relationnel³⁰ pour l'interprétation, l'analyse et la compréhension des données recueillies.

L'approche analytique sera comparative. Nous estimons que notre choix se justifie par la présence de

27. Sans nier un certain risque de partialité, de déformation ou de sympathie, nous avons essayé d'en faire une observation objective.

28. Pour les détails et les justifications, voir infra, ch. VII.

29. Sur la méthode descriptive, cf. Loubet del Bayle, J.L., Introduction aux méthodes des sciences sociales, Toulouse, Privat, 1978, deuxième partie, ch. I.

30. Sur la classification, ibidem, deuxième partie, ch. II.

phénomènes comparables qui présentent un certain degré d'analogie de contexte; quant à l'analogie de structure, elle est réelle quoique partielle.³¹ Cette comparaison sera étayée occasionnellement par le calcul des associations et par l'analyse multivariée.³² Nous ajouterons que cette méthode analytique sera quelquefois associée à l'analyse diachronique et synchronique.

Notre méthode cependant ne relèvera d'aucune école historique, sociologique, anthropologique, organisationnelle, politique ou théologique. Nous nous inspirerons éclectiquement de toutes pour choisir un langage précis, des outils pratiques, des ~~notions~~ culturelles et des connaissances techniques, tout en faisant un sort particulier à l'idée de complétude institutionnelle selon R. Breton.

Nous espérons ainsi mener à terme l'expérimentation et la démonstration de notre hypothèse de départ que nous considérons de type inductif, basée sur des faits historiques et actuels.

31. Sur l'analyse, ibidem, deuxième partie, ch. V.

32. Ibidem, ch. VI.



La conclusion sera suivie de cinq annexes. La première contiendra les cartes géographiques et la deuxième le texte des deux lettres de reconnaissance, de la charte et du règlement interne. Dans la troisième le lecteur trouvera les tableaux annuels des relevés provenant des feuillets paroissiaux. La quatrième annexe sera constituée par les tableaux des données résultant de l'enquête non-probabiliste. Finalement la cinquième comprendra le questionnaire de l'enquête en quatre langues.

Par rapport à la bibliographie, nous avions, au début, l'embarras du choix. D'abord au sujet de la langue, nous nous limiterons aux ouvrages français et anglais, d'une part, pour éviter au lecteur la pénible tâche de vérification et, d'autre part, parce que la matière utile était disponible dans les deux langues mentionnées. Il y aura, quand même, quelques ouvrages en arménien, en arabe et dans d'autres langues. Par contre nous annexerons le questionnaire dans les quatre langues, le français, l'anglais, l'arabe et l'arménien.³³

Nous avions aussi le choix, quant au niveau des ouvrages, entre les "académiques" et ceux de "vulgarisation" et entre les récents et les moins récents. Nous en

33. Voir l'annexe (V).

garderons des deux niveaux en fonction de leur utilité directe et indirecte.³⁴

Quant aux ouvrages d'utilité directe, il faut entendre les ouvrages auxquels nous nous référerons dans le texte par des citations ou des renvois, tandis que ceux d'utilité indirecte sont les ouvrages que nous avons consultés, totalement ou partiellement, minutieusement ou globalement, dans l'élaboration de notre recherche, sans toutefois les incorporer à notre texte.

Nous pouvions présenter une seule bibliographie spécifique ou en ajouter une autre, plus générale. Il n'y aura qu'une seule bibliographie, incluant les ouvrages d'utilité directe (spécifique) ou indirecte (générale). Les ouvrages de la première catégorie seront précédés d'un astérisque. Par rapport à la classification, deux possibilités s'offraient à nous: par chapitres ou par thèmes. Pour éviter la répétition, nous avons amalgamé les deux. Dans la première partie, nous aurons deux sections: une couvrant le deuxième chapitre, relatif à l'Empire

34. Ce n'est pas parce qu'une rose fleurit au bord de la route qu'elle doit être de mauvaise qualité, dit un proverbe oriental, et ce n'est pas parce qu'un pommier est vieux qu'il doit donner de vieilles pommes, ajoute Félix Leclerc.

ottoman vis-à-vis des Grandes Puissances; une autre se rapportant aux premier et au troisième chapitres, consacrés à l'histoire de l'Église-Nation arménienne. Cette section sera la seule à être divisée en deux sous-sections; l'une sera composée d'ouvrages et l'autre exclusivement d'articles et de thèses.

La deuxième partie de la bibliographie sera divisée en quatre sections. Elle comprendra les thèmes du Liban et des chrétientés proche orientales, du multiculturalisme et de la dualité Canada-Québec, des communautés ethno-culturelles, arméniennes et autres, au Canada et ailleurs, de la méthodologie et des études concernant la survie culturelle, enfin de l'Église et du pouvoir vis-à-vis de la société et de l'organisation.

Il nous reste également à clarifier le sujet des sources de première main. Nous nous sommes adressé, mais sans succès, au patriarchat arménien de Constantinople pour obtenir une copie des mémoires de Berbérian, en rapport avec la période couvrant l'émergence des deux nouvelles Églises: la catholique et la protestante. A leur tour, les prêtres arméniens catholiques de la congrégation Mékhitariste de Venise, que nous avons approchés à ce sujet, n'ont pas pu nous rendre ce service. Finalement, les responsables arméniens des communautés-soeurs de Montréal étaient dans

l'impossibilité de nous fournir une réponse affirmative. Nous nous référerons alors à des sources de deuxième main que nous indiquerons au fur et à mesure. Cependant nous nous servirons des références, toutes de première main, en ce qui concerne la situation actuelle de la Communauté. Ainsi, premièrement, les feuillets paroissiaux constitueront la base essentielle à l'étude de l'évolution historique de cette communauté, de son vécu, de ses difficultés, de ses réalisations et de ses projets. Ces feuillets seront complétés par l'album commémoratif. En deuxième lieu, la charte et le règlement interne nous aideront à saisir le fonctionnement organisationnel de la Communauté. Il ne faut pas oublier nos rencontres avec le curé-fondateur, avec des responsables du conseil administratif et des comités parallèles, avec des membres ordinaires, aussi bien à Montréal, qu'à Toronto et à Ottawa; celles-ci, avec nos observations participantes, seront d'une grande utilité pour la détection du fil conducteur de l'agir communautaire ainsi que pour la distinction des interactions entre les différentes composantes de la Communauté. Nous aimerions enfin ajouter quelques mots au sujet de l'enquête. Quoique non-probabiliste et malgré la méthode appliquée, nous la croyons complémentaire et utile.³⁵ Elle nous servira comme

35. Pour éviter la répétition, comme nous venons d'en parler aussi dans la méthodologie, à la page 21, nous en donnerons les raisons au chapitre VII.

point de repère; de plus, elle nous fournira des détails nuancés que nous n'avons pas pu obtenir partout, en vue d'étayer notre hypothèse et de la corroborer.

On nous reprocherait, enfin, d'avoir mal choisi certains ouvrages ou d'en avoir omis d'autres. Quoique contraint par la date d'échéance, nous admettons que le choix fut, en partie, empirique et que nous n'en avons pas pu approfondir la partie historique et développer davantage la situation culturelle de la Communauté. Nous en sommes conscient.

Nous sommes conscient également du problème que pose l'emploi de la majuscule.³⁶ Considérant les nuances d'emploi dans certains cas spécifiques, nous opterons pour l'une ou l'autre façon. Par exemple:

- les noms propres de peuples³⁷ et de groupes ethno-culturels, confessionnels et religieux: nous écrirons les Arméniens, les Ottomans, les Maronites, les Druzes, les Chiïtes, les Sunnites, les Kurdes,

36. Cf. Grévisse, M., "Emploi des majuscules", in Le bon usage, Gembloux, Ed. Duculot, éd. 1975, § 170.

37. Ibidem, no. 3

etc. Nous préférons aussi les Juifs, les Chrétiens, les Musulmans,³⁸ comme les Jésuites et les Mékhitaristes;³⁹

- les noms communs devenus par autonomase⁴⁰ spécifiques et caractéristiques: le Catholikos, le Patriarche, le Visiteur, l'Évêque;
- les noms propres des sociétés ou institutions religieuses et politiques:⁴¹ l'Assemblée, l'Église, la Mosquée, la Communauté, la Constitution, le Patriarcat, le Génocide.

Quant à l'emploi de certains noms propres composés, plusieurs auteurs écrivent: le Proche Orient, le Mont-Liban, l'Empire ottoman, l'Empire romain, les Grandes Puissances, les Jeunes-Turcs, les Jeunes-Ottomans; par contre d'autres historiens préfèrent une autre façon. Nous opterons pour la première.

Nous écrirons aussi certains mots composés avec un trait d'union: pluri-confessionnalisme, au lieu de

38. Ibidem, no. 7-1

39. Ibidem, no. 6

40. Ibidem, no. 5

41. Ibidem, no. 6

pluriconfessionnalisme,⁴² communautés-soeurs, ainsi que Église-Nation et Église-Communauté.⁴³

Enfin, nous écrirons quelques noms communs ainsi que ceux des institutions d'origine étrangère avec une majuscule: le Tanzimat, le Millet, le Tachnag, le Hentchag, le Ramgavar et les Amiras, etc...

Ayant justifié le choix de notre recherche et l'hypothèse à vérifier, ayant présenté le contenu et la démarche à suivre, nous estimons qu'il est temps de passer à la lecture des événements et des faits. Il est certain que cette recherche est imparfaite, cependant nous espérons avoir contribué à l'étude des communautés ethno-culturelles du Canada et à la compréhension des difficultés auxquelles ces communautés sont confrontées quant à leur survie culturelle.

42. Ibidem, "Emploi du trait d'union", B 168-1.

43. Voir supra, au début de l'introduction.

PREMIÈRE PARTIE: UN CERTAIN PASSÉ

Les bouleversements de l'Église-Nation arménienne
au sein de l'Empire ottoman au XIX^e siècle

CHAPITRE I

SURVOL HISTORIQUE DES PRINCIPAUX FAITS ET ÉVÉNEMENTS DU PEUPLE ARMÉNIEN JUSQU'AU XIX^e SIÈCLE

Les Arméniens appartiennent à la race indo-européenne. Ils descendent plus particulièrement des Scythes, des Mèdes et peut-être des Phrygiens. Ils s'établirent à partir du XII^e siècle avant J.-C. en Asie Mineure, dans la contrée montagneuse de l'Ourartou¹ où ils se fusionnèrent avec le temps aux populations locales. Cette région s'étend des environs de Trébizonde à la mer Caspienne et du Taurus

-
1. Sur les origines du peuple arménien, voir Hewson, H. et Feydit, F. (ch. 1), Burney, Ch. (ch. 2) et Chaumont, M.-L. (ch. 3) in Histoire des Arméniens, Toulouse, Privat, 1982; Der Nersessian, S., Armenia - Civilization, N.Y., Praeger Publishers, 1982, ch. I; Grousset, R., Arménie - Histoire (des origines à 1071) Paris, Payot, 1947, ch. I-IV; Kavoukjian, M., L'origine du peuple arménien, (en arménien), Montréal, Ed. Kavoukjian, 1982; Kurkjian, V., A history of Armenians, N.Y., Vantage Press, 1958, ch. I-IX; Lang, D., Armenia, Cradle of Civilization, London, George Allen and Unwin Ltd., 1970, ch. II-V; Morgan, J. de, Histoire du peuple arménien, depuis les temps les plus reculés, Paris, Berger-Levrault, 1919, ch. II; Pasdermadjian, H., Arménie - Histoire (des origines jusqu'au traité de Lausanne), Paris, H. Samuelian, 1964, ch. I-II; et Sandalgian, J., Histoire documentaire de l'Arménie (jusqu'à 428), vol. 1, Rome, Imprimerie du Sénat, éd. 1974.

aux premiers contreforts du Caucase.² Ils descendirent plus tard vers la Méditerranée pour peupler la Cilicie, appelée la "Petite Arménie". Ce peuple fut conquis successivement par les Parthes, les Romains, les Byzantins, les Arabes, les Persans, les Seljouks et les Ottomans. Il est pourtant resté pendant longtemps plus ou moins indépendant. Les guerres, les luttes sanglantes, les persécutions et les tueries subies à travers son histoire ont poussé des milliers d'Arméniens à quitter leur pays natal pour se disperser, à travers le monde, vers des pays tolérants et hospitaliers. Après le Génocide, le Canada est devenu un de ces pays de refuge où environ trente mille Arméniens vivent aujourd'hui.³

A. De la christianisation à la chute d'Ani (301-1064).

Quant à l'évangélisation primitive de l'Arménie, on peut admettre que le christianisme pénétra de bonne heure dans le pays par les frontières de l'Empire romain: Césarée, en Cappadoce, et Edesse, en Syrie, y exercèrent une grande influence. C'est par elles que passèrent les

2. Voir la carte (1): Nairi-Urartu.

3. Cf. "Les Arméniens" in Secrétariat d'État, Les rameaux..., p. 39.

premiers missionnaires. Ainsi, la conversion officielle de l'Arménie se réalisa en 301⁴ par un décret royal de l'arsacide Drtad II (Tiridate), converti lui-même, et sa famille sous l'impulsion de Krikor Loussavoritch (Grégoire l'Illuminateur).⁵ Celui-ci, élevé à Césarée, reçut la consécration épiscopale des mains de l'archevêque de cette ville et fut le premier chef de la nouvelle Église d'Arménie qui resta sous la juridiction de la métropole de Cappadoce. La famille de l'Illuminateur accapara pendant quelque temps la direction religieuse du royaume dont les charges se transmettaient souvent de père en fils.⁶ Cette situation

4. Hewson situe la date de cette conversion entre 312 et 314, quelque temps après la proclamation de l'édit de tolérance à l'égard des Chrétiens de l'Empire romain par Galère (311); cet édit fut suivi par celui de Constantin, renforcé par sa conversion au christianisme, et une quinzaine d'années après l'emprisonnement de Grégoire. Cf. Hewson, R.H., "In search of Tiridates the Great", in Journal of Society for Armenian Studies, vol. 2, 1985-1986, pp. 19-20; voir aussi Morgan, J. de, Histoire du peuple arménien, Paris, Berger-Levrault, 1919, pp. 299-307; Sandaljian, J., Histoire documentaire..., pp. 74-92. Sur Grégoire et la christianisation de l'Arménie, voir aussi Thompson, R.W., Agathangelos History of the Armenians, Albany, State U. of N.Y. Press, 1976, passim.

5. Grégoire (l'Illuminateur), lui aussi était arsacide; son père avait assassiné celui du roi Drtad, son cousin.

6. Cet état de chose prévalait au sein du clergé païen.

allait durer jusqu'à la législation canonique sur le célibat des évêques, au quatrième siècle, sous Nersès.⁷ Quant aux motifs de la conversion du roi Drtad II, celui-ci selon Wilkinson,⁸ en se convertissant au christianisme, établit en Arménie une religion officielle avec une éventuelle organisation politique appuyée par Rome, toutes deux soutenant la monarchie arménienne; celle-ci pourrait être, à court terme, convoitée par l'une et l'autre mais, à long terme, elle constituerait une puissance régionale pour contrecarrer les ambitions de la noblesse arménienne. Et c'est la raison pour laquelle Drtad II légua les biens fonciers du clergé païen à la famille de Grégoire, en retour de la reconnaissance de son statut princier. Par contre, Hewson⁹ interprète le geste de Drtad comme preuve de sa loyauté à l'égard de la politique romaine, loyauté qu'il avait démontrée auparavant en persécutant les chrétiens d'Arménie et cela par souci de sauvegarder son trône.¹⁰

7. Arrière-petit-fils de Grégoire et catholicos des Arméniens (353-373).

8. Cf. "Armenia in Hellenistic and Roman Times", pp. 100-101, in Hewson, R.H., "In search of Tiridates...", pp. 20-22.

9. Ibidem, p. 20.

10. Ne pourrait-on pas ajouter que par ce fait Drtad voulait prendre ses distances vis-à-vis de ses puissants voisins perses, en se dotant d'une nouvelle identité religieuse, donc culturelle et peut-être en riposte au renversement en Iran de la dynastie arsacide parthe, dont il est issu, aux mains des Sassanides vers 224?

Au début, la liturgie était grecque dans le voisinage de la Cappadoce, syrienne dans le Sud et dans l'Est. C'est sous l'impulsion du catholicos Sahag le Grand (389-439) que la langue arménienne supplanta dans les exercices du culte les langues étrangères et que s'élabora une liturgie particulière. Ceci se réalisa grâce à la diffusion d'un alphabet arménien, sous l'initiative du moine Mesrob¹¹ et grâce à la traduction en arménien des livres saints. Il en résulta pour la nouvelle Église une identité ecclésiale singulière qui lui assura une certaine indépendance vis-à-vis des Grecs et des Syriens.¹²

Au concile de Chalcédoine, en 451, l'Arménie fut absente, étant absorbée par la guerre pour sa foi et son identité contre le Mazdéisme persan. Elle fut entièrement

11. Voir le récent article de H. Nersoyan sur la présence d'un courant "arménien" et d'un autre "a-national" même si l'auteur écarte la conception "nationale" à cette époque-là (Cf. Nersoyan, H.J., "The why and when of the Armenian alphabet", in Journal of the Society for Armenian Studies, 2, 1985-1986, pp. 51-71). Mais d'après Ahyan, en se référant à l'historien arménien Moïse de Khorène, il semble que l'entité nationale arménienne commence à exister avec Hayk, l'ancêtre des Arméniens. (Cf. Ahyan, S., "Les débuts de l'histoire d'Arménie et les trois fonctions indo-européennes" in, Revue de l'Hist. des Religions, Tome CXCIX, Fasc. 3, juillet-sept. 1982, pp. 254-255).

12. Cf. Nersoyan, H.J., "The why and when...", pp. 56-57.

vaincue la même année, dans la plaine d'Avarair.¹³ Elle devait lutter seule, malgré l'appel au secours lancé à l'empereur byzantin Maurice. En 491, l'Eglise arménienne, mal informée, condamna, au synode arménien de Vagharchapat, le concile de Chalcedoine qu'elle considéra opposé à celui d'Ephèse de 431. Ainsi, elle consacra le schisme.¹⁴

Plus tard, plusieurs unions contractées avec l'Eglise de Byzance furent de courte durée. Ce fut durant ces hauts et ces bas que le premier dédoublement du siège catholico-sal eut lieu en 593 quand le catholico Movsès II résidant à Dvine refusa d'adhérer à l'Union: un autre, Jean III Bakarantzi, fut élu par les unionistes. Cette tension ne cessa jamais au sein de l'Eglise arménienne.¹⁵ Une des causes de l'échec de cette union fut la volonté de préserver son autonomie, comme le précise Mgr Amadouni:

13. Sous le commandement de Vartan Mamigonian l'armée arménienne fut vaincue par celle du roi persan Iazdegerd II (439-457) qui voulait imposer le Mazdéisme comme religion officielle en Arménie. Ce fut la première bataille pour le peuple arménien et la religion chrétienne.

14. Nous serions tenté de dire que grâce à ce "schisme" l'Eglise-Nation d'Arménie a pu conserver sa spécificité et son autonomie.

15. Nous n'avons pas l'intention de nous attarder à la question, épineuse et controversée, de l'union avec Rome.

(...) les patriarches de Constantinople, appuyés par l'Empereur, ne se contentaient pas de la communion dans la foi avec l'Eglise arménienne, mais ils prétendaient que les Katholikos fussent sacrés par eux-mêmes, ce que les Arméniens (...) se sont refusé à accepter. ¹⁶

L'Eglise arménienne subissait entre-temps bien des malheurs. La persécution avait fait plusieurs victimes et, plus encore, des convertis à l'Islam. La concorde ne régnait plus entre les chefs "politiques" du peuple arménien, ni entre les évêques et le siège du Catholicossat. D'autre part, ledit siège était souvent l'objet d'âpres compétitions. La situation dans le pays, constamment sollicité par les influences antagonistes et adverses, favorisait les intrigues. Les Perses, puis les Arabes y disputaient l'hégémonie aux Byzantins. En 1064, le royaume d'Arménie disparaissait avec la prise et le sac d'Ani,¹⁷ sa capitale, par les Séljouks. Une émigration massive vers la Cilicie et vers d'autres régions s'ensuivit. Et, en 1293, les Catholicos finirent par s'établir à Sis, sa capitale.¹⁸

Les Catholicos n'avaient pas eu jusque là de siège fixe. Etabli d'abord à Vagharchapat, celui-ci était passé

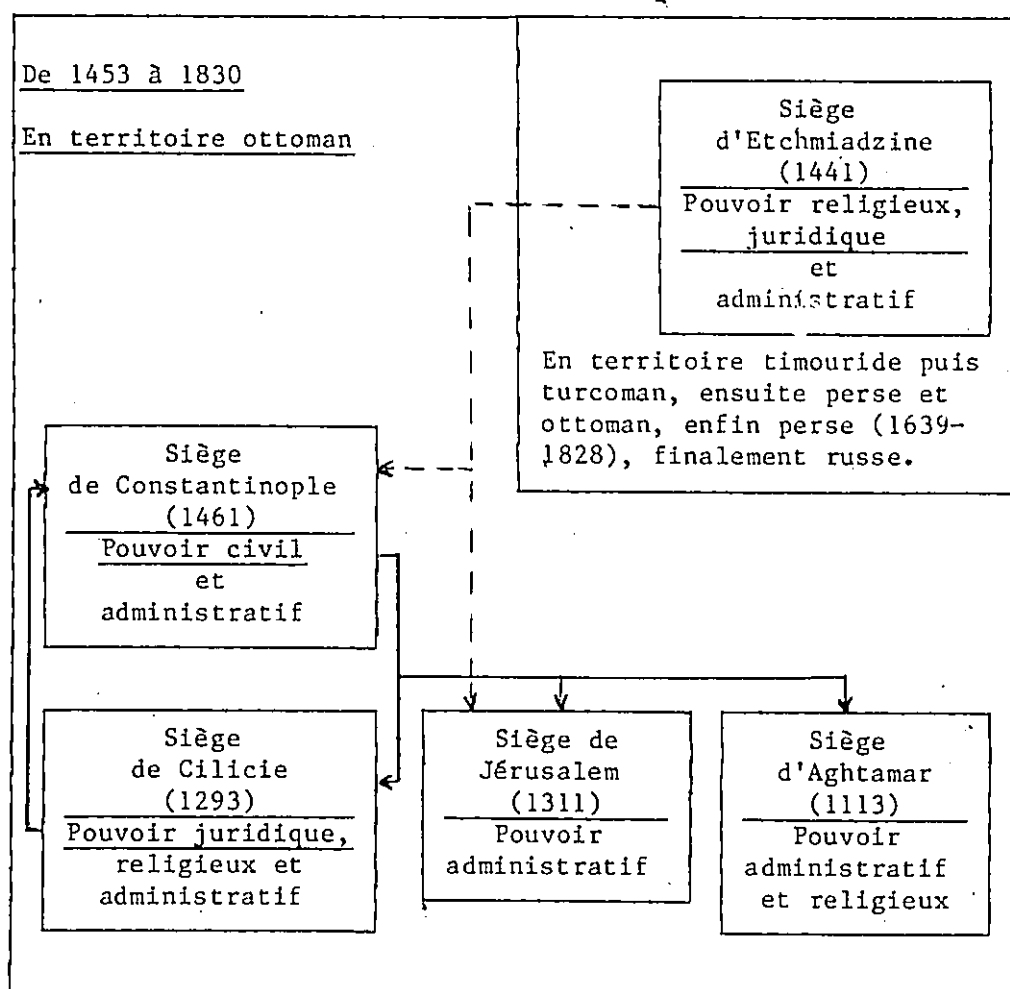
16. Amadouni, G., l'Eglise arménienne et la catholicité, Venise, Imprimerie St-Lazare, 1978, p. 26.

17. Capitale du royaume bagratide dès 961.

18. Voir la carte (2): "la Cilicie " in Arménie.

SCHÉMA I

L'ÉVOLUTION DE L'ÉGLISE ARMÉNIENNE ET LES RAPPORTS
 ENTRE LES SIÈGES À TRAVERS L'HISTOIRE
 (1453-1830)



tour à tour à Dvine (478-931), à Aghtamar (931-967), à Arkina (968- 99?), à Ani (992-1054), à Zamintia (1065-1166), à Hromkla ou Roumkal'a (1166-1293) et à Sis, en Cilicie, (1293-1441). Et, depuis 1441, il y eut deux catholicos: celui de Cilicie et celui d'Etchmiadzine.¹⁹ Cependant, quelques sièges rivaux surgirent après la chute des Pakratouni (Bagratides) en 1064. Ils ont disparu à leur tour pour laisser s'en élever d'autres, dont celui d'Aghtamar,²⁰ celui de Jérusalem²¹ et celui de Constantinople.

19. En 1441 se produisit la plus profonde scission au sein de l'Eglise-Nation arménienne, en deux obédiences: celle de Cilicie et celle d'Etchmiadzine. A la mort du catholicos Joseph de Cilicie son successeur refusa de se fixer à Etchmiadzine, malgré la demande des évêques de l'Arménie du Nord qui était sous occupation persane. Alors ceux-ci se donnèrent un autre chef à Etchmiadzine et l'autorité du catholicossat de Cilicie se vit réduite. Vingt années plus tard la création à Constantinople d'un patriarcat à juridiction civile amoindrit considérablement son prestige (voir le schéma I). Sur la situation géographique des différents sièges, voir la carte (3): carte du rite arménien en 1914.

20. En 1113 naquit le catholicossat d'Aghtamar, situé sur l'île du lac Van, à la suite d'une révolte cléricale. Il n'étendit son autorité que sur deux diocèses. Vacant depuis les célèbres massacres hamidiens de 1895, il disparut pendant la Première Guerre (voir le schéma I et infra le schéma III, ch. III).

21. Le patriarcat de Jérusalem, comme celui d'Aghtamar, naquit, lui aussi, d'une révolte cléricale en 1311. Les moines du couvent de Saint-Jacques se donnèrent un patriarche en la personne de l'évêque de Jérusalem et supérieur du couvent. Son autorité fut reconnue par le pacha d'Egypte; mais le titulaire ne pouvait ni consacrer les évêques, ni bénir le Saint-Chrême. Il dépendit juridiquement jusqu'en 1917 du patriarcat de Constantinople et, depuis, du catholicossat d'Etchmiadzine.

B. De la fondation de la Petite Arménie à la chute de Constantinople (1080-1453)

Plusieurs seigneurs arméniens avaient déjà émigré à l'Ouest et au Sud-Ouest dans les chaînes du Taurus et dans les régions situées à l'Ouest de l'Euphrate. Dans cette fertile contrée, ils fondèrent, en 1080, le royaume indépendant de Cilicie, gouverné par leur chef Rouben. Ils entrèrent bientôt en conflit avec Byzance qui cherchait à les soumettre politiquement et religieusement. Cette nouvelle communauté devenait de plus en plus forte et florissante, résultat de l'afflux de nouveaux émigrants d'Arménie, arrivés surtout après la chute d'Ani et grâce à l'amitié et à l'alliance conclues avec les Croisés²² venus en Cilicie à partir de 1097.

L'arrivée des Croisés modifia donc quelque peu les dispositions des Arméniens vis-à-vis de l'Union des Églises. Pendant plusieurs siècles, les meilleures relations existèrent entre eux et les Croisés. Plusieurs catholicos

22. Il y eut des mariages entre les familles principales des Croisés et des Arméniens de Cilicie. C'est ainsi que le trône de ce royaume passa à des Francs de mères arméniennes: Constantin III (1342-1344) de Lusignan, neveu de Henri II roi de Chypre, et le dernier roi de Cilicie, Léon VI (1374-1375), fils de Jean de Lusignan. Voir la liste de parenté in Thorossian, H., Histoire de l'Arménie et du peuple arménien, Paris, Imp. Alexandre, 1957, pp. 215-218.

s'unirent à Rome. Cette union fut solennellement proclamée en 1198. Toutefois, l'union resta tiède et disparut en même temps que le royaume de la Petite Arménie, en 1375, lequel était très affaibli par des dissensions internes quand les Mamelouks d'Egypte le conquièrent. La défense héroïque du dernier roi Léon V et de ses hommes ne pouvait plus sauver le royaume.

Aux environs de 1223, entre la chute d'Ani et celle de Sis, les Mongols de Djenghiz Khan envahirent et dévastèrent ce qui restait de l'Arménie. Durant près de cent ans, ils furent quasiment les maîtres du pays. Au milieu du XIV^e siècle, l'Arménie orientale fut prise par les Persans pendant que l'Arménie occidentale tombait sous le joug des Turcs Ottomans. Mais, en 1387, de nouvelles hordes mongoles, conduites par Timour Lenk, déferlèrent sur le pays. Pendant des années, elles dévastèrent la contrée. Enfin, en 1405, elles se retirèrent dans le Turkestan.

C. Dans l'Empire ottoman (1453 - jusqu'au Génocide)

Huit ans après la chute de Constantinople en 1453, le sultan Mehmet II nommait l'évêque arménien de Brousse, Hovakim, patriarche de tous les Arméniens habitant

l'Empire ottoman et fixait sa résidence à Constantinople.²³

Le Sultan lui accorda, sur tous ses coreligionnaires, le même pouvoir temporel que celui accordé au patriarche grec, Génadius; il lui conféra également le titre de Milleti-bachi (chef de nation religieuse)²⁴ le rendant ainsi responsable des impôts, des obligations et de la conduite de tous ses coreligionnaires. Toutefois, le Patriarche continuait à dépendre juridiquement du Catholicos de Cilicie.

Vers 1514, pour renforcer son pouvoir, le sultan Sélim 1^{er} fit venir des montagnes mésopotamiennes des tribus

23. D'après D. Kouyoumdjian, le prélat arménien de Constantinople a commencé à exercer une juridiction sur tous les Arméniens de l'Empire ottoman vers 1540 (cf. D. Kouyoumdjian, "Sous le joug des Turcomans et des Turcs ottomans (XV^e - XVI^e siècles), in Histoire des Arméniens, pp. 351-352).

24. Sur le Millet: voir infra, ch. II-C, note 54 et ch. III, A & B; Braude, B., "Foundation Myths of the Millet System" in Christians and Jews in Ottoman Empire, (2 vol.), N.Y., Holmes and Meier Publ., 1982, vol. 1, pp. 69-88; voir aussi Davidson, R.H., Reform in the Ottoman Empire (1856-1876), Princeton - New Jersey, Princeton U.P., 1963, pp. 319-338; et Inalcik, H., "Ottoman Archival Materials on Millets" in Christians and Jews..., pp. 437-449.

25. Le domaine des relations entre les différents sièges de l'Eglise arménienne est très complexe. Conscient de cette complexité, nous nous sommes tenu au strict minimum dans notre survol historique. (Cf. L. Petit, in Dictionnaire de théologie catholique, T. 1, pp. 1905-1918).

de Kurdes. Il les établit avec leur bétail dans les régions plus ou moins dépeuplées,²⁶ principalement autour du lac de Van, au sud de l'Ararat et près d'Erzéroum. Ils ne tardèrent pas à devenir les vrais maîtres de la région.

En 1639, après de nouvelles luttes qui n'aboutirent à aucun résultat sur un nouveau partage de l'Arménie, la Perse séfévide et l'Empire ottoman conclurent la paix. La plaine de l'Araks avec Etchmiadzine et le pays du Sud redevinrent persans; l'Empire ottoman garda le reste. Cette délimitation ne changea pas malgré les guerres continues entre les deux empires. Et l'Arménie demeura partagée entre ses voisins.

Pendant des siècles, le sentiment identitaire arménien avait été soutenu par la noblesse, laquelle fournissait au peuple ses chefs. Mais, suite aux nombreuses guerres, une grande partie avait été exterminée. Une autre avait été obligée d'émigrer. L'Eglise prit alors la relève et devint le soutien moral du peuple. Comme le Catholikos, chef suprême de l'Eglise, était sous la domination persane, ce fut le patriarche de Constantinople qui gouverna en

26. Ce dépeuplement est la conséquence de la conquête seljoukide de cette région à partir du dixième siècle ainsi que des guerres successives. (Voir supra, p. 37).

première main les affaires des Arméniens ottomans. Il en était le responsable devant le Sultan. Le clergé se dévoua surtout au réveil religieux et identitaire et au développement de la culture des Arméniens. L'ordre arménien des Mékhitaristes fondé par le moine Mekhitar²⁷ en 1701 est un exemple de cet engagement religieux, culturel et plus tard national, malgré les différences doctrinales.

Depuis 1461, le patriarche arménien de Constantinople exerçait la juridiction civile sur les Arméniens (Ermeni Milleti) et les Catholiques de l'Empire ottoman qui n'appartenaient pas à la religion grecque orthodoxe.²⁸ Toutefois, le Catholikos d'Etchmiadzine conservait une véritable suprématie sur le patriarche de Constantinople,

27. Appahayr Mekhitar, persécuté à la suite de sa conversion au catholicisme vers la fin du XVII^e siècle sous l'influence des Jésuites à Alep, dut émigrer en Morée; il se fixa définitivement sur l'île St-Lazare (en face de Venise), reçue en cadeau du Sénat de Venise, où il fonda son couvent en 1717 (cf. Krüger, P., "Die Armenischen Mechitharisten und ihre Bedeutung", (Tr. D.K.-Ménachi), in Ostkirchliche Studien, 16 (1), 1967, pp. 3-14). Après sa mort, cet ordre fut divisé en deux branches: l'une à Vienne et l'autre est restée à St-Lazare (Venise); sur le rôle éducationnel de l'Eglise arménienne voir surtout la thèse de Poladian, T., "The Educational Role of the Armenian Church", (Thèse de doctorat), N.Y. University, N.Y., 1944. Sur l'école arménienne et le mouvement mekhitariste, voir aussi Antréassian, S., Esquisse d'une histoire de l'Ecole arménienne, (en arménien), Pasadena, Impr. Arax, 1982, pp. 82-89 et passim.

28. Cf. Kitsikis, D., L'Empire ottoman, (Q.S.-J. n° 2222), Paris, P.U.F., 1985, pp. 20-21.

lequel ne pouvait pas bénir le Saint-Chrême, ni consacrer les évêques. Par contre, le siège de Constantinople disposait d'une autorité considérable à un point tel que son trône fut l'objet de nombreuses compétitions²⁹ jusqu'à la première guerre mondiale. A la faveur de la politique ottomane des réformes (Tanzimat), au milieu du XIX^e siècle, les efforts des laïcs pour prendre une part de plus en plus grande aux affaires nationales aboutirent à l'adoption de la constitution nationale de 1860.³⁰ Cette constitution arménienne devint caduque à l'avènement des nationalistes en 1908 et en 1909.

En conclusion: il nous paraît évident que le christianisme a apporté à l'identité arménienne, qui était au stade de la formation, un nouveau visage qui la distingua surtout du puissant voisin, la Perse mazdéenne. Ce visage fut cimenté par l'alphabet qui, au début, fournit à la liturgie le moyen de se rendre indépendante vis-à-vis des Églises byzantine et syrienne et, plus tard, les outils nécessaires à la créativité littéraire nationale. Nous pensons même que son absence du concile de Chalcédoine en

29. Voir supra le schéma I sur l'évolution de l'Église arménienne et infra sur le rôle des "Amiras", ch. III, B, note 57 et passim.

30. Voir infra ch. III-B-1.

451, à cause de la bataille d'Avarair, lui conféra une foi christologique spécifique. Le clergé de cette nouvelle religion, le christianisme, sut inspirer et réaliser, à travers l'histoire, des oeuvres charitables, sociales et humanitaires; et son apanage, qui fut le domaine de l'éducation, a été la base de l'émancipation du peuple, voire du développement du pays et du maintien aussi bien de l'identité que du renforcement de l'héritage culturel comme, par exemple, la vocation de la congrégation Mekhitariste, malgré les différences dogmatiques.

Durant l'histoire du peuple arménien, l'Eglise, devenue une institution "nationale", réussit à prendre la relève à la disparition d'un roi ou d'un prince ou pendant une vacance politique; et, surtout à partir de la chute de Constantinople, le Patriarche fut désigné comme chef de l'Eglise-Nation (Millet). S'il y a eu des divisions, c'est parce qu'elles reflétaient celles des princes et des barons, tiraillés entre l'Est et l'Ouest; au gré des conjonctures. Parmi ces divisions et ces rivalités citons, par exemple, celle entre les catholicossats de Cilicie et d'Etchmiadzine et, plus tard, entre la Cilicie et le Patriarcat de Constantinople qui continua à jouer un rôle important au sein de la Communauté et de l'Empire. Malgré les avanies, le Patriarche sut défendre les droits des Arméniens auprès de la Porte surtout pour réagir contre les actes d'oppression et de

massacres; il représenta ses membres sur le plan international, notamment au Congrès de Berlin,³¹ mais sans trop de succès. Cependant l'émergence des deux communautés uniates-catholique et protestante-évangélique, ainsi que l'apparition des mouvements contestataires des intellectuels et révolutionnaires du XIX^e siècle affaiblirent sa position et le patriarche fut plus tard dépassé par les événements. Ensuite, les massacres et les déportations de 1914-1915 réduisirent son importance.

Quant aux mouvements uniates (catholique) et protestant (évangélique), nous les examinerons au troisième chapitre; celui-ci traitera des crises internes de l'Eglise-Nation arménienne au sein de l'Empire ottoman au XIX^e siècle. Parmi les conséquences on verra l'émergence des deux nouvelles communautés, l'adoption d'une constitution nationale arménienne et la fondation des partis politiques et révolutionnaires. Mais pour mieux cerner ces problèmes et comprendre la Question arménienne dans ses vraies dimensions, nous avons consacré le prochain chapitre à la conjoncture géo-politique ottomane qui prévalait au XIX^e siècle.

31. Voir infra, ch. II - C et III-B-2 et la note 146.

CHAPITRE II

LA CONJONCTURE GÉO-POLITIQUE OTTOMANE AU XIX^e SIÈCLE ET SES RÉPERCUSSIONS SUR LES ARMÉNIENS DE L'EMPIRE

Nous ne saurions étudier la situation de l'Église-Nation arménienne (Ermeni Millet) au sein de l'Empire ottoman au XIX^e siècle ni comprendre la Question arménienne si nous les isolions du reste des événements de l'Empire * dans les Balkans, le Proche Orient, le Caucase et l'Anatolie ainsi que des tentatives de réforme. Nous nous devons de mentionner, ne serait-ce que brièvement, les intérêts des Grandes Puissances¹ de cette époque et les mouvements d'émancipation dans la région² afin d'y enchâsser certains faits internes et d'avoir ainsi une vue d'ensemble. Nous procéderons par la suite à une évaluation contextuelle des répercussions sur les Arméniens de l'Empire et nous y apporterons quelques réflexions par rapport à la Question arménienne.

-
1. Vis-à-vis de la Question orientale: La Russie, l'Angleterre, la France et l'Autriche. (L'Allemagne s'y est jointe à la fin du siècle et l'Italie au début de notre siècle).
 2. Dans les Balkans: les mouvements serbe, grec, bulgare, roumain et albanais; en Méditerranée orientale: la conquête égyptienne et l'autonomie du Mont-Liban. (Voir la carte (4): l'Empire ottoman).

A. Les Grandes Puissances en présence

1. La Russie

La destinée politique de la Russie fut de se heurter toujours à une géographie incommode. Pour s'ouvrir des portes sur les mers du Sud, Pierre le Grand (1672- 1725) dut conquérir Azoff en 1696. Sa fenêtre maritime resta encadrée par la Crimée Tartare alors sous la domination ottomane. Un siècle plus tard, soit en 1784, Catherine II (1725-1796) fixait ses soldats en Crimée d'abord, puis sur la côte ukrainienne, ensuite au Caucase en 1803. Mais la mer Noire restait verrouillée au Sud-Ouest par les détroits des Dardanelles dont l'intérêt était d'ordre stratégique et commercial. En 1853, Nicolas 1^{er} (1796-1855) réclama à la Porte des garanties pour la protection du culte orthodoxe d'Orient et des privilèges relatifs aux Lieux Saints. En réponse au refus de la Porte, appuyée par l'Angleterre, le Tsar annonça sa décision d'occuper les principautés roumaines, à titre de gage. En 1854, un traité d'alliance fut conclu entre la Porte, la France et l'Angleterre pour combattre l'expansion russe. L'année suivante, les armées française et anglaise délogèrent les Russes de Gallipoli, dans les Détroits de Varna, de Bulgarie et de Sébastopol, en Crimée. Le congrès de Paris se réunit en 1856 et stipula que toutes les Puissances s'engageraient à respecter l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Empire

ottoman. En 1878, la Russie, ayant pris Kars, Batoum et Ardahan, fut obligée d'évacuer certaines régions occupées dont Bayazid-Alachkert; elle dut aussi remplacer l'article 16 du traité de San Stéfano,³ conclu peu avant, entre elle et l'Empire ottoman, par l'article 61 du Congrès de Berlin qui laissait de côté l'autonomie des provinces arméniennes.

2. La Grande-Bretagne

Dès que la Grande-Bretagne s'installa en Inde en 1763, sa grande préoccupation fut de s'assurer la maîtrise des passages. Elle le fit à Malte en 1800, à Ceylan l'année suivante, au Cap deux ans après puis elle occupa Aden en 1838. Toutes les stations stratégiques de la Méditerranée furent tour à tour occupées par l'armée britannique et défendues contre les convoitises des autres puissances.

Les Échelles⁴ du Levant étaient les marchés des caravanes asiatiques qui, à travers l'Iran, la Mésopotamie et l'Arménie, amenaient la soie, le coton, la laine et les céréales asiatiques. Ses besoins en pain et en textiles

3. Voir la carte (5). L'article 16 du traité de San Stéfano accordait une certaine autonomie aux provinces arméniennes de l'Anatolie. A ce sujet voir infra, la note 29 du même chapitre et ch. III-B-2.

4. Les ports de la Méditerranée orientale et par extension les villes de l'intérieur à travers lesquels s'exerçait le commerce avec l'Europe. Certains jouaient le rôle de comptoirs.

guidaient sa politique pour s'assurer la maîtrise des passages et pour veiller à la liberté des Détroits. L'Angleterre s'opposa en 1833 à la Russie, ayant fait du Sultan son vassal et des Détroits un chemin privé; elle s'opposa également en 1840 à la France, devenue la conseillère et la tutrice du Pacha d'Egypte. En 1854, elle s'opposa aussi au percement de l'isthme de Suez, une entreprise de l'ingénieur français de Lesseps. Cependant, après l'ouverture du canal en 1869, elle acheta, en 1875, 176 000 actions de la Compagnie du Canal de Suez. Puis, elle reprit contre la Russie, dominatrice provisoire des Détroits, ses menaces belliqueuses et occupa Chypre en 1878 conformément au traité d'alliance défensive avec l'Empire ottoman.⁵ En 1882, elle s'installa en Egypte, où la France avait déjà des visées stratégiques et économiques.

-
5. Il s'agit d'une convention secrète en juin 1878, peu après la signature du traité de San Stéfano entre la Russie et l'Empire ottoman, mettant l'Ile de Chypre à la disposition de la Grande-Bretagne. Ceci explique le raidissement de la Sublime Porte vis-à-vis de l'article 16 du Traité de San Stéfano qui préconisait une certaine autonomie dans les provinces habitées par les Arméniens. (Cf. Pasdermadjian, H., Histoire de l'Arménie, pp. 319-326; Alastos, D., Cyprus in History, London, Zeno Publ., 1976, pp. 302-307; Lee, D.E., Great Britain and the Cyprus Convention Policy of 1878, Cambridge, Harvard U. Press, 1934, ch. II; Nassibian, A., Britain and the Armenian Question (1915-1923), London-Sydney, Croom Helm, 1984, pp. 6-11). Parallèlement, un autre accord secret était signé à Londres entre la Grande-Bretagne et la Russie dont l'article 7 stipulait l'inclusion de la Grande-Bretagne aux côtés des Russes concernant les promesses données aux Arméniens par le traité de San Stéfano, tandis que l'article 10 stipulait le retrait des Russes des régions ottomanes occupées précédemment et finalement l'article 11 interdisait à la Russie toute incursion dans la direction de l'Asie turque, l'Anatolie. (Cf. Baghdjian, K., Le problème arménien. Du négativisme turc à l'activisme arménien. Où est la solution?, Montréal, Ed. Baghdjian, 1985, pp. 50-51).

3. La France

La France a toujours été tournée vers la Méditerranée. Entre elle et le Proche Orient s'est tissé, à travers les siècles, un réseau d'échanges. Les commerçants français eurent des comptoirs aux Échelles et, par eux, le français est devenu la langue des affaires. Par la route méditerranéenne, les idées modernes françaises gagnèrent les pays du Proche Orient. Les Capitulations⁶ de 1535, puis celles de 1740, accordèrent aux rois de France un vague protectorat des Chrétiens du Levant et un droit d'intervention. Tel fut le cas en 1860 au Mont-Liban⁷ lors des massacres des Chrétiens: un contingent français débarqua au Liban l'année suivante, suite à la décision des Grandes Puissances pour y rester jusqu'en 1871. Au Congrès de Berlin (1878), la France obtint la protection officielle des chrétiens de l'Empire, auxquels s'intéressait aussi l'Autriche.

6. Les premières Capitulations furent signées en 1535 entre François 1^{er} (1515-1547) et Suleyman (1520-1566). Il s'agissait d'un traité de commerce et d'une alliance offensive et défensive (cf. Kitsikis, l'Empire ottoman, pp. 90-93).

7. Voir infra sur le Mont-Liban, ch. II-B-2-b.

4. L'Autriche

Dès 1699, l'Autriche devenait une puissance balkanique en annexant la Transylvanie roumaine, la Serbie et la Croatie de Hongrie. En 1814, elle prit possession des provinces illyriennes sud-slaves. Ce n'est qu'à l'avènement de la nouvelle monarchie dualiste austro-hongroise de 1867 que le gouvernement se tourna nettement vers le Sud-Est.

Plus tard, quand le nouvel Empire allemand apparut dans la politique mondiale, il choisit, en guise de "terres de colonisation", la Mésopotamie fertile. Pour obtenir le contrôle des routes asiatiques, l'Empire allemand obtint, avec la France, en 1898, la concession du chemin de fer de la Bagdadbahn anatolienne. Voilà les dessous de la politique turcophile de Guillaume II.⁸

B. Les mouvements d'émancipation et l'intervention des Grandes Puissances dans les Balkans et dans la Méditerranée Orientale.

1. Dans les Balkans.

a. Le mouvement serbe

Par le traité de Svichtov de 1791, les Serbes avaient obtenu du sultan Sélim III (1787-1808) une certaine

8. Voir la carte (4): l'Empire ottoman; voir aussi la carte (6) du chemin de fer Berlin-Bagdad. Sur cette coopération entre la France et l'Allemagne, voir Poidevin, R., et Bariety, J., Les relations franco-allemandes (1815-1975), (coll. U), Paris, A. Colin, 1977, pp. 159-160.

autonomie. Mais depuis 1803, encouragés par les Autrichiens et les Russes, les Serbes étaient en révolte contre le Sultan; trois ans après ils prirent Belgrade.

En 1812, ayant remporté des succès décisifs contre les Ottomans, le Tsar conclut un traité à Bucarest accordant à la Serbie une semi-autonomie. Les Ottomans rétablirent leur domination par des massacres. C'est par le traité d'Andrinople de 1829 que fut consacrée l'existence de la Serbie comme principauté autonome, sous la suzeraineté du Sultan. Enfin, en 1867, les dernières troupes ottomanes quittèrent la Serbie. Par la suite, deux ans après la déclaration de la guerre par la Serbie à l'Empire ottoman, les Serbes obtenaient enfin, au Congrès de Berlin (1878), la reconnaissance de leur État, pleinement indépendant.

b. Le mouvement grec

Encouragée par l'Europe, la révolte grecque éclata en 1821; elle était organisée par un corps insurrectionnel constitué en Russie. En réaction contre cette révolte, des exécutions et des massacres eurent lieu contre les Grecs à Constantinople, ce qui fournit l'occasion au gouvernement russe d'intervenir en se basant sur le traité de Kutchuk-

Kainardja de 1774.⁹ Mais le manque d'accord entre les puissances européennes empêchait une intervention effective et encourageait la résistance de la Porte. Impuissant à briser l'insurrection indépendantiste grecque, le Sultan fit appel à son vassal Mohammad Ali,¹⁰ pacha d'Egypte; alors les troupes égyptiennes, organisées par des officiers français,¹¹ débarquèrent en 1822 en Crète parce que la population de cette île s'était ralliée aux révoltés; trois années après, l'armée ottomane, constituée d'Égyptiens, enleva Navarin ainsi que la plus grande partie de la Morée.¹² Face à cette situation, les sympathies de l'Europe pour les Grecs s'accrurent, concrétisées en argent et en volontariat.¹³

En 1827, Athènes fut assiégée et prise par les Ottomans et les troupes vassales égyptiennes. La France, l'Angleterre et la Russie, voyant leurs propositions de

9. Deux ans après le partage de la Pologne (1772) entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, laquelle obtint de la Sublime Porte par ce traité, le droit de protéger l'Église orthodoxe de cette région et de l'Empire ottoman

10. Mohammad Ali pacha d'Egypte, d'origine albanaise, se rebella contre le Sultan et obtint à titre héréditaire le gouvernement d'Egypte (voir infra, 2-a).

11. Voir infra, ibidem.

12. Voir la carte (4).

13. Parmi ces volontaires se trouvait le poète britannique Byron qui mourut d'une fièvre à Missolonghi en 1824.

médiation refusées, envoyèrent des forces navales dans la rade de Navarin et détruisirent totalement les flottes égyptienne et ottomane la même année.

Devant l'obstination de la Porte, la Russie lui déclara la guerre, un an après, et s'avança jusqu'au Danube. Pour ne pas laisser la Russie exploiter seule la victoire, un corps expéditionnaire français, au nom des trois Puissances, débarqua en Morée afin d'imposer l'évacuation de cette région occupée par les troupes égyptiennes.

L'armée russe s'avança jusqu'à Andrinople et l'occupa. Cette poussée inquiéta cependant l'Angleterre et la France. La flotte anglaise se rapprocha alors des Détroits et le Sultan fut obligé d'accepter la paix qu'il signa avec les Russes à Andrinople en septembre 1829. Le Sultan avait déjà adhéré en août de la même année aux stipulations du traité franco-anglais de Londres qui reconnaissait l'existence d'un état grec indépendant. En 1830 la Russie s'y joignit.

Par ce traité, la Russie obtenait, en Asie, les ports du Caucase et le "Khanat" d'Erevan, puis, en Europe les bouches du Danube, la libre navigation sur la mer Noire et le libre passage des Détroits pour les navires marchands. De plus, trois nouveaux états naissaient: ceux des Serbes,

des Grecs et, plus tard dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, comme on le verra, celui des Roumains. En 1833, sous la pression de l'Angleterre et de la France et pour lutter contre l'influence russe, une Église de Grèce autocéphale fut créée malgré l'opposition du patriarche de Constantinople qui céda en 1852. Dès lors la Russie reporta ses espoirs sur le Pan-Slavisme et finalement, par le traité de Londres de 1863, la Grèce fut déclarée "État constitutionnel".

c. D'autres mouvements balkaniques

i - le mouvement bulgare

La Bulgarie, depuis cinq siècles sous le joug ottoman, fit ses premiers pas vers l'indépendance dans le domaine religieux, à savoir la bulgarisation du clergé contre l'hégémonie hellénique. En 1870, le Sultan autorisait la création d'un patriarcat bulgare autonome, malgré la protestation de celui de Constantinople. Six ans après, une révolte fut réprimée avec férocité par les troupes ottomanes. Prétextant des "horreurs bulgares", la Russie déclara la guerre à l'Empire ottoman et, victorieuse, imposa la paix à San Stéfano qui créait une grande Bulgarie jusqu'aux portes de la Thessalonique. Ce traité fut révisé au congrès de Berlin en raison de l'opposition de l'Angleterre et de

l'Autriche - Hongrie: la Macédonie retournait à l'Empire, la Roumélie orientale devenait autonome et la principauté de Bulgarie restait tributaire du Sultan. Ce n'est qu'en 1885 que les Grandes Puissances reconnurent l'unification de la Bulgarie avec la Roumélie.

ii - le mouvement roumain

Après plusieurs tentatives de libération et de réunification de la Moldavie et de la Valachie et à la suite de la guerre de Crimée, l'Autriche remplaça la Russie dans ces deux principautés; mais le traité de Paris de 1856 les plaça sous la protection collective des Grandes Puissances. Deux ans après, la conférence internationale décida de l'autonomie des deux principautés tout en les laissant tributaires du Sultan. L'année suivante, grâce à l'intervention de Napoléon III, les deux principautés furent réunifiées et c'est en 1881 que la Roumanie unifiée fut proclamée indépendante.

iii - le mouvement albanais

Les Albanais se révoltèrent contre le Sultan en 1822, puis en 1830 et enfin en 1847; toutes ces révoltes furent brutalement réprimées. Au Congrès de Berlin, dans le cadre du règlement de la crise balkanique, on s'occupa du

cas albanais sans pour autant le résoudre définitivement, ses territoires étant convoités par les Grecs, les Monténégrins et les Serbes. Profitant de la conjoncture de 1912, le chef nationaliste Ismail Quémal fit proclamer l'indépendance de l'Albanie qui fut reconnue l'année suivante par la conférence de Londres, sous la protection des Grandes Puissances (l'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche-Hongrie, la France, l'Italie et la Russie).

2. En Méditerranée orientale

a. l'Egypte: son indépendance et ses convoitises.

Mohammad Ali, au service du Sultan comme commandant du régiment albanais du Caire, accédait en 1805 à la direction des Mamelouks¹⁴ en massacrant tous leurs chefs. Il devint le maître absolu. La même année, il envoya un corps expéditionnaire à Médine pour écraser l'armée de l'émir Saoud. Celui-ci s'était déclaré Imam de Najd¹⁵ et des Wahhabites et avait groupé toutes les tribus de l'Arabie, conquis la péninsule arabique et menacé ainsi la

14. A l'origine une milice d'esclaves, ils régnèrent sur l'Egypte dès 1250 et vainquirent les Croisés et les Mongols; leur dernier Sultan fut capturé par le sultan turc Sélim. Ils furent décimés en 1811 par Mohammad Ali.

15. Voir la carte (4).

Mésopotamie, Damas et Alép, en Syrie. De 1812 à 1819, Mohammad Ali libéra l'Arabie de la puissance wahhabite et rétablit l'autorité de la Porte. L'année suivante il acheva en peu de temps la conquête du Soudan.

Depuis le règlement de l'Insurrection grecque, le pacha d'Egypte, en compensation de sa participation et de la perte de sa flotte à Navarin, rêvait de conquérir la Palestine et la Syrie. Effectivement, profitant d'abord de l'épuisement de l'Empire ottoman et prétextant ensuite une querelle avec le pacha d'Acre, Mohammad Ali envoya une armée en Palestine, en 1831, sous le commandement de son fils aîné Ibrahim, le vainqueur des Wahhabites, secondé par le colonel français Sèves, devenu Souleyman Pacha. En 1832, il prit d'assaut Acre, devint maître de la Syrie et écrasa la dernière armée ottomane à Kouya. L'année d'après, il arriva à Kutahya et menaça Constantinople. A l'appel du sultan Mahmoud (1808-1839), les puissances européennes durent intervenir. Un traité fut conclu à Kutahya la même année. Sur les conseils de la France, Mohammad Ali évacua l'Asie mineure et reçut du Sultan, contre le paiement d'un large tribut annuel, le gouvernement de la Syrie et du district d'Adana.

Cinq années après, l'Angleterre s'installa à Aden pour faire face aux menaces égyptiennes dans la région du Proche Orient. L'année suivante, l'armée égyptienne

remporta la victoire à Nisibine; la flotte ottomane se livra à Alexandrie et le sultan Mahmoud mourut brusquement. De nouveau, les puissances européennes, à l'exception de la France, intervinrent pour sauver l'Empire. Elles enjoignirent au vainqueur égyptien d'abandonner toutes ses conquêtes, y compris la Syrie. Sur son refus, la flotte anglaise occupa Beyrouth en 1840 et contraignit l'armée égyptienne à évacuer le Mont-Liban et plus tard la Syrie. Grâce à l'appui de la France, le sultan Abdul-Méjid (1839-1861) accepta le maintien de Mohammad Ali en Egypte et lui accorda le droit d'hérédité en 1841.

b. La Question libanaise: massacres et autonomie.

Après les sanglants incidents de 1845, suite au départ des Egyptiens et au retour des Ottomans, les animosités entre Chrétiens et Druzes¹⁶ ne cessèrent d'augmenter, donnant lieu à de constants conflits. Elles aboutirent, en 1860, à une guerre civile où les Druzes commencèrent leur grande offensive contre les Chrétiens des localités isolées. Sous prétexte de maintenir l'ordre, les soldats ottomans désarmèrent les Chrétiens qui furent impitoyablement massacrés. Cette effervescence gagna aussi Damas.

16. Durant l'occupation égyptienne les Maronites avaient acquis certains avantages au détriment des Druzes. (Cf. Churchill, The Druzes and the Maronites under the Turkish role, (1840-1860), N.Y., Arno Press, 1979). Voir la carte (7): le Mont-Liban et le Liban d'aujourd'hui.

En 1861, émue par ces atrocités, l'Europe intervint en envoyant des vaisseaux dans la rade de Beyrouth où débarqua un corps de troupes françaises¹⁷ au nombre de 6 000 soldats. Afin de soustraire le pays au danger d'une occupation européenne, la Porte envoya à Damas un émissaire plénipotentiaire pour arrêter les présumés coupables et les punir. Dix ans après, sous la pression de l'Angleterre et de la Porte, la France retira ses troupes.

Une commission européenne, réunie d'abord à Beyrouth, puis à Constantinople, prépara une nouvelle constitution de la Montagne libanaise, publiée en 1865. Le nouveau "règlement organique" accordait au Mont-Liban une autonomie administrative, judiciaire et financière, sous l'autorité d'un gouverneur chrétien,¹⁸ nommé par la Porte parmi les sujets ottomans non libanais, avec l'approbation des Puissances. Auprès de lui devait se trouver un conseil administratif élu, représentant les diverses communautés confessionnelles de la Montagne. Un corps de gendarmerie libanais devait assumer le maintien de l'ordre public. Ce règlement, promulgué en 1864, constitua la charte de

17. En 1871 les troupes françaises durent évacuer le pays sous la pression de l'Angleterre.

18. Le premier gouverneur fut un arménien de Constantinople: Dawoud Pacha.

l'autonomie libanaise et resta en vigueur jusqu'au début de la Première Guerre mondiale.

C. L'Ère des réformes (Tanzimat) dans l'Empire ottoman au XIX^e siècle.

La période des réformes commença sous le règne de Mahmoud II (1808-1839). Déjà, son prédécesseur le sultan Sélim III (1789-1807) s'était rendu compte du caractère archaïque des institutions ottomanes, cause de ses déboires; il avait amorcé une tentative de réformes militaires en 1793 qui lui coûtèrent le trône et la vie en 1807. La véritable période des réformes (Tanzimat) commença effectivement sous le règne d'Abdul-Méjid (1839-1861).

C'est en 1826 que Mahmoud II décida de se lancer dans la voie périlleuse des réformes. En pleine guerre contre les Grecs, il entreprit la réorganisation de l'armée ottomane, en profitant de la paix officielle conclue avec la Russie en 1812 et plus tard du répit que lui donnait le concours des Egyptiens qui combattaient pour lui en Grèce. Les Janissaires¹⁹ mécontents se soulevèrent. Le Sultan les

19. La formation de cette institution remonte à Orkhan (1326-1359) fils de Suleyman. Elle était constituée de jeunes chrétiens convertis à l'Islam. Ils furent de fidèles combattants au service du Sultan. Ils reçurent plus tard d'importants privilèges et devinrent très puissants.

fit broyer par son artillerie. En même temps, l'ordre des Derviches ou Bekdachi²⁰ affilié aux Janissaires, fut dispersé et ses "couvents" (tekkés) furent supprimés. Immédiatement après, Mahmoud II procéda à d'autres réformes administratives telles: la réorganisation des provinces (Eyyalet) d'Asie, l'élaboration d'un règlement sur la gestion du domaine public et l'établissement de traitements fixes pour les fonctionnaires publics.

A la mort de Mahmoud II, Abdul-Méjid (1839-1861) héritait d'une situation catastrophique. Il devait reprendre la politique de réformes inaugurée par son père. A son avènement, les armées de l'Empire ottoman venaient d'être détruites à Nisibine par les troupes du pacha d'Egypte qui occupèrent le Sud de l'Asie Mineure. La flotte ottomane s'était déjà livrée à Alexandrie. Sur le point de s'effondrer, l'Empire ne subsista que grâce aux interventions des puissances européennes, comme on l'a vu au début. Grâce à cet appui, l'Empire chancelant put prolonger son existence agonisante jusqu'en 1918.

Pour gagner la confiance de l'Europe, le Sultan proclama solennellement, le 3 novembre 1839, sous le kiosque

20. Institution religieuse affiliée aux Janissaires et instrument docile aux mains des chefs religieux "conservateurs".

de Gulhané, les principes de la réforme de "Hatti Chérif" (rescrit noble, "impérial"). Les nouvelles institutions devaient porter principalement sur trois points: premièrement, sur les garanties qui assuraient aux sujets une parfaite sécurité quant à leur vie, leur honneur et leur fortune; deuxièmement, sur un mode régulier d'asseoir et de prélever les impôts et, troisièmement, sur un mode également régulier pour la levée des soldats et la durée de leur service.

En plus, le "Hatti Chérif" de Gulhané ordonnait de nombreuses mesures de rénovation: la suppression des marchés d'esclaves, la proclamation solennelle de la liberté des cultes, les garanties de poursuites judiciaires à tous les prévenus ainsi qu'à tous les contribuables pour la taxation et la perception des impôts. L'administration des provinces fut enlevée aux Pachas tout-puissants et irresponsables et confiée à des Valis (gouverneurs) assistés d'un receveur des finances et d'un commandant militaire.

Sauf en ce qui concerne l'armée, ces réformes furent combattues par le clergé musulman et des Vieux-Turcs.²¹ Aussi, dès que le Sultan fut débarrassé des

21. Ce sont les dirigeants conservateurs par opposition aux Jeunes-Turcs libéraux et réformateurs. Voir infra les notes 28, du même chapitre, et 91, du ch. III.

difficultés égyptiennes, remplaça-t-il, en 1841, le libéral Réchid Pacha, l'instigateur de ces réformes, par le conservateur Riza Pacha. Or l'historien J.-P. Roux attribue l'échec des réformes non seulement au conservatisme mais aussi aux mouvements séparatistes. Si celles-ci ne donnèrent pas à la Porte les résultats qu'elle escomptait et si l'Empire continua à se disloquer, cela était dû, d'après lui, à l'action du principe des nationalités; dès avant les réformes de Mahmoud II, il se manifestait par des révoltes provoquées par l'esprit séparatiste dans des régions aussi bien chrétiennes que musulmanes:

Les réformes de la première moitié du XIX^e siècle ne donnèrent pas les résultats que la Porte en attendait. C'est qu'à un rythme plus rapide que celui même du Tanzimat, la force de décomposition jouait, que les peuples englobés dans la souveraineté ottomane cherchaient tous à recouvrer leur indépendance et que le peuple turc lui-même faisait obstacle, autant qu'il le pouvait, au mouvement progressiste. (...) On représente généralement la dislocation de l'Empire ottoman, certes comme une manifestation du réveil des nationalités, mais aussi et surtout comme une révolte des minorités chrétiennes opprimées par les musulmans. (...) Il y eut au XIX^e et au XX^e siècles des soulèvements tout aussi importants de musulmans.²²

Par contre, pour l'historien Albert Vandel, le Hattî Chérif n'était pas un code de dispositions positives, mais simplement un énoncé de principes:

22. J.-P. Roux, La Turquie, Paris, Payot, 1953, pp. 102-103.

Dans cet ordre, rien ou presque rien ne fut fait; et ce qui fut fait fut plus nuisible qu'utile. Au nom de la réforme, l'autorité se centralisa et se renforça. Elle brisa les autonomies locales qui constituaient pour certains groupes de population des remparts contre l'arbitraire ottoman. Elle fit passer sur tout l'Empire le rouleau niveleur d'une administration vexatoire et tyrannique, si bien que le sort du peuple en fut moins amélioré qu'aggravé.²³

Après la convention de Londres de 1841 sur les détroits des Dardanelles, renouvelée par le traité de Paris et après les troubles du Mont-Liban en 1841-1845, suivis des révoltes balkaniques en Bosnie, en Bulgarie et dans les principautés roumaines en 1844-1849²⁴ et finalement à la suite des querelles entre les communautés religieuses chrétiennes de Palestine en 1849 et l'intervention de la Russie,²⁵ un traité de paix fut signé au congrès de Paris

23. A. Vandal, Les Arméniens et la Réforme de la Turquie, Genève, 1903, p. 19, cité par Pasdermadjian, H., Arménie - Histoire..., p. 298.

24. Il fut établi sur ces principautés un condominium russo ottoman en 1845, voir supra, sur les crises balkaniques, II-B-1-c.

25. L'intervention russe a suscité une expédition franco-anglaise en Crimée 1854-1855, précédée d'un traité d'alliance avec l'E.O., parallèlement à un autre accord conclu entre l'Autriche et la Porte pour chasser les Russes des principautés danubiennes. Au sujet des querelles sur les Lieux Saints: la France, étant la protectrice des Catholiques de l'Empire ottoman, droit reconnu par les Capitulations, exigea en 1850 la restitution des Lieux Saints aux religieux latins évincés par les Grecs en 1757; le Tsar protesta et "à titre de gage" envahit les principautés danubiennes. Et on connaît la suite.

en 1856. Ce traité stipulait le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman par les Grandes Puissances. La même année, en 1856, le sultan Abdul-Aziz (1861-1876) promulgua un "Hatti Hamayouni" (rescrit impérial); lequel confirmait et développait les promesses du "Hatti Chérif" de 1839, sur le Tanzimat. Il octroyait aux diverses communautés non-musulmanes la jouissance de leurs immunités traditionnelles, le libre exercice du culte et de l'administration de leurs biens ainsi que de la rétribution des ecclésiastiques. Les dénominations méprisantes des sujets chrétiens, en usage jusqu'alors, devaient être supprimées. Les Chrétiens auraient accès aux universités et aux services publics de l'Etat. Les impôts seraient exigibles, au même titre, de tous les sujets de l'Empire et leur mode de perception réformé de manière à éviter les abus. Les procès entre non-musulmans devaient être jugés par des tribunaux mixtes. Les conseils provinciaux et communaux furent réformés de manière à garantir la liberté de choix de tous les délégués (musulmans, chrétiens ou autres) ainsi que la liberté de vote dans les conseils. Des promesses furent faites quant à l'exécution de travaux publics et à l'abolition de la corruption. Les affaires laïques des Chrétiens, qui étaient jusqu'alors dirigées par le seul clergé, le seraient désormais par un conseil mixte composé de clercs et de laïcs

et choisis par la Communauté.²⁶ Déjà, avant ces réformes administratives et judiciaires, les Chrétiens comme les Juifs conservaient à certains égards un statut spécial. Les "Millet", communautés religieuses, constituaient toujours des unités administratives, reconnues par l'État, avec leurs organes représentatifs et leurs chefs. Elles pouvaient prélever sur leurs membres des taxes pour les besoins religieux et culturels, créer et entretenir des écoles et des établissements de bienfaisance. Seules la construction et la réparation des églises nécessitaient une autorisation officielle. Dans le domaine judiciaire, les affaires privées: mariages, divorces, successions et testaments continuaient à ressortir aux tribunaux religieux chrétiens. Enfin, le 23 décembre 1876, pour faire face aux difficultés extérieures et aux crises internes, et sous la pression des Jeunes-Ottomans,²⁷ le nouveau sultan, Abdul-Hamid II (1876-1909) proclama la constitution et institua un parlement à deux chambres: le Sénat et la Chambre des

26. Ces mesures permirent à l'Eglise-Nation arménienne (Millet Ermeni) d'avoir sa propre charte organisationnelle et communautaire appelée la Constitution nationale (voir infra, ch. III-A et B). Sur le système du "Millet" voir le schéma, infra, ch. III.

27. Jeunes-Ottomans: mouvement constitutionnaliste formé en 1865 par les aristocrates libéraux, soutenu par le futur sultan Murat V (1876-1876). L'âme de ce mouvement fut Namik Kémal (1840-1888), de tendance ottomane musulmane et centralisatrice.

députés, élus par les conseils administratifs des provinces. Mais le Parlement ne tint qu'une seule session et il fut dissous en novembre 1878. Ce n'est qu'en 1908 que Abdul-Hamid rétablit la Constitution à la suite de la révolution des Jeunes-Turcs.

Comme ultimes conséquences, vinrent les massacres que subirent successivement les Arméniens de l'Empire ottoman. Il y en eut en 1896, ensuite en 1909 et finalement en 1915. Ainsi, en exterminant les Arméniens, la Sublime Porte réussit à éliminer la Question arménienne et par conséquent à empêcher la création d'un état arménien ou du moins la reconnaissance d'une certaine autonomie aux Arméniens de l'Empire, conformément aux traités de San Stéfano et du Congrès de Berlin.²⁸ Finalement l'Empire ottoman parvint à priver de ses alliés arméniens la Russie, laquelle avait des visées dans cette région.

Si certaines régions, dans les Balkans comme au Proche Orient, ont pu obtenir leur indépendance ou une quelconque autonomie, ce fut grâce aux intérêts divergents et parfois contradictoires des Grandes Puissances. D'ailleurs, Dimitri Kitsikis a bien raison de le souligner:

²⁸. Voir les traités San Stéfano/Berlin, infra III-B-2.

D'où la contradiction fondamentale entre, d'une part, la politique du respect de l'intégrité de l'Empire ottoman et, d'autre part, la politique d'encouragement des nationalités. Cette contradiction fut aggravée par la désunion de l'Occident, écartelé entre les intérêts divergents de l'Angleterre, de la France, et d'Autriche et, plus tard, de l'Allemagne et de l'Italie.²⁹

Ce même historien relève aussi l'antagonisme Occident-Russie qui domina les relations internationales durant tout le XIX^e siècle:

L'Occident essaya donc d'utiliser à son profit le nationalisme des peuples de l'Empire, non seulement contre Istanbul mais aussi contre les Russes.³⁰

Voilà ce qui explique en partie, selon nous, le sort réservé à l'Église-Nation arménienne de l'Empire ottoman, éventuelle et potentielle alliée de la Russie. Son erreur fut de compter sur l'Occident pour l'obtention d'une certaine autonomie dans les provinces "arméniennes" d'Anatolie. Et la Porte comprit bien l'hésitation et l'attitude confuse des Grandes Puissances vis-à-vis des réformes promises dans ces provinces. Pour Heller il s'agit bien d'une faiblesse:

One cause was the 'weakness' of the Powers and their failure to exert 'real' pressure on the Porte. Another was the inherent confusion of the case.³¹

29. Kitsikis, D., L'Empire ottoman, p. 105.

30. Ibidem.

31. Heller, J., British policy towards the Ottoman Empire, 1908-1914, London, F. Cass and Co. Ltd., 1983, p. 108.

Forte de cette faiblesse, la Porte ne pouvait donc pas permettre un autre grignotement de son territoire anatolien en faveur des Arméniens. En ce qui a trait aux réformes, la loi sur la réorganisation des Vilayet (provinces) de l'Empire ottoman fut complétée en 1870 puis en 1880. Régulant, entre autres questions, la division administrative des provinces arméniennes d'Anatolie, cela eut pour objectif l'effritement de la majorité arménienne. Ajoutons que, jusqu'à Mahmoud II, ces provinces d'Anatolie constituaient un seul eyalet: "Ermenistan ayaleti" (agglomérat des provinces arméniennes). Ces nouvelles promesses de réforme furent accueillies en général avec pessimisme par les Chrétiens, devenus méfiants par l'expérience, et avec mécontentement par les Musulmans qui perdaient leurs anciens privilèges. Cependant, ces réformes solennellement proclamées, tout comme celles qui les avaient déjà précédées et celles qui furent annoncées par la suite, n'amènèrent qu'une certaine transformation superficielle.

Malgré cela, les Arméniens continuèrent à espérer et, profitant de cette conjoncture, se proposèrent plusieurs voies et se constituèrent des moyens vers l'émancipation sociale et religio-nationale. Ce sera le thème du prochain chapitre.

CHAPITRE III

LES CRISES INTERNES RELIGIEUSES ET SOCIO-POLITIQUES DE L'ÉGLISE-NATION ARMÉNIENNE AU XIX^e SIÈCLE.

A - Les crises religieuses.

1. Le mouvement (uniate) catholique (début dix-huitième siècle - 1830)

Dès le début du dix-huitième siècle, les patriarches arméniens de Constantinople se sont attachés à centraliser les affaires intérieures de l'Église-Nation. Leur action administrative s'est progressivement étendue sur toutes les provinces de l'Empire non sans difficulté, comme le souligne Mgr Ormanian:¹

The history of this epoch bears record only of conflicts between the sees and dioceses, and these took place in an environment of political disorders and increasing wars. But, (...), we must pass these narratives by in silence.²

A l'exemple de Mgr M. Ormanian, plusieurs historiens passent sous silence ce genre de récits.

-
1. Mgr Ormanian, prêtre catholique retourné à l'obédience d'Etchmiadzine, devint le patriarche arménien de Constantinople (1895-1908).
 2. Cf. M. Ormanian, The Church of Armenia, London, A.R. Mowbray and Co. Ltd., 1955, p. 62; voir aussi Bardakjian, "The Rise of the Armenian Patriarchate of Constantinople" in Christians and Jews..., vol. 1, pp. 89-100.

D'autres, par contre, tel le jésuite Jean Mécerian, s'en attristent. Pour évoquer cette même époque, celui-ci s'exprime ainsi:

Si on en écrivait l'histoire tant soit peu complète, mais véridique, on l'intitulera sans hésiter: époque de grandeur et de décadence d'une Église chrétienne, qui nous émeut par ses sacrifices, par l'attachement héroïque du peuple à sa foi chrétienne, mais qui nous attriste profondément par la déchéance de bon nombre de ses chefs spirituels.³

Le nouveau patriarche-catholikos de Cilicie, Mgr Abraham Ardizivian,⁴ se rendit à Rome en décembre 1742 pour recevoir le pallium et pour être confirmé par le pape Benoît XIV (1740-1758). Celui-ci lui conféra aussi le titre de "Pierre".⁵ A son retour de Rome, Abraham-Pierre 1^{er} rencontra de grandes difficultés suscitées par le patriarche arménien de Constantinople, à la tête d'un mouvement nationaliste "anti-unioniste". Il dut alors se retirer au Mont-Liban, à Kreim⁶ d'abord, ensuite à Bzommar, où il fonda

3. Cf. J. Mécerian, Histoire et Institutions de l'Église Arménienne, Beyrouth, Imp. Catholique, 1965, p. 128.

4. Archevêque d'Alep, il fut élu patriarche de Cilicie après la mort de Mgr Luc, survenue en 1737.

5. Tous ses successeurs ont porté ce titre jusqu'à nos jours.

6. Premier siège de la congrégation Antonine des Arméniens catholiques fondée par Abraham Attar-Mouradian au début du XVIII^e siècle, non loin de Jounieh.

la résidence patriarcale et le séminaire.⁷ Ce patriarchat-catholicossat arménien catholique de Cilicie fut le fruit des efforts des missionnaires latins, à Alep, sous la protection des consuls français. Il faut donc noter que les missionnaires de différentes congrégations catholiques contribuèrent partout, au Proche Orient, auprès des Arméniens, des Grecs et des Syriens, à l'essor du mouvement catholique.⁸ La juridiction de ce Patriarcat n'était que d'ordre religieux et administratif. Elle n'avait aucune fonction civile et s'étendait sur la Cilicie, la Haute-Mésopotamie et l'Egypte et ailleurs dans la région de l'Empire méridional dont Sivas, Tokat et Malatia.⁹

Une autre communauté arménienne catholique existait déjà à Constantinople depuis 1642, date du rapprochement du siège arménien de Constantinople, sous la juridiction du patriarche Cyriaque (Guiragos) avec celui de

7. Cf. Gulesserian, The Armenian Church, N.Y., AMS Press, 1939, pp. 43-44.

8. Hajjar, J., "L'Eglise au Proche Orient 1715-1800, 1800-1848" in Nouvelle Histoire de l'Eglise, T. IV, Paris, Seuil, 1966, pp. 234-262 et 469-492; Dowling, A., The Armenian Church, N.Y., AMS Press, 1970, pp. 141-142; Atiya, A.S., The History of Eastern Christianity, London, Methuen & Co., 1968, pp. 338-339; Mourret, F., L'Eglise Contemporaine, (Coll. "Histoire Générale de l'Eglise"), Paris, Bloud et Gay, 1924, ch. III.

9. Voir la carte (2).

Rome, sous le pape Urbain VIII (1623-1644). Pourtant, cette politique de rapprochement ne fut qu'intermittente et inconstante, en fonction de la tendance, unioniste ou anti-unioniste, de l'occupant du siège de Constantinople. Notons qu'en un seul siècle, de 1610 à 1710, ce siège patriarcal changea de maître près de soixante fois¹⁰ pour la même raison, soit l'union avec Rome.¹¹

En 1707, une soixantaine de catholiques parmi les dignitaires de Constantinople, dénoncés par le Patriarche comme conspirateurs et espions des Européens, furent condamnés au bagne et aux galères, tandis que leur curé Gomidas Keumurdjian fut condamné à mort et exécuté le 5 novembre de la même année.¹²

Plusieurs patriarches de Constantinople poursuivirent, jusqu'en 1829, cette politique de vexation et de persécution à l'égard des arméniens catholiques et des

10. Cf. Mécerian, Hist. et Inst., p. 133; voir aussi la liste chronologique des patriarches de Constantinople in Morgan, J., de, Hist. du peuple arménien, pp. 368-369.

11. Cf. H. Riondel, Une page tragique de l'Histoire religieuse du Levant, p. 30, cité par Mécerian, Hist. et Inst., p. 119.

12. Cf. Tchamitchian, Histoire arménienne, (en arménien), T. III, p. 185 et Hammer, Histoire de l'Empire Ottoman, T. XIII, p. 185 (les deux auteurs cités par Chirikdjian, L'Eglise Arménienne et le Saint-Siège de Rome, Alexandrie, 1949, pp. 137-139).

missionnaires latins.¹³ Parmi ces patriarches nous pouvons citer Avédik qui fit fermer le collège des Jésuites à Erzéroum et persécuter le fondateur de l'ordre des moines Mékhitaristes, le moine Mékhitar.¹⁴ En 1720, le patriarche Jean de Golod (1715-1741) parvint à obtenir du gouvernement un firman contre les missionnaires européens. Il leur interdisait, sous des peines sévères, toute tentative de prosélytisme.¹⁵

Après une trêve fragile, qui dura environ un demi-siècle, la persécution reprit de plus belle à l'avènement du patriarche Zacharie (1773-1781) en 1780 et fit peser sur les catholiques le poids de toutes ses rigueurs. La Porte le destitua. L'année suivante, la persécution continua à sévir sous Jean de Hamad (1781-1782), son successeur. C'est Berbérian, l'historien même du Patriarcat, qui fournit les

-
13. Cf. Tchamitchian, Hist. arm., T. III, cité par Chrikdjian, L'Eglise Arménienne..., pp. 133-136; sur les Missionnaires latins, voir Hajjar, N.H.E., vol 4, pp. 480-483, Mécérian, Hist. et Inst...., pp. 122-128.
14. Sur Mékhitar, voir Mécérian, Hist. et Inst...., pp. 333-341; Krüger, Die Arm. Méchitar., supra, ch. I, la note 24.
15. Cf. Hammer, Hist. de L'E.O., T. XIV, pp. 118-119, Tchamitchian, Hist. arm., T. III, p. 776, cités par Chirikdjian, L'Eglise Arm., pp. 146-147.

renseignements concernant les vexations, de tous genres, que les catholiques eurent à endurer sous ce patriarche.¹⁶ Il faut cependant ajouter que les autres catholiques (uniates) eurent aussi le même sort.¹⁷

Au début du XIX^e siècle, la persécution cessa; la trêve ne fut que de courte durée. Elle se termina en 1816 avec l'arrivée au pouvoir patriarcal de Boghos Edirnéli (1815-1823), grâce à l'appui de l'aile dure et nationaliste des "Amiras".¹⁸ Il succéda au patriarche Abraham (1813-1815), destitué pour sa modération. Mais les prêtres et les notables catholiques refusèrent d'obtempérer à ses sommations successives répétées entre décembre 1816 et décembre 1817. Le patriarche Boghos les convoqua alors une dernière fois le 12 décembre pour les dénoncer comme "ennemis de la patrie et rebelles au gouvernement et au patriarcat".¹⁹ En octobre 1819, quatre notables catholiques de la capitale,

16. Cf. Berbérian, A., Histoire des Arméniens de 1772 à 1860, (en arménien), Constantinople, 1871, cité par Mécérian, Hist. et Inst...., p. 136 et par Chirikdjian, L'Eglise Arm., pp. 150-152.

17. Cf. Hajjar, J., N.H.E., Vol. IV, pp. 472-473.

18. Voir supra, la note 25 et infra, ch. III-B, la note 57 et passim.

19. Cf. Berbérian, Hist. des Arm., pp. 66-84, cité par Chirikdjian, L'Eglise Arm., pp. 156-167.

membres d'une même famille, furent exécutés pour trahison et gaspillage du trésor de l'État. D'autres membres de ces familles et du clergé catholique furent emprisonnés ou bannis de la capitale.²⁰ En octobre 1823, le Sultan destituait le patriarche Boghos qui fut remplacé par Garabed (1823-1831).

En 1827, les troupes russes venaient d'envahir les contrées de l'Arménie persane et des Arméniens s'étaient joints à elles, sous les ordres de l'archevêque Nersès.²¹ Ce fait, joint aux événements qui s'accomplissaient dans les Balkans, poussa le Sultan à se méfier des Arméniens et à exiger une garantie officielle de fidélité et de loyauté de la part du patriarche arménien Garabed.²² En effet, en 1827, la guerre allait éclater entre l'Empire ottoman et la Russie et l'issue paraissait inévitablement fatale aux intérêts ottomans, au cas où ses Arméniens viendraient à passer du

20. Cf. Berbérian, Hist. des Arm., p. 168, cité par Chirikdjian, L'Eglise Arm., pp. 182-186; Ayvazovski, B., in History of the Ottoman State, vol 2, Venise, 1841, p. 519, cité par Barsoumian, H., "The Dual Role of the Armenian Amira Class Within the Ottoman government and the Armenian Millet (1750-1850) in Christian and Jews..., Vol. 1, p. 176.

21. Cf. Nansen, L'Arménie et le Proche-Orient, Paris, Massis, 1928, pp. 311-312.

22. Cf. Berbérian, Hist. de Arm., p. 178, cité par Chirikdjian, L'Eglise Arm., pp. 190-191.

côté des Russes, dans la Haute-Arménie. C'est l'ex-patriarche Boghos qui fut chargé de représenter le Patriarcat à la Sublime Porte. Il n'hésita pas à déclarer qu'il répondait de la fidélité de tous, à l'exception des membres d'une fraction soumise à l'Eglise de Rome qui refusait de reconnaître le Patriarche comme son chef spirituel.²³

Au lendemain de la défaite ottomane à Navarin²⁴ un édit de cinq articles, proposé par le Patriarche, fut promulgué le 23 juillet 1827, par la Sublime Porte à l'égard des catholiques:

- les fidèles arméniens catholiques originaires d'Ankara devaient être renvoyés dans leur ville et leurs prêtres exilés et détenus à Adalia;
- tous les prêtres arméniens catholiques de Constantinople et des autres villes devaient se rendre en exil dans l'une des îles de la Méditerranée;
- les Arméniens catholiques, originaires des différentes parties de l'Empire et résidant alors à Constantinople,

23. Idem, op. cit., p. 192', cité par Chirikdjian, L'Eglise Arm., pp. 192- 193.

24. Voir supra, ch. II-B-1-b et 2-a.

devaient être expatriés et relégués dans les villes des provinces ottomanes, s'ils n'acceptaient pas la juridiction du Patriarche;

- les religieuses arméniennes, qui résidaient dans la capitale et la banlieue, devaient également être proscrites et dirigées vers les points qu'il plairait au Patriarche de leur assigner;
- finalement, les Arméniens catholiques, natifs de Constantinople et de la banlieue, étaient contraints d'embrasser le symbole du Patriarcat, de reconnaître son autorité, d'abandonner le voisinage des églises latines et de venir habiter les quartiers ou les villages exclusivement arméniens.²⁵

Après la paix conclue en 1829 à Andrinople entre les Russes et la Sublime Porte et grâce aux interventions française et autrichienne, le Sultan Mahmoud II (1784-1839), par un décret impérial daté du 6 janvier 1830, reconnut l'existence complète de la Communauté arménienne catholique. Il lui accorda tous les droits, privilèges et immunités dont jouissaient les autres communautés chrétiennes de l'Empire. Le 6 juillet 1830, le pape Pie VIII (1829-1830) érigea à Constantinople un siège archi-épiscopal et y nomma Mgr Antoine Nouridjan, avec juridiction sur les Arméniens

25. Cf. Berbérian, Hist. des Arm., pp. 195-197, cité par Chirikdjian, L'Eglise Arm., pp. 195-201.

catholiques de l'Empire ottoman. Le 5 janvier de l'année suivante, un autre décret impérial reconnut définitivement l'existence légale de la Communauté-Nation arménienne catholique (Armeni Katolik Millet) et son entière indépendance vis-à-vis du Patriarcat arménien de Constantinople²⁶ et le prêtre Tchokourian fut désigné Patrice (Patrik) comme seul intermédiaire officiel entre la Porte et les Catholiques²⁷ de l'Empire pour les fonctions civiles jusqu'en 1837. Le futur archevêque-primat, Mgr Paul Marouchian (1838-1846), prit pour coadjuteur,²⁸ avec droit de succession, Mgr Antoine Hassoun qui fut reconnu en plus comme "Patrik" en 1845.

Ce n'est qu'en 1866 que s'unifièrent les deux sièges patriarcaux arméniens catholiques, celui de Constantinople au statut civil et religieux et celui de Bzommar²⁹ au statut religieux; et le premier à occuper ce

26. Cf. Mécérian, Hist. et Inst..., p. 136, Hajjar, N.H.E., vol 4, p. 743. Sur la place du système des "Millet" dans la structure socio-politique ottomane, voir le schéma à la fin de ce chapitre.

27. Le même avantage fut accordé cette année-là aux Grecs catholiques, en 1861 aux Chaldéens et cinq années après aux Syriens catholiques.

28. Il le fut imposé par le Pape Pie IX, cf. Mécérian, Hist. et Inst., p. 136.

29. En 1866, à la mort du catholicos-patriarche arménien catholique de Cilicie (établi à Bzommar-Liban) Grégoire Pierre VIII Der Asdvadzadourian. Sur les privilèges du patriarche, voir le canon 117 du synode de Bzommar (1851), in De Clercq, C., Histoire des Conciles, Paris, Héfélé-Leclercq, 1951, t. 11, pp. 515-516.

siège unifié fut Mgr Antoine Hassoun. L'année suivante, le pape Pie IX approuva ce choix ainsi que l'unification des deux sièges et par la bulle *Reversurus* il révisa le statut patriarcal arménien et la structure communautaire. Comme conséquence, l'élection du patriarche et des évêques fut assujettie à la confirmation du pape, ayant le choix parmi trois candidats proposés par le synode arménien catholique. Ainsi le patriarche et les évêques furent privés de certains de leurs privilèges traditionnels, tandis que le clergé et les laïcs cessèrent toute participation à l'élection du patriarche ou des évêques. En plus, les laïcs perdirent tout droit de cogestion communautaire. En 1870, au concile de Vatican I, le patriarche arménien catholique souscrivait au dogme de l'infaillibilité papale. Cependant la paix ne fut totalement rétablie au sein de la Communauté qu'après le Génocide.³⁰

A la veille de la Première Guerre mondiale et jusqu'au Génocide de 1915, ce Patriarcat comprenait dix-neuf diocèses, plusieurs vicariats patriarcaux; deux cents mille

30. Sur le *Reversurus*: voir Mécérien, *Hist. et Inst.*, p. 138, Ormanian, *Le Vatican et les Arméniens*, Rome, Imp. Romaine de C. Bartoli, 1873, pp. 237-305, Patelos, C., *Vatican I et les évêques uniates: une étape éclairante de la politique romaine à l'égard des orientaux 1867-1870*, Louvain, Ed. Nauwelaerts, 1981, pp. 178-189; Davidson, R.H., *Reform in the Ottoman...*, pp. 119-120, Hajjar, N.H.E., vol V, pp. 493-515, Frazee, C.A., *Catholics and Sultans. The Church and the Ottoman Empire 1453-1923*, London, Cambridge U.P., 1983, pp. 178-189 et 256-274; voir la Bulle in Pius IX, *Reversurus*, (*Acta et Decreta Sacrorum Conciliorum Recentiorum: Collectio Lacensis*), T. II, Fribourg-En-Brisgau, Sumtibus Herder, 1876, pp. 568-574. Et sur la situation de la Communauté avant et après la Bulle, voir aussi dans les Synodes orientaux, T. 40 in Mansi, I.D., *Sacrorum Conciliorum*, Paris, Bibl. Expensis Huberti Welter, 1909, pp. 1063-66, 1097-1112 et 1130.

fidèles étaient sous sa juridiction. En plus, il possédait dans les différentes provinces de l'Empire ottoman: 156 églises et chapelles, 110 missions, 148 écoles pour garçons et pour jeunes filles, 32 couvents de religieux et de religieuses, 6 séminaires, tandis que l'administration apostolique de Russie comprenait 50 missions avec églises et écoles. Au total, un clergé composé de 300 prêtres séculiers et de 120 religieux, aidés de 150 religieuses, desservait la Communauté arménienne catholique.³¹

Treize années après le Génocide, soit le 28 juin 1928, un décret pontifical établit le siège du patriarcat arménien catholique à Beyrouth (Liban) où bon nombre de rescapés arméniens se réinstallèrent ainsi que dans d'autres pays arabes notamment en Syrie et en Egypte. En 1934, le nouveau siège patriarcal fut édifié par les soins du Vatican.³² Ce même décret ramena Constantinople au rang de simple archevêché arménien catholique.

2. Le mouvement (évangélique) protestant (1830-1847).

D'après l'historien H. Thorossian, le succès des religieux latins attira les missionnaires protestants dans la région:

Encouragés par le succès des moines latins, les missionnaires protestants se livrèrent, eux aussi, à la propagande.³³

31. Cf. Batanian, Une page de la tragédie arménienne, Bourj-Hammoud (Liban), Sarkissian, 1965, p. 5.

32. Cf. Mécérian, Hist. et Inst., p. 138; Bar, L.H., de, Les communautés confessionnelles du Liban, Paris, Ed. Recherche sur les civilisations, 1983, p. 80, voir infra ch. IV-A.

33. Cf. Thorossian, H., Hist. de l'Arménie..., p. 131.

Dès 1808, les missionnaires protestants étaient installés à Malte avec la "London Missionary Society". Ils furent suivis en 1815 par ceux de la "Church Missionary Society" pour étudier la situation des Églises orientales et, en 1820, par ceux de la "London Society for Promoting Christianity Among Jews". Finalement, un an après, les suivirent ceux de l'"Armenian Board of Commissioners for Foreign Missions" et ceux de la "British and Foreign Bible Society".³⁴

L'"American Board of Commissioners for Foreign Missions" dirigea ses activités vers l'Arménie. Un premier voyage (1830-1831) de Eli Smith et de H.G. Dwight leur fit également découvrir la chrétienté nestorienne.³⁵ Le 9 juin 1831, W. Goodell, de l'"American Board", arriva à Constantinople pour y fonder une mission permanente.

34. Cf. Hajjar, J., N.H.E., vol. IV, pp. 474-480; Chopourian, G., The Causes of the Separation of the Armenian Evangelical from the Armenian Apostolic Church, (Thèse de doctorat), Temple U., 1971, pp. 62-88; Chakmakjian, J., Armenian Christology and Evangelization of Islam, Leiden, Brill, 1965, pp. 21-23; Nordmann, B.F., American Missionary Work Among Armenians in Turkey (1830-1923), (Abstract), U. of Illinois, Urbana, 1927, pp. 3-11; Arpee, L., A History of Armenian Christianity from the Beginning of Our Own Time, N.Y., Arm. Missionary Ass. of America, 1946, pp. 266-292; Sanders, R., The high walls of Jerusalem, N.Y., Reinholt, 1983, pp. 3-8.

35. Cf. Dwight, H.G.O., Christianity in Turkey, London, J. Nesbit & Co., 1854, p. 31; Smith, E., Researches in Armenia, Boston, Crocker & Brewster, 1873, vol. 1, p. 44.

"The first permanent mission station for Armenians (...) was destined to become one of the most prominent missionary station of the "American Board".³⁶

Jusqu'en 1836, les missionnaires limitaient leur action à des contacts personnels. Mais, à partir de cette date, ils entamèrent leur mission publique en organisant des réunions le dimanche. Celles du vendredi étaient destinées spécialement aux femmes.³⁷

En même temps fut fondée la "Compagnie des Pieux Arméniens Protestants". On assista également à la naissance de plusieurs écoles protestantes³⁸ dont une secondaire, à Bera, une élémentaire et une secondaire pour jeunes filles à Smyrne.³⁹

36. Cf. Chopourian, G., The Causes..., p. 1.

37. Cf. Dwight, H.G.O., Christianity in Turkey, p. 6.

38. Notons que l'American Board commençait à la même époque à fonder des écoles dans la Montagne libanaise et en Syrie. L'actuelle Université américaine de Beyrouth figure parmi ses réalisations. Cette Mission contribua à la formation d'une élite intellectuelle, dont Boustani et Yazdji qui contribuèrent au mouvement de la renaissance arabe, amorcé pendant la conquête égyptienne de la Syrie par Ibrahim Pacha (1831-1840). (Cf. Antonius, G., The arab awakening, N.Y., Capricorn Books, 1965, pp. 45-60).

39. Yeghiayan, P. The Why and How of the Separation of the Armenian Denominations (in manuscript), pp. 8-9, cité par Chopourian, The causes..., p. 82.

Comme ce fut le cas au début du mouvement catholique, le mouvement protestant, à son tour, ne tarda pas à susciter la méfiance des dirigeants de l'Eglise-Mère de Constantinople. Ajoutons aussi que la conversion d'un certain nombre de religieux du haut clergé et leur mariage ne facilitèrent pas la tâche des missionnaires.⁴⁰

"As a result, the ecclesiastical rules of the Armenian Church began to gather up their strength to oppose the progress of the reformation".⁴¹

Pendant ce temps, les nouveaux convertis, guidés par les missionnaires, se préparèrent à engager la bataille de la séparation.⁴²

La première ronde de persécution eut lieu en mars 1838 quand le Patriarcat mit à l'index toutes les publications des missionnaires protestants.⁴³ En avril 1839, tout contact avec eux fut prohibé.

40. Cf. Issaverdens, J., The Sacred rites and ceremonies of the Armenian Church, Venice, St-Lazare Press, 1876, p. 447.

41. Dwight, H.G.O., Christianity..., p. 6.

42. Cf. P. Yeghiayan, par Chopourian, G., The causes..., p. 82.

43. Cf. Arpee, L., A Century of Armenians Protestants, Princeton, Princeton U.P., 1946, p. 11; Chopourian, G., The causes..., pp. 109-111.

"The bull threatened terrible anathemas against all who should be found having relationships with the missionaries, or reading their books; and also against all who neglected to inform when made acquainted with offenders."⁴⁴

Quand le patriarche Stépanos (1831-1839 et 1840-1841) intervint contre l'interdiction des activités de la "Compagnie des Pieux",⁴⁵ les influents "Amiras"⁴⁶ désignèrent, en février 1839, l'évêque Hagopos (1839-1840) comme coadjuteur et il devint, un mois après, le nouveau patriarche. Il entama immédiatement la persécution des Arméniens protestants⁴⁷ en ordonnant l'arrestation de leurs leaders, pour ensuite obtenir auprès de la Porte leur bannissement.⁴⁸ Les missionnaires accusés de rébellion

44. Cf. Dwight, H.G.O., Christianity..., p. 94.

45. En arménien: "Parebachdoutian Miapanoutioun"; cf. Prime, E.D.G., Forty years in the Turkish Empire, N.Y., R. Carter & Bros., 1883, p. 263.

46. Sur les "Amiras", voir supra la note 25 et infra ch. III-b note 119 et passim.

47. Évalués à environ 500 membres (cf. Prime, E.D.G., Forty years..., p. 234, Strong, W.E., The Story of the Armenian Board, Boston, Pilgrim Press, 1910, p. 93).

48. Cf. Berbérien, Hist. des Arm., pp. 496-497, in Chopourian, G., The causes..., p. 110.

contre la Porte furent expulsés. Après la mort du sultan Mahmoud II, survenue en juillet 1839, l'ambassadeur américain exigea d'accorder aux missionnaires protestants les mêmes droits que ceux obtenus par les latins.⁴⁹ Réuni en août 1839, le synode américain invita tous les exilés à rentrer chez eux. Un an après, Hagopos fut destitué et le vieux patriarche Stépanos reprit son siège.

La seconde ronde de persécution contre les Arméniens protestants commença en juillet 1844, à l'avènement du patriarche Mattéos Chouhajian (1844-1848) "le plus farouche adversaire du Protestantisme".⁵⁰ Il remplaçait Asdvadzadour, successeur de Stépanos depuis 1841. De la persuasion, il passa à la persécution économique:

"According to the civil law, shopkeepers and artisans were dependent upon patrons. The Patriarch secretly directed the patrons to withdraw their patronage, leaving the Evangelical shopkeepers without business."⁵¹

Le but de cette persécution économique fut donc de forcer les Protestants à retourner au "bercail", comme Prime l'explique:

49. Cf. Hamlin, C., My life and times among the Turks, N.Y., Carter, 1878, pp. 37-40.

50. Cf. Beřbérian, Hist. des Arm., p. 497, in Chopourian, G., The causes..., p. 110.

51. Cf. Dwight, H.G.O., Christianity..., p. 175.

The aim was to wear out the patience of the Evangelicals by depriving them of their income and then reducing them to submission.⁵²

En juin 1846, le Patriarche demanda aux Protestants de signer une lettre de soumission surnommée "acte de repentir". La "Compagnie des Pieux" répliqua alors en publiant une lettre, signée au nom des "Arméniens Persécutés", dans laquelle elle dénonçait l'action du Patriarche contre les Arméniens protestants et affichait leur appartenance à la race arménienne, leur foi à la Trinité, en Jésus-Christ et leur loyauté envers l'Empire. Immédiatement après, tous les Protestants furent frappés d'excommunication et l'anathème fut prononcé contre la "Compagnie des Pieux".⁵³

Quelques jours après cette excommunication, les membres de la Communauté arménienne protestante se constituèrent en Église arménienne évangélique qui, le 7 juillet 1846, se choisit son premier pasteur arménien, en la personne de A. Khatchadourian. Il fut ordonné par les missionnaires américains. Grâce à l'intervention de Lord

52. Cf. Prime, E.D.G., Forty years..., p. 303.

53. Cf. Dwight, H.G.O., Christianity..., p. 326, Berbérian, Hist. des Arm..., p. 303-304, in Chopourian, The Causes..., p. 135.

Cowley, ambassadeur britannique auprès de la Porte, la nouvelle Église obtint un an plus tard le statut de "Millet" protestant.⁵⁴ En 1850, le Sultan leur accorda le statut, comme son prédécesseur l'avait fait, en 1830,⁵⁵ en faveur de la Communauté arménienne catholique, constituant ainsi deux nouvelles églises arméniennes indépendantes du patriarcat arménien de Constantinople.⁵⁵ L'année suivante, une assemblée populaire eut lieu à Istanbul afin d'élire le comité exécutif, composé de treize représentants pour la gestion des affaires de la Communauté et désigner le chef civil (Milleti-vékil).⁵⁶

B. Les crises socio-politiques.

1. La restructuration organisationnelle représentative et la Constitution nationale (1810-1860)

De tout temps, le Patriarcat arménien de Constantinople fut géré par l'autorité absolue des patriarches qui, à leur tour, étaient soumis à l'influence et à la prépondé

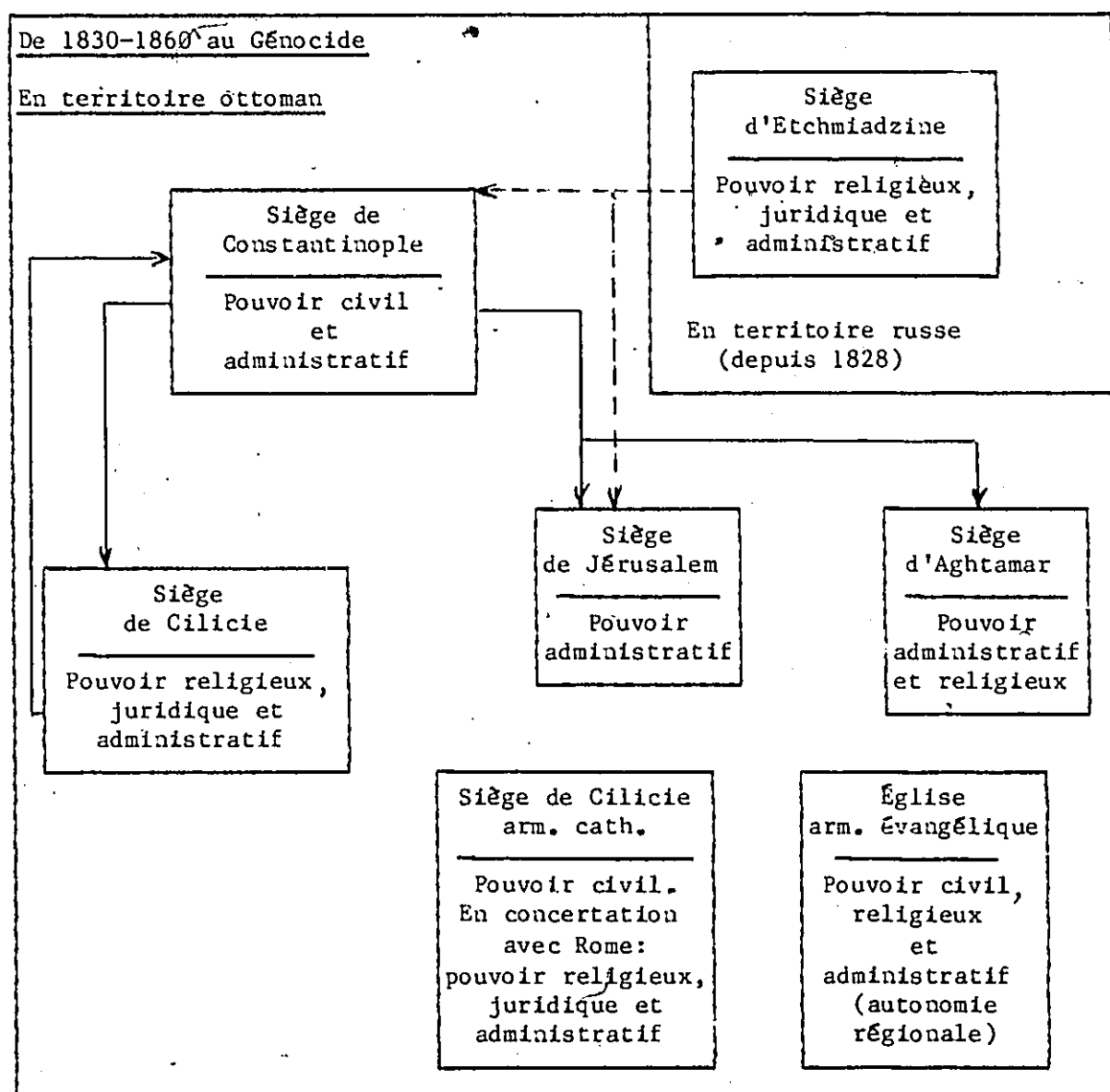
54. Cf. Hamlin, C., My life..., p. 134, Etmekjian, J., The French influence on the Western Armenia Renaissance (1843-1915), N.Y., Brown, 1958, p. 82. Sur la place du Millet dans le système ottoman, voir le schéma à la fin du présent chapitre.

55. Cf. Prime, E.D.G., Forty years..., pp. 352-353, Hamlin, C., My life..., p. 134. Voir aussi le schéma II sur l'évolution de l'Église arménienne.

56. Cf. Davidson, R.H., Reform..., pp. 122-123. -

SCHÉMA II .

L'évolution de l'Église arménienne et les rapports
entre les sièges à travers l'histoire
(De 1830-1860 au Génocide)



rance des riches notables (Amiras),⁵⁷ considérés comme les leaders de la Nation, comme en parle Mgr Ormanian:

It is true that these latter had no claim to distinction save that which their wealth conferred on them.⁵⁸

Plusieurs facteurs amenèrent graduellement toutes les classes sociales éclairées à la participation aux affaires de l'Eglise-Nation. Parmi ces facteurs on peut retenir les abus inséparables de cette situation, les mouvements contestataires des Catholiques, et, plus tard, des Protestants et l'apparition d'une nouvelle génération instruite⁵⁹ en France et en Italie.

57. Les "Amiras" étaient les notables de la communauté arménienne de Constantinople. "La classe des gros bonnets nationaux, serviteurs et cupides de pachas turcs", (cf. Ternon, Y., Les Arméniens, histoire d'un génocide, Paris, Seuil, 1977, p. 35; voir aussi Davidson, Reform..., pp. 118-120, Bardakjian, K.B., "The Rise of the Armenian Patriarchate of Constantinople" in Christians and Jews..., pp. 89-100, Barsoumian, H., The Dual Role..., pp. 171-184).

58. Cf. Ormanian, M., Armenian Church, p. 73.

59. D'après K. Bardakjian, certains de ces intellectuels et hommes d'affaires éclairés, éduqués en Europe, appartenaient à la loge maçonnique "Ser" de Constantinople. Ils avaient activement participé dès 1850 à la démocratisation des institutions internes de leur communauté et à la création d'un véritable leadership progressiste face au clergé arménien et aux "Amiras". (Cité par Dumont, P., in "La Turquie dans les archives du Grand Orient de France: du milieu du XIX^e siècle à la veille de la Première Guerre mondiale", pp. 184-185) in Economie et sociétés dans l'empire ottoman (fin du XVIII^e - début du XX^e siècle), Paris, Ed. CNRS, 1983, pp. 171-201. Cependant ce dernier estime qu'il ne devrait pas toujours être commode dans l'Istanbul (Constantinople) de la fin du XIX^e siècle de s'avouer à la fois arménien et franc-maçon. Idem, op. cit., p. 187).

"When these young men returned from Venice and Paris (...) they were the first wave of that group of workers and writers who were to become the architects of the Armenian Renaissance-Generation. (...) The group of young men and women whose efforts between 1850 and 1885 brought about a transformation in Armenian social, administrative, and cultural life."⁶⁰

Quelques décennies après, ce remue-ménage devait ouvrir la porte aux organisations politiques et à la participation active. En 1810, le premier essai d'un nouveau régime de participation fut tenté pour résoudre la question suscitée par le mouvement catholique et par ses répercussions. A cet effet, on forma une première commission qui se réunit au Patriarcat, dans le but de chercher un compromis et d'éviter des scissions d'envergure. Six ans après, une seconde mission la remplaça, en vue de ménager un colloque entre les théologiens des deux tendances. Mais les divergences ne firent que s'accroître. On connaît la suite.

Après la réforme du Hatti Chérif de 1839, les répercussions se firent sentir rapidement. A partir de ce moment la loi interdit toute condamnation sans procès et, en même temps, elle limita le pouvoir du Patriarcat sur les

60. Etmekjian, J., The French influence..., pp. 97-98.

fidèles ainsi que ses pouvoirs fiscaux.⁶¹ En 1841, un premier conseil fut d'abord élu exclusivement pour la gestion financière composé de seize "Amiras" et de quatorze artisans en tant que représentants populaires.⁶² Trois ans plus tard, ce conseil d'administration générale, fut réorganisé et divisé en un conseil religieux, composé de quatorze ecclésiastiques et un conseil civil composé de vingt laïcs, 10 artisans et 10 "Amiras".⁶³

61. Cf. Macler, Autour de l'Arménie, Paris, E. Nourry, 1917, pp.104-105.

62. Idem, op. cit., p. 110. Il est à noter que la communauté grecque orthodoxe de Smyrne avait déjà obtenu en 1785 une chartede cogestion émanant du Concordat conclu entre le Métropolitte de cette ville, le Patriarche oecuménique Grégorius V et dix notables de la communauté. Ceci fut imité plus tard au début du XIX^e siècle par d'autres communautés grecques orthodoxes de l'Empire ottoman. (Cf. Pantazopoulos, N.J., Church and Law in the Balkan Peninsula during the Ottoman rule, Thessaloniki, Inst. for Balkan Studies, 1967, pp. 108-109). Serait-il hasardeux de conclure, dans le cas des Arméniens, à une influence du régime communautaire grec orthodoxe? Il semble toutefois, que l'adoption d'une constitution par la nouvelle communauté arménienne protestante en 1851 aurait été de grande influence (cf. Davidson, Reform..., pp. 122-123, Arpee, A Century..., pp. 190-191, Dwight, Christianity in Turkey, pp. 53-55, et passim; et Prime, Forty years..., p. 483).

63. Cf. Ter Minassian, A., "L'Arménie et l'éveil des nationalités (1800-1914)" in Histoire des Arméniens, pp. 453-454. D'après Ch. Thorossian, le conseil civil était composé de 24 membres. Cf. Thorossian, Hist. de l'Arménie..., p. 127.

La nouvelle administration ne pouvait pas fonctionner parfaitement. Les "Amiras" détenaient trop de pouvoir dans le conseil civil; d'autant plus qu'ils n'étaient pas représentatifs des autres provinces arméniennes de l'Empire car ils reflétaient le vote des Arméniens mâles de Constantinople. Pour déterminer les compétences, délimiter les responsabilités et régler le mode de gestion des deux conseils et dans le but de clarifier les droits et les devoirs de l'électorat, on sentit le besoin d'un règlement permanent. De plus, les réformes promises par la Porte dans l'article IX du traité de Paris de 1856 accordaient à chaque "Millet" le droit de soumettre à l'approbation du gouvernement impérial un règlement organique interne.⁶⁴ Et ce qui accéléra ce processus fut qu'en 1836, comme gage de ses bonnes intentions,⁶⁵ le Tsar Nicolas I (1825-1855) avait promulgué le règlement interne (Pologénié) du Catholicossat d'Echmiadzine.⁶⁶

64. Cf. Macler, Autour de l'Arménie, pp. 115-116.

65. L'on se souvient, qu'en 1828, des volontaires arméniens, commandés par l'archevêque Nersès, avaient participé aux côtés des Russes à la libération du "Khanat" (province) d'Erevan du joug persan par les Russes (cf. Cassell & Galpin, (éd.) Illustrated History of the Russo-Turkish war, London-Paris-N.Y., Ed. Cassell & Galpin, 1880, , vol I, p. 164; Nansen, L'Arménie..., pp. 311-312; voir aussi supra, ch. III-A-1, note 21.

66. Cependant concernant le statut de l'Eglise d'Etchmiadzine, l'élément laïque n'exerçait aucun contrôle sur la gestion des diocèses; le synode catholicossal et les consistoires diocésains, où ne figuraient que des ecclésiastiques, n'y avaient que des attributions strictement spirituelles (cf. le Polégénie de 1836, in Ormanian, The Church of Armenia, ch. XXXII).

En 1860, s'inspirant de la constitution française, on élabora un statut qu'on appela "constitution nationale".⁶⁷ Cet acte fut soumis à la sanction du gouvernement dont l'approbation ne fut obtenue qu'au bout de trois ans. Cette constitution⁶⁸ est divisée en 5 chapitres et comprend 98 articles. Le premier chapitre, qui est le plus important, est composé de 84 articles répartis sur 8 sections:

- L'administration centrale nationale (1-7);
- Le cabinet du Patriarche (8-12) et ses structures organisationnelles (13-16);

67. Cf. Thorossian, Hist. de l'Arménie..., p. 128, Etmekjian, The French Influence..., pp. 115-124; et peut être aussi du Concordat grec de Smyrne, (voir supra, la note 62), car Smyrne était un des centres économiques et culturels les plus actifs de la vie arménienne au XIX^e et au XX^e siècle jusqu'à la Première Guerre mondiale. (Cf. Ter Minassian, A., La question arménienne, Roquevaire, Ed. Parenthèse, 1983, pp. 166-167).

68. Cf. Lynch, H.F.B., Armenia, Travels and Studies, London-N.Y., Longman's Green and Co., 1901, vol. 2, pp. 445-467 (Annexe II); Sarkissian, K., "The Armenian Church in Contemporary Times" in Religion in the Middle East, Cambridge, Cambridge U.P., 1969, ch. X, pp. 22-25; Etmekjian, L., "The Armenian National Assembly of Turkey and Reform" in Armenian Review, 20 (1), 1976, pp. 38-52; Great Britain-Foreign Office, Armenia and Kurdistan, London, Stationery Office, 1920, ch. III. Il est à souligner que cette constitution a été écrite en langue vernaculaire (achkharapar) et non en classique (krapar). S'agissait-il d'un geste de démarcation par rapport à l'influence du clergé ou bien d'une volonté d'atteindre tout le peuple ou peut-être des deux à la fois!

- Le Patriarche de Jérusalem (17-23);
- Le conseil religieux national (24-35);
- Le conseil civil (36-43);
- Les commissions et les comités organisés par l'assemblée politique (44-51);
- Les conseils de quartiers (Ephories) ou les paroisses (52-56);
- L'assemblée générale nationale: son organisation, son fonctionnement et ses devoirs (attributions) (57-84).

Le deuxième chapitre porte sur les lois générales relatives aux assemblées et aux conseils; le troisième est centré sur le pouvoir de taxation nationale; le quatrième a pour objet l'administration provinciale nationale et finalement le cinquième couvre la révision de la Constitution.

En vertu de cette constitution, la haute gestion des affaires est confiée à une assemblée nationale⁶⁹

69. Cf. ch. I, art. 4, 5, 8; et ch. II.

investie de pouvoirs législatifs et de contrôle et à deux conseils, l'un religieux et l'autre civil, qui ont un pouvoir exécutif et qui assistent le Patriarche dans l'exercice de ses fonctions administrative.⁷⁰ Ces conseils sont, à leur tour, assistés de plusieurs comités et commissions, institués pour s'occuper séparément de toute question concernant les différents matrimoniaux, l'instruction publique, la gestion financière et l'hôpital.⁷¹

L'assemblée nationale se compose de cent quarante membres, dont les 6/7^e sont laïques, élus au suffrage.⁷² Le conseil civil comprend vingt laïques et le conseil religieux quatorze ecclésiastiques de tous grades, célibataires ou mariés. Ces deux conseils sont directement élus par l'Assemblée. Réunis, ils forment le conseil mixte dont la compétence s'étend sur la gestion en général.⁷³ Les affaires spirituelles relèvent du conseil religieux et les autres, du conseil civil. Tous deux agissent isolément.⁷⁴ Quant aux comités et commissions, chacun se compose de sept membres: ceux qui s'occupent de l'instruction, de

70. Cf. ch. I, art. 6.

71. Cf. ch. I, art. 6, 7, 8; ch. II; ch. III et ch. IV.

72. Cf. ch. I, art. 8.

73. Cf. ch. II.

74. Cf. ch. I, art. 4, 5.

l'économie et de l'hôpital sont entièrement composées de laïques; dans les autres comités et commissions, qui ont pour attribution les testaments et les monastères, les laïques forment la majorité. Mais la commission préposée aux affaires judiciaires comprend quatre laïques et le même nombre de religieux.⁷⁵

L'assemblée nationale a pour attributions principales l'élection des Patriarches - lesquels conservent leur rôle d'intermédiaire entre la nation arménienne et l'Etat - et des conseils, religieux et civil, ainsi que le vote du budget et l'élaboration des règlements spéciaux et finalement la charge des conflits de pouvoirs et des difficultés extraordinaires.⁷⁶

Quant à l'administration provinciale ou diocésaine, elle est calquée sur le modèle de l'administration centrale du Patriarcat. Elle varie selon l'importance et l'étendue des diocèses. Comme pour les conseils et les commissions, le nombre des membres des conseils généraux provinciaux ou diocésains varie de vingt-et-un à soixantedix, dans la proportion de 6/7^e de laïques.⁷⁷

75. Cf. ch. I, art. 6; ch. III; ch. IV.

76. Cf. ch. I, art. 8; ch. II, III, IV, V.

77. Cf. ch. I, art. 6, 7; ch. IV.

La constitution nationale a créé un impôt direct, auquel est soumis tout particulier jouissant d'une situation lucrative et dont le paiement (la cotisation) donne le droit de vote. Le total est versé à la caisse du Patriarcat.⁷⁸ Ainsi, peut-on constater, à propos de la Constitution, qu'il en résulta une restructuration organisationnelle représentative en vue d'une meilleure gestion des affaires socio-culturelles et nationales ainsi qu'un rapprochement entre le Patriarcat et les provinces éloignées. Et grâce à cette constitution, l'étroite relation entre les laïques et leur clergé, la Nation et son Église, allait profiter à l'émancipation des esprits. En conséquence, cette constitution, d'après Davidson, a affaibli le pouvoir des magnats de la communauté d'Istanbul (les Amiras) et a anéanti le contrôle du clergé, leur allié:

The Constitution had been a heavy blow to the magnates of Istanbul and destroyed the clerical control of the millet which the magnates had operated to their advantage.⁷⁹

Dès lors, on peut parler d'une Église-Nation arménienne où le laïque est dans l'Église et où le clergé,

78. Cf. ch. I, art. 1. 2; ch. III, IV.

79. Cf. Davidson, Reform..., p. 125.

fait étroitement corps avec la Nation de telle sorte que les deux éléments se mêlent et s'interpénètrent. C'est ainsi que Bertrand Bareilles s'exprime:

The nation and the Church are one (...) Thus the laity, as part of the Church, and in combination with the clergy, form a closely knit body corporate as a nation. In short, the two elements are so well blended and intermingled, that the term "National Church" would seem to have been framed with special applicability to this nation.⁸⁰

2. Les principaux mouvements politiques (1885-1905)

Cependant, la Constitution nationale, à elle seule, n'était pas suffisante pour calmer les esprits, puisque les réformes officielles (ottomanes) étaient restées lettre morte. Les actes de violence⁸¹ à l'égard des Arméniens, surtout dans les provinces arméniennes éloignées, continuaient de plus belle de la part des Kurdes et des Circassiens (Tcherkess) avec l'appui tacite des autorités locales, civiles et militaires. D'ailleurs la Sublime Porte avait admis cette situation indirectement par l'article 16 du traité de San Stéfano et, quelques mois plus tard, par

80. Cf. Bertrand Bareilles, in M. Ormanian, The Church of Armenia, in Preface, pp. XIII-XIV.

81. Des massacres eurent lieu en Cilicie en 1862 et, d'autres à Van en 1876 et en 1877-78 dans les régions de Bayazid et Alachguert. (Voir la carte (2) de l'Arménie).

l'article 61 du Congrès de Berlin de 1878 elle s'engageait à "réaliser les améliorations et les réformes dans les provinces habitées par les Arméniens, à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes".⁸² A la suite de la ratification du traité de Berlin, dont l'article 61 remplaçait l'article 16 du traité de San Stéfano, les Arméniens éclairés, parmi lesquels figurait Mgr Khrimian,⁸³ crièrent à la trahison⁸⁴ des Grandes Puissances chrétiennes à leur égard. Ils lancèrent des cris de détresse et de révolte. L'un des poètes et écrivains arméniens nationalistes,⁸⁵ l'évêque Nar-Bey, avait exprimé son amertume: "Non, mes frères, non, il n'y a rien à espérer

82. Cf. le Traité de Berlin 1878, art. 61, in Doumergue, L'Arménie. Les Massacres et la question d'Orient, Paris, Libr. de Foi et Vie, 1916, pp. 98-102, Ternon, Les Arméniens..., pp. 54-62. Voir aussi supra, ch. II, la note 5. Au Congrès de Berlin, les délégués arméniens avaient suggéré pour les provinces arméniennes un statut analogue à celui du Mont-Liban, entouré des mêmes garanties. (Cf. Probyn, J.W., Armenia and the Lebanon, London-Paris, Cassell, P. and Galpin, 1897, pp. 16-19, De LaJonquière, E., Hist. de l'Empire ottoman, Paris, éd. 1914, II, p. 126, cité par Pasdermadjian, pp. 323-324).

83. Ex-Patriarche "nationaliste" de Constantinople, il avait présidé la délégation arménienne au Congrès de Berlin, tout comme le patriarche Varjabedian qui, avant lui, avait été le porte-parole du Patriarcat arménien à San Stéfano.

84. Cf. E. Doumergue avait qualifié le traité de Berlin de "crime", étant le point de départ d'une politique de persécutions et d'extermination des Arméniens. (Cf. L'Arménie. Les massacres..., p. 11).

85. Parmi les écrivains nationalistes qui influencèrent le peuple à l'éveil national, citons Raffi, Apovian et Tchobanian.

des étrangers."⁸⁶ Enfin, après les vaines interventions de 1880 des ambassadeurs des Grandes Puissances auprès d'Abul-Hamid, le Sultan rouge, pour la réalisation des projets de réformes et la réaction brutale du Sultan à l'égard des Arméniens de Zeitoun (en Cilicie) et de Sassoun, ceux-ci répliquèrent en organisant des mouvements politiques et de résistance armée. En 1885, on assista à l'émergence des premiers comités révolutionnaires nationalistes locaux. Ainsi, d'après Lewis, se concrétisèrent donc les aspirations nationalistes des Arméniens, comme conséquence de l'impact culturel et politique de l'Arménie "russe", d'une part, et des idées libérales occidentales, d'autre part:

The political and cultural impact of Russian Armenia on the one hand, and the new national and liberal ideas coming from Europe on the other, fully affected the ottoman Armenians (who at the beginning of the nineteenth century were still known as the "Millet-i sadika", the loyal community) especially the rising middle class, and stimulated the growth of an ardent and active Armenian nationalist movement.⁸⁷

a. Le Parti Arménagan

En 1885, le parti Arménagan fut créé à Van par les anciens élèves de M. Portugalian,⁸⁸ non comme un groupe

86. Cité par Baghdjian, Le problème arménien..., p. 53.

87. Cf. Lewis, B., The emergency of modern Turkey, London-Oxford-N.Y., Oxford U.P., éd. 1968, p. 356.

88. M. Portugalian fonda ce mouvement avec son journal "Armenia" en 1885 à Marseille. Mais avant cette date, dans les années soixante, il y avait d'autres mouvements régionaux nationalistes.

révolutionnaire mais comme un groupe local d'auto-défense. C'est à Van aussi que vit le jour le journal "L'aigle de Vaspourakan" de l'ex-Patriarche Khrimian Haïrig, ardent nationaliste. Le travail le plus important de cette société fut, à l'intérieur, dans le domaine de l'éducation des paysans arméniens et, à l'extérieur, M. Portugalian, s'étant réfugié à Marseille, familiarisa les cercles européens avec l'Arménie et son sort. En 1908, elle s'amalgama avec un autre groupe, les libéraux (azadagan) pour former, au Caire, le Parti National Démocrate (Ramgavar),⁸⁹ dont le premier président fut Boghos Noubar Pacha.⁹⁰

b. Le Parti Social Démocrate (Hentchag)

De tendance socialiste, le parti social démocrate (Hentchag) fut fondé à Genève en 1887. Parmi les premiers militants se firent vite remarquer une étudiante, Maro Vartanian, ainsi que Nazarpekian, Azadian, Meghavorian et d'autres. Pour le parti Hentchag, le travail éducatif était

89. Cf. Gaspard, A., Le combat arménien entre terrorisme et utopie, Lausanne, l'Age d'Homme, 1984, p. 9.

90. Fils d'un premier ministre d'Egypte, il a été le président d'une des deux délégations arméniennes aux conférences de Sèvres (1920) et de Lausanne (1923). L'autre délégation était présidée par A. Aharonian, président de la République Libre d'Arménie 1919-1921. (Cf. Howard, H., The partition of Turkey, (1913-1923), N.Y., Howard & Fertig, 1966, pp. 225-226).

plus important que le révolutionnaire d'une part; d'autre part, la coopération était visée avec les autres minorités opprimées. Son principal objectif était la libération de l'Arménie en tant que Nation, par tous les moyens, y compris la lutte armée. Grâce aux armes que ses membres distribuaient, ils ont pu rejoindre une partie de la paysannerie⁹¹ au niveau de son auto-défense. Ils ont organisé les démonstrations de Koum Kapou à Constantinople, en 1890, contre le Sultan, puis celles de Bab Ali, en 1895, pour dénoncer le massacre des Arméniens de Sassoun de 1894, suivi d'autres massacres et pillages organisés par le Sultan.

Quoique le pouvoir se voulût collectif, l'organisation était centralisée entre les mains d'un bureau exécutif se trouvant à Londres. Mais les membres ne tardèrent pas à se scinder en deux groupes: celui de la vieille garde partisane de l'internationalisme, et celui des réformistes (Veragazmial) qui adoptèrent une position anti-internationaliste. Cette dernière formation se divisa pour former le parti des Libéraux (Azadagan), qui se fusionnèrent

91. La paysannerie formait 80% des Arméniens de l'Empire ottoman (cf. Lepsius, J., Archives du Génocide des Arméniens, Paris, Fayard, 1986, p. 327); d'après A. Ter Minassian, la théorie des luttes de classes des Hentchag n'attira pas la paysannerie arménienne, in La question arménienne, p. 89 et passim.

avec d'autres organisations idéologiques pour former, en 1908, au Caire, le Parti Constitutionnel Démocrate Arménien qui deviendra en 1921 le Parti Arménien Démocrate-Libéral (Ramagvar Azadagan). Ce Parti, sous l'influence politique de l'Union Générale Arménienne de Bienfaisance (Parékordzagan), fondée au Caire en 1906 pour servir les Arméniens dans le domaine culturel et humain, fut donc constitué majoritairement par les deux partis Arménagan et Azadagan et d'hommes d'affaires, de représentants des professions libérales et de la bourgeoisie du Caire, de Constantinople, de Smyrne, de Trébizonde et d'autres villes. D'après A. Ter Minassian,⁹² la bourgeoisie arménienne, appuyée par le haut clergé, pratiquait la bienfaisance nationale et se montrait hostile aux révolutionnaires arméniens. Cette bourgeoisie de Constantinople, de Smyrne, de Trébizonde, de Tiflis, de Bakou, de Tabriz, d'Ispahan et du Caire disposait des énormes marchés impériaux ottoman, russe et persan. Conservatrice ou libérale, mais toujours soucieuse de ménager le pouvoir, cette bourgeoisie ne souhaitait que des réformes dans l'Empire ottoman et le maintien des avantages acquis dans l'Empire russe grâce au boom pétrolier.

92. Idem, op. cit., pp. 88-89.

**c. La Fédération des Révolutionnaires arméniens
(Tachnagtsoutioune).**

En 1890, apparut à Tiflis⁹³ (en Géorgie) la Fédération des Révolutionnaires arméniens, animée par Mikaelian, Zavarian et Zorian. A ses débuts, ses fondateurs s'opposaient à l'idée de force, croyant à une évolution pacifique d'ordre international comme solution à la Question arménienne. En 1891, l'objectif principal devint l'émancipation nationale et l'acquisition des droits démocratiques par la révolution. Ensuite, en 1892, l'Assemblée adopta le principe de la décentralisation. S'intéressant à la question socialiste, les Tachnag se joignirent à la Deuxième Internationale en 1907. Entre 1890 et 1908 ce fut la période d'organisation révolutionnaire. C'est aussi durant cette période que les Arméniens ont subi le plus grand nombre de massacres⁹⁴ perpétrés par le régime ottoman.

93. C'est à Tiflis, en Géorgie, où il y avait un grand nombre de réfugiés arméniens de l'Empire ottoman que s'établit le groupe Jeune-Arménie (Yéridassart Hayasdan) dont le but était de réunir tous les groupes révolutionnaires des deux Arménies, ottomane et russe; car après l'assassinat du Tsar Alexandre II en 1881, le premier ministre libéral, le comte arménien Loris Mélikof fut démis de ses fonctions; la nouvelle administration adopta une politique anti-arménienne, laquelle politique a été maintenue jusqu'à la Première Guerre mondiale. (Sur cette politique russe voir Pasdermadjian, Arménie..., ch. XVI).

94. Entre 1895 et 1896, 300 000 arméniens périrent en Cilicie et en Anatolie. (Cf. Ternon, Les Arméniens..., pp. 97-116); et en 1909, un an après le premier renversement du Sultan par les Jeunes-Turcs avec l'appui des Tachnag, 30 000 Arméniens furent massacrés à Adana (Ibidem, pp. 174-184).

L'action la plus spectaculaire organisée par les Tachnag pour attirer l'attention des Grandes Puissances sur le sort des Arméniens fut l'attaque de la Banque ottomane en août 1896.⁹⁵ Cette prise de la Banque eut un certain succès. Une année après, les Tachnag, avec l'appui des Henschag et des Arménagans, organisèrent leur fameuse expédition punitive contre les Kurdes qui avaient assailli Khanasor, dans la région de Van. Ce fut une victoire psychologique pour les Arméniens. Enfin il y eut en 1901 la bataille du monastère Arakelots et trois années après une autre, d'importance majeure, dans le district de Sassoun contre les Turcs et leurs alliés Kurdes.

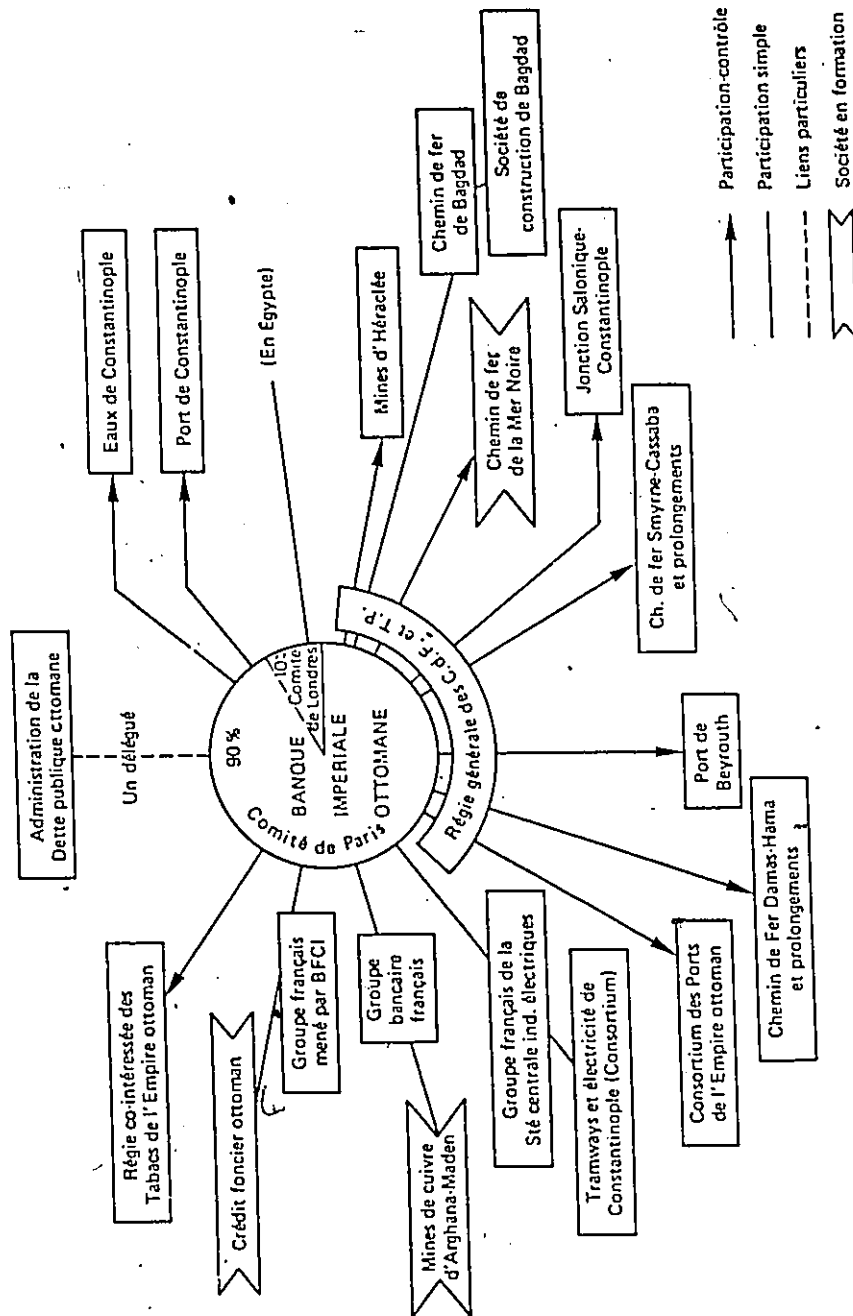
En 1908, les Tachnag, croyant en la sincérité du programme politique des Jeunes-Turcs,⁹⁶ leur accordèrent

95. Cette banque était constituée en grande partie par des capitaux étrangers, investis dans plusieurs projets dans l'Empire ottoman, dont celui du "Chemin de fer". Voir, à la page suivante, le schéma du groupe financier de la Banque ottomane en 1914.

96. Avec pour slogan "Liberté, égalité, fraternité", la formation Jeunes-Turcs était l'émanation du Parti Union et Progrès fondé à Paris en 1894 par un groupe d'intellectuels turcs prônant le progrès de l'Empire par la liberté et la décentralisation. Il faut ajouter qu'en 1902 des délégués Henschag et Tachnag avaient participé à Paris au congrès des Libéraux ottomans durant lequel il fut question de décentralisation de l'Empire (cf. A. Ter Minassian, "L'éveil des nationalités" in Histoire des Arméniens, pp. 472-478). D'après Ramsaur, la Franc-Maçonnerie de Salonique avait exercé une certaine influence sur les Jeunes-Turcs. (Cf. Ramsaur, E.E., The Young Turks, Prelude to the Revolution of 1908, N.Y., Russell and Russell, 1970, pp. 104-107).

CONJONCTURE ET STRATÉGIE

LE GROUPE FINANCIER DE L'OTTOMANE EN 1914



Throbie, J., Économie et Sociétés dans l'Empire ottoman (Fin du XVIII^e - début du XX^e siècle) (p. 481).

leur appui pour déposer le Sultan, en vue de restaurer la constitution ottomane de 1876. Une fois au pouvoir ces derniers renièrent leur engagement et appliquèrent avec acharnement la même politique d'extermination à l'égard des Arméniens de l'Empire, laquelle s'acheva en 1915. A la proclamation de la République Libre d'Arménie en mai 1918, le parti Tachnag en dirigea la destinée jusqu'en 1920; épuisé par les attaques turques, il fut délogé par les Arméniens communistes avec l'aide de Lénine.⁹⁷ Jusqu'à tout récemment, il continua cependant à représenter, à Paris, la République Libre d'Arménie par l'intermédiaire d'une délégation ayant le rôle d'un gouvernement en exil.

Aujourd'hui ces trois principaux mouvements politiques continuent à animer l'esprit national et à participer au développement culturel des communautés arméniennes de la diaspora, tout en essayant de s'arracher leur contrôle les uns aux autres.⁹⁸ Le Hentchag, le Ramagavar avec sa puissante union générale arménienne de bienfaisance "Parékordzagan",⁹⁹ et l'organisation culturelle

97. Cf. K. Demirtchan, L'Arménie Soviétique, Moscou, Ed. du Progrès, 1982, pp. 12-15.

98. Cf. Y. Ternon, "La lutte pour le pouvoir en Diaspora" in La Cause arménienne, Paris, Seuil, 1983, pp. 119-123.

99. Son capital dépasse \$70 millions (d'après des sources confidentielles). Après le décès du célèbre Monsieur 5%, C. Gulbenkian, c'est un autre millionnaire, A. Manouguian, qui en est devenu le président à vie.

"Tékéyan" considèrent l'Arménie soviétique comme "l'incarnation du sanctuaire national, le bastion de l'"arménité" sur une partie du territoire de l'Arménie historique."¹⁰⁰ Tous les deux lui accordent, ainsi qu'au catholicossat d'Etchmiadzine, toute l'aide possible et le soutien nécessaire pour la survie de l'Arménie soviétique et de l'Eglise nationale. A l'opposé, le Tachnag, considéré comme un parti de masses, avec son influent organisme socio-culturel "Hamazkaïne", contrôle la plupart des communautés diasporiques arméniennes du Proche-Orient grâce à son système décentralisé et à sa doctrine nationaliste ainsi qu'à son passé révolutionnaire.¹⁰¹ Son principal objectif demeure la libération des territoires arméniens historiques, situés en Turquie orientale. Tout en ne considérant pas l'Arménie soviétique comme une fin en soi pour les Arméniens, le Tachnag se joint aux autres partis contre l'émigration de la Mère-Patrie pour ne pas l'affaiblir.¹⁰²

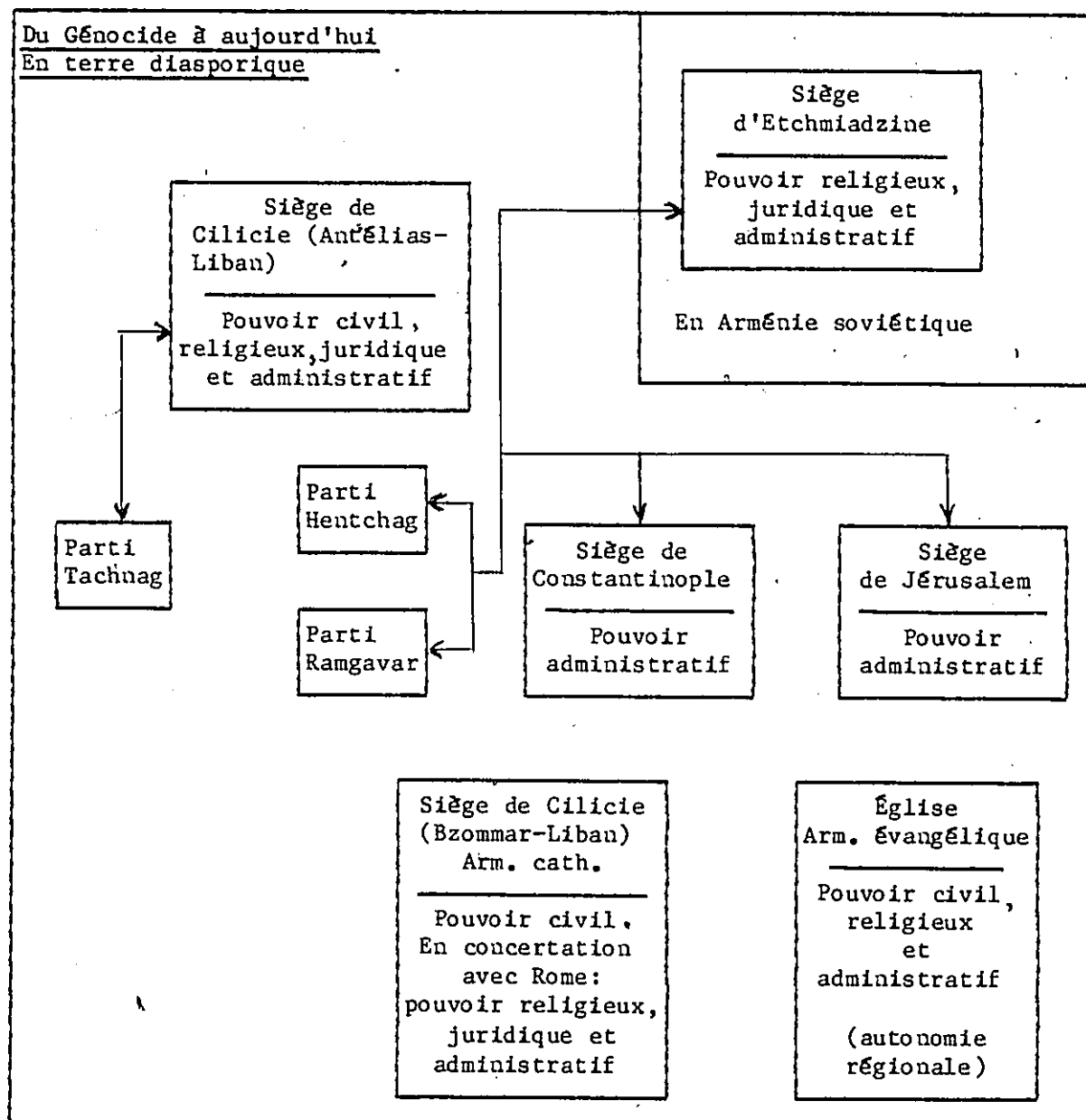
100. Cf. A. Gaspard, Le combat..., p. 49.

101. C'est durant son règne en Arménie libre que la victoire de Sardarabad sur les Turcs a eu lieu en 1919, laquelle victoire décida de l'avenir de l'Arménie. "Le sang versé, écrit S. Afanasyan, par les héros à Sardarabad (...) a permis de jeter les fondements d'un État et la continuité d'une nation..." (in Afanasyan, S., La victoire de Sardarabad, Paris, l'Harmattan, 1985, p. 85).

102. Cf. A. Ter Minassian, La question arménienne, p. 101.

SCHÉMA III

La situation de l'Eglise arménienne au XX^e siècle
entre les sièges et les partis politiques arméniens.



Toutefois il reste l'unique allié du catholicossat de Cilicie, dont le siège se trouve à Antélias au Liban.¹⁰³

En guise de conclusion et de réflexions sur les crises internes au XIX^e siècle, au terme de ce chapitre sur les crises internes au sein de l'Eglise-Nation arménienne du XIX^e siècle, nous constatons d'abord, à propos de l'émergence et de la reconnaissance des communautés catholique et protestante, que le zèle des missionnaires catholiques et protestants auprès des Arméniens de l'Empire ottoman et l'engouement des nouveaux adeptes pour les nouvelles doctrines n'auraient pas été suffisants sans l'intervention et l'appui des Grandes Puissances en leur faveur.

Quant à l'attitude du Patriarcat de Constantinople face aux mouvements catholique et protestant, il nous semble qu'en dénonçant les contestataires, surtout les Catholiques, auprès de la Porte et en les accusant de collaboration avec les étrangers et de complicité avec les ennemis de l'Empire, le Patriarcat avait manqué de perspicacité. A long terme, il aura ainsi fourni à la Porte des justifications pour sévir contre tous les Arméniens de l'Empire en cas de

103. Voir le schéma III de la situation de l'Eglise arménienne au XX^e siècle et des rapports entre les sièges et les partis politiques arméniens.

revendications nationales ou d'activités d'auto-défense. Le sultan Abdul-Hamid et les Jeunes-Turcs ne se sont-ils pas servis de ces arguments pour justifier leur politique d'extermination, le premier lors des grands massacres de 1895-96 et les autres lors de la déportation massive des Arméniens, laquelle fut couronnée par le Génocide en 1915?

En ce qui concerne la bulle Reversurus de 1867, d'après L.H. de Bar, celle-ci "annihilait pratiquement dans ses effets l'autonomie traditionnelle de l'Orient chrétien".¹⁰⁴ Elle retirait au clergé et aux laïcs tout droit dans l'élection patriarcale puisque celle-ci n'aurait de juridiction effective qu'avec la confirmation romaine. De même, l'élection des évêques reviendrait à Rome. Comparée à la constitution nationale de 1860 et même à l'édit "Pologénié" de 1836, cette bulle constitua un recul quant aux prérogatives nationales du clergé et aux droits des laïques à la participation et à la cogestion de la communauté arménienne catholique, lequel en fut durement ressenti dans la Communauté. Certains retournèrent à l'Eglise-Mère.¹⁰⁵

104. Cf. de Bar, Les communautés confessionnelles..., p. 81.

105. Cf. Ormanian, M., Le Vatican et les Arméniens, pp. 5-11, 233-277 et 301-305; de Bar, Les communautés..., p. 81; Hajjar, Les chrétiens uniates du Proche Orient, Paris, Seuil, 1962; p. 319; voir aussi Supra les notes 29 et 30 du présent chapitre.

Nous considérons premièrement que cette bulle, qui enlevait à la nouvelle Église arménienne catholique sa spécificité, affaiblissait son infrastructure et la transformait en une branche de l'Église latine, régie par un esprit ultramontain qui prévalait en Europe au XIX^e siècle, comme au Québec d'ailleurs.¹⁰⁶ Cette bulle consomma donc la rupture finale entre la nouvelle Église arménienne catholique et l'Église-Mère; en conséquence, l'Église arménienne catholique était rendue à un point de non-retour. De ce fait nous estimons ensuite que le sentiment national au sein de cette Église fut traumatisé. Enfin, et surtout pour les communautés diasporiques d'aujourd'hui, nous pensons que, comme résultat, l'Église arménienne catholique a été privée de l'apport des laïques, laissés pour compte et poussés à la passivité.

Nous constatons aussi que, grâce aux réformes ottomanes promulguées sous la pression des Grandes Puissances, ainsi qu'à l'influence des écrivains et penseurs arméniens inspirés des idées européennes nationalistes et libérales du

106. Cf. Bernard, J.P., Les idéologies québécoises au XIX^e siècle, Montréal, Ed. du Boréal Express, 1973; Eid, N., Le clergé et le pouvoir politique au Québec - Une analyse de l'idéologie ultra-montaine du milieu du XIX^e siècle, Montréal, Hurtubise, 1978; Hayward, F., Pie IX et son temps, Paris, Plon, 1948.

XIX^e siècle et à la concurrence¹⁰⁷ des deux nouvelles communautés arméniennes, la restructuration organisationnelle se réalisa et que la constitution nationale arménienne vit le jour en 1860.

Nous croyons enfin que si certains intellectuels arméniens ont prôné des actes révolutionnaires ce fut d'abord pour riposter aux attaques des Kurdes, des Circassiens et à celles organisées par le régime ottoman contre eux. Ce fut aussi pour attirer l'attention des Grandes Puissances sur leur sort quant à la non-application des réformes promises par le Sultan. Ce fut encore pour réagir à l'attentisme de leurs dirigeants cléricaux et laïques de Constantinople. Finalement, ces intellectuels, pris de désespoir, ont prôné des actes révolutionnaires

107. Nous croyons que la concurrence est le résultat de l'existence d'une multiplicité de systèmes d'activités ou d'organisations dans une même communauté en complémentarité et en interaction les uns avec les autres ou en rivalité compétitive positive, les uns contre les autres, au service et dans l'intérêt des membres de cette même communauté, en répondant aux attentes individuelles. Nous estimons par conséquent que cette dynamique est bénéfique pour la survie de la communauté en autant que les membres restent à l'intérieur. C'est ainsi que nous concevons la théorie de la "complétude institutionnelle" définie et développée par Raymond Breton. (Cf. Breton, R. "Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Immigrants", in The American Journal of Sociology, LXX (2), 1964, pp. 193-205). Pour plus de détails sur la complétude institutionnelle selon R. Breton, voir infra, la Conclusion.

pour forcer les Grandes Puissances, au sortir du Congrès de Berlin, à appuyer leurs revendications nationales d'une part, et se trouvant seuls face au Sultan et à ses alliés Kurdes et Circassiens d'autre part, ce fut pour protéger leurs droits ancestraux et historiques.

Qu'il nous soit, en dernier lieu, permis d'apporter ces réflexions à l'égard des Grandes Puissances de l'Époque. Il était logique que la Russie orthodoxe vienne au secours des Arméniens majoritairement "orthodoxes" comme elle l'avait fait dans les Balkans en faveur des Slaves et des Orthodoxes. Il était logique que les Puissances catholiques, l'Autriche et surtout la France, comme elle l'avait fait en faveur des Maronites du Mont-Liban en 1860, fasse la même chose pour les Arméniens dont une partie était catholique. Il était logique que les Puissances protestantes, surtout la Grande Bretagne, fassent quelque chose en faveur des Arméniens, puisqu'une partie était protestante, comme elle l'avait fait en Palestine pour la nouvelle Église protestante.¹⁰⁸ Pourtant tel ne fut pas le cas. Ce qui comptait pour les Puissances c'était des intérêts stratégiques, géo-politiques et économiques. Les Arméniens pensaient que les Russes devaient les défendre et les protéger contre la Sublime Porte. C'est ce que

108. Cf. Sanders, The high Wall..., pp. 3-18 et passim.

d'ailleurs les autres Puissances pensaient déceler chez les Russes: certains intérêts auprès des Arméniens. Mais les Russes n'en voulaient pas.¹⁰⁹ Et quand les Arméniens découvrirent cette vérité, il était trop tard. Ceux-ci étaient déjà rendus dans un cul-de-sac sans issue où l'exterminateur les attendait. Ils sont alors tombés parce qu'ils avaient osé espérer vivre libres dans leur pays ancestral, parce qu'ils avaient trop espéré des Grandes Puissances "sympathiques et sensibles" à leur cause!

Et c'est ainsi qu'à partir de 1830, une page de l'histoire tourmentée de l'Eglise-Nation arménienne venait d'être tournée sur le passé et qu'un nouveau pas fut franchi dans l'avenir. Cette date, avec celles de 1847, de 1860 et celles des mouvements politiques révolutionnaires, nés après le Congrès de Berlin de 1878, allait constituer à la veille du Génocide, l'étape-charnière entre le passé et l'époque contemporaine.

Mais pourquoi le Génocide? Pour les Jeunes-Turcs c'était une question de vie ou de mort concernant l'avenir

109. Sur l'accord russo-britannique de 1878, voir supra ch. II, la note 5. Les Russes appréhendaient la création d'un Etat arménien indépendant qui aurait des répercussions sur les Arméniens de Russie. (Cf. Pasdermadjian, Arménie..., p. 327).

de ce qui restait de l'Empire ottoman, c'est-à-dire de la région anatolienne. Il s'agissait d'une lutte à finir entre eux et les Arméniens. Et la conjoncture internationale leur était propice. C'est ainsi que Lewis B. décrit les causes:

(...) But the Armenians, stretching across Turkey-in-Asia from the Caucasian frontier to the Mediterranean coast, lay in the heart of the Turkish homeland - and to renounce the lands would have meant not the truncation, but the dissociation of the Turkish State. Turkish [il faut entendre les Kurdes, habitants de cette région] and Armenian villages, inextricably mixed, had for centuries lived in neighbourly association. Now a desperate struggle between them began - a struggle between two nations for the possession of a single homeland, that ended with the terrible holocaust of 1915, when a million and half Armenians perished.¹¹⁰

Après le Génocide, où sont-ils allés les rescapés et les orphelins?¹¹¹ Majoritairement au Proche Orient et

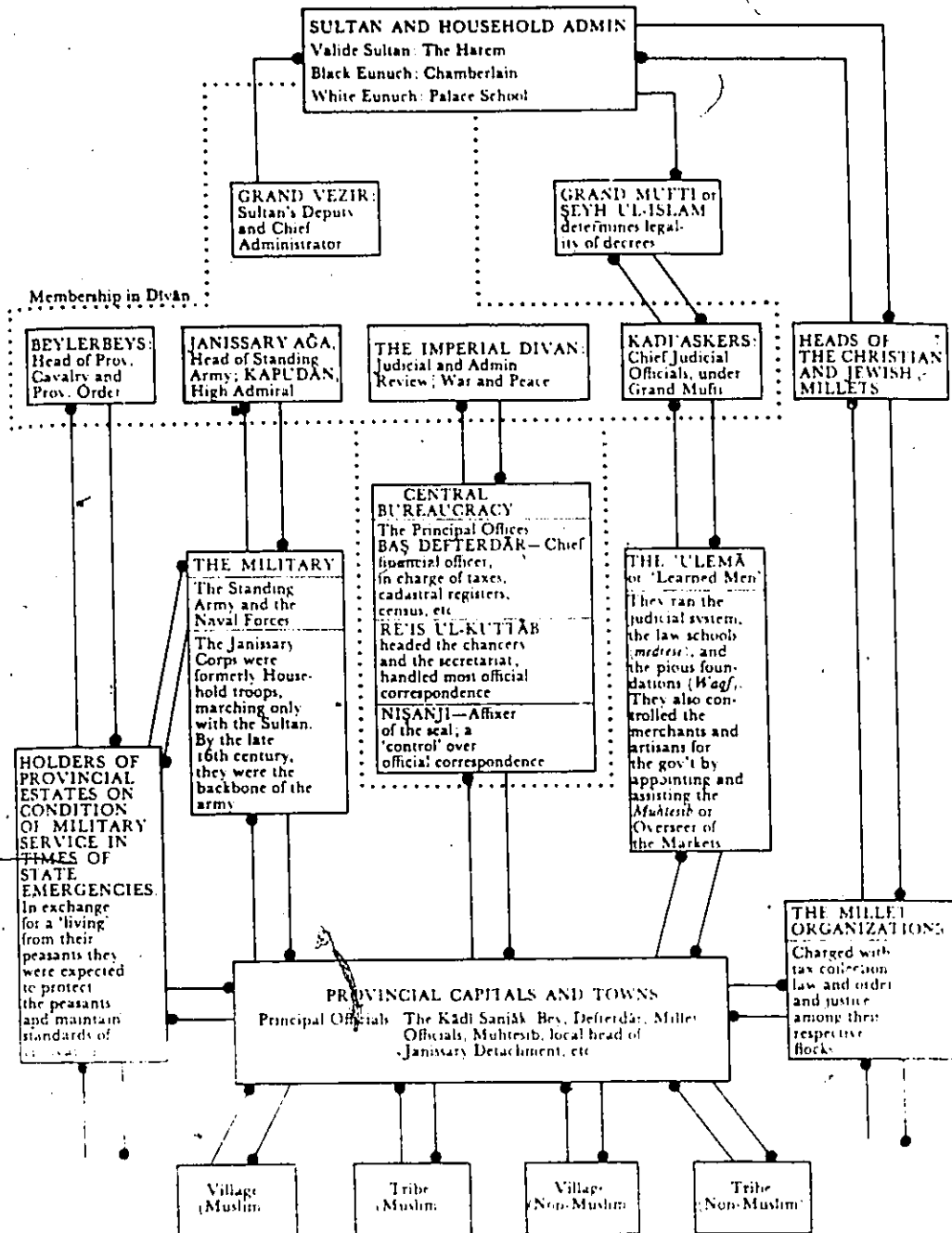
110. Cf. Lewis, B., The emergency of modern Turkey, p. 350; cf. aussi les confidences de Talaat selon lequel le gouvernement ottoman se trouvait en cas de légitime défense, in Morgenthau, H., Ambassador Morgenthau's story, N.Y., Doubleday, Page & Co., 1919, ch. XXV.

111. Durant la même période des Assyro-Chaldéens et des Grecs de l'Empire ottoman subirent aussi les affres des déportations et des massacres. (Cf. Kitsikis, D., "Les réfugiés grecs d'Anatolie et le Centre d'Études Micrasiatiques d'Athènes", in Turcica, Tome XVII, 1985 (pp. 228-233); Mandelstam, A., La Société des Nations et les puissances devant le problème arménien, Beyrouth, Hamaskaine, éd. 1970, pp. 46-35 et 351-352; cf. aussi, Grisele, E., Syriens et Chaldéens - leur martyre - leurs espérances, Paris-Barcelone, Bloud et Gay, 1918, pp. 5-59.

plus particulièrement au Liban. Dans ce pays d'accueil, comment se sont-ils organisés et quel fut l'apport de la Pôlitéia, religieuse et civile, dans la reconstruction des Églises-Communautés arméniennes ayant pour mission de sauvegarder la tradition et la même foi patriotique des ancêtres et, par conséquent, de maintenir l'identité culturelle, en terre diasporique, sous d'autres cieux et loin du pays natal? Enfin, quelle est la situation culturelle de ces Arméniens établis à Montréal, plus précisément de la communauté catholique - puisque c'est l'objet de notre recherche? Comment ces derniers se perçoivent-ils culturellement? Comment sont-ils organisés et quel sort leur sera-t-il réservé quant à la survie de leur identité culturelle? Voilà autant de points d'interrogations que nous aurons présents à l'esprit dans la prochaine partie.

Appendix

IX THE ISLAMIC-OTTOMAN SOCIAL STRUCTURE (SIMPLIFIED)



in Kortepeter, M., *Ottoman Imperialism During The Reformation Europe and The Caucasus*, N.Y., N.Y. University Press, 1972, p. 255.

Deuxième Partie: Un avenir incertain

L'Église-Communauté arménienne catholique de Montréal
en situation culturelle et organisationnelle

(1967-1983)

CHAPITRE IV

DANS LA DIASPORA: LA PERTINENCE DE L'EXPÉRIENCE COMMUNAUTAIRE ARMÉNIENNE DANS UN PAYS PROCHE ORIENTAL, LE LIBAN, ET LES BALISES DE SURVIE CULTURELLE AU CANADA.

A - La reconstruction des Églises - Communautés arméniennes du Liban: du Génocide à la guerre civile (1915-1975)

1 - Vers un pied à terre pour la survie

Après la déportation et le Génocide, les rescapés et les orphelins se dirigèrent tous azimuts. Grâce aux soins des organismes de charité ou au gré des circonstances, certains s'établirent en Europe, surtout en France, d'autres au Proche Orient, en particulier au Liban¹, plusieurs milliers en Amérique, précisément aux États-Unis et quelques centaines au Canada². Aujourd'hui, d'après des estimations

1. Accueillis par les autorités mandataires françaises au Proche Orient, l'American Board, le Near East Relief (cf. de Bar, Les Communautés..., p. 90, A. B.-Keuroghlian, "un peuple en exil", in Histoire des Arméniens, pp. 626-668), et à partir de 1923 le Haut Commissariat pour les réfugiés sous la direction de Fridtjof Nansen, idem, op. cit., p. 629; Y. Ternon, La cause arménienne, pp. 81-91, Missi, "Arménie et Arméniens à travers le monde", avril 1965, p. 123.
2. Cf. Apramian, J., The Georgetown Boys, Hamilton, Printing House, 1983; Chickekian, G., "Armenian Immigrants in Canada..." pp. 65-82; Kaprielian, L., (éd.), Armenians in Ontario, Toronto, Ed. Harney, 1982; Malcolm, V., The Armenians in America, Boston-Chicago, The Pilgrim Press, 1919; Mirak, R., "Armenians Immigrants to the United States to 1915", in Journal of American Studies, vol. 1 (1), 1975, pp. 5-42; Tashjian, The Armenians of the U.S. and Canada, Boston, A.Y.F., 1947; Yeretzian, A.A., A History of Armenian Immigration to America, San Francisco, R&A Research Ass., 1974. Il est à noter que quelques dizaines des premiers Arméniens arrivés au Canada se portèrent volontaires dans l'armée canadienne durant la Première Guerre mondiale. (Cf. Archives publiques du Canada, Armenian Company - 1908, RG24 DND Army).

et des statistiques de 1980, les Arméniens, évalués à 5 780 000, sont dispersés dans plusieurs régions du monde: en Arménie soviétique 2 700 000; dans les autres républiques soviétiques 1 350 000; en Europe, 335 000, dont 250 000 en France. On peut en dénombrer 770 000 en Amérique, parmi lesquels 500 000 sont aux États-Unis, ensuite 50 000 en Australie, en Extrême-Orient et en Afrique Noire et, finalement, au Proche Orient 575 000, dont 175 000 au Liban.³

On verra dans cette section dans quel état ces Arméniens sont arrivés au Liban, ce qu'ils ont fait pour survivre d'abord physiquement. Pierre Rondot nous en brosse le tableau:

Sans fonds de roulement ni outillage, mais riches de courage et d'adresse, hommes et femmes acceptent toutes les tâches pour ramasser leurs premières piastres; puis ils montent de minables commerces, d'infimes colportages, l'artisanat loqueteux des rapiécages; dès qu'ils ont de quoi se vêtir, ils font apprécier dans les restaurants, les hôtels, les garages, les entreprises, leurs qualités d'employés alertes et d'habiles ouvriers. Les commerces grandissant, les situations s'améliorent: peu à peu les réfugiés peuvent assurer à leurs enfants des études

3. Cf. Gaspard, A., Le combat..., pp. 131-132; parmi les Arméniens du Liban, 20 000 sont catholiques et environ 10 000 protestants; voir Hovannissian, R.G., "The ebb and flow of Armenian minority in the Middle East" in The Middle East Journal, 28, Winter 1974, p. 29; voir aussi l'évolution de la Grande Diaspora arménienne, in A. B.-Keuroghlian, "Un peuple en exil..."

suivies, abandonner les affreux abris du camp, louer une chambre en dur, monter leurs propres boutiques, avoir enfin leur établi ⁴.

Voici un tableau, on ne peut plus explicite et touchant, des débuts des survivants des massacres de 1915, des réfugiés de Cilicie⁵ (1920) et, plus tard, des repliés du Sanjak d'Alexandrette⁶ (1939). Environ quatre-vingt mille Arméniens vinrent s'ajouter à la colonie arménienne établie depuis des siècles au Liban, colonie évaluée en 1914 à cinq mille personnes.⁷

En 1934, ces nouveaux venus firent leurs premiers pas en politique en obtenant un siège arménien au Parlement libanais. Malgré leur statut de citoyens libanais, ils ne se fusionnèrent guère avec les partis locaux; ils avaient les

4. Rondot, P., Les chrétiens d'Orient, ("Cahiers de l'Afrique et de l'Asie"), Paris, Peyronnet Ed. 1955, pp. 187-188.

5. Après la retraite française de Cilicie, les Arméniens se sont dispersés au Proche Orient, surtout au Liban et en France.

6. Le Sanjak d'Alexandrette fut cédé à la Turquie par la France, puissance mandataire. (Voir la carte (6)).

7. Voir de Bar, Les communautés..., p. 84, voir aussi A. B.-Keuroghlian, "Un peuple...", in Hist. des Arm...., p. 608; voir Sisak Hagop Varjabedian, "The Armenians in Lebanon" (en arménien), Beirut, 1951, et Mesrob Terzian, "The Armenian Monastery of Bzummar" (en arménien), Beirut, 1949, cités par Hovannissian, The Ebb..., p. 29.

leurs propres: Tachnag, Hentchag et Ramgavar. Ainsi, tout en recréant leur unité collective et leur particularisme, ils ont maintenu leurs divisions politiques et religieuses.⁸

Le départ des armées françaises du Levant, après la Deuxième Guerre mondiale, en 1945, amena de la Syrie de nouveaux contingents d'Arméniens au Liban; certains s'inquiétant⁹ quant à leur sort, d'autres se retrouvant sans travail¹⁰. Un autre courant d'émigration se dessina à destination de l'Europe, de la France notamment, des Amériques et, enfin, un troisième courant se dirigea vers l'Arménie soviétique, encouragé par le siège d'Etchmiadzine et le gouvernement de la République socialiste soviétique d'Arménie. En quelques années, environ quarante mille Arméniens quittèrent la Syrie et le Liban, dont vingt mille à destination de l'Arménie¹¹.

8. Voir le chapitre III-B.

9. Traumatisés par les massacres, ces Arméniens établis en Syrie, pays limitrophe de la Turquie, craignaient un autre génocide.

10. Ceux-ci avaient fourni une main-d'oeuvre abondante aux entreprises locales et surtout dans les ateliers militaires français et dans les sociétés concessionnaires de la puissance mandataire.

11. Cf. Mécérian, J., "Un tableau de la diaspora arménienne", in Proche-Orient chrétien, Beyrouth, Imp. Catholique, articles publiés de 1956 à 1963, cité par de Bar, Les Communautés..., p. 85.

A partir des années 1960, Beyrouth occupa la première place au Levant, place détenue jusqu'à cette date, par Alep, en Syrie, sur le plan de la population arménienne. A la veille de la guerre civile libanaise de 1975, environ cent quatre-vingt mille arméniens¹² vivaient à Beyrouth et ses environs: Bourj Hammoud et Antélias, à Zahlé et à Anjar¹³. Quelques dizaines de familles s'établirent dans les régions de Tripoli et de Saïda.

Comme on le constate, ce peuplement de fraîche date est, au Liban, presque essentiellement citadin et surtout beyrouthin. La municipalité de Bourj-Hammoud, adjacente à Beyrouth-Est, demeure, encore en quelque sorte le fief des Arméniens, malgré le départ des familles aisées; certaines se dirigèrent vers Antélias, autour du siège du Catholicossat de Cilicie¹⁴, et d'autres vers Achrafieh, à

12. Dont environ vingt mille catholiques et dix mille protestants. (Voir supra, ch. IV, la note (3)).

13. En 1939, six mille réfugiés arméniens de Djabal Moussa (Sanjak d'Alexandrette) s'y installèrent grâce aux efforts du Haut-Commissariat français du Liban. Une petite Arménie s'y est depuis recréée.

14. Les communautés du Liban, de Syrie, de Chypre, de Grèce, d'Iran, du Koweït et une partie de celles d'Europe et d'Amérique du Nord relèvent aujourd'hui officiellement de la juridiction du Catholicos d'Antélias, soit au total six cent mille fidèles. Aussi, faut-il le rappeler, le siège de Cilicie bénéficie dans toute la diaspora de l'appui du parti Tachnag. (Cf. supra, le schéma III, ch. III, sur les rapports entre les sièges et les partis politiques au XXe siècle).

Beyrouth-Est, pour se regrouper autour du siège patriarcal¹⁵ des Arméniens catholiques de Cilicie.

2 - Organisations et structures socio-culturelles des communautés arméniennes

Le Catholicossat de Cilicie, établi à Antélias et héritier de la Constitution nationale de 1863¹⁶, dont il avait reçu des pouvoirs précis, occupe une place prépondérante au sein des communautés arméniennes de la diaspora et dispose d'un statut défini. L'ordination d'un prêtre, par exemple, requiert une approbation formelle du conseil diocésain; le sacre d'un évêque répond, aussi, à la réalisation d'un vœu explicite du même conseil. Mais c'est l'assemblée nationale souveraine des conseils, constitués de

-
15. Établi dans les années trente sur la colline d'Achrafieh, le Patriarcat arménien catholique a dans ses dépendances, outre le diocèse principal du Liban, les archi-diocèses catholiques du Proche Orient, de Grèce, les exarquats apostoliques de France, des Amériques ainsi que le diocèse d'Australie.

D'après le nouveau patriarche arménien catholique de Cilicie, Jean-Pierre Kasparian - de passage à Montréal en 1983 pour l'inauguration du nouveau foyer arménien catholique - la communauté des Arméniens catholiques dépasse à peine dans le monde le quart de million, dont la moitié se trouve dans les pays de l'Est (Arménie soviétique, Georgie soviétique, Azerbïjan soviétique, Crimée, Roumanie, Bulgarie et Hongrie) et dont l'administration échappe totalement au Patriarcat. (Cf. aussi Mgr Mesrob Terzian, cité par de Bar, Les Communautés..., p. 90.)

16. Voir supra, ch. III-B-1.

laïcs et de religieux, qui choisit le chef suprême de l'Eglise, le Catholikos-Patriarche de Cilicie¹⁷. Elle se réunit en principe tous les deux ans. Dans l'exercice de sa charge le Catholikos est assisté de deux organes exécutifs: le conseil religieux (sept religieux) et le conseil séculier (sept juristes laïcs), dont les membres sont élus par l'assemblée nationale souveraine. Les tribunaux ecclésiastiques sont composés de religieux. En toute autre matière, c'est le Catholikos qui tranche en dernier ressort.

On peut constater que la place faite aux laïcs dans ces institutions rend évidente l'importance que peuvent revêtir les trois partis politiques arméniens (Tachnag, Hentchag, Ramgavar)¹⁸ et la nécessité pour eux de se former des partisans. C'est dans cette perspective que le moyen de pression essentiel devient le contrôle des associations de tous genres, surtout celui des établissements scolaires.

En examinant l'aspect culturel et social, on observe que, lors de son installation et de sa réorganisation sur le sol libanais, le Catholicossat de Cilicie,

17. Quant à la gestion des affaires du Patriarcat arménien catholique, les laïcs n'ont aucun droit, suite à la bulle "Reversurus" promulguée par Pie IX le 12 juillet 1867. (Cf. supra, ch. III-A-1).

18. Voir supra, ch. III-B-2.

conscient de sa faiblesse, avait besoin de l'appui de personnalités influentes secondées par un fort courant populaire. C'est ainsi que le parti Tachnag, malgré ses principes de "laïcité"¹⁹, profitant de l'occasion, lui apporta une aide totale. Grâce à cette aide le parti parvint à exercer une tutelle auprès des cadres, des prêtres et des masses arméniennes pratiquantes. L'allégeance, non officielle, du Catholicossat se manifesta notamment sous la forme d'une entente scolaire "tacite". Dès lors le parti pouvait contrôler la plupart des écoles arméniennes en désignant les directeurs et les enseignants ou en approuvant leurs choix.²⁰ De cette façon, au Liban, les vingt-huit établissements dépendant du siège du Catholicossat d'Antélias se trouvent inféodés au Tachnag. L'ensemble de ces écoles et collèges des Arméniens orthodoxes comptaient avant la guerre plus de dix mille élèves, en incluant ceux et celles des dix autres établissements scolaires qui étaient sous la coupe diverse de ces trois partis politiques entre lesquels ils se répartissaient.

La communauté catholique, par contre, recevait à la même période environ trois mille cinq cents élèves dans

19. Voir de Bar, Les Communautés..., p. 91.

20. On trouve aussi parmi les membres du parti Tachnag, des éléments catholiques et protestants, puisque ce parti revêt un caractère nationaliste.

douze établissements divers (écoles du Patriarcat arménien catholique, des Pères Mekhitaristes, des Pères jésuites et des religieuses de l'Immaculée Conception), tandis que la communauté arménienne évangélique comptait quatre mille sept cents élèves, répartis entre une vingtaine de centres scolaires primaires et secondaires et un institut d'études supérieures.²¹ Au total un peu plus de dix-sept mille jeunes fréquentaient ainsi des "écoles arméniennes" à la veille de la guerre civile libanaise; le reste des élèves arméniens se répartissaient dans d'autres secteurs de l'enseignement surtout privé.

Ces établissements arméniens continuent d'accorder une large place aux études arméniennes, mais sans exclusivité, puisque les cultures et les langues étrangères ont aussi leur part. Le Catholicossat met l'accent sur l'arabe et l'anglais, ouvrant ainsi aux élèves les portes de l'Université libanaise et de l'Université américaine de Beyrouth (A.U.B.)²².

21. Le "Haigazian College", établissement arménien délivrant des diplômes de "Bachelor of Arts" (B.A.) et de "Bachelor of Sciences" (B.S.) reconnus par le ministère libanais de l'Éducation nationale.

22. Anciennement l'Université Syrienne, fondée par les missionnaires protestants. (Cf. Georges Antonius, The Awakening..., p. 43.)

Par contre, le Patriarcat arménien catholique est orienté surtout vers le français ayant pour débouchés l'Université Saint-Joseph et les Établissements supérieurs libanais de langue française; cependant le groupe arménien évangélique s'attache en particulier à l'anglais et ses étudiants se dirigent plutôt vers le "Haigazian College" et l'Université américaine de Beyrouth.

Dans le milieu étudiantin, la jeunesse de chacun des partis, comme ses aînés, demeure fortement politisée. A chaque parti ou à chaque église, correspond un mouvement scout et un mouvement sportif: le "Ho Men Et Men" (Association générale sportive des Arméniens) pour le Tachnag et le "Ho Men Men" (Association sportive arménienne) pour le Hentchag. Le but du scoutisme reste le même: munir le parti, l'Église²³ et la Nation d'une jeunesse forte, nationaliste et dévouée à sa cause. Cette action partisane de politisation nationale des masses arméniennes se complète, par des formes sociales, au sein des clubs sociaux et à travers trois quotidiens de langue arménienne publiés à Beyrouth: "Ararad" (Hentchag), "Aztag" (Tachnag) et

23. Le Patriarcat arménien catholique a aussi son Association sportive des jeunes: "Ho Guenn Yetch Men".

"Zartonk" (Ramgavar), ainsi que d'autres revues et périodiques divers identifiés aux uns et aux autres.²⁴

De leur côté, la plupart des associations charitables et culturelles relèvent des partis politiques. La Croix rouge arménienne "Garmir Khatch", par exemple, créée en 1910 aux États-Unis, et l'organisation culturelle nationale "Hamazkaïne" sont aujourd'hui des sociétés d'obédience Tachnag²⁵; l'Union générale arménienne de bienfaisance "Parékortzagan"²⁶ est la propriété du parti Ramgavar, l'allié du siège d'Etchmiadzine. Ce dernier dispose aussi de l'appui de l'Association culturelle "Tékéyan".²⁷ Il y a, par contre, une seule oeuvre commune, spécifiquement sociale: le sanatorium arménien d'Azounié, établissement de trois cents lits, construit dans la montagne du Chouf, dans les années soixante, en copropriété

24. Indépendamment des ateliers des organes politiques de la presse, le Catholicossat, d'une part, et l'Union évangélique arménienne, d'autre part, sont propriétaires d'une imprimerie et d'une maison d'édition qui assurent la diffusion de diverses publications en langue arménienne, religieuses notamment, tandis que le Patriarcat arménien catholique publie en arménien un journal hebdomadaire "Massis" et une revue trimestrielle religieuse "Avédik".

25. Voir supra, ch. III, B-2-c.

26. Voir supra, ch. III, B-2-b.

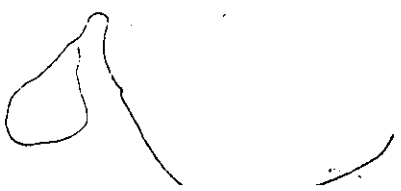
27. Elle compte aujourd'hui vingt-quatre centres répartis dans la diaspora arménienne.

proportionnelle par le Catholicossat de Cilicie et l'Union des Églises évangéliques arméniennes. Néanmoins, deux fondations arméniennes ont échappé aux mainmises diverses: la première, créée par la famille Karagueuzian, a ouvert à Bourj-Hammoud un véritable centre social, une antenne rurale à Anjar, puis une autre à Alep; la deuxième fondée à Lisbonne par Kalouste Gulbenkian,²⁸ distribue, entre autres, des subventions aux écoles arméniennes ainsi que des bourses universitaires et des stages de spécialisation destinés aux étudiants arméniens de la diaspora.

La place que les Arméniens orthodoxes occupent dans l'activité commerciale, industrielle et financière du pays et dans le domaine foncier semble relativement modeste par rapport aux autres communautés libanaises. Cette communauté formée presque essentiellement de réfugiés d'implantation récente et composée de nombreux commerçants, de petits artisans, de fonctionnaires et d'un certain nombre de professionnels²⁹ ne dispose vraiment pas de biens de mainmorte (Wakf). Il y a quarante ans, à l'encontre du

28. Le fameux Mr 5%. (Cf. Missi, p. 132).

29. Presque tous médecins, ingénieurs et spécialistes dans les disciplines scientifiques; par contre le nombre des avocats est relativement limité à cause de la difficulté de la langue arabe, langue officielle du Liban.



Patriarcat arménien catholique³⁰, le Catholicossat était redevable de son installation à la générosité des associations protestantes américaines³¹. Ce même Catholicossat n'a pas bénéficié, comme ce fut le cas pour la congrégation patriarcale arménienne catholique de Bzoummar³², de la générosité de la famille El-Khazen³³.

Dans la vie politique du Liban, le Tachnag est parfaitement organisé et solidement installé au sein de la Communauté arménienne. Il demeure omniprésent et tout puissant depuis les dernières élections de 1972, alors qu'il a imposé ses quatre candidats, représentant tous les partis

30. Le Patriarcat a bénéficié du soutien du Vatican et de la générosité du Haut-Commissariat français du Liban. Cf. de Bar, Les Communautés..., p. 80.

31. Idem, op. cit., p. 91.

32. Cette congrégation fut fondée en 1743 par Mgr Ardzivian, premier patriarche arménien catholique; (voir supra, 1ère partie, ch. III, A-1). On peut la considérer comme étant la plus grande propriétaire foncière du Liban, au sein de la collectivité arménienne libanaise, grâce à la générosité de la famille El-Khazen; tandis que l'autre congrégation arménienne catholique, celle de l'ordre des Mékhitaristes, ayant leurs deux maisons-mères à Venise et à Vienne, n'a qu'une école à Beyrouth et un petit séminaire à Bikfaya, où le 24 avril 1970 fut inauguré le monument élevé à la mémoire des victimes du Génocide.

33. Cf. de Bar, Les Communautés..., p. 94; Les El-Khazen figurent au nombre de grandes familles maronites de Kesrouan. C'est cette même famille qui en 1790 avait offert le domaine de Bkerké à l'Eglise maronite pour construire le siège patriarcal.

politiques de la communauté arménienne orthodoxe au sein du Parlement libanais, en plus d'un cinquième, représentant la communauté protestante.

Un autre député arménien, mais catholique, ayant occupé pendant une vingtaine d'années et jusqu'à son décès, en 1980, l'unique siège de sa communauté, était le vice-président des Phalanges et avait dirigé les travaux de la commission parlementaire des finances.

Vis-à-vis du gouvernement libanais le Tachnag fait preuve d'un loyalisme inconditionnel et de fidélité à l'endroit de la majorité, tout comme de neutralité dans les querelles locales. Au sein de l'actuel parlement, avec quatre députés, plus les deux députés arméniens catholique et protestant, la représentation 'arménienne' paraît satisfaisante pour l'ensemble des Arméniens par rapport à celle des Grecs-catholiques,³⁴ mais comparée à celle des Druzes³⁵, elle l'est un peu moins. Cependant dans les

34. Ils ont six sièges mais ils sont plus nombreux, environ 230 000; idem, op. cit., p. 70.

35. Ils ont six sièges mais leur nombre ne dépasse pas les cent mille; (ibidem, p. 70). Cependant les Druzes sont considérés avec les Maronites, comme les deux co-fondateurs du pays.

formations gouvernementales élargies, les Arméniens sont aisément représentés mais ils ne reçoivent pas toujours de portefeuilles dans les cabinets restreints, alors attribués aux six communautés traditionnellement considérées comme les plus anciennes, qui sont par ordre d'importance: la Maronite, la Chiite, la Sunnite, la Grecque-orthodoxe, la Druze et la Grecque-catholique. De toute façon, dans la vie spécifiquement libanaise, les Arméniens en général se tiennent volontiers "en marge" et, de ce fait, ils n'y jouent pas un rôle important.

En conclusion, telle que nous l'avons rappelé, l'histoire religieuse et politique de l'Eglise et de la Nation d'Arménie aura permis de préciser les caractères généraux et la diversité des communautés arméniennes de cette partie du levant. Les divisions,³⁶ parfois profondes, qui les affectent et le particularisme qu'elles ont en commun débouchent néanmoins sur des réconciliations³⁷. De ces développements et de ces événements, les Arméniens du Liban ont appris les leçons: s'ils persistent à se surveiller à travers leurs partis, aucun incident ne les a opposés les uns aux autres depuis la fin de la première guerre civile

36. Entre les sièges d'Antélias et d'Etchmiadzine et leurs partisans respectifs; (cf. A. B.-Keuroghlian, "un peuple en exil", in Hist. des Arméniens, p. 635).

37. Entre les deux sièges en 1963.

libanaise de 1958³⁸. D'ailleurs, le 24 avril 1970, ils se retrouvaient tous derrière leurs chefs religieux et leurs dirigeants politiques, sur les hauteurs de Bikfaya, pour commémorer le cinquante-cinquième anniversaire des massacres. Ils ont pu ainsi faire jouer cette réaction "nationale" d'unité face à toute menace extérieure, une unité qui a les plus lointaines origines et qui répond à des aspirations nationales. Ils sont avant tout Arméniens mais également citoyens libanais à part entière.

En effet, nul pays proche oriental n'offre aujourd'hui aux Arméniens autant de droits fondamentaux - religieux, culturels, politiques et civils - que le Liban. Ils ont leurs propres églises, leurs propres écoles, leurs propres clubs et leurs propres partis et, bien souvent, leurs propres lois en sont témoins. Leur "libanisme" n'a pour limite que l'intérêt particulier de leur nation (Millet) pour revenir à la première acception officielle de leur statut durant la période ottomane³⁹. La place d'un député arménien

38. Le Henschag et le Tachnag y avaient pris part dans des camps opposés. Au sujet de cette guerre civile de 1958, voir infra, ch. IV, B-1, la note (58).

39. Millet: en arabe Taïfa; il en est de même pour les autres communautés confessionnelles du Liban. Voir infra, ch. IV, B-1.

catholique au sein des "Phalanges" pourrait être significative quant à l'appartenance "libaniste" d'une partie de la dite communauté.

Pour la majorité des Arméniens du Proche Orient et d'ailleurs, le Liban reste une formule des plus viables⁴⁰ pour autant qu'ils puissent continuer à s'épanouir "nationalement", à rester Arméniens. C'est pourquoi, aux yeux des chefs religieux et politiques, le Liban reste la dernière planche de salut en terre levantine, limitrophe à l'Arménie historique, pour fonder l'espoir d'y retourner et de reconstituer le foyer national arménien sur le sol national, comme ce fut le cas de la Cilicie après la Première Guerre mondiale.

Les Arméniens, cependant, sont en état d'alerte, guettant tout danger qui menacerait leur survie culturelle. Les événements qui perdurent depuis 1975 au Liban ont affecté l'équilibre communautaire et ont poussé un bon nombre d'entre eux à se chercher d'autres foyers d'accueil. Et, à ce propos, on ne peut mieux résumer leur situation qu'avec Luc-Henri de Bar, en parlant des Arméniens du Liban:

40. Cf. A. B.-Keuroghlian, "un peuple...", in Hist. des Arm., pp. 642-647; Hovannissian, "The Ebb and Flow...", pp. 29-32.

(...) mais ils réservent la possibilité d'une nouvelle émigration. (...) comme si les Arméniens avaient le sentiment de n'être en fin de compte dans ce pays d'accueil (le Liban) que des éléments en transit. Ils apparaissent ainsi à l'observation comme les plus étrangers des Libanais. Mais, précisément, ne le sont-ils pas sur cette terre arabe du levant? ⁴¹

Ainsi, les Arméniens purent s'organiser autour et au sein d'une Église-Communauté "nationale" (Millet-Taïfa) qui fut présente et vivante à travers l'histoire et qui incarna et véhicula la spécificité culturelle. Ils purent aussi s'affirmer grâce à une politique démocratique qui refléta leurs aspirations et négocia en leur nom. En partant à zéro et en oeuvrant dans des conditions pénibles et inhumaines, ils se reconstruisirent en communauté et ils survécurent non seulement physiquement mais aussi et surtout culturellement. Voilà comment la majorité des Arméniens ont pu maintenir et même enrichir leur identité culturelle.

Mais, il y avait aussi les assises, à savoir le contexte, la conjoncture et surtout le système pluri-confessionnel libanais, système hérité de celui des "Millets" ottomans, qui favorisèrent la reconstruction des communautés arméniennes. C'est ce que nous allons aborder.

41. Cf. de Bar, Les Communautés..., p. 95.

B - Du Liban au Canada: d'un pluri-confessionnalisme à un multiculturalisme.

1 - Le Liban et le pluri-confessionnalisme.

L'origine de l'existence "constitutionnelle" du Liban contemporain remonte au lendemain des massacres perpétrés par les Druzes contre les Chrétiens en 1860 et à l'intervention des Grandes Puissances de l'époque, notamment la France. Il en résulta l'imposition du règlement organique à caractère pluraliste bi-confessionnel: maronite et druze, comme solution au conflit.⁴² Depuis cette date, et durant le mandat français (1918-1946), le Liban a traversé plusieurs phases, au cours desquelles furent établies les bases de son organisation politique, structuro-sociale et administrative.

En 1922, le Grand-Liban⁴³ fut constitué par les autorités mandataires qui annexèrent au Mont-Liban de 1860 les régions qui faisaient alors partie de la Syrie. Le caractère confessionnel fut reconnu dans la première constitution de 1926 et maintenu dans les autres.⁴⁴ Mais

42. Le "règlement organique" a influencé l'actuelle constitution libanaise, encore en vigueur, malgré la guerre civile qui sévit depuis 1975; voir le texte in Dib, Histoire de l'Eglise Maronite, Beyrouth, Ed. de la Sagesse, 1962, pp. 597-605. Sur les massacres voir supra 1ère partie, ch. III, B-2-b et aussi Gheorghiu, V., Christ au Liban. De Moïse aux Palestiniens, Paris, Plon, 1979, ch. XXIII.

43. Voir la carte du Liban (7).

44. Elle fut modifiée en 1927, en 1929, deux fois en 1943 et finalement en 1947. (Cf. Touret, B., "La solution libanaise" in L'Aménagement constitutionnel des États de peuplement composite, Québec, P.U. Laval, 1973, p. 223).

avec l'agrandissement du Liban, le nombre des communautés confessionnelles (Millet - Taïfa) fut gonflé, et il passa d'un régime pluraliste bi-confessionnel à un pluralisme pluri-confessionnel. C'est sur ce système qu'ont été fondées les assises. Sa survie tint du maintien de cet équilibre dosé entre les diverses communautés-confessionnelles. Ce système a réussi à leur procurer une armature interne, leur permettant de développer, entre elles et leurs membres, un lien de double nature: religieux communautaire, à caractère interne-horizontal et de droit public, à caractère externe-vertical⁴⁵ tout en garantissant la spécificité et les intérêts de chacune de ces communautés, comme le souligne P. Rondot:

La Communauté [au Liban] apparaît comme une collectivité qui doit à un élément religieux caractéristique son origine, son esprit et son organisation, et qui entend sauvegarder cette originalité et jouer un rôle distinct dans l'ensemble de la vie publique.⁴⁶

Quatorze communautés confessionnelles rattachées à deux principales familles cohabitent au Liban, la Chrétienne et la Musulmane, plus ou moins à égalité du point de vue de

45. Nous y reviendrons dans ce chapitre. (Cf. I, B-3-g et h.

46. Rondot, P., Les institutions politiques du Liban. Des Communautés traditionnelles à l'État moderne, Paris, Imp. nationale, 1947, p. 23

l'importance numérique.⁴⁷ A l'exception de certaines concentrations, aucune communauté ne se trouve sur une partie définie et délimitée du territoire libanais. Parmi ces concentrations, les Maronites, qui constituent la majorité non seulement des catholiques mais de tous les chrétiens,⁴⁸ occupent principalement, depuis des siècles, le Mont-Liban et le Nord; les Grecs catholiques sont fixés à Beyrouth-Est et dans les parties méridionale et occidentale ainsi qu'au centre de la Békaa. Les Syriens catholiques, les Chaldéens et les Latins vivent à Beyrouth-Est, les Grecs orthodoxes sont à Beyrouth et dans le Nord; les Syriens orthodoxes et les Protestants demeurent à Beyrouth; les Arméniens

47. D'après l'estimation officielle de 1956, sur un total de 1 411 000 habitants, les Chrétiens restent majoritaires avec 773 000, dont 424 000 Maronites, contre 624 000 pour les Musulmans; (cf. Hudson, M.C., The Precarious Republic. Political modernization in Lebanon, N.Y., Random House, 1968, p. 22). Par contre, de récentes estimations non-officielles donneraient une légère majorité aux Musulmans (cf. de Bar, Les communautés..., p. 19). Sur la mosaïque libanaise, voir Barakat, H., "Social and Political Integration in Lebanon: A Case of Social Mosaic" in The Middle East Journal, 27 (3), 1973, pp. 301-318.

48. D'après la hiérarchie de l'Eglise maronite, sur les 2 440 000 habitants repertoriés en 1970 à partir des données administratives, le nombre de Maronites s'élèverait à 700 000 (idem, art. cit., p. 109), contre 600 000 pour les Chiites (idem, art. cit., p. 19). Par contre, selon Kliot, il y aurait 940 000 Chrétiens (38.8%) dont 530 000 (22%) Maronites, contre 1 460 000 (62.2%) dont 26% de Sunnites, 27.5% de Chiites et 7.7% de Druzes (cf. Kliot, N., "The Collapse of the Lebanon State", in Middle Eastern Studies, 23 (1), 1987, pp. 54-74, p. 63).

(catholiques, orthodoxes et protestants) sont établis à Beyrouth-Est ainsi qu'à l'Est de Beyrouth, Bourj-Hammoud et Antélias, comme aussi à Anjar, au centre de la Békaa. Dans la famille musulmane, les Sunnites sont concentrés dans les villes du littoral et ils sont majoritaires à Beyrouth-Ouest et à Tripoli. Les Chiites, qui seraient majoritaires aujourd'hui, sont établis dans le Sud, dans la vallée de la Bekaa et, depuis tout récemment, dans la banlieue-sud de Beyrouth. Enfin, les Druzes sont concentrés surtout dans le Chouf.

Nous avons parlé d'un équilibre dosé entre les diverses communautés confessionnelles libanaises. Ce principe de dosage sous-tend celui de la représentation proportionnelle dans les structures politiques: le Parlement, le Gouvernement et l'Administration publique. Cette représentation confessionnelle, reflétant la physionomie de la mosaïque libanaise, fut consacrée par la constitution du 9 novembre 1943:

(...) dans une intention de justice et de concorde, les confessions seront équitablement représentées dans les emplois publics et dans la composition du ministère....⁴⁹

Conformément au principe de la représentation proportionnelle des sièges parlementaires entre les

49. Cf. article 95.

communautés confessionnelles, reconnu dans le "Pacte national" (Al-Mithak al-Watani)⁵⁰ de 1943, 30.5% des sièges furent accordés aux Maronites, 20.5% aux Sunnites, 18.5% aux Chiites, 10.5% aux Grecs orthodoxes, 6.5% aux Grecs catholiques, 6.5% aux Druzes, 5% aux Arméniens orthodoxes, 1% à tous les catholiques, à l'exception des Grecs,⁵¹ et aussi un 1% aux autres.⁵²

Ainsi, la composition de l'organe gouvernemental étant régie par la représentation confessionnelle, la présidence de l'État fut confiée à un Maronite,⁵³ la présidence du cabinet ministériel à un Sunnite, la présidence de la chambre à un Chiite, la vice-présidence à un Grec-orthodoxe, le Commandement de l'Armée à un Maronite, le poste de Chef-d'État-major à un Druze et ainsi de suite. Il en résulte qu'aucun cabinet, le fruit de coalitions circonstancielles et changeantes au gré des problèmes, des intérêts et des

50. Règle non écrite conçue par les fondateurs du Liban moderne. (Cf. Flory, M. et Mantran, P., "Le Liban - le régime politique" in, Les régimes politiques des pays arabes, Paris, Payot, 1979, p. 340; aussi Hudson, M.C., The Precarious..., pp. 51-52, les notes 60 et 61).

51. Ces Catholiques ont toujours été représentés par un Arménien catholique.

52. Les autres aussi, les Syriens orthodoxes, les Chaldéens, les Protestants et les Israélites sont représentés par un Arménien protestant.

53. Une seule exception: Charles Debbas, Grec orthodoxe, a été président de 1926 à 1932.

événements, ne fut mis formellement en minorité puisqu'il éclatait de l'intérieur avant même que le Parlement ne soit saisi de la situation.⁵⁴

Bernard Touret constate que, par ce système de représentation, on avait dès le début "donné la prépondérance à la solidarité confessionnelle sur la solidarité patriotique".⁵⁵ Cela s'explique par la composition des partis politiques, qui sont majoritairement les représentants de leurs communautés ou ceux des clans à l'intérieur de ces communautés.⁵⁶ Ainsi, le parti "Amal" (Espoir) fut fondé en 1974 par l'Imam Moussa El-Sadr pour défendre la cause des Chiites; le parti "Al-Najjadé" fut créé par Adnan Al-Hakim pour appuyer la revendication des Sunnites; les "Phalanges Libanaises" (Kataeb), animées par Pierre Gémayel (Maronite), en 1936 au service du Statu quo, sont constituées majoritairement de Chrétiens et surtout de Maronites. Tandis que

54. Rizk, Ch. Le régime politique libanais, Paris, L.G.D.J., 1966, p. 30.

55. Touret, B., L'Aménagement const., p. 227.

56. Roundot, P., Les Inst. po. du Liban, p. 80; Snider, L.W., "Minorities and Political Power in the Middle East", in The Political Role of Minority Groups in the Middle East, N.Y., Praeger, 1979, pp. 240-250; et Jureidini, P.A., and Price, M.P., "Minorities in partition. The Christians of Lebanon", in R.D. McLaurin (éd.), The political role of minority groups in the Middle East, N.Y., Praeger Publ., 1979, pp. 156-187.

le parti "Populaire Syrien", inspiré par Antoine Saadé (Grec orthodoxe) en 1937 et prônant la résurrection de la Grande Syrie, recrute la majorité de ses membres parmi les Grecs orthodoxes; enfin, le parti "Progressiste Socialiste", fondé par le Druze Kemal Joumblat, est constitué majoritairement de Druzes. D'autres partis minuscules furent créés pour défendre les intérêts de clans et d'alliances, parfois éphémères, comme ceux des Maronites: Chamoun, Eddé, Franjié, Khoury, des Sunnites: Karamé, Solh, Slam et Saad; et d'autres non-confessionnels, comme le parti "Baas" et le parti communiste. Finalement, on ne doit pas passer sous silence les partis arméniens, Hentchag, Ramgavar et Tachnag.

L'équilibre confessionnel s'est perpétué grâce à ce système établi sur les éléments sociaux traditionnels: les communautés et les clans, lesquels ont joué et jouent encore le rôle des partis politiques. Ces clans furent animés et le sont encore par un chef représentant et défendant les intérêts de sa famille, de son groupe et aussi de sa communauté. D'après P. Rondot, ce système a constitué un frein à l'évolution du Liban:

S'il suscite une admirable tolérance réciproque dans l'égalité, il entrave l'évolution vers les formes de l'État moderne; s'il facilite l'association d'éléments fort divers, il perpétue, par

les distinctions qu'il sauvegarde, des divisions qui devraient davantage se fondre dans la nation; l'équilibre intercommunautaire qu'il réserve se durcit et s'ankylose en 'confessionnalisme'.⁵⁷

Cependant, la majorité parlementaire cohérente faisant défaut, la coexistence inter-confessionnelle n'a pas été toujours paisible. Tel fut le cas lors de la grave crise de 1958 où apparut une forte tension islamo-chrétienne⁵⁸. D'après J.P. Alem, cette crise a mis en évidence "l'affrontement" de deux nationalismes libanais, incarnés par les deux grandes communautés sunnite et maronite.⁵⁹ Cet affrontement latent, qui couvait depuis la grande crise, avait aussi pour motif, sans négliger la question de l'inégalité socio-économique inter-confessionnelle, la révision de la représentation proportionnelle basée sur un nouveau recensement puisque la formule, en vigueur depuis 1943, supposait la stabilité des mêmes proportions démographiques. Il fallait donc déterminer la nouvelle majorité.

57. Rondot, P., "Brèves réflexions sur l'évolution des structures libanaises", in Orient, 1^{er} trim., 1960, pp. 27-28.

58. Le président de l'époque, Camille Chamoun, en s'alliant à la politique américaine dans la région, entraîna des réactions hostiles au sein des communautés musulmanes, de tendance pan-arabes. Cette opposition déclencha l'insurrection générale qui a failli tourner en guerre civile n'eût été de l'intervention américaine, à la demande du Président, pour y mettre un terme. (Cf. Jureidini and Price, "Minorities...", pp. 169-170).

59. Alem, J.-P., Le Liban, (Q.S.-J. 1081), Paris, P.U.F., 1962, p. 96.

Et ce fut l'impasse.⁶⁰ L'équilibre inter-confessionnel fut rompu et la guerre civile éclata en 1975. Malgré ce système de représentation confessionnelle, malgré ce gouvernement dirigé par des partis-communautaires ou partis-clans, le système reste encore le seul pour gérer la cohabitation inter-confessionnelle. C'est en ces termes que R. Touret le précise:

(...) le système constitutionnel, prenant appui sur ces communautés qui ne sont pas géographiquement localisées et qui en assure la représentation dans les divers organes de l'État, a été maintenu (...). Il constitue la seule solution trouvée à ce jour à la cohabitation de ces diverses communautés libanaises. Aucune formule de remplacement satisfaisante n'est apparue.⁶¹

Dans "l'exercice de la Fonction législative au Liban", D. Sayegh renforce la précédente présomption et ajoute d'autres alternatives comme solution à la guerre civile, soit l'adoption de la forme décentralisée ou fédérative, soit la création de nouvelles institutions ou alors la réforme de la Constitution actuelle. Cependant, il

60. Depuis le collationnement, de 1970, de données répertoriées par les différentes circonscriptions administratives, hors toute mention confessionnelle, les Musulmans, se prétendant majoritaires, exigent un recensement qui ne reconnaisse que les résidents (cf. supra note 48); tandis que les Chrétiens veulent y inclure les émigrés: sur 1 665 000 libanais vivant à l'extérieur, la part des Maronites pourrait être de l'ordre d'un million, d'après l'évaluation du Ministère des Affaires étrangères en 1969 (cf. de Bar, Les Communautés..., p. 193, la note 1).

61. Touret, B., L'Aménagement..., p. 233.

reste convaincu que le Liban demeurera pluraliste.⁶² Mais d'après T. Hanf, les grandes factions libanaises seraient en faveur d'un régime laïque sans toutefois s'entendre sur les modalités.⁶³

2 - Le Canada et le multiculturalisme

Le Canada, actuellement fédération de dix provinces et de deux territoires⁶⁴, fut formé en 1867 d'abord de quatre provinces: le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Conformément à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique,⁶⁵ les autres provinces et les deux territoires s'y sont progressivement joints: le Manitoba en 1870, la Colombie-Britannique l'année d'après, suivie de l'Île-du-Prince-Édouard deux ans plus tard. Ensuite vinrent ajouter les territoires du Nord-Ouest et le Yukon en 1895, la Saskatchewan et l'Alberta dix ans après et, finalement Terre-Neuve en 1949⁶⁶.

62. Sayegh, D., "L'exercice de la Fonction Législative au Liban", In Le Lien, no 3, 1987, pp. 11-16.

63. Hanf, T., "The Political Secularization Issue in Lebanon", in Annual Review of the Social Sciences of Religion, Vol. 5, 1981, pp. 225-253.

64. Voir la carte (8): Le Canada.

65. Cf. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, article 146.

66. Cf. Lamontagne, M., Le Fédéralisme canadien: Évolution et problèmes, Québec, Les Presses Universitaires Laval, 1954.

La population du Canada, 24 083 500 d'après le recensement de 1981, n'est pas homogène du point de vue de l'origine ethnique, de la langue maternelle⁶⁷ et de la langue officielle⁶⁸. La population d'origine britannique (9 674 245) est majoritaire dans six provinces et au Yukon. L'autre, d'origine française (6 439 100), est majoritaire au Québec, (81.8%) avec d'importantes concentrations au Nouveau-Brunswick (environ 39%) mais beaucoup moins proportionnellement en Ontario (environ 8.5%). Les autres groupes ethniques sont majoritaires en Saskatchewan (51.6%), au Manitoba (50.9%), dans les Territoires du Nord-Ouest (71.6%) et forment des minorités importantes dans d'autres provinces comme en Alberta (environ 45%), en Colombie-Britannique (environ 39%), en Ontario (environ 34%) et au Yukon (43.1%).⁶⁹ Cependant la langue anglaise prédomine dans toutes les provinces à l'exception du Québec, où l'on parle majoritairement et officiellement

67. La langue d'origine ethnique: c'est celle qui est parlée à la maison.

68. Le français ou l'anglais d'après la loi sur les langues officielles, (cf. infra; les notes 75 et 77; cf. aussi la charte canadienne des droits et libertés, 1981, art. 16.

69. Recensement Canada, 1981.

français⁷⁰, et dans certaines provinces comme en Ontario (652 905) ainsi qu'au Nouveau-Brunswick (251 070); où il y a, nous venons de le mentionner, d'importantes minorités francophones; enfin, on trouve des francophones, beaucoup moins ailleurs, comme au Manitoba (74 045), en Saskatchewan (46 915), en Alberta (111 865) et, en Colombie-Britannique (92 310); en Nouvelle Écosse (71 350) et environ (15 000) à Terre-Neuve ainsi qu'à l'Île-du-Prince-Édouard. Sur le plan religieux, 47.4% des Canadiens sont catholiques, dont la majorité est francophone et demeure au Québec; 41.2% sont protestants et 11.5% appartiennent à diverses religions.⁷¹

Le régime politique canadien est parlementaire, dirigé par un gouvernement, majoritaire ou minoritaire, constitué de députés appartenant pour la plupart à un des trois⁷² partis politiques: le parti libéral, le

70. Surtout depuis la très controversée loi 101, votée en août 1977 par le gouvernement provincial qui rend le français la seule langue officielle du Québec. A ce sujet voir l'historique, à commencer par le projet de loi 85 de 1968, suivi par la loi 63 en novembre 1969, ensuite par les 46 recommandations de la Commission Gendron (1969-1972), puis par la loi 22 en juillet 1974 pour être concrétisée finalement par la loi 101, dans Breton, R., et Grant, G., Langue de travail au Québec. Synthèse de la recherche sur la rencontre de deux langues, Montréal, Inst. de recherches politiques, 1981, pp. 11-94.

71. Recensement Canada 1981.

72. Un quatrième parti, le crédit social est déjà disparu de la scène fédérale depuis une douzaine d'années, comme d'autres partis sont disparus avant lui.

progressiste-conservateur et le nouveau parti démocratique; le premier étant situé au centre, le deuxième à droite tandis que le troisième, qui n'a jamais pris le pouvoir à Ottawa, s'identifie au centre-gauche⁷³. Cependant, d'après M.A. Schwartz, il y a d'autres facteurs qu'on devrait prendre en considération lors des élections fédérales, par exemples d'ordre régional, linguistique, social et religieux⁷⁴.

Étant fondé sur le principe de la coexistence de deux peuples fondateurs, le français et le britannique, auxquels s'intègrent les allophones, le Canada a opté, en septembre 1969, pour le bilinguisme, c'est-à-dire pour la reconnaissance de deux langues officielles, la française et l'anglaise. Cela remonte à l'époque de la Confédération où l'on commençait à imposer l'usage des deux langues comme en témoigne l'Acte de l'Amérique du Nord britannique:

"Dans les Chambres du Parlement du Canada et les chambres de la législature de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, sera facultatif; mais dans la rédaction des archives, procès-verbaux et journaux respectifs de ces chambres, l'usage de ces deux langues sera obligatoire"⁷⁵.

73. Schwartz, M.A. - Public Opinion and Canadian Identity, Los Angeles and Berkeley, U. of California Press, 1967, pp. 196-211.

74. Idem, op. cit., pp. 146-195, sur le facteur religieux voir infra, la note 104.

75. Cf. l'article 45.

Au bilinguisme, quelques années après son adoption, allait se greffer le multiculturalisme, reflet de la réalité culturelle du Canada, constitué de deux peuples et de plusieurs groupes ethniques.⁷⁶

Le 8 octobre 1971, le Premier ministre de l'époque, M. Pierre E. Trudeau, annonçait à la Chambre des communes l'adoption de la politique de multiculturalisme, conforme aux propositions de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Cette Commission fut créée en 1962 et chargée d'examiner les rapports entre les Canadiens de souche britannique et ceux d'origine française ainsi que d'analyser la contribution d'autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada et les mesures à mettre en oeuvre pour sauvegarder cette contribution.⁷⁷ En cette même année, en 1971, le poste de ministre d'État chargé du multiculturalisme a été créé et l'année suivante le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme voyait le jour et avait pour principal

76. Cf. Elliott, J.L. (éd.), Two Nations, Many Cultures. Ethnic Groups in Canada, Scarborough, Prentice-Hall of Canada Ltd., 1979.

77. Cf. le livre IV du rapport de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963-1969).

objectif de se prononcer sur des problèmes touchant tous les groupes ethno-culturels du Canada, dans le cadre du bilinguisme officiel. Ceci était perçu par certains penseurs canadiens, dont G. Rocher, comme une innovation en matière culturelle caractérisée par la multiplicité des groupes ethniques et leur égalité dans les domaines culturel et politique:

Cette prise de position officielle de la part du gouvernement canadien constitue une innovation importante: elle rompt avec l'image d'un pays unitaire aussi bien qu'avec celle d'un pays culturel. De plus (...), différents programmes (sont) destinés à encourager la diversité culturelle canadienne. (...) Et elle privilégie la multiplicité des groupes ethniques, leur totale égalité culturelle autant que politique, dans le cadre du bilinguisme officiel du Canada.⁷⁸

On peut dire que le Canada a choisi la troisième option de Milton⁶ Gordon⁷⁹, à savoir le pluralisme culturel, quant à l'évolution des attitudes à l'égard des complexités de la structure ethnique du pays. Grâce à la loi de 1969 sur le bilinguisme et à celle de 1971 sur le multiculturalisme, le Canada offre donc l'exemple typique d'un pluralisme

78. Rocher, G., Le Québec en mutation, Montréal, Hurtubise, 1973, pp. 119-120.

79. M. Gordon en distinguait deux autres: 'premièrement l'anglo-conformisme et deuxièmement le melting-pot; cf. Gordon, M.M. - Assimilation in American Life. The Role of race, religion and national origins, N.Y., Oxford U. Press, 1964.

ethno-culturel⁸⁰ qui est greffé à un biculturalisme officiel. Le tout, enfin, est concrétisé par un bilinguisme officiel, reflétant sa dualité, eu égard aux deux peuples fondateurs.

Quoiqu'il soit favorable à cette ouverture à l'égard des autres groupes ethno-culturels, G. Rocher n'est pas d'accord sur l'essence et la finalité de la politique du multiculturalisme. Selon lui, cette nouvelle conception de la société canadienne apparaît ambiguë, erronée et dangereuse dans ses conséquences à court et à long terme parce qu'elle compromet gravement l'avenir du bilinguisme qui avait un sens dans la mesure où il représentait le mariage des deux communautés culturelles et linguistiques fondatrices du Canada et, en plus, ce bilinguisme était une conséquence logique et normale du biculturalisme. Toujours d'après M. Rocher, selon cette nouvelle conception, le bilinguisme ne correspond plus au biculturalisme. Et celui-ci considère que dans un pays multiculturel où la communauté francophone risque de décroître, le sort du difficile bilinguisme canadien risque d'être compromis avant longtemps. M. Rocher pense que le multiculturalisme représente un immense pas en arrière et constitue une trahison à l'égard des Canadiens français:

80. Cf. Touret, B., L'Aménagement constitutionnel..., pp. 121-124 et passim.

Le gouvernement Trudeau, en décrochant le bilinguisme du biculturalisme, trahit tous les espoirs que les Canadiens français auraient pu mettre dans le bilinguisme tel qu'ils le concevaient, c'est-à-dire étroitement lié au biculturalisme dont il était à la fois le symbole et une condition essentielle.⁸¹

Cette attitude de méfiance et d'autodéfense, située historiquement depuis la conquête britannique (1760), nous paraît compréhensible d'autant plus que les "Anglais" et les anglophones du Québec sont considérés comme une élite dominante étant donné les privilèges acquis⁸². Elle reflète celle du Québec français et à travers lui de tous les Canadiens français. Car, d'une part, la troisième composante de la mosaïque canadienne - celle des groupes ethno-culturels allophones, autres que les deux peuples fondateurs et celui des autochtones - s'est jointe en cours de route aux majorités, déjà constituées, pour vivre avec elles et partager un destin commun.⁸³ Alors l'acculturation ou l'assimilation de cette troisième composante s'est effectuée

81. Rocher, G., Le Québec..., p. 126.

82. Leslie, P. - "La hiérarchie des ethnies et les sentiments des minorités au Québec" in le Canada face à son destin, Québec, les Presses de l'Université Laval, 1978, p. 129.

83. D'après le recensement de 1973, trois Néo-Québécois sur quatre s'anglicisent. (Cf. Gouvernement du Québec, La politique québécoise du développement culturel, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978, vol. 1, ch. III, pp. 66-67.

aux dépens de la deuxième majorité, la francophone, laquelle en plus était exposée à l'érosion hors Québec. D'autre part, cette méfiance, due aussi en partie à la situation économique privilégiée de la minorité anglophone du Québec,⁸⁴ reflète les tiraillements des Québécois entre quatre orientations, résultant du conflit entre deux groupes majoritaires⁸⁵ dans le Canada et dans le Québec: d'abord celle de la reconnaissance d'un statut particulier pour le Québec à l'intérieur du fédéralisme canadien⁸⁶, ensuite celle d'un état binational ou biculturel⁸⁷, enfin celle de l'association de deux États indépendants⁸⁸ et finalement celle d'un État québécois totalement indépendant, option prônée par les partis indépendantistes⁸⁹. Au référendum de

84. Bourgault, P., Québec quitte ou double, Montréal, Ferron, 1970, pp. 162-165.

85. Brunet, M., Canadiens et canadiens, Montréal, Fides, 1971.

86. Dion, L., Le Québec et le Canada, les voies de l'avenir, Montréal, Ed. Québecor, 1980; Tremblay, R., la 3e option, Montréal, Ed. France-Amérique, 1979; voir aussi son questionnaire suggéré pour le Référendum.

87. Johnson, D., Égalité ou Indépendance, Montréal, Ed. de l'Homme, 1965.

88. Lévesque, R., Option Québec, Montréal, Ed. de l'Homme, 1968; et aussi Beaudry, L., Le souverainisme politique au Québec. Le Parti Québécois et les courants indépendantistes 1960-1980, Montréal, U. du Québec, 1982.

89. Bourgault, P., "Programme politique et électoral (R.I.N.)" in Parti pris, 1 (3), 1983, p. 7; idem, Oui, à l'indépendance du Québec, Montréal, Quinze, 1977.

mai 1980,⁹⁰ l'option de la souveraineté-association⁹¹ a été rejetée par 55%⁹² des Québécois. Aujourd'hui, suite à l'entente du lac Meech du 3 juin 1987, les autres provinces canadiennes seraient prêtes à reconnaître un "statut particulier" au Québec comme prix de son adhésion à la nouvelle constitution canadienne du 17 avril 1982.

Après l'arrivée au pouvoir du Parti Québécois, le Québec se donna une politique d'affirmation culturelle ainsi qu'une politique bien précise et définie sur une immigration planifiée en fonction d'un équilibre ethnique renforçant la majorité francophone.⁹³ Même si la politique de la Loi 101 vise à renforcer l'équilibre ethnique en faveur de la

90. Sur le référendum voir Moulary-Ouerghi, J. et Villemaire, C., Référendum. Bibliographie québécoise, Montréal, Ed. Bergeron, 1983.

91. Government of Québec, Québec - Canada: A New-Deal. The Québec government proposal for a new partnership between equals: sovereignty-association, Québec, Éditeur officiel, 1979. Voir aussi la question officielle du référendum.

92. Il est intéressant de noter que le Parti Québécois avait été porté au pouvoir par 42% des voix (cf. Wilde, J., de, le "Parti Québécois au pouvoir", in Le Canada face à son destin, p. 17).

93. Gouvernement du Québec, Les ministères du Québec et les minorités. Un dialogue à développer, des communautés à rapprocher, une société à bâtir en commun, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1979, p. 9.

francophonie,⁹⁴ il y a de là place pour tous les groupes ethno-culturels, pour leur dynamisme, pour leur foi dans un Québec nouveau, en devenir:

Cette politique est aussi une invitation fraternelle aux Québécois de toutes origines et aux Néo-Québécois de collaborer, par leur dynamisme et par leur foi, à la marche d'un peuple vers son devenir.⁹⁵

De plus, la politique québécoise de développement culturel encourage le maintien des caractéristiques culturelles originales de chaque communauté ethno-culturelle:

L'assimilation à la vapeur de tous les nouveaux arrivants n'est pas un objectif souhaitable. Une société qui aide ses groupes minoritaires à conserver leur héritage culturel est plus riche et mieux équilibrée. Cela pourrait et devrait être le cas du Québec.⁹⁶

Mais jusqu'à quel point est-il possible à chaque communauté ethno-culturelle de vivre sa vie culturelle

94. Voir supra, la note (70): grâce à cette loi les immigrants allophones et d'autres catégories d'anglophones sont obligés d'envoyer leurs enfants à l'école française.

95. Cf. Gouvernement du Québec, Les ministères..., p. 9.

96. Gouvernement du Québec, La politique québécoise..., vol. 1, ch. III, p. 63; voir aussi Laurin, C., "Le sort des minorités ethniques dans un Québec indépendant", in Juteau Lee, D., (éd.), Frontières ethniques en devenir, (Société canadienne d'études ethniques, VII), Ottawa, Ed. U. d'Ottawa, 1979, p. 177 et passim.

propre dans un milieu culturellement pluraliste? Il nous semble opportun de nous interroger avec d'autres penseurs canadiens et québécois, comme Roger Lapointe, sur la possibilité de vivre sa propre culture au Canada, au Québec et en particulier à Montréal, dans un système pluraliste. D'après Roger Lapointe, le pluralisme, étant conçu comme l'unique moyen de lutter contre la voie unidimensionnelle et le totalitarisme, pourrait favoriser les forts à s'imposer aux faibles. On serait alors confronté au dilemme de son application:

On admettra sans peine que le pluralisme est un efficace antidote contre le dogmatisme et le fanatisme. Fort bien. Mais pareille attitude me rend éminemment vulnérable dans mes convictions les plus profondes. Jusqu'où puis-je accepter d'être ainsi vulnérable sans risquer de voir ma personnalité se dissoudre? (...) Il y a enfin le dilemme de son emploi sociologique, dilemme qu'on pourrait formuler de la façon suivante: sans pluralisme, la société devient la proie des totalitarismes, lorsque par ailleurs le pluralisme existe, les plus forts en profitent pour imposer leur loi. Dans le premier cas, le pluralisme est pur mais il n'existe pas; dans le second, le pluralisme existe mais il assume le masque d'une idéologie. Ici comme là, les forts oppriment les faibles 97

97. Lapointe, R., "Le Pluralisme - Introduction", in Pluralisme. Symposium interdisciplinaire. Pluralism: its meaning today, (Coll. "Héritage et Projet - #10), Montréal, Fides, 1974, pp. 14-15.

Nous avons essayé d'exposer brièvement l'évolution de la composition ethno-démographique du Canada ainsi que celle de l'affirmation de sa dualité ethno-linguistique. Nous avons trouvé que cette réalité culturelle était reflétée par le bilinguisme et par le multiculturalisme. Tout au long de cet exposé, nous avons aussi rapporté des réflexions positives et négatives quant à la possibilité d'une survie culturelle de tous les groupes ethno-culturels dans un milieu pluraliste. Il nous reste maintenant à procéder à une étude comparative du pluri-confessionnalisme libanais avec le multiculturalisme canadien quant aux conditions favorables au maintien et à l'épanouissement de l'identité ethno-culturelle des communautés minoritaires.

3 - La survie culturelle entre le multi-culturalisme canadien et le pluri-confessionnalisme libanais.

- a) Pluralisme et hétérogénéité: bi-culturel et multi-culturel vs mono-culturel mais bi-religieux et pluri-confessionnel.

Le Canada, un pays d'immigration, et le Liban, un pays de refuge, sont deux entités pluralistes. Leurs populations sont hétérogènes puisque d'origines diverses. Au Canada, les populations d'origine britannique et française forment la majorité, tandis que celles des autres origines ethniques en constituent environ le quart; c'est pourquoi le pays est bi-culturel, originellement fondé sur

une dualité nationale⁹⁸ et religieuse,⁹⁹ où la culture anglaise et la française sont reconnues comme les deux cultures. Mais ce pays est aussi multiculturel, où les autres groupes ethniques peuvent s'épanouir à travers leurs propres cultures¹⁰⁰. Au Liban, il n'y a pas de majorité absolue;¹⁰¹ le pays, n'incluant pas la culture arménienne, est monoculturel, mais bi-religieux, puisque la population est composée, presque à égalité, de Chrétiens et de Musulmans.¹⁰² Cependant les deux groupes religieux sont subdivisés en plusieurs communautés confessionnelles, chacune possédant, en rapport avec son importance numérique, des droits et des privilèges d'ordre politique, social, religieux et culturel.

b) Situation linguistique: bilinguisme vs unilinguisme.

Au Canada l'égalité linguistique entre les deux langues officielles est reconnue au niveau fédéral; mais en

98. Cf. le Rapport préliminaire de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme, (p. 15); voir supra, la note 67.

99. Cf. l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, Art. 41, par. 7.

100. Cf. la loi sur le multiculturalisme, voir aussi supra, la note 77.

101. Rondot, P., les Inst. po. du Liban, p. 24.

102. Il existe aussi une communauté israélite de quelques milliers de personnes, cf. de Bar, Les Communautés..., pp. 155-161.

pratique l'anglais, comme langue de la majorité et souvent celle des finances, de la technologie et de la communication internationale,¹⁰³ occupe une position dominante, non seulement dans l'entreprise privée mais également dans le secteur public fédéral¹⁰⁴, d'autant plus que la plupart des nouveaux Canadiens optent pour celle-ci,¹⁰⁵ puisqu'ils s'intègrent à la majorité de la population canadienne.¹⁰⁶ Il y a donc une situation d'inégalité entre les deux langues officielles, situation dont Bernard Touret admet l'existence:

103. Dans les universités françaises ou bilingues, la plupart des livres de base dans ces domaines sont en anglais: nous l'avons constaté pendant nos études en développement et coopération internationale ainsi qu'en administration publique. D'ailleurs pour occuper un poste dans l'un de ces domaines, les gestionnaires exigent du candidat d'être bilingue, mais être unilingue anglais suffirait. On n'a qu'à observer les exigences linguistiques dans les offres d'emploi, privées ou publiques, pour s'en rendre compte. Notre expérience en la matière comme fonctionnaire à la Commission de la Fonction publique fédérale depuis une douzaine d'années nous permet de le confirmer.

104. A l'exception de certaines sections, comme au Perfectionnement, dans les pénitenciers fédéraux du Québec et à la Division des pays francophones de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la plupart des activités et des opérations se font réellement en anglais, même si les documents officiels sont publiés dans les deux langues. (Cf. Fortier, D., Le Seizième Rapport du Commissaire aux langues officielles, 1986), Ottawa, Appr. et Services, 1987, p. 52 et passim.

105. Voir supra, la note 84.

106. A l'exception des Néo-Québécois qui depuis l'adoption de la loi 101 optent pour le français; (cf. supra, les notes 70 et 95).

Même quand l'égalité juridique existe entre deux langues, l'inégalité peut subsister en fait. Une langue a souvent prééminence sur une autre ou sur d'autres, dans un même État.¹⁰⁷

Au Liban, l'arabe, étant la seule langue officielle, a prééminence dans le domaine public et elle constitue la langue de communication avec les pays arabes; tandis que le français et l'anglais sont les langues du commerce extérieur, des sciences et de la technologie ainsi que de la diplomatie, ce qui est l'apanage presque exclusif de la majorité des Chrétiens.¹⁰⁸ Il en résulte une position de supériorité en faveur de ces derniers. Néanmoins chaque communauté confessionnelle possède ses propres moyens de communication dans la langue de son choix.

107. Touret, B., L'Aménagement..., p. 23.

108. Cf. Abou, S., Le bilinguisme arabe-français au Liban, Essai d'anthropologie culturelle, Paris, P.U.F., 1962. De ce fait les Chrétiens ont accès au monde occidental. Les Arméniens sont majoritairement trilingues, quadrilingues, puisqu'ils communiquent entre eux en arménien, dans le domaine public en arabe, et en français et/ou en anglais dans les autres domaines. Cependant à certains congrès oecuméniques, l'arménien figure à côté de l'arabe, de l'anglais, du français et de l'allemand, comme langue de communication. (Cf. Aharonian, L., "Lebanon, the Union of Arm. Evang. churches in the Near East", in Reformed World, vol. 35, March 1978, p. 41).

c) Le système éducationnel: secteur public vs secteur privé.

Au Canada, ainsi qu'au Québec,¹⁰⁹ l'ensemble du système éducationnel est public et relève des provinces, même s'il reste encore dans le secteur privé, ici et là, des écoles (en croissance au Québec), des collèges et des universités qui appartiennent à des corps religieux. Par contre, au Liban, en plus des institutions religieuses et laïques étrangères, chaque communauté confessionnelle dispose de ses écoles privées, tandis que les écoles publiques ne sont fréquentées que par les élèves des familles pauvres ou des régions éloignées, habitées majoritairement de Musulmans. On est encore en face d'une autre situation d'inégalité en faveur des Chrétiens, surtout des Catholiques, qui en sont les grands bénéficiaires. Les raisons de l'engouement des Chrétiens pour les langues européennes, surtout le français, se basent sur des motivations d'ordre religieux et culturel, remontant à des siècles d'histoire. D'après J.-L. R. Breton, elles relèvent aussi "du prestige, relatif à telle ou telle culture à laquelle on désire accéder, à tel ou tel groupe humain auquel s'agréger"¹¹⁰.

109. Depuis la Révolution tranquille et surtout à partir de 1968 la plupart des écoles, collèges et universités qui étaient la propriété des corps religieux sont passés au secteur public. (Cf. Rapport Parent, vol. I, b 1, 2, et 3).

110. Breton, J.-L. R., Géographie des langues, (Q.S.-J. - 1648), Paris, P.U.F., 1976, pp. 66-67.

d) **Le régime des partis politiques: fédéralistes vs confessionnels.**

Au Canada les principaux partis politiques fédéraux, le Libéral, le Progressiste-Conservateur et le Nouveau Parti Démocratique, prônent l'unité nationale concrétisée par le fédéralisme et reflètent des options sociales, politiques et économiques,¹¹¹ même s'ils étaient plus ou moins identifiés par le passé aux groupes religieux, linguistiques, ethno-culturels et sociaux ainsi qu'aux provinces et régions; toutefois ces mêmes facteurs peuvent encore intervenir durant les élections.¹¹² Quant au financement de ces partis, il se fait en général à même les contributions des membres, mais les partis Libéral et Progressiste-Conservateur comptent surtout sur les entreprises et les compagnies, tandis que le troisième parti compte sur les Syndicats.¹¹³

Au Liban, les principaux partis politiques représentent leurs communautés respectives ou bien reflètent les

111. Sur les partis politiques du Canada, cf. Engelmann, F., and Schwartz, M.A., Canadian Political Parties: origin, character, impact, Scarborough, Prentice-Hall of Canada Ltd., 1975; Morton, D., Social Democracy in Canada: N.D.P. New and Revised, Toronto and Sarosata, Samuel S. Harceet and Co., 1977; Perlin, G.C., The Tory Syndrome. Leadership politics in the Progressive Conservative Party, Montréal, McGill-Queen's U.P., 1980; Pickersgill, J.W., Le Parti Libéral, Montréal, Ed. du Jour, 1963.

112. Cf. McDonald, J. and MacDonald, J., (éd.), The Canadian voter's guide book, Toronto, Fitzberg and Whiteside Ltd., 1972; Schwartz, M.A., Public Opinion....

113. Cf. Paltid, K.Z., Political party financing in Canada, Toronto, McGraw-Hill Co. of Canada Ltd., 1970.

intérêts des clans au sein de ces communautés pour défendre leurs droits, causes et privilèges au Parlement aussi bien qu'au cabinet des ministres. Il va de soi que le financement se fasse à même les cotisations du membership et surtout par les contributions des politiciens de ces clans et de leurs alliés lesquels, une fois au pouvoir, en récoltent les retombées économiques, au mépris des classes déshéritées.¹¹⁴

- e) La présence de l'Église-Religion: effacée et indirecte vs omniprésente et directe.

Le Canada, aussi bien français qu'anglais, doit en partie sa fondation, sa constitution et son évolution aux différentes Églises;¹¹⁵ sans elles, sa face aurait été différente, surtout dans les domaines social, hospitalier et académique. Même les Églises ethniques ont joué et continuent de jouer un rôle important dans le domaine culturel.¹¹⁶

114. Abou, S., "Les conditions d'une culture nationale à partir du bilinguisme", in Les États multilingues, problèmes et solutions, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1975, p. 479 (1).

115. Cf. Clark, S.D., Church and Sect in Canada, Toronto, U. of Toronto Press, 1946.

116. Sur le rôle et la présence des Églises ethniques voir: Abou Laban, La présence arabe..., pp. 136-154; Anderson, G.M. et Higgs, D., L'héritage du futur: les communautés portugaises au Canada, (Coll. "Hist. des peuples du Canada"), Ottawa, Secrétariat d'État, 1979, ch. VIII; Chimbos, D., L'Odyssée canadienne: histoire des Grecs du Canada, (Coll. "Hist. des peuples du Canada"), Ottawa, Secrétariat d'État, 1981, ch. IV; Loken, G., À la conquête du nouveau monde. Histoire des Norvégiens du Canada, (Coll. "Hist. des peuples du Canada"), Ottawa, Secrétariat d'État, 1981, ch. V; Radecki, H. et Heydenkorn, B., Un membre d'une famille distinguée. Les communautés polonaises du Canada, (Coll. "Hist. des peuples du Canada"), Ottawa, Secrétariat d'État, 1979, ch. VIII; Reid, W.D., (éd.), La tradition écossaise au Canada, (Coll. "Hist. des peuples du Canada"), Ottawa, Secrétariat d'État, 1981, ch. VI et VII.

Les Églises, en particulier la canadienne-française et la britannique, avaient bien saisi dès le départ l'importance de l'éducation pour la survie culturelle et le développement de leur communauté. Qu'elles fussent catholiques - telles la Polonaise, la Portugaise, la branche catholique écossaise, les Proche Orientales catholiques - anglicanes ou bien protestantes (luthérienne, presbytérienne ou autres) - telles la Norvégienne, la branche protestante écossaise - ou alors orthodoxe, comme la Grecque - elles ont toutes agi dans le domaine de l'éducation, chacune selon ses moyens et en fonction des conjonctures,¹¹⁷ indépendamment de leur style de leadership, allant de l'ultramontain-dirigiste¹¹⁸ au collégial-libéral.¹¹⁹ Mais, selon Grant, depuis le déclin du Christianisme dans les années soixante au Canada anglais, les Églises ne se manifestent que dans le domaine social en tant que groupes de pression:

117. Voir supra, les notes 115 et 116. L'Université d'Ottawa, par exemple, fut fondée par les Oblats et demeura leur propriété jusqu'en 1965.

118. Cet esprit dirigiste, selon nous, était imposé par les circonstances survenues dans le cas de la Pologne et du Québec, pays catholiques, ainsi que de la Grèce et de l'Arménie, pays orthodoxes, au lendemain de leur conquête. Les Églises, devant leurs pays décapités de leurs dirigeants, se trouvaient les seules représentantes et interlocutrices auprès de l'occupant et appelées à assumer ainsi le rôle du leader. Ainsi, au Québec, pour renforcer sa position, l'Église catholique, au temps de la ferveur ultramontaine, prêchait la soumission au pouvoir établi.

119. Comme chez certaines Protestantes.

In English-speaking Canada, the unofficial establishment of Christianity had virtually come to an end in 1960, although it would take time for many people to adjust mentally to a situation in which churches were no longer moral policemen but pressure groups or even interest groups.¹²⁰

Et il en va de même pour l'Église au Québec, à partir de la Révolution tranquille, comme le souligne R.T.

Handy:

In Quebec the forming of a ministry of education by the provincial government in 1964 was a sign of an important shift, for the Catholic Church had long been dominant in educational affairs.¹²¹

Les Églises du Liban, comme les canadiennes, furent les seules à poser les premières infrastructures dans le domaine éducationnel, hospitalier et social; comme les canadiennes, elles ont joué un rôle dans l'édification du Liban mais elles continuent à jouer un rôle prépondérant, surtout la Maronite, la Grecque orthodoxe et la Melkite,¹²²

120. Grant, J.W., The church in the Canadian Era. The First Century of Confederation, Toronto-Montreal, McGraw-Hill Ryerson Ltd., 1972, pp. 202-203; et sur les groupes de pression, voir Engelmann, F. and Schwartz, M., Canadian Political..., ch. 7, et sur les groupes religieux, idem, op. cit., p. 143.

121. Handy, R.T., A History of the Churches in the United States and Canada, N.Y., Oxford U.P., 1977, ch. XII; voir aussi le Rapport Parent, vol. 1.

122. Sur ces Communautés, voir de Bar, Les Communautés....

aussi bien ensemble, quand leurs intérêts sont concordants et communs, que séparément en cas de divergence, chacune défendant sa propre cause, ses droits et ses privilèges dans tous les domaines. Les Églises¹²³ du Liban constituent, elles-mêmes, directement de très puissants groupes de pression, chacune relativement à son importance numérique.

f) La distribution territoriale: Québec (français) - Canada (anglais) vs le Mont Liban (chrétien) - des cantons confessionnels (en devenir).

Comme nous l'avons vu, la majorité des francophones du Canada sont concentrés au Québec, tandis que les anglophones se trouvent en majorité dans toutes les autres provinces. Le sort des communautés ethno-culturelles est de s'intégrer et, à long terme, peut-être, de s'assimiler à leur milieu, francophone ou anglophone, advenant même la séparation du Québec. Au Liban, il n'y a pas d'assimilation et il n'est même pas question d'intégration; il n'y a que cohabitation entre des communautés confessionnelles; advenant le cas de l'éclatement du Liban et de son réaménagement en cantons, comme conséquence de la guerre

123. Il en va de même pour les confessions musulmanes. (Sur ce sujet, voir idem, op. cit.).

civile qui dure depuis 1975, il y aurait vraisemblablement redistribution territoriale et, probablement, sur une base confessionnelle.¹²⁴

- g) **Les rapports entre la Nation et l'État: deux Peuples ou deux Cultures (avec des communautés ou des sous-cultures) dans un État fédéral vs des communautés confessionnelles dans un État à consensus.**

Le Canada est essentiellement fondé par deux Peuples, le Français et le Britannique, constitué de deux Cultures, auxquels se sont greffées, intégrées ou assimilées d'autres communautés minoritaires de différentes origines ethno-culturelles, considérées comme des sous-cultures par rapport aux cultures dominantes.¹²⁵ Par la loi sur le

124. C'est ce que les Phalanges réclament pour les Chrétiens en cas de la modification de l'actuelle constitution, (cf. S. Abou, "Les conditions d'une culture nationale à partir du bilinguisme", Les États..., p. 480, par. 5). Car ils savent comme il est arrivé aux Arméniens de l'Empire ottoman lors du Congrès de Berlin (voir supra, ch. III - B) et lors des massacres de 1895 et du Génocide - qu'ils ne peuvent pas compter sur les Grandes Puissances chrétiennes malgré leurs sympathies très vives pour l'Occident. Plutôt hanté, selon Péroncel-Hugoz, par l'avance soviétique dans cette zone, l'Occident n'a jamais pu se résoudre à les aider massivement et ouvertement. (Cf. Péroncel-Hugoz, Le radeau de Mahomet, Paris, Lieu commun, 1983, p. 119).

125. Cf. Reitz, J.G. sur la formation et la survie des communautés ethniques, in "Les immigrants, leurs descendants et la cohésion du Canada", dans Les frontières culturelles et la cohésion du Canada, Montréal, Inst. de recherches politiques, 1981, pp. 402-409 et passim.

bilinguisme, l'État reconnaît les langues des deux cultures comme étant les seules officielles. Pour atténuer ce clivage et minimiser les tensions entre ces cultures, et afin de maintenir la cohésion sociale, l'État garantit aux autres communautés ethno-culturelles le droit de préserver leurs cultures, qui se trouvent en position d'infériorité, vis-à-vis des deux cultures. De ce fait, en cas de désapprobation ou de satisfaction, de réclamation ou de communication, les rapports se font à deux niveaux: verticalement et/ou horizontalement.¹²⁶ Au premier niveau ils peuvent s'effectuer directement avec l'État ou indirectement en passant par les autres paliers gouvernementaux, municipal ou provincial ou même par le député fédéral ou par un avocat. Au deuxième niveau, ces rapports peuvent comporter différentes approches, soit par l'intermédiaire de la confédération des communautés ethno-culturelles, des groupes locaux ou en se joignant à un groupe de pression et, comme ultime recours, si leur nombre le leur permet, en votant en bloc durant les élections en fonction des promesses et de leurs intérêts.

Au Liban, les rapports entre l'État et les communautés confessionnelles se font directement par le

126. Cf. Breton, R., in Les frontières culturelles, ch. 3.6.

truchement de leur élite, cléricale et laïque, au niveau vertical. En l'absence d'un accommodement, le facteur mécontentement peut pousser cette élite à retirer au gouvernement sa confiance ou à composer avec celle d'autres communautés confessionnelles afin d'arriver à un consensus ou d'obtenir gain de cause, même si la stabilité ministérielle est mise en jeu.

h) Les rapports entre les communautés, les membres et l'État: individualité vs collectivité (confessionnelle).

Dans un pays pluraliste comme le Canada, les droits de la personne sont consacrés, l'individualité prime sur la collectivité par l'attrait des progrès de la société moderne et des possibilités de promotion individuelle comme le confirme M. Duverger:

Le progrès des techniques (...) est probablement le facteur essentiel de la formation d'une conscience de l'individualité, qui a séparé partiellement les hommes de la communauté, et fait naître des conflits entre eux et des conflits entre le groupe et ses membres.¹²⁷

Les rapports de ces membres qui sont à la recherche d'eux-mêmes ou qui ne se font plus d'illusion quant à leur appartenance à leur communauté, ces rapports sont directs, à la verticale, entre eux et l'État ou indirects par

127. Duverger, M., Sociologie Politique, (Coll. "Thémis"), Paris, P.U.F., 1968, p. 339.

(l'intermédiaire d'une tierce personne, un député ou un représentant local ou provincial. Ces rapports peuvent aussi se faire à un niveau horizontal, au sein de leur communauté ou avec des membres d'une autre communauté culturelle ou d'un groupe particulier. Les membres, à la recherche d'une solidarité ethnique, ont donc des rapports à un niveau horizontal, au sein de leur communauté. Plus la complétude institutionnelle d'une communauté ethno-culturelle offre une variété de services pour répondre aux attentes de ses membres, plus grande est leur motivation à y participer et leur attachement inébranlable.¹²⁸

Au Liban, les rapports des membres de chaque communauté confessionnelle se font au sein de leur communauté, au niveau vertical, avec leurs chefs et au service de leur collectivité: ce qui compte le plus c'est la prospérité de la Communauté et sa pérennité. S'il y a des frustrés ou des idéalistes, les partis d'autres clans traditionnels ou les partis à idéaux politiques et idéologiques, comme le parti communiste, le Baas, ou le

129. Cf. Breton, R., Inst. completeness. Nous y reviendrons au dernier chapitre; et aussi, idem, Les frontières culturelles, ch. 3.7. Voir aussi Reitz, "Les Immigrants..." in Les frontières culturelles..., ch. 4.2.

parti populaire syrien, sont prêts à les accueillir. Par contre, les Arméniens, notamment les orthodoxes, savent bien qu'en dehors de leur communauté il n'y a pas de salut; l'expérience l'a bien démontré et leurs rapports sont de type vertical et horizontal au sein du groupe.

Pour conclure sur la survie culturelle entre le multiculturalisme canadien et le pluri-confessionnalisme libanais, après avoir relevé à travers cette courte comparaison des deux systèmes des similitudes et des divergences, nous constatons:

- 1) que le pluralisme canadien est de type ouvert, c'est-à-dire que les cultures y sont en devenir constant, comme le décrit R. Breton:

An ethnic group's culture is not necessarily unadapted and, if it is, it need not remain static. It can change as circumstances change (...).¹²⁹

Tandis que le pluralisme libanais est statique et n'offre aucune possibilité de changements à ses composantes culturelles et confessionnelles, figées dans une

130. Breton, R., "Ethnic Pluralism and Social Equality", in Human Relations, 14 (22), 1974, p. 9.

constitution, leur garantissant des droits et des privilèges intouchables;

- 2) que le bilinguisme canadien favorise l'épanouissement des deux langues officielles au détriment de celles des communautés ethno-culturelles, tandis qu'au Liban, malgré l'existence d'une seule langue officielle, le français et l'anglais occupent une place importante dans presque tous les domaines, ce qui favorise davantage les Chrétiens,¹³⁰ et les Arméniens peuvent ainsi maintenir leur langue maternelle;
- 3) que le Canada, par le truchement des provinces, offre un enseignement public accessible à tous les citoyens, malgré l'existence de plusieurs institutions privées; par contre, au Liban, les enfants des déshérités et des régions éloignées, en majorité musulmans, forment la clientèle des institutions publiques, tandis que les écoles privées, surtout chrétiennes, sont fréquentées par des Chrétiens;¹³¹

- 4) que les partis politiques au Canada reflètent des tendances sociales, économiques et nationales; alors

130. Cf. S. Abou, "Les conditions d'une culture...", in Les États..., p. 475.

131. Idem, op. cit., p. 480, par. 3.

que ceux du Liban; à caractère confessionnel, représentent leurs communautés, leurs clans et leurs élites;¹³²

- 5) que la plupart des Églises, au Canada, continuent à jouer un rôle dans le domaine social et constituent un groupe de pression; les Églises du Liban exercent plutôt un pouvoir direct au nom de leurs communautés respectives pour préserver leurs propres intérêts;
- 6) que les francophones sont concentrés majoritairement au Québec et les anglophones dans les autres provinces où les communautés ethno-culturelles doivent s'intégrer et peut-être s'assimiler; par contre au Liban, le Mont-Liban étant habité de Chrétiens, des perspectives d'une cantonisation confessionnelle se dessinent à l'horizon comme conséquence de la guerre civile;
- 7) qu'au Canada il y a deux cultures dominantes et des sous-cultures dominées; au Liban il n'y a que des cultures ou des mini-cultures chacune disposant de privilèges et de droits, reconnus par la Constitution, droits proportionnels à l'importance numérique;

132. Idem, op. cit., p. 478-479.

- 8) qu'au Canada on accorde à l'individu des droits reconnus par la Charte des droits de la personne, ce qui contribue à la dislocation de la solidarité et de la structure communautaire; au Liban l'accent est mis sur les droits des personnes au sein de leurs collectivités confessionnelles, ce qui perpétue l'existence de la communauté.

Au terme de cette synthèse, nous croyons que le système pluri-confessionnel libanais est la solution idéale pour la survie culturelle.¹³³ Car il offre tous les moyens et fournit toutes les garanties constitutionnelles et les assises naturelles à la conservation des communautés confessionnelles. Nous réalisons par contre que le système multiculturel canadien, nonobstant ses principes garantissant l'épanouissement culturel, enlève aux communautés proche orientales, les chrétiennes, antiochiennes et arméniennes, leur armature et leurs moyens d'auto-défense et de préservation. Le multiculturalisme prive ces communautés des droits et des privilèges acquis au Liban et les expose au danger de l'assimilation, en les situant dans une position d'infériorité par rapport aux deux cultures. Comme conséquence, leur langue maternelle, de première qu'elle était, passe en troisième. Cela est le début du processus

133. Même s'il est remis en question depuis la guerre civile.

d'acculturation ou de dénaturation,¹³⁴ d'autant plus que ces communautés, en admiration pour la culture occidentale en général et la langue française en particulier, se sentent adaptées¹³⁵ dans ce nouveau milieu accueillant et chrétien. Les statistiques sont éloquentes à ce sujet.¹³⁶

Dans quelle mesure les communautés proche-orientales, et en particulier l'arménienne catholique, pourraient-elles s'adapter à la nouvelle situation désavantageuse à la survie culturelle, conséquence de la privation des assises socio-politiques libanaises "favorables" au maintien de l'identité collective? Et de quels moyens devraient-elles se munir pour lutter contre le danger de l'assimilation? Enfin quelles seraient les conditions appropriées à l'épanouissement de l'identité culturelle? Comme étude de cas, notre choix s'est porté sur la communauté arménienne catholique de Montréal en tant qu'intermédiaire entre les proches orientales antiochiennes et les arméniennes orthodoxes. Nous avons déjà situé, quoique brièvement, les Proche Orientales, il nous reste donc à présenter les Arméniennes pour ensuite passer à l'évolution historique de la communauté intermédiaire, l'arménienne catholique.

134. Cf. Breton, R.J.-L., Géographie des langues, p. 65.

135. Voir supra, la note 99.

136. Cf. Chichérian, "The distribution and linguistic...", tableau (9) et appendice C.; aussi Reitz, J., Les frontières..., pp. 404-405, figures 4.2.3 et 4.2.4 (la troisième génération).

CHAPITRE V

LA FONDATION ET L'ÉVOLUTION DE L'ÉGLISE-COMMUNAUTÉ ARMÉNIENNE CATHOLIQUE DE MONTRÉAL (1967-1983) EN PRÉSENCE DES COMMUNAUTÉS-SOEURS

A - Les Églises-Communautés arméniennes-soeurs en présence

1 - Un coup d'oeil sur l'immigration arménienne au Canada

Parmi la douzaine d'Églises-Communautés proche orientales de Montréal,¹ on en trouve cinq arméniennes: deux Évangéliques-Protestantes, constituées d'environ deux cents familles, deux Apostoliques-Orthodoxes d'Etchmiadzine et de Cilicie, formée chacune d'environ dix mille membres² et la Catholique que nous allons étudier en particulier après ces quelques pages.

On a déjà vu l'état d'appartenance religieuse des Arméniens et les désaccords qui existent entre eux, depuis au moins un siècle, quant à l'orientation socio-religio-politique à prendre pour la survie de l'"arménité".³ Comme au Liban et dans la Diaspora, ces divisions sont aussi ressenties à Montréal.

1. Voir l'Introduction.

2. Ces chiffres approximatifs ont été proposés pendant nos rencontres avec les responsables desdites Communautés; cependant ils ne correspondent pas à ceux qu'indique le recensement de 1981.

3. Sur les divisions lointaines, voir supra ch. I, B et C; sur les récentes, voir supra ch. III.

Néanmoins, cette multiplicité de tendances socio-religio-politiques nous semble, quand elle se manifeste et s'opère dans la tolérance et la civilité, enrichissante pour l'individu et avantageuse pour la collectivité arménienne dans ce sens qu'elle offre au membre une gamme d'options au sein même de la Communauté.⁴

Or les Arméniens sont toujours unis dans le malheur ou face au danger; tel fut le cas durant les massacres de 1895-1896 et le Génocide de 1915 et tout récemment pendant la guerre civile libanaise.

Les premiers Arméniens arrivèrent au Canada à la fin des années quatre-vingts au siècle dernier, certains venant des États-Unis,⁵ et s'installèrent dans l'ouest ontarien.⁶ Ils furent suivis par d'autres après les massacres de 1895-96. De 1900 à 1930 environ, 3100 Arméniens furent admis au Canada,⁷ parmi lesquels se trouvaient des

4. Cf. R. Breton, "Inst. Completeness..", voir aussi supra, ch. III, la note (106).

5. Cf. Malcolm, V., The Armenians in America; Mirak, R., "Armenian Immigrants to the United States to 1915"; Tashjian, H., The Armenians in the United States and Canada.

6. Cf. Kaprielian, I., (éd.), Armenians in Ontario.

7. Cf. "La contribution culturelle des autres groupes ethniques", in La Commission royale sur le bilinguisme, vol. 4, pp. 238-245.

réfugiés et des orphelins⁸ de Grèce, de Turquie et du Proche Orient; tandis que, de 1931 à 1949,⁹ environ 75 seulement entrèrent, à la suite de la loi interdisant aux Asiatiques¹⁰ l'accès au pays. A la fin de cette période, il y avait à Montréal au moins 224 immigrants arméniens.¹¹ Mais à partir des années cinquante, grâce aux efforts du "Canadian Armenian Congress",¹² fondé en 1949, ayant comme mission de parrainer les Arméniens voulant immigrer au Canada, grâce aussi à l'intervention du célèbre photographe Yousuf Karsh

8. Cf. Apramian, The Georgetown Boys; ces orphelins étaient parrainés par l'American Near East Relief Association.

9. Cf. Commission royale... vol. 4, pp. 238-245 et Immigration Canada, 1946 à 1966, compilation de Chichekian, "Arm. Imm. in Canada...", p. 67.

10. Les Arméniens étaient considérés comme des Asiatiques. Cette loi fut votée en 1931 par le gouvernement R.B. Bennett. Mais les Arméniens en furent exclus en avril 1948. (Cf. Department of Citizenship and Immigration (1952), Immigration Policy on Persons Admissible Under P.C. 2856 and P.C. 2115. Voir idem, art. cit., p. 79, la note 7).

11. Cf. La liste de Mme A. Melconian, citée par Baghjian, Les Arméniens du Québec, pp. 26-28. Dans une brève étude pour l'Université Sir George Williams, "The Armenian Community of Montreal - A statistical study" (photocopie), janvier 1961, Seta Der Assadourian rapporte que la communauté arménienne de Montréal serait passée de 224 membres en 1944 à 912 en 1960. Idem, op. cit., p. 41.

12. Une branche de l'ANCHA (American National Committee for Homeless Armenians) fondée en 1947.

auprès du ministre de l'Immigration en 1952, suivie de la visite au Canada du cardinal Agajianian,¹³ patriarche des Arméniens catholiques et de sa rencontre avec le premier ministre St-Laurent et avec d'autres responsables, les mesures restrictives furent assouplies à l'égard des Arméniens, lesquels ne figurèrent plus parmi les Asiatiques.¹⁴ Et, à son tour, un an après la nouvelle politique sur l'Immigration de 1967, le congrès canadien arménien cessa d'exister.¹⁵

Aujourd'hui, d'après le recensement de 1981, 95% des Arméniens du Canada demeurent au Québec et en Ontario;¹⁶ 80% d'entre eux résident dans les régions métropolitaines,¹⁷

13. Cf. Kaprielian, Armenians in Ontario, p. 117, sur le rôle de Karsh et du Cardinal.

14. Cf. The Canadian Armenian Congress - 1952: A bulletin to the Armenian community of Canada, cité par Chichekian, "Arm. Immigr...", p. 68.

15. Cf. La lettre 554-3, vol. 2, 27 novembre 1967, in Baghdjian, Les Arm. du Québec, p. 38. D'après l'auteur, "D'autres congrès du même genre continuent de fonctionner et de coopérer avec ces mêmes autorités", idem., op. cit., p. 39. Par contre, l'ANCHA continue encore à parrainer les Arméniens en provenance de l'Union Soviétique et des pays de l'Est vers les États-Unis.

16. Cf. Chichekian, The Distr. and Ling. Accult...., p. 8.

17. Idem., op. cit., p. 1.

et la moitié de ces derniers se trouvant à Montréal¹⁸ et dans sa banlieue. Enfin, 71%¹⁹ de la population arménienne est d'origine proche orientale.

2 - Les organisations des communautés-soeurs

a - Les organisations de Cilicie²⁰

L'Eglise Sourp Hagop (St-Jacques) appartient au Catholicossat de Cilicie. Située d'abord en 1958 rue St-Zotique, elle déménagea en décembre 1969 à Ville St-Laurent, rue Olivar-Asselin, rebaptisée "Arménie". C'est dans ce centre que se déroulent toutes les activités communautaires des associations et des groupes parallèles. Nous pouvons en citer premièrement la chorale, deuxièmement l'association sportive, avec ses guides, ses scouts et ses

18. Dont 59.1% dans le corridor situé au Centre-Nord de Montréal. Idem, op. cit., p. 34; voir aussi la figure 13. Les Arméniens du Montréal Métropolitain constituent 97.5% de ceux de la province de Québec. (Idem, op. cit., p. 10).

19. Ibidem.

20. Nous devons ces données au Révérend Iskhanian, curé de l'Eglise, et aux membres laïcs du conseil d'administration du Centre que nous avons rencontrés. Cf. aussi Hekimian, H. et Tavukciyan, A., Le reflet de la communauté arménienne de Montréal. Annuaire commercial arménien 1984-1985. Montréal, Maison Malopan, 1983, p. 20.

louveteaux, troisièmement la Croix de secours, quatrièmement le comité des dames, cinquièmement l'école du samedi, sixièmement la maternelle et l'école élémentaire et, enfin, tout récemment, l'école secondaire qui est adjacente au centre. Celui-ci organise aussi depuis 1970 le camp d'été pour les jeunes et publie depuis 1979 l'hebdomadaire "Horizon"²¹ et depuis 1984, un bulletin d'information sur la cause arménienne. A ce centre est affiliée une succursale de l'association culturelle arménienne Hamazkaïn²² fondée à Montréal en 1963. Celle-ci diffuse une émission arménienne hebdomadaire depuis 1969 et s'occupe de la publication de l'annuaire téléphonique des Arméniens de Montréal.

b - Les organisations d'Etchmiadzine²³

En 1970, fut achetée l'église St-Grégoire l'Illuminateur, où se déroulaient des cérémonies religieuses

21. Il est à noter que cette église publie aussi un bulletin paroissial "Lrakagh".

22. Voir supra, ch. III - B - 3.

23. Nous avons pu obtenir ces renseignements grâce à l'ancien président du conseil d'administration, M. Kethi et grâce à l'amabilité de l'ancien curé de l'église, le Révérend Kherkedjian. Aujourd'hui cette communauté est animée par un évêque. Cf. aussi Hekimian et Tavukcian, Le reflet..., p. 18.

depuis 1948. Elle est sise sur la rue Stuart à Outremont. Sous ses auspices, le conseil d'administration supervise les activités des comités subalternes, parmi lesquels nous trouvons le comité des dames, ensuite celui de la chorale, de la jeunesse, enfin le comité culturel, et finalement le conseil de l'école du samedi. Le Conseil d'administration est responsable aussi des commissions des fonds et de la revue mensuelle paroissiale "Pourasdan". Une branche de l'association culturelle arménienne Tékéyan²⁴ collabore avec elle depuis 1966, année durant laquelle elle a lancé la première émission arménienne radiodiffusée. Et, depuis 1975, elle publie le journal hebdomadaire arménien "Abaka" enrichi d'une section bilingue.

c - Les organisations évangéliques

i - L'Église arménienne évangélique

En 1964, l'Église arménienne évangélique de Montréal fut reconnue par l'Église unie du Canada laquelle lui céda quatre ans plus tard une église sur la rue Chateaubriand.

24. Voir supra, ch. III - 3 - 2.

ii - La Première Église arménienne évangélique

En 1966, à la suite d'une crise interne,²⁵ un groupe de dissidents forma cette Église, séparée et indépendante, et prit possession d'une église sur la rue Jarry.

Chacune des deux églises est dirigée par un conseil d'administration qui gère les opérations de quelques comités: ceux des dames, de l'école du samedi, du bulletin, des fonds et des jeunes.

d - Les organisations et activités arméniennes parallèles²⁶

i - L'Union générale arménienne de bienfaisance

Fondée à Montréal en 1957, l'Union générale arménienne de bienfaisance est une branche de l'Association-mère, dont le président à vie est M.A. Manouguian.²⁷ Elle offre une gamme d'activités sociales, culturelles et éducationnelles, toutes centralisées, depuis

25. Nous en avons appris l'existence, lors de notre rencontre avec l'un des premiers pasteurs, le Révérend Djizmedjian; cf. aussi, Hekimian et Tavukcian, Le reflet..., pp. 21-22; et Baghdjian, Les Arm...., pp. 100-101.

26. Cf. Hekimian et Tavukcian, Le reflet..., p. 28 et passim; aussi Baghdjian, Les Arm. du Québec, pp. 102-128.

27. Voir supra, ch. III - B - 2.

1977, au grand centre, qui porte le nom du président et bienfaiteur de cette Union. Ce centre est situé rue Jean-Goujon, rebaptisée deux ans après rue Manougian, à Ville St-Laurent.

Le conseil d'administration de ce centre dirige les services des comités: ceux des sports et loisirs, des dames, de la garderie, du troisième-âge, de l'école Armen-Québec et le comité de la revue mensuelle Nor Ayk. D'après Baghdjian, cette association compte 850 membres actifs.

ii - L'Association des Arméniens d'Istanbul²⁸

L'Association des Arméniens d'Istanbul fut fondée en 1967 et s'installa au 6091 de l'avenue du Parc, à Montréal. Parmi ses objectifs figurent la promotion de la culture arménienne et l'initiation des nouveaux immigrants arméniens, en provenance d'Istanbul, à la société canadienne et québécoise. Cette association est dirigée par un conseil d'administration et publie une revue mensuelle "Keghart". Et toujours d'après Baghdjian, elle compterait aujourd'hui environ 700 membres.²⁹

28. Anciennement "Constantinople" et en arménien "Boliss".

29. M. Baghdjian est responsable du comité culturel; il est aussi le président de la Fédération des communautés culturelles du Québec.

iii - Diverses organisations - associations et
activités.

- L'Association des médecins arméniens du Québec: elle a été reconnue officiellement en 1979. Elle a pour objectif de défendre les intérêts des membres et de servir la communauté arménienne du Québec.
- La Corporation des citoyens arméniens du Parc Extension: elle s'occupe des Arméniens du troisième âge depuis 1974.
- L'Association arménienne "Barouyr Sevag":³⁰ elle sert depuis 1975 les Arméniens en provenance d'Arménie soviétique et des pays de l'Est.
- Les Associations des étudiants arméniens des Universités Concordia,³¹ McGill et de Montréal: l'objectif est d'aider les nouveaux étudiants arméniens à s'orienter et à s'intégrer au milieu universitaire.
- Émissions hebdomadaires télévisées: Écho du monde arménien, fut fondée en 1972 et Télé-Armenia, en 1978.³²
- On trouve aussi les branches des deux principaux partis politiques arméniens: Ramgavar et Tachnag.

30. Écrivain et poète nationaliste de l'Arménie soviétique.

31. Les étudiants arméniens de cette université ont fondé en 1981 une "association des études arméniennes" qui dispense des cours crédités en arménologie.

32. Ces deux émissions sont indépendantes.

B - La fondation et l'évolution de l'Eglise-Communauté arménienne catholique de Montréal: 1967-1983

1 - La fondation

Le 15 mai 1983, le foyer arménien catholique de Montréal³³ est inauguré officiellement et solennellement par le patriarche arménien catholique de Cilicie, après avoir consacré l'église Notre-Dame de Nareg,³⁴ en présence du préfet de la Sacrée Congrégation des Eglises orientales et des représentants des gouvernements fédéral, provincial et municipal. On comptait parmi les invités des délégués des différentes communautés chrétiennes, orientales et arméniennes de Montréal,³⁵ ainsi que de l'archevêché de Montréal.

Durant cette cérémonie d'inauguration, ainsi que pendant toutes les activités socio-culturelles et

33. Le foyer est situé au 858 Côte Vertu; il comprend l'église, le presbytère et la salle polyvalente des activités. Il a coûté environ \$1 070 000 (cf. l'album commémoratif, p. 19, et voir l'illustration à la fin).

34. Sur Nareg, voir Kéchichian, I., Grégoire de Narek, Le livre des Prières, Paris, Ed. du Cerf, 1961, pp. 17-25; le couvent Nareg est situé au sud-ouest du lac Van, dans la région de Vaspouragan, où avait vécu le moine Grégoire entre le X^e et XI^e siècles. Il avait chanté et exalté la dignité de Marie dans un style inspiré du Cantique des Cantiques.

35. Certains délégués et responsables des communautés-soeurs arméniennes avaient même envoyé des télégrammes de félicitations. Il y avait aussi quelques consuls, représentant les pays d'origine, notamment celui du Liban. (Cf. l'album commémoratif, p. 13 et passim).

religieuses qui l'avaient précédée, on pouvait entendre parler au moins trois langues: le français, l'arménien et l'arabe, reflet de la morphologie linguistique de la Communauté.³⁶

Ce jour-là, c'était la fête de la communauté arménienne catholique de Montréal qui venait d'avoir son foyer. En plus, c'était le jour tant attendu depuis 17 ans, depuis l'arrivée de Mgr Edouard Kurdy à Montréal, pour voir ses efforts récompensés et, avec les siens, ceux des membres actifs de la communauté.

Avant l'arrivée de l'actuel curé, Mgr Edouard Kurdy, le 12 décembre 1966, les membres de la communauté³⁷ relevaient de l'Église Melkite³⁸ de Montréal, comme toutes les autres communautés chrétiennes catholiques proche³⁹ orientales de Montréal. Mais une année auparavant, un comité paroissial provisoire de la communauté arménienne catholique avait vu le jour grâce aux soins de feu Mgr Georges Layek, ancien archevêque arménien catholique d'Alep (Syrie) et vicaire patriarcal, en voyage de mission à Montréal, treize

36. Voir infra, ch. VI-A.

37. Il y avait environ 200 familles.

38. L'archimandrite Georges Coriaty en était le responsable jusqu'à l'arrivée d'un évêque en 1982.

années après la visite de reconnaissance du Cardinal-patriarche Agagianian.³⁹ — Ainsi le noyau de la future communauté arménienne catholique de Montréal venait d'être constitué. Entre-temps le curé arménien catholique de Philadelphie visitait occasionnellement les membres de la Communauté.

Trois semaines après l'arrivée de Mgr Kurdy à Montréal,⁴⁰ le 31 décembre 1966, la Communauté obtenait son indépendance⁴¹ vis-à-vis des Melkites, à la suite du bref émis par son Éminence le cardinal Paul-Émile Léger, alors archevêque de Montréal; dès lors, la Communauté devenait juridiquement autonome et les Arméniens catholiques de Montréal devaient en relever exclusivement. On peut donc considérer que Mgr Edouard Kurdy est effectivement le fondateur⁴² de la Communauté.

En arrivant à Montréal, Mgr Kurdy avait pour tâche de rapprocher les 200 familles de sa communauté. Ce ne fut

39. Sur la visite du cardinal Agagianian, voir supra, ch. V - A-1, la note 13.

40. Envoyé par le patriarche Batanian (Cf. la lettre d'introduction, à l'annexe II).

41. Ce n'est que le 24 décembre 1969 que la Communauté obtint sa charte provinciale. (Voir infra, ch. VI - A; voir aussi la charte à l'annexe II).

42. Ainsi l'on comprendra parfaitement le titre de "Père de la Communauté" conféré à Mgr Kurdy sur la plaque commémorative à l'entrée de l'église.

pas chose aisée. Il devait les rejoindre chez elles, éparpillées à travers l'île de Montréal, par des hivers rigoureux auxquels, ni lui, ni ces familles n'étaient pas encore habitués. Il y avait aussi le problème financier, puisqu'il n'existait aucun fonds. Grâce aux services religieux⁴³ du dimanche et aux activités sociales,⁴⁴ le curé a commencé à réunir les membres de la Communauté et à constituer un fonds, assez substantiel pour subvenir à son entretien et aux dépenses journalières, tout en ayant pour principal objectif la possession d'un foyer à soi. Le deuxième objectif était la fondation d'une école paroissiale dirigée par les religieuses arméniennes de l'Immaculée Conception.⁴⁵ En vue de faciliter l'immigration des Arméniens catholiques du Proche Orient vers le Canada, Mgr Kurdy mit sur pied un comité "ad hoc" avec l'accord du "Congrès arménien"⁴⁶ pour parrainer les candidats auprès du

43. La Communauté doit beaucoup au maestro E. Ludvic Philippossian qui fut l'âme de la chorale pendant les dix premières années de son existence. (Cf. l'hommage rendu in feuillet paroissial, juin 1978).

44. Mgr Kurdy était appuyé par les membres du conseil d'administration et ceux du comité des loisirs (voir infra, ch. VI - C et D).

45. Cette école vit le jour en 1983. Voir infra, ch. VI.

46. Sur le "Congrès arménien", voir supra, du présent chapitre, la note 12.

ministère de l'immigration. Ainsi, environ 150 familles,⁴⁷ venues surtout d'Egypte, purent en bénéficier. En 1983, le nombre de membres de la Communauté s'élevait à 5000 dont environ 3000 participants.⁴⁸

2 - L'évolution

a - les lieux de culte

La Communauté n'avait pas de lieu de culte permanent; elle en a eu plusieurs avant la construction du foyer communautaire en 1983. Jusqu'en 1969, la liturgie était célébrée à l'église St-Antoine, rue Lanaudière; puis pendant six ans, à la chapelle du "Collège", située boulevard Sainte-Croix et, de là, du 9 janvier au 1^{er} juillet 1981, à l'église de la paroisse St-Laurent sur la même rue. Finalement, avant de prendre possession du foyer, à la chapelle Ste-Anne sur la rue Gérard, à l'intersection du Métropolitain et de St-Denis.⁴⁹

b - les résidences

On peut dire presque la même chose de la résidence du curé, durant la période du 12 décembre 1966 au 1^{er} août

47. D'après Mgr Kurdy quant à ces familles, "plusieurs d'entre elles non seulement ont oublié ce service rendu, mais ont rompu toutes relations avec la Communauté."

48. Cf. L'album com., p. 17.

49. Voir le tableau I-a: sur les lieux de culte.

TABLEAU I

Différents lieux de culte et de résidences jusqu'à l'acquisition du foyer
1967 - 1983

	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83
a - Lieux de culte			Eglise St-Antoine rue Lanaudière					Chapelle du Collège rue Ste-Croix		Eglise de la paroisse St-Laurent rue Ste-Croix						Chapelle Ste-Anne rue Gérard	N.D. de Nareg Côte-Vertu
b - Résidences			Pension dans des paroisses différentes	Loge- ment rue Meu- nier	Loge- ment rue Lavi- gne					Maison privée - propriété de la Communauté rue St-Aubin							N.D. de Nareg Côte-Vertu

1972. Pendant les trois premières années, le curé logeait en pension dans des paroisses différentes; ensuite il s'installa dans un logement meublé situé rue Meunier pour déménager, un an après, dans un autre logement meublé, rue Lavigne. Le 1^{er} août 1972 la Communauté acheta une maison de la rue St-Aubin, qui devint la résidence officielle et quasi permanente jusqu'au début de 1983, date de l'acquisition du nouveau presbytère, situé à l'intérieur du foyer.⁵⁰

c - Le bilan des activités

i - De l'inquiétude à l'affirmation (1967-1972)

L'éditorial de Mgr Kurdy de décembre 1983, intitulé "Il y a déjà dix-sept ans", résume bien cette courte période (1967-1977) la plus triste et la plus dure dans la vie de la Communauté naissante, pleine d'inquiétude, de "souffrance" et de "vide":

Petit à petit "les amis" s'éloignèrent, les "désintéressés" perdirent le goût de travailler pour leur église, les "adorateurs du dollar" trouvèrent qu'ils perdaient leur temps; (...) et la participation à la liturgie dominicale diminuait chaque dimanche, un peu plus: ce fut la période la plus triste et la plus dure de l'histoire de notre Communauté.

50. Ibidem, b), sur la résidence; voir supra la note 33 du présent chapitre, sur la description du foyer.

Cela m'inquiéta mais ne me découragea pas, (...). Ma Communauté devait être engendrée dans la souffrance pour atteindre cette gloire dont elle jouit aujourd'hui. ⁵¹

Mgr Kurdy ajoute que le refus des anciens et surtout des riches de collaborer avec lui, l'isolement dans lequel il se trouvait et le vide qu'il ressentait autour de lui durant cette courte période, tout ça ne l'avait pas démoralisé, car il n'avait pas à hésiter puisqu'il était venu à Montréal en vue d'une mission bien déterminée: "fonder la Communauté arménienne catholique", ⁵² pour "empêcher la dilution des nouveaux Arméniens catholiques comme ce fut le cas des anciens et de leurs enfants." ⁵³

Dans l'éditorial du feuillet paroissial de décembre 1986, Mgr Kurdy lève le voile sur les causes du départ de ceux qui l'avaient réclamé à cor et à cri: "ils s'attendaient à ce qu'il soit un simple outil entre leurs mains". ⁵⁴ Malgré ces difficultés et ces obstacles Mgr Kurdy réussit, en décembre 1969, à constituer la Communauté en

51. Cf. Le feuillet par., déc. 83, p. 2.

52. Ibidem.

53. Ibidem, déc. 1986, p. 2.

54. Ibidem. Ceci va à l'encontre de l'esprit de la bulle "Reversurus"; cf. supra, ch. III - A-1.

corporation⁵⁵ et, en 1972, à inaugurer la maison communautaire, sise rue St-Aubin, la première résidence en propriété.

Pendant cette période, 158 baptêmes furent célébrés, 26.3 en moyenne par année et 105 mariages furent contractés, soit 17.5 en moyenne par année. Pendant cette même période et sur le plan financier, nous avons relevé 712 donateurs; un montant de \$37,987 fut ramassé, soit une moyenne de \$6 331.1 par année. Enfin 43 activités furent réalisées, 7.16 en moyenne par année et 8 divers faits et événements furent soulignés, soit une moyenne de 1.3 par année.⁵⁶

ii - De l'affirmation à la consolidation (1972-1981)

Cette période intermédiaire, de l'affirmation à la consolidation (1972-1981), ne fut pas achevée sans anicroches. Quant au futur foyer communautaire, il y avait trois options: le statu quo, l'achat d'une église avec un centre ou la construction d'une nouvelle bâtisse.⁵⁷ En mai

55. Voir la charte, annexe II; voir aussi infra, ch. VI.

56. Voir le tableau II: bilan des années 1967-1972; pour les détails, voir les tableaux annuels à l'annexe III. Nous avons relevé ces données à même les feuillets paroissiaux des années concernées.

57. Voir le feuillet par., janvier 1977, février 1979, sept-oct 1980, avril 1981.

TABLEAU II

Feuillets
Bilan des années 1967-1972

Année	1967	1968	1969	1970	1971	1972	TOTAL	Moyenne par année
1 - Baptêmes	30	24	30	20	33	21	158	26.3
2 - Mariages	14	14	13	18	20	26	105	17.5
3 - Donateurs	-*	-*	-*	46	288	378	712	237.3
4 - Montants des dons	\$9 283	\$1 582	\$6 821	\$5 068	\$5 720	\$9 513	\$37 987	\$6 331.1
5 - Activités	5	10	5	9	8	6	43	7.16
6 - Divers	-	1	3	3	1	-	8	1.3

* C'est à partir de 1970 que Mgr Kurdy commença à indiquer les noms des donateurs dans le feuillet paroissial; nous avons donc divisé le total par trois pour trouver la moyenne.

1981, la décision finale fut prise en faveur de la construction sur le terrain acheté en 1976.⁵⁸ Les premiers détails furent révélés le mois suivant: malgré la campagne de souscription pour la construction, inaugurée le 6 novembre 1976, durant laquelle 400 membres s'engagèrent à payer \$60 000 la première année⁵⁹, il manquait \$350 000 à sa réalisation. Il fallait donc convaincre les membres de la Communauté de la justesse de cette option et les amener à participer davantage monétairement.⁶⁰ Durant le même mois, un comité d'ingénieurs-conseils fut sélectionné et un comité de soutien du projet fut mis sur pied au sein de la Communauté. Enfin, en août de la même année (1981), on posait la pierre angulaire du futur foyer.

Parmi les principales activités et réalisations, mentionnons la formation du comité des jeunes en février 1974, qui se greffait à d'autres comités existants: le comité culturel et celui des loisirs. Ajoutons à cela l'achat du terrain en 1976. Un des faits saillants à cette époque, fut le don de \$3 000 par le Vatican en 1978.⁶¹

58. Cf. le feuillet par., mai 1981.

59. Voir L'album com., p. 19.

60. Les résultats n'étaient pas toujours satisfaisants. Sur la déception de Mgr Kurdy, concernant l'indifférence des membres, voir le feuillet par., déc. 1978.

61. Ibidem, août 1978.

Enfin, au dixième anniversaire de la Communauté, en 1976, celle-ci comptait 500 familles, possédait une maison et un terrain, et disposait d'un dépôt de \$25 000.⁶²

Pendant cette période, 293 baptêmes furent célébrés, 32.5 en moyenne par année, 120 mariages furent contractés, soit une moyenne de 13.3 par année. Pour subvenir aux besoins du curé et financer la construction du foyer, 4 285 donateurs ont participé, 476.1 en moyenne par année, et on ramassa \$327 903.00, soit une moyenne de \$36 433.00 par année. Sur le plan des activités, 118 furent réalisées, 13.11 en moyenne par année, et 41 divers faits et événements furent soulignés, soit une moyenne de 4.55 par année.⁶³

iii - la période de la réalisation 1982-1983

On peut considérer la période de la réalisation (1982-1983) comme la plus effervescente dans la vie de la Communauté, malgré la nouvelle dette accumulée⁶⁴ résultant de la construction du foyer, sans compter l'intérêt quotidien et

62. Ibidem, déc. 1976.

63. Voir le tableau III: bilan des années 1973-1981; pour les détails, voir les tableaux des années 1973 à 1981 à l'annexe III.

64. Évaluée à \$300 000. Cf. le feuillet par., février 1983.

TABLEAU III

Feuillets
Bilan des années 1973-1981

Année	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	TOTAL	Moyenne par année
1 - Baptêmes	35	36	44	46	27	15	34	34	22	293	32.5
2 - Mariages	22	18	22	9	14	2	18	11	4	120	13.3
3 - Donateurs	421	426	438	550	430	421	512	592	495	4 285	476.1
4 - Montants des dons	\$7 256	\$14 864	\$15 268	\$48 777	\$25 382	\$30 629	\$82 527	\$36 650	\$66 550	\$327 903	\$36 433
5 - Activités	10	5	9	9	20	23	13	25	4	118	13.11
6 - Divers	1	3	1	4	3	4	7	4	14	41	4.55

nonobstant le demi-échec de la loterie locale⁶⁵ pour l'amortissement de la dette.⁶⁶ Il y eut plusieurs activités sociales et culturelles, des soirées-bénéfices, orientales et occidentales⁶⁷ des dîners communautaires et des réunions des différents comités, le tout couronné par une subvention du gouvernement du Québec d'un montant de \$84 000.⁶⁸ Quelques mois après l'ouverture de l'église, en juillet 1982, la Communauté put célébrer Noël,⁶⁹ dans l'attente de l'inauguration officielle du foyer, prévue pour le 15 mai 1983.⁷⁰

Pendant ces deux années 82 baptêmes furent célébrés, soit une moyenne de 41 par année et 18 mariages furent contractés, 9 en moyenne par année. Sur le plan financier 984 donateurs participèrent, soit une moyenne de 492 par année et on ramassa \$399 476, soit une moyenne de \$199 738 par année. Enfin, 42 activités furent réalisées, 21

65. \$60 000 de ventes réelles contre vente prévue de \$115 000. Ibidem, février et avril 1983.

66. Elle fut échelonnée sur 15 ans. Ibidem, juin 1983.

67. Voir les détails dans le bilan des années 1982 et 1983, à l'annexe III.

68. Cf. le feuillet par., juillet 1982.

69. Ibidem, juillet et déc. 1982; voir aussi l'album com., p. 19.

70. Voir supra, du même chapitre, B - 1.

TABLEAU IV

Feuillets
 Bilan des années 1982-1983

Année	1982	1983	TOTAL	Moyenne par année
1 - Baptêmes	39 *	43	82	41
2 - Mariages	10 *	8	41	9
3 - Donateurs	564	420	984	492
4 - Montants des dons	\$291 176	\$108 300	\$399 476	\$199 738
5 - Activités	11	31	42	21
6 - Divers	6	29	35	17.5

* - Ces données ne figuraient pas dans les feuillets de 1982; Mgr Kurdy
 a bien voulu nous les fournir.

en moyenne par année et 35 divers faits et événements furent soulignés, soit une moyenne de 17.5 par année.⁷¹

Cependant, à la fin de 1983, on pouvait d'ores et déjà déceler une ombre d'incertitude et d'inquiétude à l'horizon de cette nouvelle communauté: d'une part le manque de solidarité entre les membres ainsi que l'absence des jeunes allophones⁷² et, d'autre part, la participation insuffisante⁷³ de certains, l'indifférence des uns et la critique et l'incompréhension des autres⁷⁴ commençaient à se faire sentir.

iv - bilan comparatif des données⁷⁵

Malgré les hauts et les bas qu'a traversés la Communauté, celle-ci a démontré qu'elle était vivante pendant ces trois périodes et qu'elle avait atteint son premier objectif, la réalisation du foyer.

71. Voir le tableau IV: bilan des années 1982-1983; pour les détails voir les bilans annuels de ces années à l'annexe III. Le nombre de baptêmes et de mariages de 1982 fut complété par Mgr Kurdy.

72. Cf. le feuillet par., février 1983.

73. Ibidem.

74. Ibidem, déc. 1983.

75. Voir le tableau V.

TABLEAU V

Feuillets
Bilan comparatif des trois périodes

Année	1967-1972		1973-1982		1982-1983		TOTAL GLOBAL	MOYENNE GLOBALE P/A
	Total	Moyenne p/a	Total	Moyenne p/a	Total	Moyenne p/a		
1 - Baptêmes	158	26.3	293	32.5	82	41	543	31.94
2 - Mariages	105	17.5	120	13.3	18	9	243	14.29
3 - Donateurs	712	237.3	4 285	476.1	984	492	5 952	350.1
4 - Montants des dons	\$37 987	\$6 331.1	\$327 903	\$36 433.0	\$399 476	\$199 738	\$765 366	\$45 021.5
5 - Activités	43	7.16	118	13.11	42	21	203	11.9
6 - Divers	8	1.3	41	4.55	35	17.5	84	4.9

Le nombre de baptêmes célébrés fut de 158, soit une moyenne de 26.3 par année, pour la première période et pour la deuxième, 293 baptêmes, soit une moyenne de 32.5 par année. Enfin, pour la troisième période, 82 baptêmes, soit une moyenne de 4.1 par année. Tandis que le nombre de mariages contractés a été de 105, soit une moyenne de 17.5 par année pour la première période et 120 mariages, soit une moyenne de 13.3 par année pour la deuxième période. Enfin, pour la troisième période, 18 mariages, soit une moyenne de 9 mariages par année.

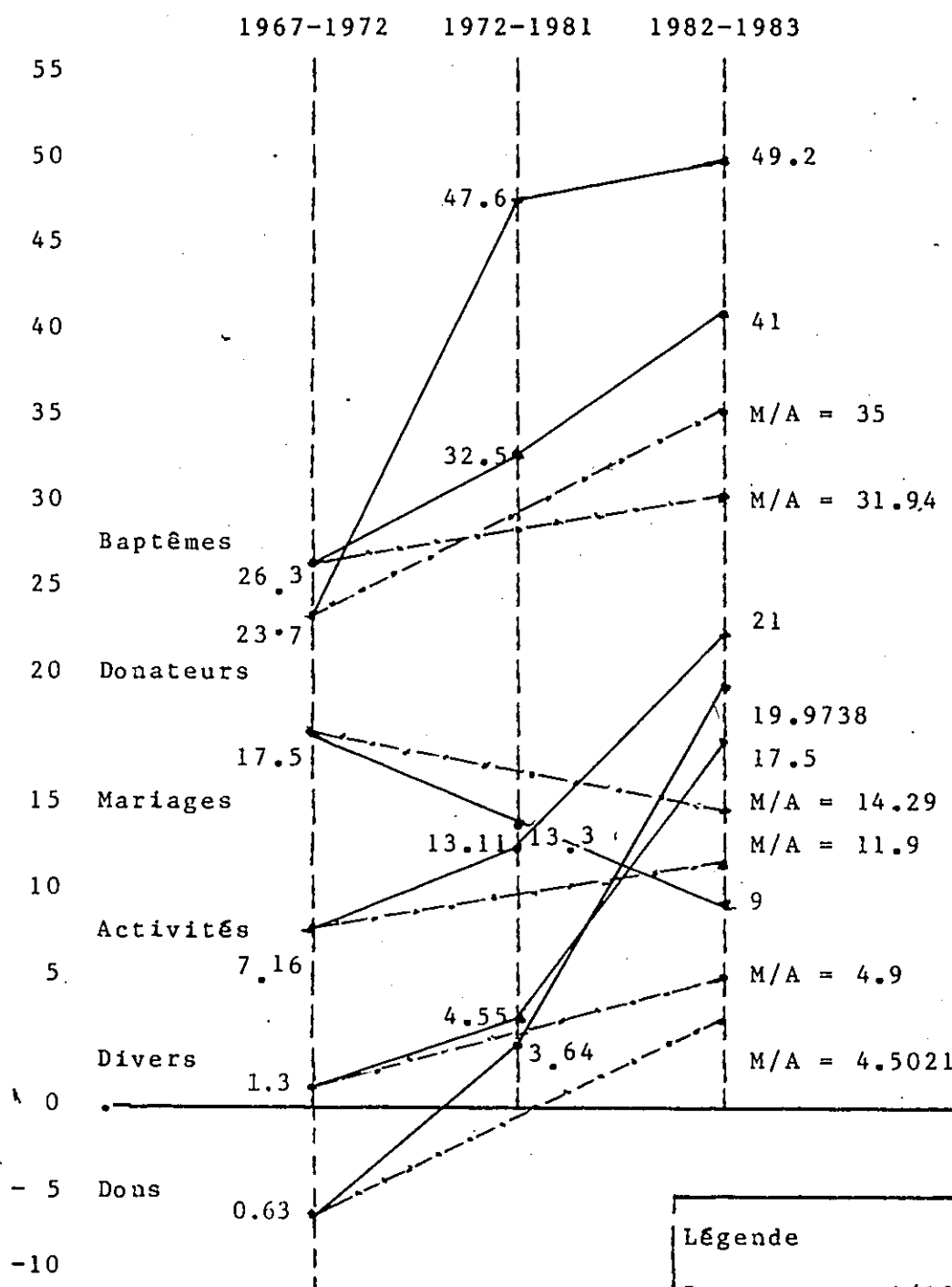
En nous basant toujours sur les données du feuillet paroissial, nous avons pu établir le nombre de donateurs à 712, soit une moyenne de 237.3 par année pour la première période et 4 285 donateurs, soit une moyenne de 476.1 par année pour la deuxième tandis que 984, une moyenne de 492 par année pour la troisième période.

Les montants des dons ont été évalués à \$37 987 soit une moyenne de \$6 331.1 par année, pour la première période, à \$327 903.00, soit une moyenne de \$36 433.00 par année pour la deuxième et à \$399 476.00, soit une moyenne de \$199 738.00 par année pour la troisième.

Le nombre d'activités effectuées fut de 43, soit une moyenne de 7.16 par année pour la première période, de

Figure 1

**La courbe des données moyennes
relatives aux trois périodes**



118 une moyenne de 13.11 par année pour la deuxième et de 42, une moyenne de 21 par année, pour la troisième.

Enfin, les divers faits et événements furent de 8, soit une moyenne de 1.3 par année, pour la première période, de 41, une moyenne de 4.5 par année pour la deuxième et de 35 soit une moyenne de 17.5 par année, pour la troisième.

En comparant la moyenne annuelle par période, l'on peut constater que celle de la troisième période a été la plus élevée, à l'exception de celle des mariages, par rapport même à la moyenne globale.⁷⁶ On pourrait, peut-être, conclure que la Communauté a, pendant la troisième période, atteint un niveau de prospérité et de stabilité garantissant ainsi sa survie et son essor. La figure (1) de la courbe des moyennes données relatives aux trois périodes nous le confirme.

Cependant, sur le plan de la participation des membres à la vie communautaire, si on établissait une moyenne en fonction du nombre de familles par période, soit environ 300 pour la première, 700 pour la deuxième et 800 pour la troisième, on obtiendrait, à une exception mitigée des

76. Voir la moyenne globale au tableau V.

baptêmes, des données contradictoires en ce qui concerne les résultats élevés de la troisième période et peut-être inquiétantes relativement à l'avenir de la Communauté, puisque cette participation va décroissant.⁷⁷

Tableau VI

La moyenne périodique par famille

Périodes	1967-1972		1963-1981		1982-1983	
	P/A	P/F	P/A	P/F	P/A	P/F
Baptêmes	26.3	0.087	32.5	0.046	41	0.051
Mariages	17.5	0.058	13.3	0.019	9	0.011
Donateurs	237.3	0.791	476.1	0.680	492	0.615

Comment comprendre ou interpréter cette décroissance? Mgr Kurdy en avait déjà saisi quelques signes avant-coureurs.⁷⁸ Est-elle due, aussi, à l'organisation communautaire? Nous avons alors jugé opportun de décrire cette dernière au prochain chapitre.

77. Voir le tableau VI. (P/A = par année, P/F = par famille; la flèche supérieure est par rapport à la 2e période, tandis que la flèche inférieure est par rapport à la 1ère période.

78. Cf. supra, du même chapitre, les notes, 47, 72, 73 et 74.

CHAPITRE VI

LA COMPLÉTUDE INSTITUTIONNELLE OU L'ORGANISATION

COMMUNAUTAIRE

Nous avons mentionné dans notre introduction que nous considérons comme une organisation toute entité sociale au sein de laquelle vivent des individus ou des groupes d'individus, parce qu'ils partagent les mêmes convictions, les mêmes idéaux, ou se rencontrent pour la réalisation d'objectifs communs en leur consacrant tous les moyens dont ils disposent. Nous concevons donc la communauté arménienne catholique de Montréal comme une communauté morale, comme une organisation, mais à but non-lucratif du point de vue monétaire. Nous allons utiliser pour son étude certaines notions organisationnelles. Nous pensons en effet que toute organisation est mue par cinq variables¹ qui sont en interaction constante en fonction de son but et de ses objectifs. Voici ces variables: la composition ou la morphologie socio-culturelle, les objectifs, la technologie ou les moyens, les rôles et les structures ou les statuts et les fonctions et, enfin, l'environnement ou les sous-environnements.

1. Cf. Guiot, J., Organisations sociales.... Nous nous inspirerons aussi, pour les schémas, de nos notes de cours du Professeur J. Guiot sur l'interaction des variables au sein d'une organisation.

A - La morphologie socio-culturelle

Le 23 décembre 1969, le Lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, par Lettres Patentes,² autorisait la communauté arménienne catholique à se constituer en corporation. Dès lors, pouvaient y adhérer et y appartenir tous les Arméniens catholiques de Montréal et de sa région.³ Quand le premier curé, l'actuel, est arrivé à Montréal en 1967, il y avait déjà environ 200 familles arméniennes catholiques, établies depuis les années cinquante. Quelques-unes y étaient déjà avant la Première Guerre mondiale. D'après Mgr Kurdy, la majorité de ces familles provenaient du Proche Orient, comme la plupart de celles qui se sont succédées au cours des années 60 et 70 et au début des années 80.⁴ Aujourd'hui, on compte environ 800 familles arméniennes catholiques dont la moitié seulement est restée attachée à la Communauté, selon les déclarations du curé. La plupart de ces 400 familles fidèles s'acquittent de leurs obligations monétaires; certaines régulièrement, d'autres occasionnellement et quelques-unes généreusement.

2. Voir l'annexe II.

3. Cf. art. 2 et 3 du règlement interne (voir l'annexe II).

4. Voir Chichekian, The distribution and Linguistic..., p. 10 et passim.

Elles fréquentent l'église presque régulièrement. Parmi elles, on peut relever un noyau d'une cinquantaine de familles qui participent régulièrement à toutes les activités religieuses et socio-culturelles. Quant à celles qui s'absentent, on peut les trouver dans les autres communautés proche orientales ou arméniennes, ou même dans les églises de rite latin, proches de leur domicile.

Comment interpréter alors le manque de participation totale ou ce taux d'absentéisme? Avant d'essayer d'y répondre, voyons d'abord la morphologie sociale et culturelles de la communauté arménienne catholique de Montréal.

A l'intérieur de cette communauté, on peut distinguer deux principaux groupes au point de vue linguistique: le groupe "A", arménophone, et le groupe "B", allophone, soit non arménophone. Le groupe "A" est constitué de familles qui ont conservé l'usage de l'arménien à la maison. La majorité de ces familles arménophones viennent des pays du Proche Orient et surtout d'Egypte, de Syrie et du Liban, où les grands-parents rescapés du Génocide s'étaient établis. Le groupe "B" est formé de familles établies dans les pays du Proche Orient, ou aux confins des pays arabes,⁵

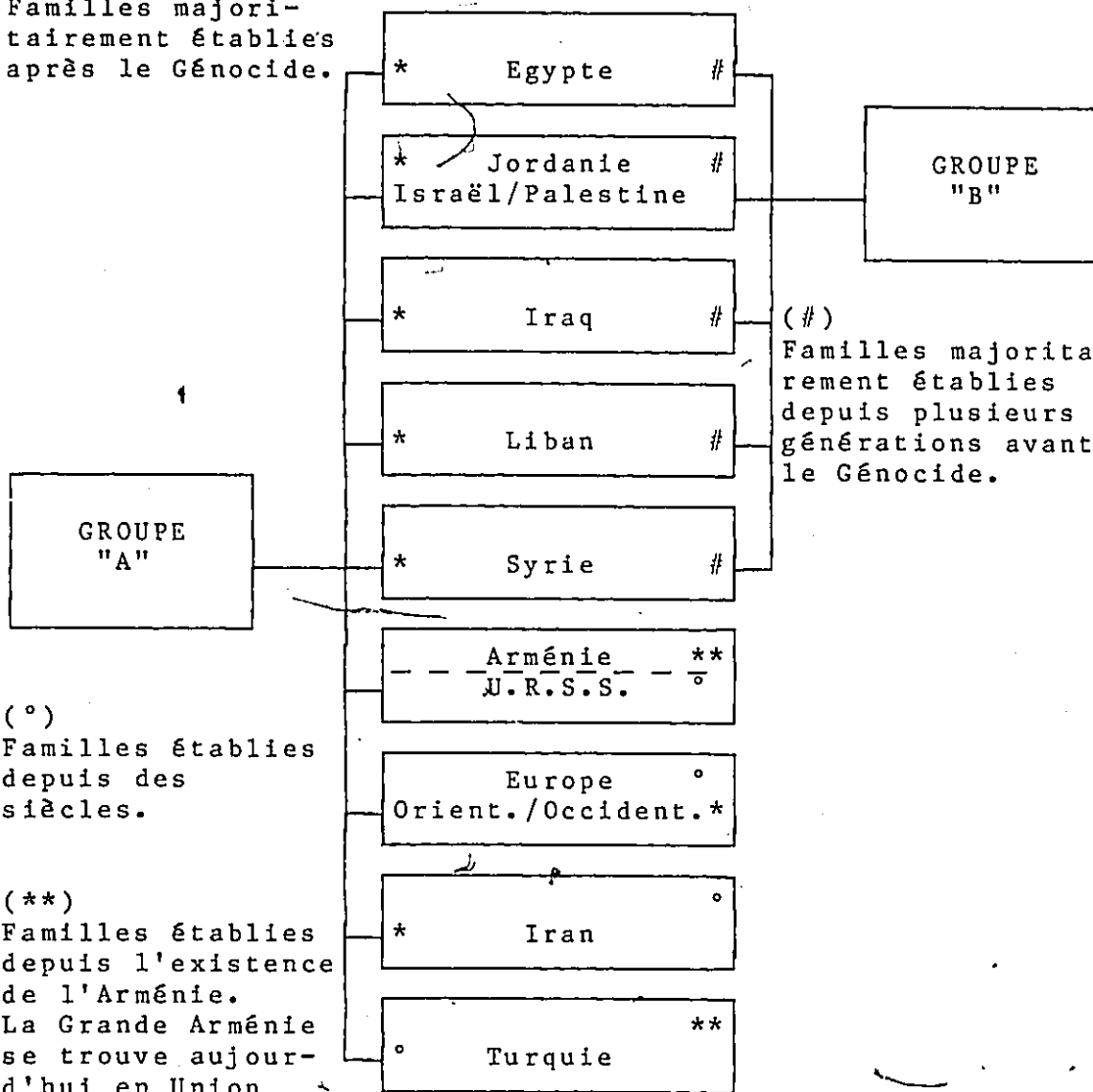
5. Voir le schéma IV.

SCHEMA IV

Morphologie socio-culturelle de la Communauté
selon les pays d'origine et
(sous-environnement extérieur)

(*)

Familles majori-
tairement établies
après le Génocide.



(°)

Familles établies
depuis des
siècles.

(**)

Familles établies
depuis l'existence
de l'Arménie.
La Grande Arménie
se trouve aujourd'hui en Union
Soviétique et
en Turquie orientale;
tandis que la Petite
Arménie de Cilicie,
est située en Turquie
occidentale; elle a
été fondée au XI^e siècle.

Légende

(*)
"A" - Arménophone (°)
(**)
"B" - Allophone (#)

établis là longtemps avant le Génocide. Ces familles étaient déjà acculturées, non seulement à leur arrivée à Montréal, mais depuis plusieurs générations,⁶ avant même le Génocide. Quant au curé de la Communauté, il appartient au groupe "B" et parle tout de même l'arménien puisque toute la liturgie se déroule en arménien, à l'exception de l'Évangile, du sermon et du Pater qui se font aussi en arabe et en français, pour ceux et celles qui ne comprennent pas l'autre langue. Par contre, chez les communautés arméniennes-soeurs, tout se passe en arménien; chez certaines communautés proche orientales tout se fait en arabe et, chez d'autres, soit en arabe et en français, soit en arabe et en anglais. Quant à la composition, strictement sociale⁷ de la Communauté, elle est constituée, au sein des deux groupes, de deux catégories: la première se rapporte aux professions libérales, où l'on trouve une classe aisée, l'autre est formée de salariés.

6. Voir sur les communautés arméniennes au Proche Orient: Sanjian, A.K., The Armenian Communities in Syria un Ottoman Dominion, Cambridge, Harvard Press, 1965; Hovannissian, The Ebb....

7. Le curé ne dispose pas de statistiques là-dessus, ni des points de vue sexe, âge, statut marital, pourcentage de mariage mixte endogène ou exogène, spécialisation, propriétés ou pays de provenance.

B - Les Objectifs⁸

D'après la charte,⁹ "les fins de ladite corporation se rapportent à la religion". Mais, à travers la religion, il y a d'autres objectifs officiels "latents",¹⁰ aussi importants, pour une grande partie de la Communauté, que la religion, tels que:

- 1 - la survie de la Communauté;
- 2 - le maintien de la tradition et de l'identité;
- 3 - la promotion de la culture et de la langue;
- 4 - le rappel constant du retour au pays ancestral.

Pour le groupe "A", ces quatre objectifs sont aussi primordiaux que la religion, sinon plus. Pour le groupe "B", les objectifs de survie communautaire et de maintien de la religion devraient être prioritaires, sinon suffisants. L'on constate donc que les deux groupes ne partagent pas les mêmes intérêts totalement ou partiellement.

Ceci s'explique, non pas du point de vue de générations - puisque la majorité constitue la première

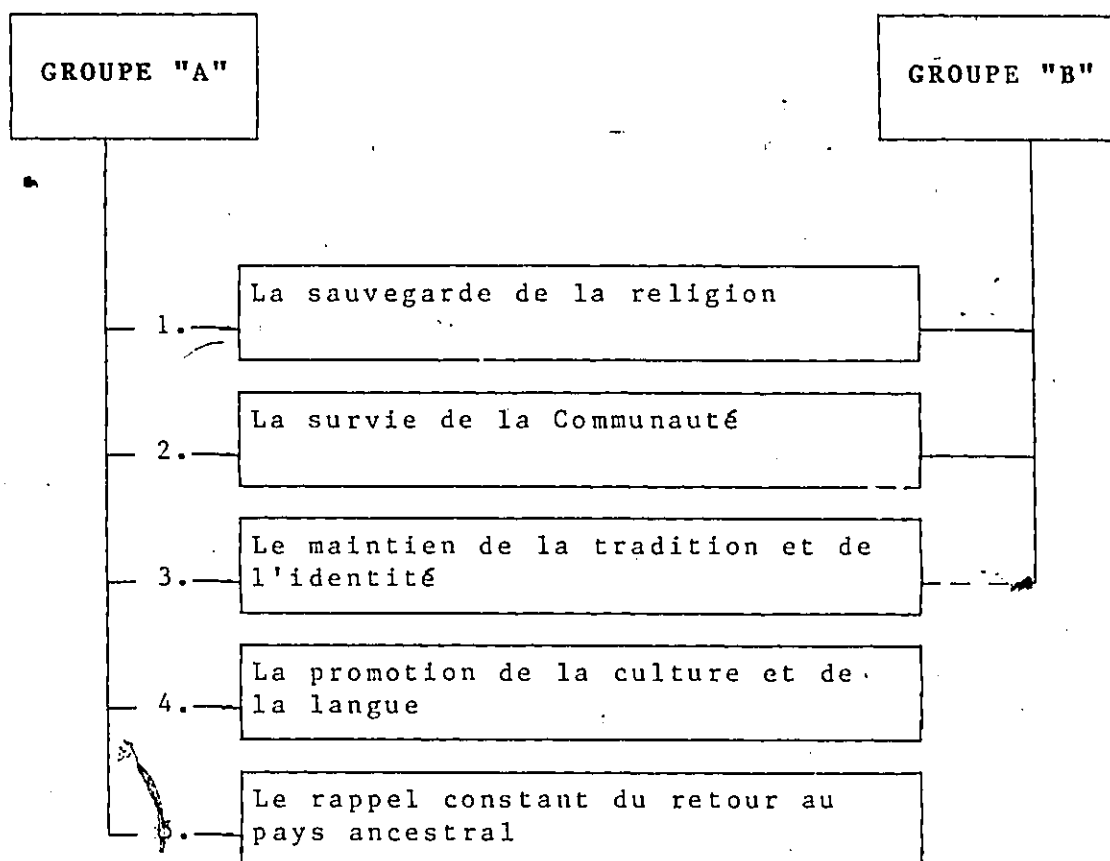
8. Voir le schéma V et l'annexe II.

9. Cf. l'art. 1 de la charte, (in Lettres Patentes).

10. Cf. l'éditorial dans les feuillets paroissiaux.

SCHÉMA V

La typologie des objectifs de la Communauté
selon les groupes "A" et "B"

Légende

"A" = Arménophone
"B" = Allophone

génération établie au Canada - mais plutôt par l'ancienneté diasporique. Les membres du groupe "A" sont établis de date récente au Proche-Orient et grâce à leur complétude institutionnelle ils ont pu se conserver.¹¹ Tandis que ceux de l'autre groupe, déjà acculturés, n'avaient qu'un sentiment d'appartenance à l'Eglise arménienne. C'est peut-être dû à l'absence d'une organisation communautaire.¹²

C - Les moyens¹³

Pour atteindre les objectifs ci-haut mentionnés, la Communauté a besoin de moyens d'ordre monétaire et physique, soit la participation et l'implication des membres. Le premier moyen, qui était le premier objectif, est déjà réalisé et donc disponible: c'est le foyer communautaire, qui comprend le centre, le presbytère et l'église; ce foyer fut construit au coût d'un million cent mille dollars. Le deuxième moyen est d'ordre monétaire:¹⁴

11. Voir cet aspect supra, au chap. V.

12. Ibidem.

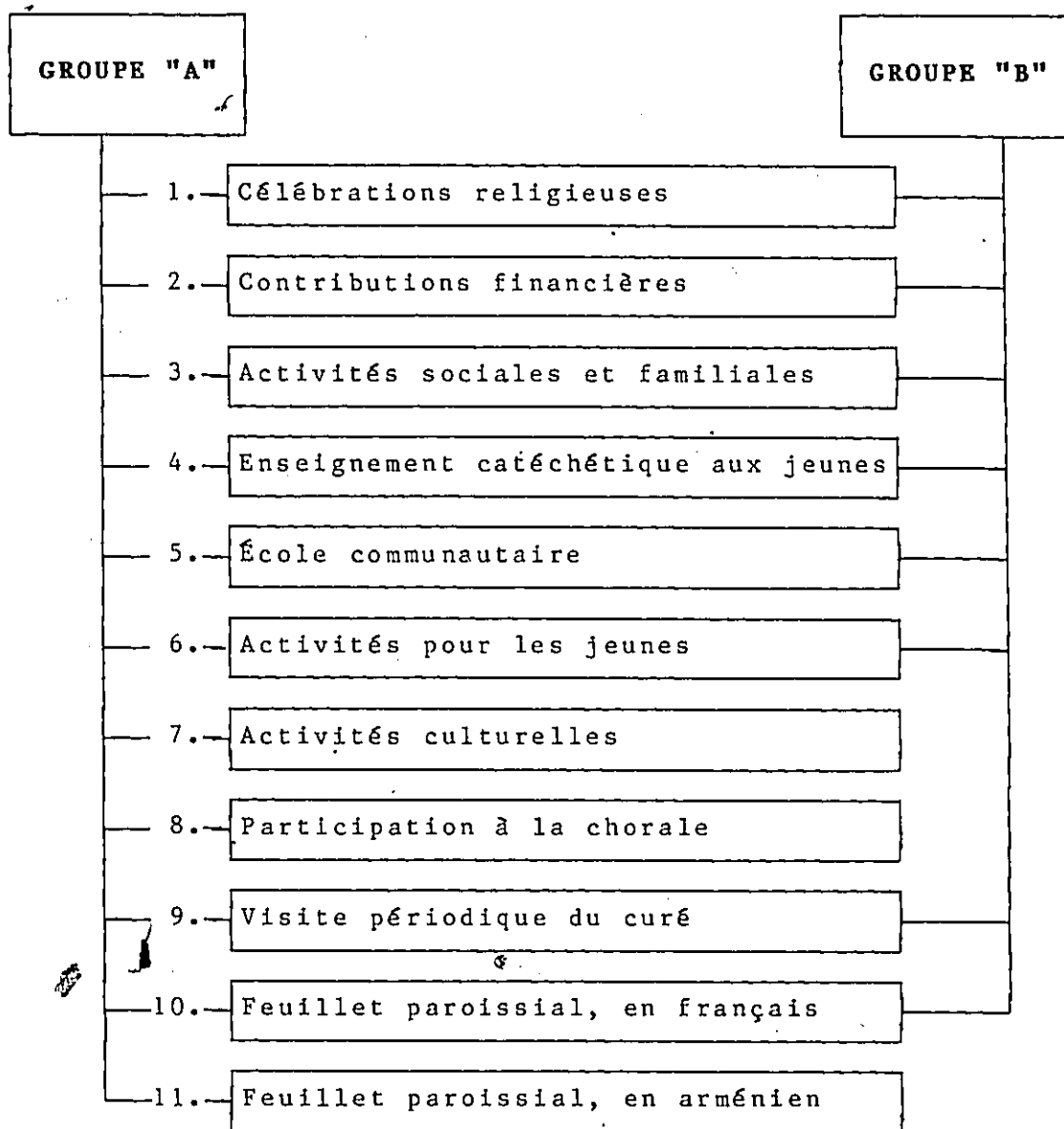
13. Voir le schéma VI.

14. Selon l'article 29 du règlement interne, les finances de la Corporation sont constituées:

- a - des cotisations des membres,
- b - des donations sous diverses formes,
- c - des subventions,
- d - des recettes des activités.

SCHÉMA VI

Les moyens pour atteindre les objectifs
de la Communauté selon les deux groupes "A" et "B"

**Légende**

"A" = Arménophone
"B" = Allophone

il faut amortir la dette et couvrir les dépenses de routine. Par les temps qui courent, il n'est pas très facile de concrétiser ce moyen, qui est en soi un autre objectif opérant¹⁵ à atteindre. Il faut louer la grande salle des réceptions pour avoir un revenu supplémentaire. Viennent ensuite la célébration liturgique, les activités sociales et familiales, l'école primaire pour enfants, gérée par les Soeurs religieuses de l'Immaculée-Conception, et la visite périodique du curé aux domiciles des membres de la Communauté.¹⁶

Mais la Communauté préconise aussi d'autres moyens pour atteindre les objectifs, tels que les activités culturelles, théâtrales, musicales et artistiques; les activités consacrées aux jeunes, aux enfants: activités desquelles le groupe "B" est quasiment absent.¹⁷ Enfin, un autre moyen, c'est la publication du feuillet paroissial en français et en arménien.¹⁸ L'on constate que les groupe "A"

15. Un objectif opérant constitue les moyens retenus pour réaliser un objectif officiel. (cf. Guiot, J., Org. sociales..., pp. 21-22).

16. Voir le schéma VII. Cette école est fréquentée par 160 élèves. La congrégation de l'Immaculée-Conception a été fondée à Constantinople en 1847 par le patriarche Hassoun; sur Hassoun, voir supra ch. III, A-1.

17. Voir supra le schéma VI.

18. Il l'a été pendant deux ans uniquement en arménien.

et "B" s'entendent sur les moyens d'ordre monétaire, pour atteindre les objectifs de la Communauté, ainsi que sur le rôle religieux du curé et les activités sociales et familiales; mais le groupe "A" s'intéresse aussi aux autres moyens, pour la promotion de la culture et le maintien de l'identité, qui sont d'ordre culturel.

D - Les statuts et les fonctions¹⁹

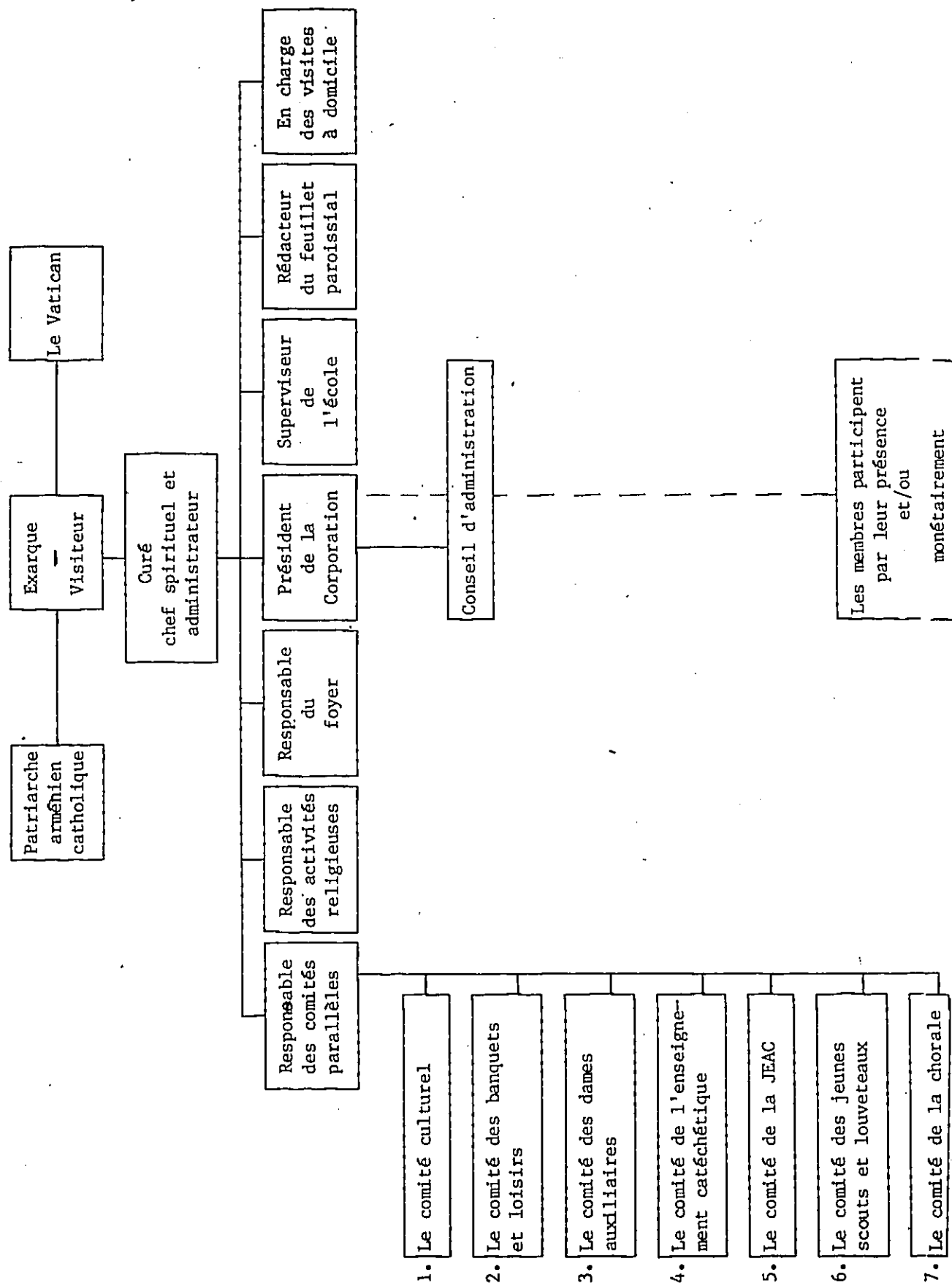
D'après la charte du 23 décembre 1969,²⁰ la Communauté arménienne catholique de Montréal est constituée en Corporation, supervisée par un Visiteur.²¹ Quels sont les pouvoirs du Visiteur? Énormes, d'après l'article 4, mais, en pratique, le curé, président du conseil d'administration, appuyé par celui-ci, détient les pouvoirs. En voici quelques-uns:

La Corporation doit être spécialement autorisée par son Visiteur pour exercer les pouvoirs suivants:

19. Voir le schéma VII. Sur la structure ecclésiologique du patriarcat arménien catholique voir: *Decretum S. Congregationis de Prpaganda Fide pro Negotiis Ritus Orientalis, Acta et Decreta Concilii Nationalis Armenorum*, Roma, Typis Polyglottis Vaticanis, 1913.

20. Voir l'annexe I.

21. Jusqu'en 1982, la Corporation relevait de l'Archevêque de Montréal. Mais depuis cette date, c'est Mgr Sétian, le nouvel exarque arménien catholique du Canada et des États-Unis, qui en est devenu le Visiteur.



- a) le pouvoir d'acquérir, de louer ou d'aliéner des immeubles;²²
- b) le pouvoir de faire de nouvelles constructions;
- c) le pouvoir de placer des capitaux;
- d) le pouvoir de faire des emprunts;
- e) le pouvoir d'accepter ou de refuser une libéralité, à l'exception des dons manuels;
- f) et, finalement, tous les pouvoirs d'ordre monétaire et immobilier.²³

Le Visiteur peut visiter la Corporation en tout temps; il peut l'obliger à faire tout ce qu'il juge utile et nécessaire pour la régie, l'administration et le perfectionnement de ses oeuvres et l'inviter à cesser de faire tout ce qu'il juge ne pas être approprié ou nécessaire à telles fins;²⁴

Le Visiteur nomme les dix administrateurs du conseil d'administration;²⁵

22. Cf. la charte, art. 4. (Ce même article inclut également les pouvoirs cités dans: b, c, d et e.)

23. Idem, art. 3, par. c, d, e, f, g, h, j, l, n, p, q, r, t.

24. Idem, art. 5.

25. Idem, art. 8.

Le Visiteur nomme le président choisi par les administrateurs;²⁶

Enfin le règlement interne de ladite Corporation confère au Visiteur le droit de nommer un administrateur remplaçant dans le cas d'un administrateur démissionnaire.²⁷ Et il va encore plus loin en reconnaissant au Visiteur le droit, "pour des raisons qu'il jugera valables" de démettre un ou plusieurs membres de leurs charges ou de dissoudre le Conseil dans son ensemble²⁸ et, par la suite, de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour procéder à l'élection du nouveau Conseil.²⁹

Rappelons que le Conseil d'administration, qui exerce les pouvoirs de la Corporation,³⁰ est composé de dix administrateurs dont quatre constituent les officiers de la Corporation:³¹

a - le président, le curé lui-même

26. Idem, art. 10.

27. Cf. le règlement interne, art. 21.

28. Idem, art. 22.

29. Idem, art. 23.

30. Cf. La charte, art. 7.

31. Idem, art. 9

- b - ~~le~~ vice-président
- c - le secrétaire
- d - le trésorier.

Le président est nommé par le Visiteur, tandis que les trois autres sont nommés par le conseil d'administration et choisis parmi les administrateurs.

D'après ladite charte,³² les officiers de la Corporation ont les pouvoirs suivants:

- a - le président, qui est le curé-fondateur et le "chef spirituel de la Communauté", est l'officier en charge de la Corporation. Il préside toutes les assemblées de la Corporation. Il accomplit tout ce qui lui est demandé, tant par le conseil d'administration que par le Visiteur. Il représente officiellement la Corporation lorsque cela est nécessaire;
- b - le vice-président remplace le président et s'occupe de toutes autres fonctions que lui demande le président;

32. Cf. la charte, art. 12.

- c. - le secrétaire voit à la rédaction des procès-verbaux des assemblées de la Corporation et les signe, avec le président, après la lecture et approbation par l'Assemblée; il certifie les extraits des registres qui lui sont confiés. Il accomplit toutes les autres tâches qui lui sont confiées à l'occasion par le conseil d'administration;
- d - le trésorier remplit sa fonction sous le contrôle général du conseil d'administration.

En plus des charges prévues par la charte aux articles précités, les officiers de la Corporation peuvent exercer aussi les attributions suivantes prévues par le règlement interne:

A - Le président:

- a - engage ses auxiliaires;
- b - engage des employés;
- c - est responsable de l'administration courante de la Fabrique (la Corporation);
- d - représente officiellement la fabrique dans toutes les circonstances à moins de dispositions spéciales;
- e - autorise les dépenses n'excédant pas 250 dollars(...).³³ Le président peut tenir la

33. Cf. le règlement interne, art. 18.

petite caisse³⁴. Les retraits se font sur la base de chèques signés par le chef spirituel de la Communauté.³⁵ Tandis que le compte courant comprend les sommes nécessaires à l'administration générale, les retraits se font sur la base de chèques signés par le chef spirituel de la Communauté, conjointement avec le trésorier ou le vice-président.³⁶

Finalelement, en ce qui concerne le compte d'épargne spécial, aucun retrait direct ne peut être fait par chèque et tout retrait de ce compte spécial nécessite une décision motivée du conseil de la Communauté.³⁷ Cependant, le chef spirituel de la Communauté est habilité à transférer des sommes nécessaires du compte d'épargne spécial aux deux autres comptes de la Communauté.

34. Cf. idem, art. 30, par. a; la petite caisse, un des trois comptes en banque, contient une somme légèrement supérieure aux dépenses courantes mensuelles.

35. Par chef spirituel de la Communauté, il faut entendre le président de la Corporation ou aussi le président de la Fabrique et le curé de la paroisse, cf. idem, art. 30, par. a.

36. Cf. idem, art. 30, par. b.

37. Par conseil de la Communauté, il faut entendre le conseil d'administration. Cf. idem, art. 30, par. c.

On a vu que le Visiteur nomme effectivement les dix administrateurs du conseil d'administration,³⁸ mais sur présentation de l'assemblée générale, formée de tous les membres³⁹ qui se sont acquittés d'une cotisation annuelle évaluée à un minimum de 25 dollars.⁴⁰ Cependant l'assemblée générale se tient une fois par an, après la messe du dimanche, afin de prendre connaissance du rapport annuel de l'Administration et élire trois membres, pour l'exercice de l'année suivante, ou reconduire les membres sortants.⁴¹ Tout membre de la Communauté peut être élu administrateur, mais à certaines conditions:

- s'il n'en est pas empêché par un tribunal ecclésiastique;
- s'il n'est pas frappé de déchéance civique;
- s'il se soumet aux dispositions du présent règlement;
- s'il verse une cotisation annuelle minimum de 60 dollars.⁴²

38. Cf. art. 8 de la charte

39. Cf. règlement interne, art. 3.

40. Idem, art. 11.

41. Idem, art. 5.

42. Idem, art. 17.

Quant à la condition de ces administrateurs, l'on constate qu'ils appartiennent tous à la classe aisée et qu'on a toujours maintenu un équilibre reflétant ainsi la morphologie socio-culturelle de la Communauté en ce qui concerne les deux groupes linguistiques "A" et "B", tout autant que les pays d'origine.

En plus de l'assemblée générale ordinaire, il est possible d'en convoquer une assemblée extraordinaire à la demande du Visiteur, du président de la Corporation ou même sur demande écrite de vingt-cinq membres de la Corporation, ayant versé une cotisation annuelle de 60 dollars au minimum.⁴³ Dans ce dernier cas, le nombre de 25 membres est requis pour constituer le quorum, mais pour les assemblées ordinaires, la présence de dix membres est suffisante.⁴⁴ Et dans les deux cas, les décisions sont prises à la majorité absolue des voix.⁴⁵ Par contre, toute modification à ce règlement interne doit recueillir l'approbation de l'assemblée générale aux deux tiers des voix et revêtir, ensuite, la signature du Visiteur pour être légale et exécutoire.⁴⁶

43. Cf. règlement interne, art. 8.

44. Idem, art. 10.

45. Idem, art. 14.

46. Idem, art. 31.

Avant de passer à la description des sous-structures, non mentionnées dans la charte ni dans le règlement interne, à savoir les comités parallèles,⁴⁷ il faut mentionner qu'aucun des administrateurs, aucun des responsables et membres des comités parallèles ne touche de récompenses monétaires. Seul le curé, président de la Corporation, a droit à un salaire, en vertu de la charte stipulant "pourvoir à la subsistance et à l'entretien du curé ou du desservant de la Communauté".⁴⁸

On a donc vu que le curé, chef spirituel de la Communauté et président du comité d'administrateurs, est assisté, dans les affaires administratives, par les administrateurs. Dans la gestion du foyer et son entretien, il est assisté d'un concierge à temps partiel, le seul qui, à part le curé, soit rémunéré. Dans les célébrations liturgiques et religieuses, le curé est assisté de servants et d'une chorale. Mais il demeure le seul responsable de la publication du feuillet paroissial

47. Le conseil d'administration est en train de réviser les statuts et les responsabilités de ces comités parallèles, à la lumière des expériences passées, et en vertu de l'article (3), par. (9) de la charte.

48. Cf. la charte, art. 3, par. 0.

en français⁴⁹. Parallèlement, comme nous venons de mentionner, on trouve d'autres comités qui l'assistent, tels que:

- a - le comité culturel, responsable des activités théâtrales et musicales; de l'enseignement de l'arménien, ainsi que de la publication du feuillet paroissial en arménien;
- b - le comité des banquets et des loisirs est responsable des activités et des festivités sociales. Ce genre d'activités joue un rôle important sur le plan social et le plan financier;
- c - le comité des dames auxiliaires est responsable de toutes les activités sociales complémentaires. Très dynamique, il joue aussi un rôle important sur le plan social et le plan financier;
- d - le comité de l'enseignement catéchétique: constitué des religieuses de l'École, s'occupe de la préparation des jeunes à la première communion;

49. Pendant deux années, le feuillet a été publié en arménien par le comité culturel arménien. Cf. supra, la note 34.

- e - le comité de la JEAC est responsable de la
jeunesse étudiante arménienne catholique;
- f - le comité des jeunes scouts et des louveteaux
prend charge de ces jeunes;
- g - le comité de la chorale est responsable des
activités de la chorale.

Enfin, le curé est aussi superviseur de la nouvelle école, dirigée par les religieuses arméniennes catholiques de l'Immaculée Conception. Cent-soixante jeunes de 6 à 10 ans y sont inscrits. L'enseignement de la langue arménienne y est dispensé parallèlement au programme officiel public.

Nous aimerions ajouter un dernier mot sur les statuts et les fonctions au sein de la dite communauté. Chaque membre a un rôle à jouer par sa contribution monétaire, sa participation et sa présence. Les parents ont un rôle supplémentaire, celui de participer aux cérémonies religieuses et aux autres activités avec leurs enfants quand leur présence est admise. Ils doivent aussi encourager leurs enfants à s'engager dans les activités qui leur sont destinées.

Pour clore ce chapitre, signalons l'engagement des membres du groupe "A" au niveau de tous les comités alors

que les représentants du groupe "B" participent surtout au comité des loisirs et des dames auxiliaires. C'est, d'ailleurs, assez significatif par rapport aux priorités du groupe "A" et à celles du groupe "B". Cet indice nous sera d'une grande utilité lors de l'étude des conditions de la survie culturelle.⁵⁰

E - Les sous-environnements⁵¹

Il nous a semblé théorique de situer la communauté arménienne catholique de Montréal dans un seul environnement, en rapport avec la cinquième variable se rapportant à l'organisation. Nous le diviserions plutôt en trois sous-environnements.

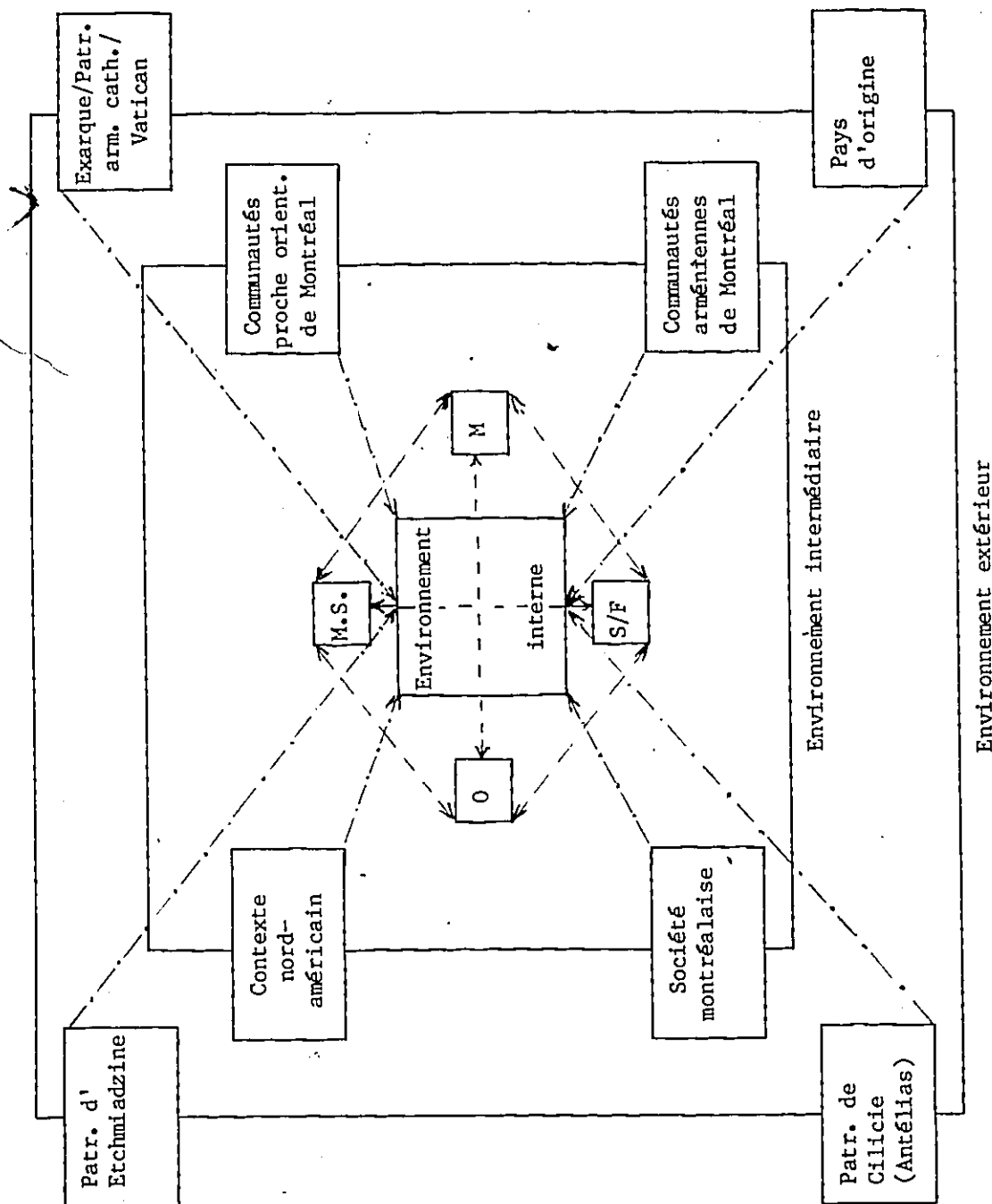
a - Le sous-environnement extérieur:

La majorité des membres de la Communauté demeurent attachés émotivement et/ou spirituellement à des centres d'attraction ou à des points de repère, voire même à des pôles de référence ou de pouvoir. Selon nous, ils sont au nombre de quatre:

50. Voir le schéma VII.

51. Voir le schéma VIII.

L'Organisation communautaire en interaction
vis-à-vis des sous-environnements



- 1 - le Patriarcat Catholicossat arménien catholique, associé au Vatican, dont relève l'Exarque, le Visiteur de la Communauté;
- 2 - le Patriarcat Catholicossat arménien apostolique d'Etchmiadzine;
- 3 - le Patriarcat Catholicossat arménien apostolique de Cilicie;
- 4 - les pays d'origine.

b - Le sous-environnement intermédiaire:

Le sous-environnement intermédiaire est en relation avec le milieu ambiant. Nous l'avons divisé, lui aussi, en quatre:

- 1 - les communautés arméniennes - soeurs, apostoliques, de Montréal;
- 2 - les communautés chrétiennes proche orientales de Montréal;
- 3 - le milieu montréalais et canadien;
- 4 - la société nord-américaine.

c - Le sous-environnement interne:

C'est la zone d'interaction collective, affective et mentale, dans laquelle la plupart des membres du groupe A

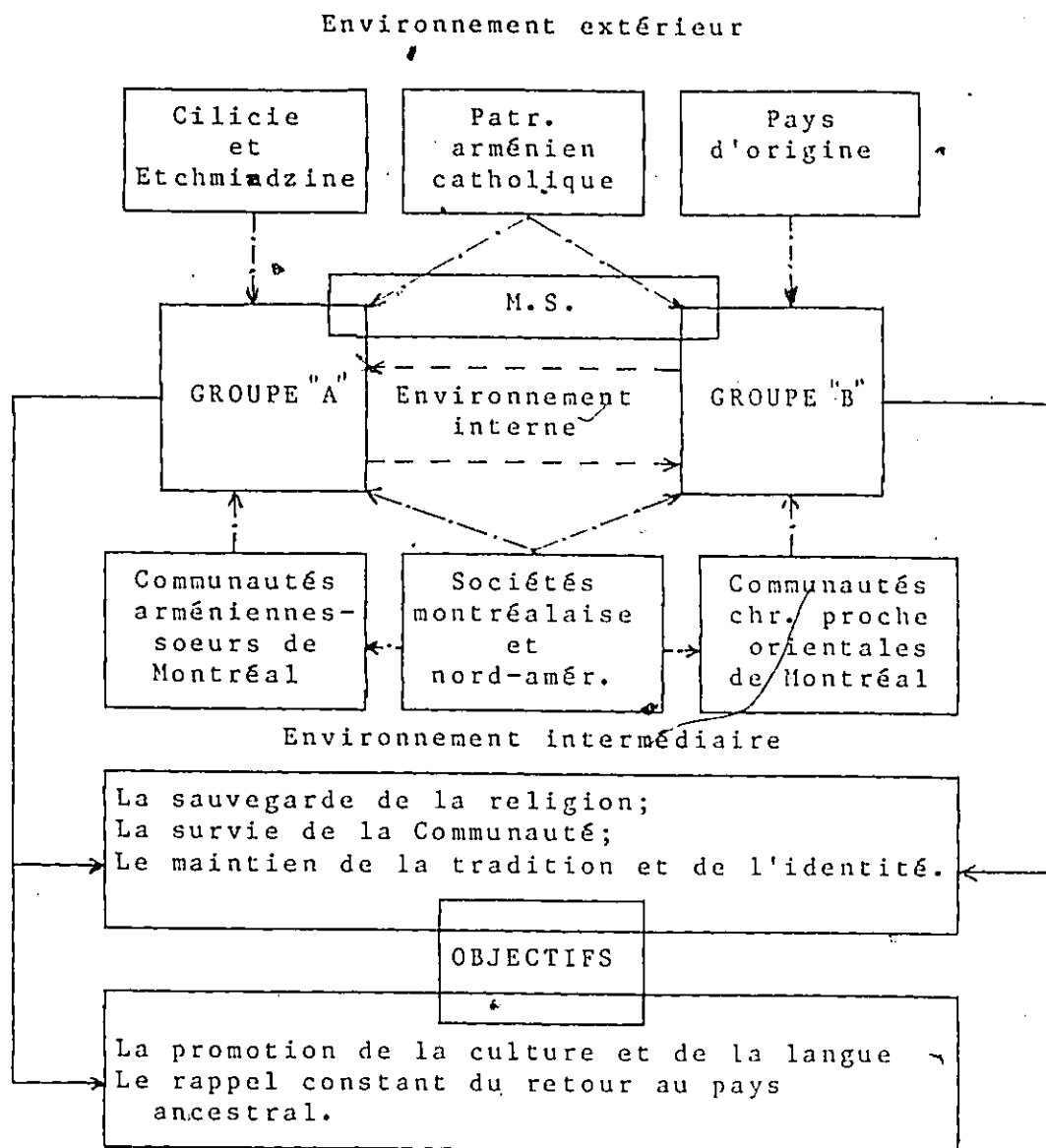
et du groupe "B" coexistent et/ou agissent par rapport aux variables. Nous considérons cette sous-variable, le sous-environnement interne, comme le point de départ et d'arrivée des décisions et des actions au niveau de la Communauté.

On peut observer que les membres du groupe "A" considèrent les Communautés arméniennes-soeurs comme leur propre communauté et les deux autres Patriarcats arméniens apostoliques comme les leurs. Par contre, les membres du groupe "B" ne reconnaissent que leur propre Patriarche et sympathisent avec les communautés chrétiennes proche orientales et s'intéressent davantage, quand ils le font, à ce qui se passe dans leurs pays d'origine. Cependant les deux groupes essaient de s'adapter au milieu montréalais et canadien et cherchent à tirer profit des avantages de la société nord-américaine pour atteindre leurs objectifs individuels et collectifs au sein de cette communauté, mus par un esprit de tolérance et de coexistence, et selon les moyens dont ils disposent.⁵²

Nous venons de présenter une étude descriptive de l'organisation communautaire, en interaction, d'une part, basée sur la charte et le règlement interne de cette

52. Voir le schéma IX.

SCHÉMA IX

Interaction entre
environnements, morphologie socio-culturelle et objectifs

Légende

"A" - Arménophone
 "B" - Allophone

communauté et d'autre part sur les résultats de nos observations participantes ainsi que sur ceux de nos rencontres avec le curé et les membres.

Il nous reste, au prochain chapitre, à exposer les perceptions et les attitudes de ces membres vis-à-vis de la religion et de la tradition, de la politique et du vécu.

CHAPITRE VII

PERCEPTIONS ET ATTITUDES DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ VIS-À-VIS DE LA RELIGION CHRÉTIENNE, DE LA TRADITION, DE LA POLITÉIA ET DU VÉCU

A - Le questionnaire: contenu et méthode

1 - Le contenu

Faute de lignes directrices et de données précises et complètes sur la situation socio-culturelle et organisationnelle de la communauté arménienne catholique de Montréal, il était d'une nécessité impérieuse d'organiser une enquête d'opinions et d'attitudes. Il est vrai que dix ans auparavant, en 1972, K. Baghdjian avait déjà entrepris un sondage auprès de la même communauté,¹ sondage dont les objectifs furent de "classer tous les dossiers de la paroisse, de créer un fichier complet des membres, d'ordonner toutes les archives et de connaître exactement la physionomie sociale de la communauté".² Même si la deuxième étape de ce projet³ est

1. Baghdjian, K., Rapport sur la physionomie sociale....

2. Idem, op. cit., p. 2.

3. Projet no. 21 2967, dans le cadre du Programme des Initiatives locales. (Cf. idem, op. cit., p. 4).

restée inachevée, il toucha aux problèmes éventuels auxquels la jeune communauté serait exposée, en particulier à ceux de l'intégration et de l'assimilation. Le but était d'apporter des suggestions, comme la nécessité d'avoir un centre communautaire, un club pour les jeunes, un feuillet paroissial bilingue ainsi que l'organisation des conférences sur l'histoire arménienne et sur la société canadienne.

Mais notre enquête devait répondre à quatre grandes questions:

- a) Comment le membre de cette communauté arménienne catholique et proche orientale se représente-t-il sa religion chrétienne?
- b) Comment se situe-t-il par rapport à sa tradition?
- c) Quelle est son attitude vis-à-vis de ses dirigeants religieux et éventuellement laïcs?
Comment les perçoit-il?
- d) Quelle est sa perception du vécu dans la société montréalaise?

Le questionnaire de cette enquête⁴ est composé de 121 questions et il comprend 7 parties:⁵

4. Voir infra, du même chapitre I-2, sur la méthode.

5. Voir le questionnaire, in annexe (V).

- a) Renseignements généraux (20 questions);
- b) L'Arménien et la religion (12 questions);
- c) Religions et croyances, communauté et tradition (17 questions);
- d) Religion et tradition à l'épreuve de la société actuelle (17 questions);
- e) Famille, ville actuelle, ville d'origine (20 questions);
- f) Succès, métier, argent (23 questions);
- g) Généralités (22 questions).

2 - La méthode

Nous avons eu la chance d'échanger sur la méthode avec quelques sociologues experts en la matière et nous avons consulté des ouvrages de base sur l'élaboration et la conduite d'une enquête sociale.⁶ Convenons, de prime abord,

6. A titre d'exemples, nous en citons: Desroche, H. et Séguy, J., Introduction aux sciences humaines des Religions, Paris, Cujas, 1970; Halbwachs, M., Morphologie sociale, (Coll. "U.2"), Paris, Libr. A. Colin, 1970; Loubet del Bayle, J.L., Introduction aux méthodes des sciences sociales, Toulouse, Privat, 1978; Selltitz, C., Wrightsman, I.S. et Cook, S.W., Les méthodes de recherche en sciences sociales, Montréal, Ed. HKW, 1977; enfin, Raymond Breton, dernier mais non le moindre.

que le questionnaire est long. Cependant, nous l'avons sciemment conçu ainsi, considérant chaque partie comme une entité complète et séparée de l'autre. Le répondant avait un mois pour y répondre et nous voulions donc profiter de cette disponibilité pour couvrir tous les aspects et toutes dimensions de la situation socio-culturelle et organisationnelle. Finalement, la multiplicité de nos questions rendait difficile, pour le répondant, de découvrir nos attentes et le but exact de notre démarche. C'est ce que nous voulions: des réponses exprimées librement, en dehors de toute influence affective ou morale.

Nos questions sont en majorité des questions ouvertes, afin de permettre aux interviewés une plus grande liberté d'expression, tout en sachant, cependant, que cela rendrait la lecture des résultats plus difficile et leur classification plus compliquée. Comme nous venons de le mentionner, sur les 121 questions diversifiées, il n'y en a effectivement qu'une quarantaine, environ le tiers du questionnaire, qui traitent de la religion, de la tradition, des dirigeants religieux et laïcs et de la société actuelle.⁷

7. Cf. Le questionnaire, annexe (V): II: 9 questions, III: 10, IV: 4, V: 4, VI: 9 et VII: 7.

Seules ces questions ont été retenues pour la lecture analytique tandis que les autres, nous nous en sommes servi comme outils de repérage, de clarification, de renforcement et de vérification. Enfin, pour permettre à nos répondants de s'exprimer dans la langue de leur choix, le questionnaire a été rédigé en quatre langues:⁸ le français, l'anglais, l'arménien et l'arabe.⁹

Pour faciliter la lecture de cette enquête, nous avons illustré les données de chaque partie par des tableaux qui ne donnent que des pourcentages arrondis à l'unité. Il est arrivé quelquefois que certaines réponses renfermaient plus d'une unité de contenu; dans ce cas, seule l'idée dominante a été retenue. Afin de ne pas multiplier les tableaux,¹⁰ nous avons parfois fait état, dans les commentaires, de résultats n'ayant pas fait l'objet d'un tableau.

Quant à la constitution des échantillons, pour des raisons de manque de données statistiques et à cause des

8. A cause de la morphologie socio-culturelle de la Communauté, voir supra, ch. VI - A.

9. Voir ces quatre questionnaires dans l'annexe (V).

10. Nous avons jugé opportun de renvoyer ces tableaux à la fin, (voir l'annexe IV), pour ne pas alourdir le texte.

difficultés de faisabilité selon les normes sociologiques, l'échantillonnage est approximatif, c'est-à-dire qu'il tient compte globalement et dans la mesure du possible du poids respectif de chaque catégorie socio-professionnelle, d'âge, de sexe et de statut matrimonial.¹¹ Nous nous trouvons donc devant un échantillonnage de quotas, incomplet et hétérogène et plus ou moins accidentel.¹² Considérant ces détails, nous avons donc opté pour la méthode non-probabiliste,¹³ laquelle, d'après Selltitz, n'offre aucune base pour déterminer dans quelle mesure les résultats de l'échantillon sont susceptibles de s'écarter des chiffres réels qui s'appliquent à la population.¹⁴ Cependant, toujours selon Selltitz, même si l'on avait la supériorité de la méthode probabiliste, dans bien des cas du moins, cette supériorité ne serait que théorique.¹⁵ Par conséquent, vu une éventuelle marge d'erreur, les résultats obtenus ne sont point considérés comme des vérités absolues, mais plutôt comme des indices d'une certaine réalité et comme des orientations que devrait suivre une recherche sur la survie culturelle de la Communauté.

11. Voir le tableau "A" pour les détails, p. 247.

12. Cf. Selltitz, Les méthodes de recherches..., pp. 507-510.

13. Idem, op. cit., pp. 525-531.

14. Idem, op. cit., p. 525.

15. Ibidem.

TABLEAU "A" - Statut personnel et professionnel

ÂGE	18 à 28 ANS				29 à 38 ANS				39 à 48 ANS				49 ET +				TOTAL	POUR-CENTAGE
SEXE	H		F		H		F		H		F		H		F			
Situation Matrimoniale	C	M	C	M	C	M	C	M	C	M	C	M	C	M	C	M		
I - Statut personnel	3	-	9	-	-	6	-	3	3	18	-	3	3	21	3	6	78	-
Total p/cat.	(12)				(9)				(24)				(33)				-	-
Pourcentage	(15%)				(12%)				(31%)				(42%)				-	-
Hommes	C	3			-				3				3				9/54	(69%)
Femmes	M		-			6				18				21			45/54	
	C			9			-					-			3		12/24	(31%)
	M							3					3			6	12/24	
Célibataires	Hommes	3			-				3				3				9/21	(27%)
	Femmes			9			-					-			3		12/21	
Marlés	Hommes		-			6				18				21			45/57	(73%)
	Femmes				-			3					3			6	12/57	

II - Statut professionnel																		
-Cadres										2			1	4			7	9%
-Commerçants			1			1			2	10			1	6			21	27%
-Employés	1		5		3		1	1	1	2			1	4	1	2	22	28%
-Étudiants	2		3														5	6%
-Spécialistes						2		1		4				3			10	13%
-Ménagères							1						2	1	1	3	8	10%
-Retraités														3	1	1	5	6%

B - Les perceptions et les attitudes des membres de la Communauté vis-à-vis de la religion, de la tradition, de la politéïa et du vécu.

1 - Les perceptions des membres interrogés et leurs attitudes vis-à-vis de la religion

a - Définitions¹⁶

Sur les 78 membres interrogés au sujet de la religion, 21 personnes, soit 27%, identifient la religion à la foi et à la croyance; 18 personnes, (23%), à la tradition et à un moyen d'identification; quatre personnes (5%) à l'amour, quatre autres personnes (5%) à l'opium, 22 personnes (28%) donnent des définitions diverses et neuf autres (12%) n'expriment aucune opinion.

b - L'apport de la religion¹⁷

i - Beau et intéressant

Douze personnes (15%) trouvent la religion quelque chose de beau et d'intéressant à cause de son rappel des origines de l'humanité; 18 personnes (23%) pour son aspect cérémonial; 22 personnes (28%) pour son cachet spirituel; 15 personnes (19%) pour sa dimension humaine et 11 personnes (14%) pour des raisons diverses.

16. Voir le tableau "B" pour les détails.

17. Voir le tableau "C" pour les détails.

ii - par rapport aux besoins

Pour 44 personnes (57%) la religion répond aux besoins individuels, alors que 19 personnes (24%) ne le pensent pas. 15 personnes (19%) demeurent sans opinion.

iii - Par rapport aux interrogations

Le même nombre de membres qui pensent que la religion répond à leurs besoins estiment que la religion le fait aussi en ce qui concerne leurs interrogations, contre 24 personnes (30%), qui ne le pensent pas, tandis que 10 personnes (13%) sont indécises.

c - Exigences et pratique¹⁸

i - Exigences

Pour 29 personnes (37%), la religion est perçue comme le lieu des préceptes chrétiens; pour 23 personnes (29%), comme un moyen de relation avec autrui; tandis que 17 autres (22%) voient ces exigences différemment et 9 personnes (12%) restent sans opinion.

18. Voir le tableau "D" pour les détails.

ii - Genre de pratique

Quarante personnes (51%) pensent que le genre de pratique est du domaine spirituel, alors que 14 personnes (18%) pensent que la pratique est du domaine humain, tandis que 15 autres (19%) du domaine communautaire et 9 personnes (12%) n'ont pas d'opinion.

d - Devoirs vis-à-vis de la religion¹⁹

i - Garder sa religion

Pour 18 personnes (23%) la religion répond aux besoins personnels, pour 43 personnes (55%) elle est identifiée à la tradition, pour 10 personnes (13%) elle est l'expression de la foi, pour 3 personnes (4%) elle est attrayante et 4 autres (5%) fournissent diverses raisons.

ii - Responsabilités et rôles

Certains voient leur rôle dans l'Église institutionnelle: 21 personnes (27%) le voient ainsi, alors que 8 personnes (10%) le considèrent comme apostolique, tandis que

19. Voir le tableau "E" pour les détails.

pour 5 autres (6%) il est spirituel; par contre 17 personnes (22%) le voient différemment et 27 autres (35%) n'en voient aucun.

e - Religion vs tradition²⁰

i - Religion des parents

Pour 48 personnes (62%) la religion est celle des parents; ils doivent donc la garder et la transmettre à leurs enfants parce qu'ils appartiennent à cette religion; 30 autres (38%) pensent qu'ils doivent pouvoir choisir leur propre religion.

ii - Religion = Tradition

Il y en a 11 (14%) qui ne pensent pas que la religion équivaut à la tradition, 29 (37%) qui le pensent et 27 (35%) qui estiment que ça doit être personnel et finalement 11 personnes (14%) n'y répondent pas.

2 - Les perceptions des membres interrogés et leurs attitudes vis-à-vis de la tradition

a - Définitions et responsabilités²¹

i - Définitions

La tradition est un héritage culturel pour 49 personnes (63%); pour 15 autres (19%), c'est un mode de vie tandis que 14 personnes (18%) pensent que c'est du rituel.

20. Voir le tableau "F" pour les détails.

21. Voir le tableau "G" pour les détails.

ii - Responsabilités à l'égard de la tradition

51 personnes (65%) croient qu'elles ont la responsabilité de maintenir la tradition auprès des enfants et des petits-enfants, 12 personnes (15%) ne le croient pas, tandis que 15 autres (19%) pensent que ça doit être un choix personnel.

Par contre, 27 personnes (35%) estiment que la tradition est tournée vers le passé, alors que 29 (37%) pensent qu'elle l'est vers l'avenir. 22 autres (28%) restent sans réponse.

b - Pour la survie des valeurs traditionnelles²²

i - S'y attache-t-on?

Il y en a 36 (46%) qui pensent que les membres de la communauté s'attachent aux valeurs traditionnelles; 29 (37%) le pensent de moins en moins et 13 (17%) de plus en plus.

ii - Garder la tradition?

49 personnes (63%) sont en faveur du maintien de la tradition. Parmi elles, 6 (8%) pensent que la tradition

22. Voir le tableau "H" pour les détails.

est identifiée à la morale et 43 (55%) estiment que la survie de l'identité culturelle passe par le maintien de la tradition, comme ce fut le cas dans le passé; 12 personnes (15%) ne le pensent pas et 17 autres (22%) estiment que c'est une question de liberté de choix.

c - Tradition = Religion?²³

Nous avons inversé la question déjà posée sur la religion, à savoir si elle est identifiée à la tradition:²⁴ il s'agit simplement d'une question de vérification. Nous avons obtenu des résultats à la fois inversés et concordants: contre 29 personnes (37%), qui avaient répondu que changer de religion signifiait changer de tradition, seulement 22 personnes (28%) le pensent encore. Mais dans les deux cas nous trouvons que 27 personnes (35%) estiment que c'est un choix personnel; tandis que contre les 11 (14%) qui étaient sans opinion, 29 (37%) le sont dans le deuxième cas.

3 - Les perceptions des membres interrogés et leurs attitudes vis-à-vis de la politique

23. Voir le tableau "I" pour les détails.

24. Voir supra du présent chapitre: e, ii; cf. aussi le tableau "F":II.

a - Sur le rôle des dirigeants religieux:

i - Dans la vie familiale²⁵

Seulement 24 personnes (31%) pensent que le curé peut avoir un rôle à jouer contre 33 (42%) qui ne le pensent pas et 21 (27%) qui restent indifférents. Sur les 24 personnes, 14 (18%) croient qu'il doit avoir un rôle religieux alors que les 10 autres (13%) pensent plutôt à un rôle de conseiller.

ii - Dans la vie communautaire²⁶

Cette fois-ci 59 personnes (76%) préfèrent voir le curé jouer un rôle dans la vie communautaire, 3 (4%) ne sont pas de cet avis et 8 (10%) le pensent de moins en moins tandis que 8 (10%) demeurent indifférents. Sur le genre de rôle communautaire, 12 personnes (15%) voient le curé jouer un rôle en relation d'aide, 34 (44%) un rôle culturel. Seulement 14 (18%) lui attribuent un rôle de leadership, tandis que 4 (5%) le trouvent négatif et que 14 autres (18%) n'ont pas de réponse.

25. Voir le tableau "J" pour les détails.

26. Voir le tableau "K" pour les détails.

b - Sur le rôle des dirigeants laïcs²⁷ dans la communauté²⁸

51 personnes (65%), presque le même nombre de personnes qui se sont exprimées en faveur d'un rôle communautaire pour le curé, estiment que les dirigeants laïcs ont un rôle à jouer dans la vie communautaire. 9 (12%) ne partagent pas cette opinion et 18 autres (23%) ne le savent pas. Sur le genre de rôle que des dirigeants laïcs pourraient jouer, ça serait pour 11 personnes (14%) dans le domaine culturel, pour 23 autres (29%) dans l'organisationnel, pour 7 (9%) dans le relationnel; pour 8 (10%), dans le communautaire, tandis que 29 personnes (37%) n'ont pas d'opinion.

c - L'attitude des membres:

i - A l'égard des chefs religieux²⁹

Un nombre assez surprenant de membres, 22 personnes (28%) manifestent une attitude d'indifférence à l'égard

27. Il est à signaler que l'Eglise-Communauté arménienne catholique ne reconnaît aucun statut de leadership aux laïcs depuis que la bulle Reversurus est en vigueur; cf. supra, ch. III, A-1.

28. Voir le tableau "L" pour les détails.

29. Voir le tableau "M" pour les détails.

des chefs religieux, 27 (35%) une attitude de respect, 12 (15%) une attitude négative et 17 (22%) n'ont pas d'opinion.

ii - A l'égard des chefs laïcs³⁰

Comme pour les religieux, 26 personnes (33%) auraient une attitude d'indifférence à l'égard des dirigeants laïcs, 24 (31%) de considération, 3 personnes (4%) de soumission, 9 (12%) une attitude négative et 16 (20%) demeurent sans réponse.

iii - A l'égard des grands-parents³¹

Tout est positif à l'égard des grands-parents parce que, en plus d'être leurs grands-parents, ils sont les témoins du passé et du Génocide: 37 personnes (47%) manifestent une attitude de respect, 12 p (15%) d'amour, 3 p (4%) de compréhension, 8 p (10%) de gratitude et 18 p (23%) de sentiments positifs divers.

iv - A l'égard des parents³²

Comme pour les grands-parents il en va de même pour les parents: 16 p (21%) manifestent de l'amour, 42 p (53%) du respect, 6 p (8%) de la confiance et 14 p (18%) de la gratitude.

30. Ibidem.

31. Voir le tableau "N" pour les détails.

32. Ibidem.

v - A l'égard des gens du troisième âge

Il n'y a que des sentiments positifs, comme pour les grands-parents. 12 p (15%) manifestent de l'affection, 46 p (59%) du respect, 3 p (4%) de la compréhension et 17 p (22%) des sentiments divers.

4 - Sur le vécu

a - A qui s'adresser face à des problèmes³³

i - Des problèmes personnels

29 p (37%) pensent que face à des problèmes, il faut s'adresser à la famille et aux amis; 19 p (24%) aux personnes compétentes; 16 p (21%) à la religion; 8 p (10%) à personne et 6 p (8%) n'ont pas de réponse.

ii - Des problèmes monétaires

Face à des problèmes monétaires, 17 p (22%) pensent qu'il faut s'adresser aux parents, 20 p (26%) aux amis, 36 p (46%) à la banque, 3 p (4%) aux autres et 2 p (3%) n'ont pas d'opinion.

33. Voir le tableau "0" pour les détails.

b - La société montréalaise et l'avenir de la religion
et de la tradition³⁴

Pour savoir si la société montréalaise favorise le maintien de la religion et de la tradition, 21 personnes (27%) pensent dans l'affirmative, 31 p (40%) ne partagent pas cet avis et 26 autres (33%) ne le savent pas. Et s'il est possible de demeurer et de vivre avec des gens différents (étrangers) sans menacer la survie de la religion et de la tradition, 51 p (60%) pensent que cette cohabitation ne constitue aucune menace pour la survie, contre 17 p (22%) qui pensent le contraire et 10 p (13%) ne le savent pas.

c - Attitude vis-à-vis du mariage

i - Le rôle du mariage³⁵

Le mariage est une institution traditionnelle qu'il faut respecter: pour 9 p (12%); c'est une condition de survie nationale et d'avenir: pour 15 p (19%); c'est un engagement: pour 3 p (4%); c'est une nécessité: pour 12 p (15%); c'est une action sociale positive: pour 20 p (26%).

34. Voir le tableau "P" pour les détails.

35. Voir le tableau "Q" pour les détails.

Cependant 4 p (5%) pensent que ça pourrait avoir des conséquences négatives pour les enfants advenant un divorce et 15 p (19%) n'ont aucune opinion.

ii - En cas de mariages mixtes:³⁶

- D'une autre tradition: 36 personnes (46%) verraient favorablement un(e) Arménien(ne) épouser une personne d'une autre tradition, à la seule exception qu'elle ne soit pas de la tradition turque;³⁷ 21 p (27%) sont contre ce genre de mariage et 21 autres (27%) sont indifférents mais à la seule et même exception.

- De langue différente: 36 personnes (46%) sont en faveur de mariage de langue différente, mais à la seule et même exception, 27 p (35%) sont contre et 15 p (19%) sont indifférents mais à la seule et même exception.

- De nationalité différente: 42 p (53%) sont en faveur de mariage de nationalité différente, mais toujours à la seule et même exception; 21 p (27%) sont contre et 15 autres (19%) sont indifférents, mais à la même exception.

36. Voir les tableaux "R" et "S" pour les détails

37. Cette exception est présente partout.

- De religion différente: 30 p (38%) sont en faveur de mariage de religion différente, mais à la seule, et même exception, 36 p (46%) sont contre et 12 p (15%) sont indifférentes, mais à la même exception.

- Sans religion: 27 p (35%) sont en faveur de mariage sans religion à condition que l'autre ne soit pas d'origine turque, 39 p (49%) sont contre et 12 p (15%) sont indifférents, mais à la même condition.

En guise de conclusion, à l'étude des résultats de l'enquête non-probabiliste d'opinions et d'attitudes, nous pouvons dégager ces lignes directrices:

- Par rapport à la religion chrétienne et à la tradition arméno-chrétienne orientale et pour la majorité des membres interviewés, la religion et la tradition s'identifient l'une à l'autre puisque les deux représentent un héritage et un témoignage du passé; elles ont véhiculé les croyances, la foi et les préceptes et la langue de leurs ancêtres à travers l'histoire; c'est un héritage qu'il faut préserver continuellement pour survivre en tant que Chrétiens et Arméniens.³⁸

38. Sur les voies de la survie culturelle, cf. infra, ch. VIII-B.

- Par rapport à la politéia, sur le plan familial, environ un tiers des membres interviewés et un peu plus des deux tiers sur le plan communautaire s'expriment en faveur d'un rôle à jouer par les dirigeants religieux sans pour autant accorder une majorité absolue dans un domaine particulier. Il est surprenant que seulement 14% se déclarent en faveur d'un leadership clérical contre le double pour les dirigeants laïcs, auxquels les deux tiers des membres accordent un rôle à jouer sur le plan communautaire. Compte tenu de l'impact positif du troisième âge, ceci nous mène à croire que la majorité des membres serait en faveur d'un leadership commun clérical et laïc, au sein de la Communauté.³⁹ Nous ne pouvons cependant pas concevoir un modèle de leadership commun, si ce n'est le seul qui ait existé au sein de l'Église-Communauté arménienne catholique dans l'Empire ottoman jusqu'à la promulgation de la bulle Reversurus en 1867.⁴⁰ Il y aurait, en outre, le leadership commun qui est encore en vigueur au sein des communautés-soeurs arméniennes.⁴¹

39. Ibidem.

40. Voir supra, ch. III - A-1.

41. Voir supra, ch. III - B-1.

- Par rapport au vécu, les parents et les amis ont encore leur place pour un grand nombre d'Arméniens confrontés à des problèmes personnels ou monétaires, même si une autre partie préfère se fier à des personnes compétentes, dans le premier cas, ou aller à la banque, dans le deuxième. Un nombre équivalent au premier groupe trouve que le système social montréalais favorise l'épanouissement de la personnalité arménienne tandis que les autres pensent que le système menace la survie de l'entité arménienne. Cependant la majorité des membres est contre le "ghettoïsme" et l'isolement. Ceci nous semble un indice d'intégration.⁴²

Au sujet du mariage, le tiers des répondants le considère comme garant de la survie nationale, tandis que la majorité l'approuve pour des raisons diverses. Quant au mariage mixte avec des personnes d'autres tradition, nationalité, langue, religion, ou sans religion, il y a trois catégories de répondants. L'une qui est catégoriquement contre le mariage mixte, l'autre est en faveur mais à l'exception des Turcs et la troisième est indifférente mais à la

42. K. Baghdjian l'avait déjà remarqué; cf. Baghdjian, K., Rapport sur la physionomie..., p. 19.

même condition. On voit bien que, chez les trois catégories, l'élément turc est rejeté de la vie arménienne pour des raisons qu'on connaît bien.

Nous sommes enfin rendu au terme de ce résumé des résultats de l'enquête non-probabiliste d'opinions et d'attitudes. La prochaine et dernière étape de notre recherche consistera à présenter une synthèse et une interprétation de la situation culturelle et organisationnelle de la Communauté. Comme nous l'avons mentionné au début, l'objectif sera de déceler les difficultés auxquelles cette communauté serait confrontée par rapport à sa survie, d'une part, et d'en découvrir les causes, d'autre part. Nous aurons alors recours aux résultats de cette enquête, combinés à l'inter-action entre les variables de l'organisation communautaire,⁴³ aux relevés des feuillets paroissiaux,⁴⁴ ainsi qu'aux renseignements recueillis lors de nos rencontres et de nos observations participantes.

43. Cf. surpa, ch. VI.

44. Cf. surpa, Ch. V-B.

CHAPITRE VIII

SYNTHÈSE ET INTERPRÉTATION DE LA SITUATION CULTURELLE ET ORGANISATIONNELLE, ET CONDITIONS POUR LA SURVIE CULTURELLE

A - Synthèse et interprétation de la situation culturelle et organisationnelle

L'Église-Communauté arménienne catholique de Montréal a réussi, en l'espace de dix-sept années, de 1967 à 1983, à se frayer un chemin à côté des communautés proche orientales et arméniennes-soeurs et à se forger une armature: une église et un centre. Elle s'affirma et réclama sa place au soleil dans une société où les attraits miroitants de la civilisation occidentale sont toujours omniprésents grâce aux moyens énormes de communication de masse, qui démantèlent et nivellent, comme un rouleau compresseur, les identités culturelles des groupes ethniques minoritaires.

Cependant cette affirmation ne se réalisa pas en douceur et la communauté connut des hauts et des bas ainsi que des moments difficiles.¹ Parmi les hauts, le point culminant a sans doute été l'inauguration du foyer, grâce auquel Mgr Kurdy a pu mettre sur pied toute une gamme de services et d'activités. C'est ainsi que le chef spirituel finit par réaliser la complétude institutionnelle² de sa

1. Voir supra, ch. V.

2. Cf. Breton, R., "The Inst. Completeness...".

communauté. Néanmoins, cette complétude se révéla autoritaire, à l'image même du style de type dirigiste de la bulle Reversurus.³ Mais, il faut avouer qu'il revient à Mgr Kurdy le crédit d'avoir été le fondateur de cette communauté et d'avoir consacré son énergie et son temps à l'accomplissement de ce projet⁴ avec l'aide, la participation et la générosité⁵ de membres actifs et dynamiques.

En 1967, nous l'avons vu, la Communauté comptait environ deux cents familles quand Mgr Kurdy est arrivé. A l'inauguration du foyer, en 1983, elle en avait huit cents. Pourtant aujourd'hui, d'après Mgr Kurdy, seulement la moitié des membres participent à la vie communautaire.⁶ Dès lors, on peut se demander si cette désertion ne mettra

-
3. Voir supra, ch. V-C et sur le leadership, infra du présent chapitre, B-2.
 4. A la lumière de nos rencontres avec les membres, nous avons constaté que plusieurs admirent les réalisations de Mgr Kurdy et ils l'apprécient à sa juste valeur parce qu'ils le trouvent fidèle à lui-même, à ses principes et à ses engagements même s'ils ne s'accordent pas tous sur le style.
 5. Voir infra, le nombre de donateurs et les montants globaux in chapitre V, tableau (IV).
 6. Voir la conclusion du ch. V.

pas en danger la survie de la Communauté? Mgr Kurdy demeure optimiste:

Vingt ans après, je suis fier de constater que, quand même, nos fidèles et amis tiennent toujours à marcher la tête haute, fiers de voir leur Communauté à l'avant-garde et préparer déjà des projets d'agrandissement.⁷

Mais le chef spirituel ne cache pas son inquiétude. Dans le même feuillet, il invite les membres à s'impliquer davantage dans les activités communautaires.⁸ Dans un éditorial,⁹ intitulé "Seigneur, je n'ai personne", il lance un appel alarmant en invitant la grande majorité à prendre conscience de sa responsabilité, de sa mission à l'intérieur de ses organisations, dans le domaine social, culturel, pastoral, éducatif et musical, et il admet que "la moisson est abondante mais que les moissonneurs sont peu nombreux"; il exhorte les membres à venir, en bénévoles et en personnes-ressources, se joindre à lui et "aux ouvriers de la première heure" qui n'ont jamais démordu malgré les obstacles dressés sur leur chemin.¹⁰

7. Cf. le feuillet par., avril 1987, p. 5.

8. Ibidem, p. 4.

9. Ibidem, novembre 1985.

10. Ibidem.

Justifiant son optimisme, Mgr Kurdy estime que le reflux des anciens membres est compensé par le flux des nouveaux immigrants.¹¹ Ce serait peut-être vrai si on prenait pour acquis que la Communauté continuerait à se refaire par l'immigration, comme elle l'a fait jusqu'à maintenant, exposée seulement à un roulement partiel de ses membres. L'idée d'érosion serait donc écartée à court terme, malgré cette mobilité au sein de la Communauté. Il n'en reste pas moins qu'un malaise existe pour qu'une moitié reste passive ou disparaisse. Pourrions-nous conclure à des difficultés? Quelles en seraient alors les causes?

A la lumière de notre enquête non-probabiliste nous avons pu déceler certaines lignes directrices. Nous avons également recueilli des données appréciables lors de nos rencontres avec le curé ainsi qu'avec les membres de la Communauté; nous avons aussi obtenu des renseignements inestimables à la suite de nos observations participantes, comme nous avons finalement relevé des indices bien précieux à la lecture des feuillets paroissiaux. Il en ressort la conclusion suivante: la Communauté ferait face, bel et bien, à des difficultés.

11. Mgr Kurdy nous a fait cette confidence lors de notre dernière rencontre formelle en 1985. Le rapport entre le reflux et le flux serait dans la proportion de 4/5^e en faveur de la Communauté.

Pour bien comprendre ces difficultés, nous avons représenté la situation actuelle de la Communauté par un schéma simplifié,¹² comme synthèse de toutes les données acquises et comme suite logique aux autres schémas illustrant la complétude institutionnelle.¹³ En tant qu'organisation, nous percevons la Communauté subdivisée en quatre zones. Au milieu se trouve le "noyau"; il est composé du curé, âme dirigeante et force motrice de cette organisation, entouré de ses deux satellites: le conseil d'administration et les comités parallèles.¹⁴ La deuxième zone qui entoure le noyau constitue le "centre". On y trouve les membres les plus actifs et les plus dynamiques, satisfaits et convaincus de la cause, de la mission et des objectifs de la Communauté. La zone intermédiaire vient ensuite; elle comprend la masse. La quatrième zone représente la périphérie où se regroupent les insatisfaits, les frustrés et les marginalisés. Cette catégorie de frustrés est le résultat négatif, d'une part, de l'interaction entre les variables¹⁵ au sein de

12. Cf. le schéma X. Nous nous sommes inspiré de l'analyse faite par E. Shils sur le centre et la périphérie dans la société. (Cf. Shils, E., in Center and Periphery. Essays in Macrosociology, Chicago, U. of Chicago Press, Ltd., 1975, pp. 3-16).

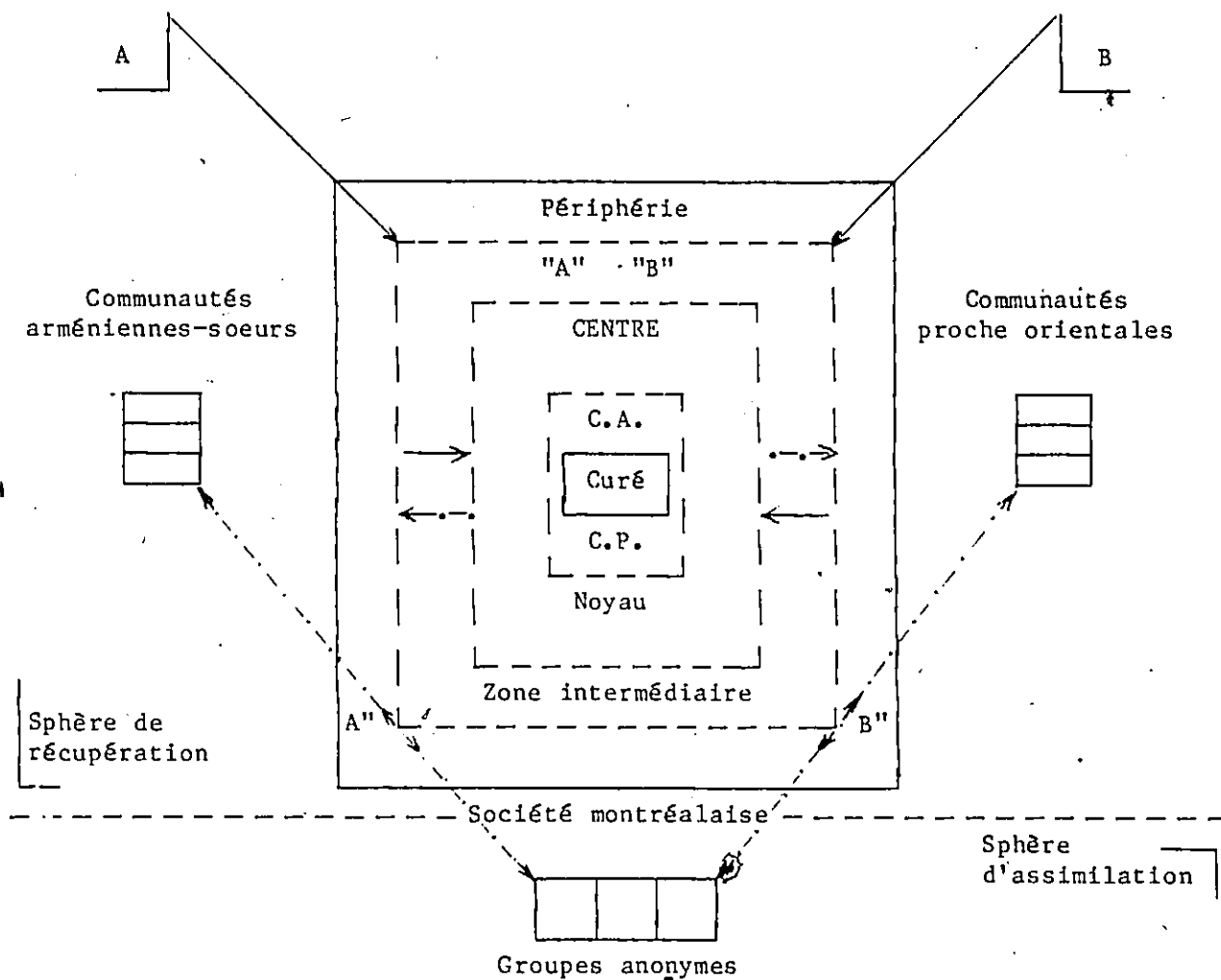
13. Voir supra, ch. VI.

14. Infra, schéma X.

15. Voir supra, ch. V.

SCHÉMA X

La Communauté arménienne catholique de Montréal
entre un flux et un reflux



Légende

"A" - Arménophones
"B" - Allophones

←...→ Mouvement centrifuge
→ Mouvement centripète
C.A. Conseil d'administration
C.P. Comités parallèles

A → Flux de nouveaux immigrants = Amortissement

B →

A ←...← Reflux des insatisfaits = Érosion

B ←...←

l'organisation et d'autre part de l'interaction entre les membres de la zone intermédiaire et l'impulsion mobilisatrice¹⁶ du noyau; il se produit un mouvement centrifuge qui pousse ces membres de la zone intermédiaire vers la périphérie. Mais si le résultat de l'interaction sur les deux plans est positif, le mouvement centripète prend le dessus et les membres de la zone intermédiaire sont attirés vers le centre, autour duquel se réalisent la polarisation et la cohésion de la Communauté. On admettra que le moteur du mouvement centripète¹⁷ résulte de la motivation et de la satisfaction des membres, conjuguées au pouvoir de mobilisation et de polarisation du noyau; tandis que le mouvement centrifuge résulte de l'absence de ces quatre éléments.

Ceux qui se trouvent dans la périphérie vont décider de quitter la Communauté suivant la conjoncture. Dès

16. Sur la mobilisation voir infra, B-2 du présent chapitre.

17. On pourrait, peut-être, comparer les forces centripètes et centrifuges dans un groupe à ce que Georges Gurvitch décrit comme la force d'attraction et de pression dans une collectivité, par le Nous sur les Moi, ce dont il résulterait trois types de rapports: de rapprochement, d'éloignement et mixtes. (Cf. Gurvitch, G., La vocation actuelle de la Sociologie, (2 vol.), Paris, P.U.F., 1963, vol. 1, ch. III, pp. 189-193.

18. Sur l'isolement, voir Maisonneuve, J., Psychologie sociale, (Q.S.-J., 458), Paris, P.U.F., 1957, pp. 62-63, 106-107.

lors on pourra assister à deux phénomènes: à un roulement insignifiant si le nombre n'est pas important; et si c'est alarmant, à un reflux, autrement dit, à l'érosion. Mais, à court terme, cette probabilité est écartée grâce au flux des nouveaux immigrants, flux qui amortit le choc et compense le nombre de départs. A la suite de ce reflux, la Communauté, en tant qu'organisation, réalise une perte au niveau de ses intrants, en effectif et en argent, même si ce manque est comblé par l'arrivée des nouveaux. Par contre, d'autres, ceux des deux sphères, vont en profiter. Ces démissionnaires peuvent se diriger vers la sphère de récupération. Si la communauté réceptrice est arménienne, nous pouvons considérer que la récupération est totale puisque ces démissionnaires restent en-deçà des frontières de l'"arménité". Dans ce sens-là il n'y a donc pas de perte. Mais si la réceptrice est proche orientale - ce sont, en général, les allophones qui s'y dirigent - la récupération est partielle et cette perte est moins ressentie pour l'"arménité". Comme on le sait, les allophones sont déjà partiellement acculturés;¹⁹ ils vont, encore, perdre d'autres traits de leur identité spécifique: le sentiment d'appartenance à un passé et le véhicule de réminiscence de ce passé, le rite arménien. Cependant, à propos de la sphère de récupération, nous considérons que toutes les institutions, les organisations et

19. Voir supra, ch. V-A.

les activités des diverses communautés sont complémentaires et constituent deux blocs de la complétude institutionnelle: le bloc arménien et le bloc proche oriental. Nous concluons, par conséquent, qu'il n'y a pas de perte culturelle pour l'"arménité" si un membre de la communauté arménienne catholique intègre une des autres constituantes du bloc arménien, mais que la perte est partielle s'il s'agit d'un membre allophone qui rejoint une communauté proche orientale.

Quant aux membres²⁰ de la communauté arménienne catholique qui se dirigent vers la sphère d'en face, celle de l'assimilation, ceux-là, il n'y a pas de doute, vont tomber dans l'anonymat. Leur départ est considéré comme une perte totale pour la Communauté. Afin de comprendre la cause de cette "désertion", nous pouvons avancer deux explications. La première concerne le membre qui est déjà un candidat à un état d'esprit percevant que la culture dominante, par sympathie ou par intérêt, est supérieure à la sienne, considérée comme une sous-culture;²¹ il décide alors d'en faire sa propre culture. Dans le deuxième cas, il s'agit d'un membre qui, se trouvant dans la zone

20. A la lumière de nos observations participantes et de nos rencontres, nous estimons que la majorité de ces membres se retrouve du côté allophone.

21. Cf. Breton, J.L., Géographie des Langues, et supra, la note 110, du chapitre IV.

périphérique, est insatisfait au sein de la Communauté. Il va accumuler les sentiments de frustration, de déception et d'insatisfaction pour se sentir marginalisé et oublié.

Démotivé, il devient passif, ce qui le mène vers l'indifférence totale et le conduit à l'apathie.²² Il lui reste encore un pas à franchir pour changer définitivement de cap, pour tomber dans l'anomie²³, le suicide culturel, avant de passer à l'assimilation. Entre-temps, il commence à perdre tout espoir d'avoir gain de cause au sein de sa communauté ainsi que toute illusion pour une vie communautaire idéale à Montréal. Il pèse le pour et le contre et finalement son individualité l'emporte sur sa conscience collective. Il choisit alors le changement²⁴ puisqu'il ne trouve plus de raisons à s'agripper à son passé arméno-oriental et à résister à son avenir montréalais-qubécois; un avenir qu'il espère prometteur dans une société chrétienne, ouverte et accueillante. Il finit par opter pour les nouvelles valeurs. Là encore, il a la possibilité d'appartenir à

22. Sur l'indifférence, voir Maisonneuve, J., Psych. sociale, pp. 64-65.

23. Voir Merton, R.K., Social Theory and Social Structure, N.Y., The Free Press, éd. 1968, ch. VI-VII.

24. Sur le changement culturel et la mobilité sociale, voir in Le système social, Paris, Libr. Larousse, 1977: [Rivière, C. (ch. 2 et 3) et Bourricaud, F., (ch. 4)]; voir aussi Bourdon, R., "Les paradigmes hyperculturalistes" et "Le réalisme totalitaire" in Effets pervers et ordre social, Paris, P.U.F., 1977, pp. 238-242.

quelque autre groupe dont il accepte les standards et dans lequel il peut se réfugier.²⁵ Sinon il va chercher l'anonymat complet dans une association qui se désintéresse de l'ethnie, de la communauté ou de la culture,²⁶ pour s'ajouter aux ingrédients du "melting pot".²⁷

Ainsi s'achève notre premier volet, la synthèse et l'interprétation, relatif à la situation culturelle et organisationnelle de la Communauté. Nous avons décelé les causes théoriques du départ des membres insatisfaits. Nous avons découvert les étapes que les membres franchissent avant et après leur départ. Nous avons constaté aussi la sphère vers laquelle ils se dirigent et les conséquences encourues par la communauté perdante, de même que celles qui enrichissent la communauté réceptrice, sur le plan de la survie culturelle.

Il nous reste à compléter l'autre volet du présent chapitre. Nous allons chercher les facteurs réels qui poussent les membres à quitter leur communauté. A la lumière des données recueillies, nous pouvons mentionner quelques facteurs qui constituent à la fois les causes des

25. Cf. Maisonneuve, J., Psych. sociale, p. 106.

26. Cf. Nous entendons des groupes d'intérêt général.

27. Voir supra, ch. IV-B.

difficultés de la Communauté et les conditions de sa survie en terre diasporique. Nous les avons regroupées en trois catégories:

- toute communauté a besoin d'une identité culturelle spécifique et commune, partagée par tous les membres;
- cette identité, véhiculée en continuité tout au long de l'histoire, doit être fidèlement vécue au présent par rapport au passé afin d'assurer sa transmission auprès des nouvelles générations;
- seule une politique²⁸ démocratique peut animer les esprits, mobiliser les énergies, gérer le vécu communautaire et réaliser la cohésion.

B - Conditions pour la survie culturelle

1 - Une identité culturelle

Avant de traiter de la problématique de l'identité culturelle en rapport avec la communauté arménienne catholique, il nous paraît utile, sinon primordial, d'en donner une définition. D'après nous,²⁹ l'identité culturelle

28. Voir infra, B-2 du présent chapitre.

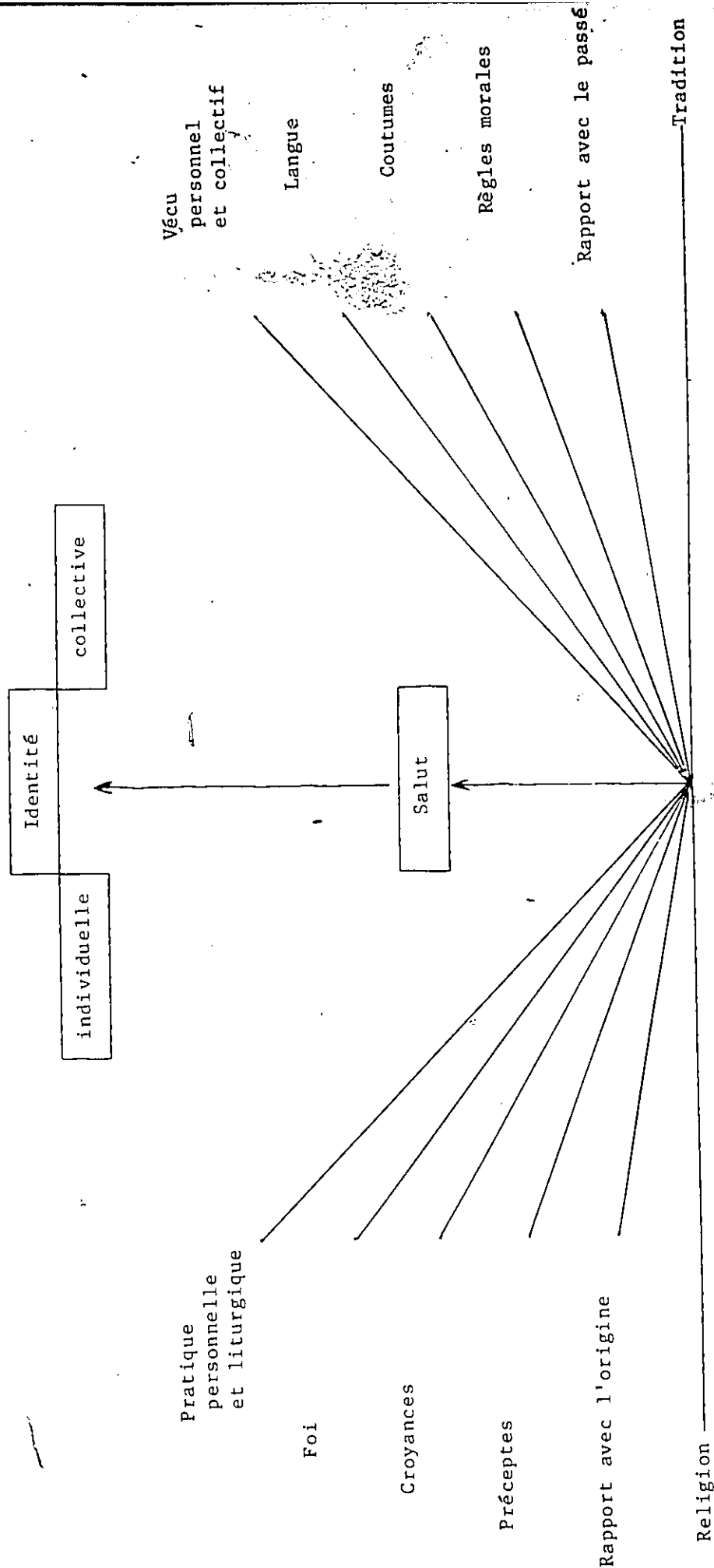
29. Nous avons préféré forger notre propre définition, en nous inspirant de plusieurs définitions élaborées par d'éminents spécialistes, tels que Herskovitz, M.J., Les bases de l'anthropologie culturelle, (Petite Bibliothèque Payot), Paris, Payot, 1967, pp. 5-19 et passim; et Malinowski, B., Une théorie scientifique de la culture, Paris, F. Maspero, éd. 1968, pp. 35-40 et passim. Voir aussi une définition-synthèse de la culture, in Luzbetak, L.J., L'Eglise et les cultures, (Coll. "Tradition et Renouveau, 4"), Paris, Ed. Lumen Vitae, 1968, pp. 338-343.

constitue, pour une collectivité spécifique, le modèle et la manière d'être conformes à un ensemble cohérent de normes, de valeurs et de traits communs transmis d'une génération à une autre, depuis les origines et à travers son histoire. Cette collectivité se trouve caractérisée, différenciée, influencée et animée par l'ensemble de ces normes, de ces valeurs et de ces traits communs de telle sorte que ces éléments embrassent, règlent et orientent les manifestations et les activités des membres de la collectivité vis-à-vis d'elle et en fonction des conditions ambiantes de la société. Quant aux formes et aux moyens par lesquels les éléments de l'identité culturelle ont été véhiculés à travers l'histoire et par lesquels ils s'expriment dans le présent pour être transmis aux futures générations, ces formes et ces moyens sont nombreux. Parmi les plus importants, nous pouvons mentionner: l'appartenance à une même origine et à un même passé ainsi que l'adhésion à une même foi, aux mêmes croyances et aux mêmes préceptes. Nous pouvons aussi ajouter l'usage de la même langue parlée, comprise et écrite, ainsi que la référence aux mêmes règles morales, aux mêmes coutumes et aux mêmes habitudes; enfin l'art, les aptitudes, les connaissances, et les événements historiques, qui ont marqué la vie collective, constituent des éléments et des véhicules de l'identité culturelle.

Si nous comparons les éléments qui constituent les formes et les moyens d'expression de l'identité culturelle avec les opinions des membres de la Communauté émises au sujet de la religion et de la tradition, nous relevons des concordances inouïes. Nous constatons que le faisceau des opinions sur la religion et la tradition regroupe tous les éléments que nous venons de mentionner.³⁰ Dès lors nous arrivons à la conclusion que la religion et la tradition, chez l'Arménien catholique, forment la base de son identité culturelle. De plus, nous découvrons quelques facteurs d'identification, comme la langue, le vécu, le passé, le salut qui se répètent et pour la tradition et pour la religion. Nous en déduisons que pour un groupe d'Arméniens catholiques la religion ne diffère pas de la tradition; par conséquent la religion et la tradition constituent un ensemble, une unité indivisible de l'identité culturelle. Tandis que pour un deuxième groupe la religion, reflet de la foi, est essentielle pour le salut individuel, alors que la tradition ne représente que des coutumes sociales héritées du passé. A cette divergence s'en ajoute une autre. Un troisième groupe ne mentionne guère la langue comme un facteur d'identification par rapport à la tradition, ni par rapport à la religion. Ce qui éliminerait la langue comme

30. Voir le schéma XI sur l'identité culturelle.

Le faisceau Religion-Tradition



Éléments essentiels au salut individuel et collectif

un moyen de communication au sein de la Communauté. Tandis que pour le premier groupe la langue est perçue comme le pivot principal de l'identité culturelle.

Force est de constater qu'il y a, donc, à la fois divergence et convergence au sein de la Communauté arménienne catholique. Voyons d'abord les points de convergence. La majorité des membres s'accorde sur la nécessité d'appartenir à la religion chrétienne parce qu'elle est avant tout celle des ancêtres. En plus, pour certains, elle est un moyen du salut individuel et, pour d'autres, un agent de contrôle social et national. Cette majorité s'entend sur un vécu³¹ conforme aux préceptes religieux et moraux; certains insistent davantage sur l'aspect catholique de la religion, d'autres sur l'aspect proche oriental des préceptes moraux; certains même insistent plutôt sur l'aspect occidental.³² Cette même majorité se définit comme communauté ayant une histoire commune, commémorant les mêmes événements historiques comme la St-Vartan³³ et le 24 avril.³⁴ C'est que, comme le disait Renan, à propos des souvenirs nationaux, "les

31. Le vécu couvre tous les champs de la vie communautaire sociale, éducative et professionnelle.

32. Il faut entendre l'aspect canadien et québécois.

33. La bataille d'Avarair en 445 durant laquelle les Perses battirent les Arméniens. Voir supra ch. I.

34. Le début du Génocide de 1915.

deuils valent mieux que les triomphes; car la souffrance en commun unit plus que la joie."³⁵ Cependant un bon nombre de ces membres se voient plus proches du Vatican que des autres Églises arméniennes-soeurs, tandis que d'autres sympathisent davantage avec elles.

Quant aux principaux points de divergence au sein de la Communauté, ils relèvent surtout du domaine linguistique. Les sociologues et les anthropologues s'accordent sur le rôle primordial de la langue comme moyen d'identification culturelle et comme élément de communication au sein d'une communauté et, par conséquent, comme un facteur de cohésion. Or, à la lumière des résultats de l'enquête non-probabiliste, résultats confirmés par nos observations participantes ainsi que par nos rencontres individuelles, nous constatons que la majorité des membres arménophones de la Communauté croient que la langue arménienne est l'élément le plus important de l'identité arménienne et, qu'en perdant leur langue, les Arméniens perdent une composante importante de leur ethnicité.

Nous avons voulu vérifier cette constante auprès des Arméniens catholiques et des communautés-soeurs de Toronto et d'Ottawa. Nous avons rencontré des responsables

35. Renan, E., Discours et conférences, Paris, Calman-Lévy, 1922, p. 307.

et des membres ordinaires. Nous sommes arrivé à la même conclusion: il n'y a pas d'"arménité" totale sans la langue arménienne. Pour ces arménophones, un Arménien doit pouvoir communiquer en arménien avec un autre de son ethnie; un Arménien doit aussi pouvoir participer à toute cérémonie, religieuse ou "nationalitaire", en arménien.³⁶

Ainsi, les Arméniens allophones ne peuvent pas comprendre la liturgie parce qu'elle se déroule en arménien;³⁷ ces allophones ne peuvent pas communiquer avec les arménophones en arménien; ils doivent le faire en français, en anglais, en arabe ou même en turc; enfin ils ne peuvent pas participer aux autres cérémonies "nationalitaires" parce qu'elles se passent en arménien. De ce fait, ils se sentent ignorés, sinon rejetés, par les arménophones. Il se produit alors, dans la zone intermédiaire, un phénomène de regroupement non-formel au sein de la Communauté: d'un côté les arménophones et de l'autre les allophones.

Ce qui reste comme dénominateur commun entre ces deux groupes c'est la liturgie du dimanche et la rencontre

36. Il en résulte que les allophones ne peuvent pas y participer.

37. A l'exception de l'Évangile, du sermon et du Pater qui se font aussi en français et en arabe.

après la messe au foyer et, quelquefois, des soirées communes, tandis que les activités culturelles, théâtrales et artistiques restent l'apanage des arménophones. Cette démarcation s'effectue, non seulement au niveau des moyens, mais aussi des objectifs.³⁸ Pour les allophones les objectifs sont presque réalisés, depuis que l'église, le foyer et l'école existent, tandis que pour les arménophones ces objectifs ne constituent que des moyens³⁹ pour maintenir l'identité culturelle ainsi que l'espoir d'un éventuel retour au pays ancestral, l'Arménie. Nous constatons que les objectifs visés par les arménophones, qui sont les mêmes auprès des membres des communautés arméniennes-soeurs,⁴⁰ ne préoccupent pas les allophones. Ce qui importe pour ces derniers, c'est le maintien de la tradition, à savoir le rite et certaines coutumes héritées du Proche Orient;⁴¹ étant déjà acculturés, ils ont troqué l'arabe contre le français ou l'anglais.

Nous trouvons donc notre communauté divisée en deux groupes dans une situation de coexistence et de,

38. Voir supra, ch. V.

39. Nous reviendrons aux moyens à la section 3 de ce chapitre.

40. On n'a qu'à lire les journaux des communautés arméniennes-soeurs, leurs feuillets paroissiaux et à assister à leurs activités pour le constater.

41. Voir supra, ch. V.

cohabitation. Tous les deux se rejoignent par leur appartenance à un même passé et leur référence à un même patrimoine culturel, mais ces deux groupes sont tiraillés par la différence des objectifs et des moyens. C'est à cause de ces tiraillements que certains membres des deux groupes ne se sentent plus à l'aise dans leur propre communauté. Confrontés à cette réalité désenchantante et désespérante, ils quittent leur communauté à la recherche de leur idéal.⁴²

2 - Une continuité historique

On peut distinguer deux formes de civilisations sur le plan de l'histoire: une culture à histoire stationnaire et une autre à histoire cumulative, en fonction de la nature intrinsèque de ces cultures. L'histoire cumulative d'une culture, c'est celle qui est progressive et qui se développe dans un sens analogue à la référence; tandis que la stationnaire, c'est celle qui s'enferme dans

42. On admettra qu'il est difficile de cerner le problème de la réalité, comme Gabriel Marcel le confirme, car elle est toujours perçue à travers la conscience de soi-même et par conséquent d'un idéal. (Cf. G. Marcel, Être et Avoir, Paris, Ed. Montaigne, 1935, p. 50). C'est ainsi que, dans une perspective ethnocentrique, nous comprenons le geste d'un membre qui quitte sa communauté pour éviter la mort de son ego.

la clôture de la signification ou, d'après R. Breton, celle qui se perpétue.⁴³ En appliquant cette théorisation à la situation culturelle de notre communauté, nous déduisons qu'il y a deux niveaux d'histoire culturelle par rapport à l'"arménité". D'un côté, nous trouvons un groupe qui appartient à l'histoire stationnaire et d'un autre côté, un second groupe qui appartient à l'histoire cumulative.

Par rapport à l'histoire des Arméniens, cette dichotomie entre cumulative et stationnaire est bien évidente. Un coup d'oeil sur ce passé, parsemé de persécutions, de conquêtes et d'émigration, corrobore bien cette perception.⁴⁴ Il y a, d'une part, ceux qui sont restés sur le sol natal autour de leur église; ils ont pu demeurer fidèles à leur héritage culturel et ils ont ainsi connu une histoire stationnaire qui leur permet une continuité culturelle vis-à-vis de l'"arménité". Les arménophones diasporiques d'aujourd'hui en sont les descendants. Il y a, d'autre part, ceux qui ont quitté leur terre ancestrale; ils sont restés attachés à leur église mais, au cours de l'histoire, ils n'ont gardé de leur

43. Breton, R., "Ethnic Pluralism...", p. 9: "The culture that is perpetuated in an ethnic group may be based on its history as a collectivity".

44. Voir supra, ch. I.

patrimoine culturel que le rite, tout en s'appropriant des traits caractéristiques du nouveau milieu. Ceux-là ont connu une histoire cumulative.⁴⁵ Les allophones de la diaspora arménienne en dérivent. Finalement, nous pouvons ajouter une troisième catégorie d'Arméniens. Loin de leur patrie et privés de leur église, pour une raison ou pour une autre, ils se sont détachés, avec le temps, de leur héritage culturel et ils se sont assimilés. Aujourd'hui leurs descendants n'existent plus sur le plan de l'arménité, comme ceux de la Pologne par exemple.⁴⁶

Quant à la démarcation entre arménophones et allophones, elle est bien ressentie au sein de l'Église-Communauté arménienne du Proche Orient. Et c'est un des

45. On peut penser à la majorité des Arméniens établis au Proche Orient longtemps avant le Génocide. On peut aussi inclure les Chrétiens de cette région qui se sont islamisés. Enfin on peut y ajouter la troisième et la quatrième génération des Syro-Libanais presque assimilées en terre canadienne et américaine. (Cf. Jabbara, N. and J., Voyageurs to a Rocky Shore. The Lebanese and Syrians of Nova Scotia, Halifax, Inst. of Public Affairs, Dalhousie U., 1985, pp. 159-167; voir aussi, Kayal, P.L. and J., The Syrian-Lebanese in America. A Study in Religion and Assimilation, Boston, Twayne Publ., 1975, ch. XII; voir également, Millet, D., "The Orthodox Church: Ukrainian, Greek and Syrian", in Elliott, J.L., (éd.), Immigrant Groups, (Minority Canadians - II), Scarborough, Prentice-Hall of Canada, 1971, pp. 47-65).

46. Cf. Petrowicz, G., La chiesa armena in Polonia, Roma, Inst. Studi Ecclesiastici, 1971.

principaux handicaps dont elle souffre. Mais toutes les paroisses ne sont pas mixtes. Certaines sont composées exclusivement d'arménophones et d'autres d'arabophones. Cette règle vaut pour toutes les communautés diasporiques. Par exemple, celle de Toronto est constituée majoritairement d'arménophones, tandis que les membres de la paroisse de Brooklyn sont majoritairement allophones, étant originaires d'Alep, en Syrie, et appartenant déjà au groupe arabophone. Même la liturgie est anglicisée.⁴⁷

Les membres de la Communauté sont tous conscients de cette ambivalence puisque les uns s'identifient comme arménophones et les autres comme allophones.⁴⁸ Les premiers appartiennent à une continuité culturelle de l'histoire, continuité qui leur a assuré la conservation de la langue maternelle; les seconds appartiennent aussi à cette même culture, mais à une culture discontinuée et déviée de la norme à un moment donné de l'histoire. Dès lors, la

47. On pourrait établir un parallélisme entre cette paroisse de Brooklyn et celles du Proche Orient, lesquelles paroisses n'ont gardé, de leur passé, que le rite:

48. Lors de nos rencontres avec les arménophones de Montréal, de Toronto et d'Ottawa, nous avons relevé que certains ne pouvaient pas comprendre ni admettre la présence de membres non arménophones au sein de la communauté arménienne.

bifurcation s'effectua dans le cheminement culturel des Arméniens. Comme conséquence de cette bifurcation, la rupture définitive s'acheva et les premiers allophones perdirent leur langue maternelle.

On peut donc comprendre pourquoi cette situation, pas très confortable, crée une certaine tension au sein de cette communauté. D'ailleurs, Mgr Kurdy admet lui-même la présence de cette tension latente;⁴⁹ mais elle n'a pas encore dégénéré en conflit. Il n'en reste pas moins que la cohésion totale y fait défaut. Cela se manifeste, une fois encore, par les désaccords sur les objectifs à atteindre et sur les moyens à prendre pour les réaliser.

Ce malaise perdure au sein de la Communauté. Les deux groupes s'ignorent presque les uns les autres parce qu'ils se méconnaissent, parce qu'ils se pensent différents à cause d'un "court passé" de leur histoire qui les a séparés. De telle sorte qu'aucun groupe n'appartient à ce "court passé" de l'autre. Mais ils ne se sentent pas, pour autant, comme des étrangers, les uns par rapport aux autres, grâce à l'Eglise qui les unit, grâce à leur lointain passé commun, grâce aux événements douloureux qui les ont marqués,

49. Voir supra, ch. V, les notes 47, 54, 60, 72, 73 et 74.

les uns et les autres, du même sceau du martyr; finalement, grâce à leur appartenance à la même nation qui les anime et les inspire. A ce propos, nous nous faisons presque l'écho des réflexions de Renan:

Une nation est une âme, un principe spirituel. (...) L'une est dans le passé, l'autre est dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. (...)

Elle suppose un passé; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible: le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est un plébiscite de tous les jours...⁵⁰

Nous aimerions être optimiste quant à la volonté des membres de cette communauté, perçue comme une partie d'une nation extra-territoriale, de continuer la vie commune, de continuer à faire valoir l'héritage. Pourtant, on constate que cet héritage n'est pas tout à fait le même pour les deux groupes, à cause de la discontinuité culturelle que nous venons d'exposer. Dès lors on peut comprendre pourquoi certains membres de la Communauté se tournent ailleurs.

Les arménophones croient pouvoir vivre leur héritage au sein des communautés arméniennes-soeurs. Les

50. Renan, E., Discours et conférences, pp. 306-307.

allophones, tiraillés, d'une part, entre leur héritage "dévié" et altéré et, d'autre part, leur recherche d'identité, vont rejoindre les communautés proche orientales avec lesquelles ils partagent déjà une langue, des habitudes et une histoire récente. Quant à ceux qui ont tourné la page à leur histoire, pour une raison ou pour une autre, ils vont se diriger vers l'anonymat.

3 - Une politéia démocratique

L'absence de politéia démocratique, tout comme celle d'identité culturelle commune et de continuité historique, est parmi les causes de l'insatisfaction des membres et des remous ressentis au sein de cette communauté. L'inverse est vrai. A savoir que, pour que la Communauté survive culturellement, elle doit s'assurer de l'acquisition de ces trois conditions.

Nous avons constaté cet état d'esprit au sein de la Communauté lors de nos rencontres, de nos observations participantes et à la lumière des résultats de l'enquête non-probabiliste. Il en ressort qu'une grande partie, avec tout le respect qu'elle manifeste à l'égard du curé, aimerait voir, à ses côtés, des laïcs élus qui participeraient à la prise de décision, à la gestion collective et à

l'animation.⁵¹ Les membres pourraient alors s'impliquer davantage dans des activités communautaires et collaborer avec les dirigeants élus. Mgr Kurdy confirme lui-même le manque de collaboration et d'implication des membres.⁵² Certains vont même l'accuser d'agir comme un patrice. Mgr Kurdy le révèle publiquement dans un éditorial intitulé "A celui qui a pris P.E.K. pour Patrick".⁵³ Il y répond dans l'espoir de dissiper le doute dans l'esprit de ceux qui ne le connaissent pas et qui seraient tentés de croire que la Communauté est mal administrée ou en péril.⁵⁴ Il rejette ces insinuations et il répète sa devise, prise depuis son ordination, de consacrer son temps à ceux qu'il aime, à ses fidèles et à sa communauté. Il fait ensuite l'éloge de ses collaborateurs:

C'est grâce à tant de dévouement et à l'acharnement de mes collaborateurs ~~que~~ ce Centre, "un vrai bijou" a poussé comme un champignon dans un des meilleurs sites de Montréal.⁵⁵

51. Cf. Supra, les opinions et les attitudes des membres vis-à-vis des chefs religieux et laïcs, ch. VII-B-3.

52. Cf. le feuillet par., avril 1987, p. 4; novembre 1986, p. 4; octobre 1985, p. 4.

53. Ibidem, février 1985, pp. 1-2. P.E.K.: Père Edouard Kurdy.

54. Ibidem.

55. Ibidem.

Il admet qu'il a pu y avoir des malentendus avec ses collaborateurs mais que c'est "grâce au choc des idées que naissent les grands projets" et que, malgré ces malentendus plusieurs d'entre eux ont accepté de renouveler leur mandat une ou deux fois au moins. Mgr Kurdy admet aussi qu'il aurait dû leur déléguer des pouvoirs mais non en ce qui concerne les finances. Et s'il est contre la délégation de pouvoirs c'est pour éviter justement la répétition d'une "malheureuse expérience au cours de laquelle l'esprit de clan fit vite son apparition et menaça l'unité de la Communauté." Enfin, le chef spirituel se dit même prêt à démissionner si ses supérieurs lui trouvent un remplaçant, puisqu'il aspire depuis des années à la retraite. Finalement, il promet qu'il va continuer à travailler dur et patiemment, avec tous ses collaborateurs, "pour que l'amour et l'union règnent au sein de la Communauté."⁵⁶

On comprend bien les motifs soulignés par Mgr Kurdy pour justifier son style de pouvoir: éviter à tout prix que l'esprit de clan ne fasse son apparition et que l'unité de la Communauté ne soit menacée et aussi veiller pour que l'amour règne au sein de cette communauté. Mais

56. Ibidem.

il y a aussi en filigrane, on l'a déjà vu à plusieurs reprises, la bulle Reversurus qui accorde toute autorité et tout pouvoir au seul clergé. Dans ce cas, le curé ne doit rendre compte qu'à ses supérieurs, l'évêque⁵⁷ et le patriarche, tout en travaillant avec des collaborateurs. Il s'agit donc d'un système de pouvoir mécanique.⁵⁸ D'après Burns et Stalker, ce système est caractérisé par une formulation stricte des règles et des procédures, par une ligne hiérarchique rigide, par une centralisation très forte du pouvoir de décision au sommet de la hiérarchie et par un contrôle exercé de près par les supérieurs sur le comportement des subordonnés.⁵⁹

A la lumière de nos données, nous avons décelé que la majorité des membres opterait pour une politique de type démocratique, à laquelle chaque membre pourrait participer et où l'esprit de représentativité serait appliqué.⁶⁰ Cette

57. Avant l'arrivée du premier évêque arménien catholique pour le Canada et les États-Unis, Mgr Kurdy était lui-même en charge de ces paroisses, en tant que visiteur apostolique.

58. Cf. Guot, J., Organisations sociales..., ch. IV.

59. Idem, op. cit., p. 67.

60. Cf. Giner, S., Initiation à l'intelligence..., pp. 134-137.

démocratie pourrait même tolérer et encourager l'établissement d'associations et de groupes de pression.⁶¹

Ainsi, en reconstituant les opinions et les attitudes des membres interrogés, nous obtenons la forme de politique souhaitée. Dans ce système de gestion participative et démocratique, les dirigeants laïcs, élus par les membres, travailleraient côte à côte avec le curé, chacun selon ses compétences et ses responsabilités allant jusqu'au partage des tâches communes.⁶² De cette façon tous pourraient participer à l'histoire de leur communauté en l'accomplissant et non plus se contenter d'y assister passivement.

Ce système souhaité correspond exactement à celui de gestion organique, suggéré encore par Burns et Stalker.⁶³ D'après eux, ce système contribue à l'accroissement de l'efficacité interne du fonctionnement organisationnel, car la hiérarchie n'entrave pas les interactions et les échanges d'informations par rapport aux tâches. La hiérarchie est

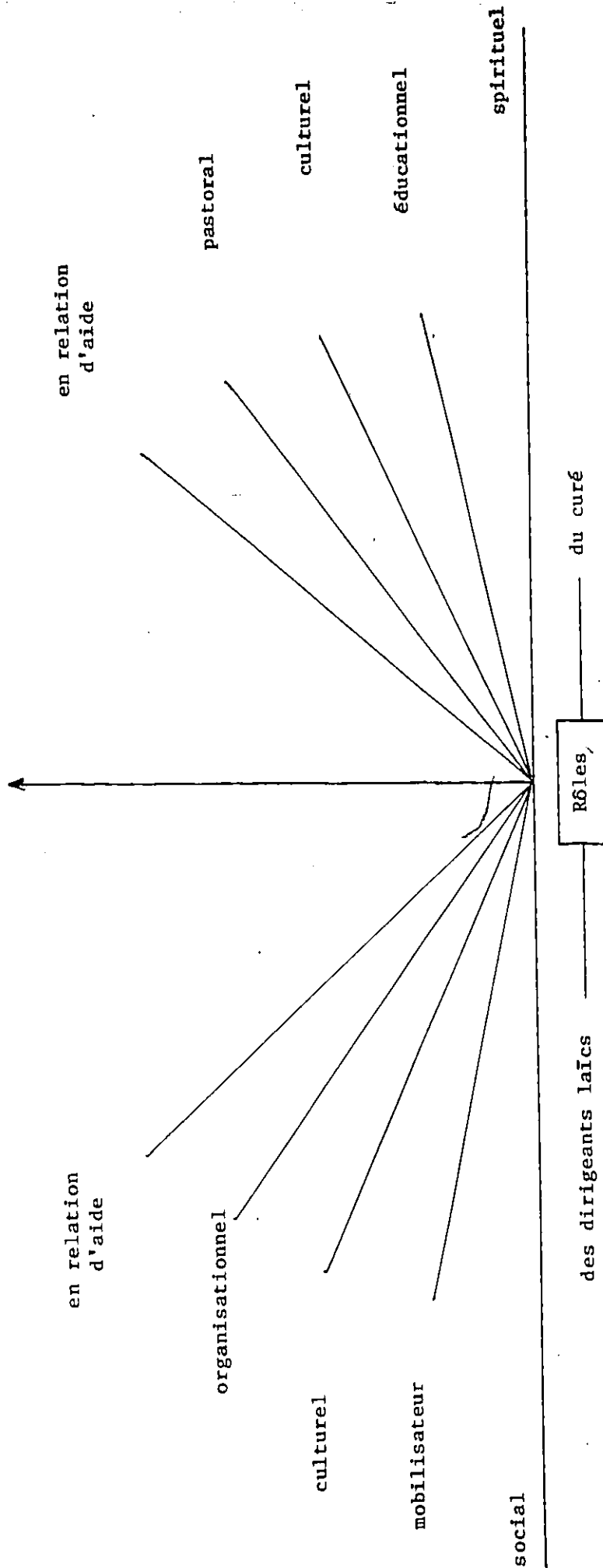
61. Sur les groupes de pression, voir: Duverger, M., Sociologie politique, pp. 441-491.

62. Voir le schéma XII.

63. Cf. Guiot, J., Org. sociales..., pp. 67-68.

SCHÉMA XII

Une politéïa démocratique
et
communautaire



Éléments de gestion participative

donc réduite à sa plus simple expression, le pouvoir de décision étant distribué entre les compétences nécessaires à la résolution des problèmes rencontrés.⁶⁴ Ceci impliquerait un degré de décentralisation des structures d'autorité⁶⁵ incluant une certaine départementalisation, en vue de tirer avantage des spécialisations.⁶⁶ Cependant il faudrait éviter l'émergence des conflits éventuellement engendrés par l'esprit compétitif, conséquence de ce système; la mise en place de mécanismes de coordination serait, alors, d'une nécessité impérieuse.⁶⁷

Il nous reste, toutefois, à apporter quelques nuances quant à l'applicabilité des deux systèmes. Toujours, d'après Burns et Stalker, le système mécanique est particulièrement approprié lorsque l'environnement est relativement stable. Par contre, lorsque l'environnement est instable, le système organique est plus adéquat; car celui-ci offre une flexibilité pour résoudre les nouveaux

64. Ibidem.

65. Idem, op. cit., p. 41.

66. Idem, op. cit., p. 40.

67. Ibidem.

problèmes résultant de l'instabilité de l'environnement.⁶⁸
 Comment peut-on alors qualifier l'environnement de notre communauté? Il nous semble, en parcourant les données recueillies, que l'environnement serait plutôt instable et que, par conséquent, le système organique, à savoir celui de la gestion participative et de la politique démocratique, serait le plus approprié pour gérer la Communauté, pour résoudre les problèmes et s'adapter à un monde en pleine évolution.⁶⁹

Ce système de gestion organique et participative existait déjà, on l'a vu, jusqu'à la promulgation de la bulle *Reversurus*. On le trouve aussi dans les Églises-Communautés orthodoxes du Proche Orient. Grâce à la constitution nationale de 1860, l'on s'en souvient, les Églises-Communautés arméniennes apostoliques appliquent ce système avec vigueur, en insistant davantage sur la départementalisation. Le système a donc fait ses preuves que ce soit au Proche Orient ou ailleurs, en milieu diasporique. Par exemple, jusqu'en 1985, la communauté

68. Idem, op. cit., p. 68.

69. Cf. Trist, E., "S'adapter à un monde en pleine évolution", in Gazette du travail, Fév. 1978, pp. 50-56.

arménienne de Toronto, d'obédience de Cilicie, était dirigée par une politéïa collective sans la présence de curé. De même, aujourd'hui, celle d'Ottawa, d'obédience d'Etchmiadzine, n'a pas de curé.

Le mouvement de démocratisation de la gestion paroissiale au sein de l'Église romaine catholique commence à prendre de l'ampleur après le Concile Vatican II;⁷⁰ on le constate aussi au Québec.⁷¹ Il est intéressant de savoir que l'un des deux thèmes traités par le synode du mois d'octobre de 1987 se rapporte au rôle des laïcs dans l'Église, entre "la marginalisation et la cléricatisation".⁷²

70. Voir supra, ch. III-B-3. Voir in Pro Mundi Vita: "le défi démocratique", juillet 80, pp. 20-21; "l'Église et l'évangélisation institutionnelle", novembre 1976, pp. 7-16.; in Barauna, G., (dir.), L'Église de Vatican II, (T. 3), "Les laïcs dans l'Église", ch. iv; voir aussi, Delooz, P., "La participation dans l'Église catholique" in Pro Mundi Vita, janvier 1981, pp. 2-33.

71. Cf. Charron, A., Bertrand, G.-M. et Laurin, R., Le renouveau communautaire chrétien au Québec, (Coll. "Héritage et Projet - 12"), Montréal, Fides, 1974; et, Courcy, R., "L'Église catholique au Québec" in Culture et société au Canada en périodes de crise économique, (Thèmes canadiens, VIII), Ottawa, éd. J. Carlsen-J.M. Lacroix, 1987, pp. 86-98; Rouleau, J.-P., (dir.), "La religion au Québec: Situation présente et à venir", in Pro Mundi Vita, nov.-déc., 1977, numéro spécial.

72. Cf. le guide de travail du synode, in Le Monde, 1^{er} octobre 1987, p. 24.

Nous sommes rendu au terme de la synthèse et de l'interprétation par rapport à la situation culturelle et organisationnelle. Nous avons identifié les difficultés que connaît la Communauté arménienne catholique-de Montréal aujourd'hui. A la lumière de nos données, nous avons pu aussi en déceler les causes: elles se rapportent à l'identité culturelle, à la continuité historique et à la politique démocratique. Ce qui a renforcé notre déduction c'est que, d'une part, des difficultés existent partiellement au sein des communautés arméniennes catholiques, composées exclusivement d'arménophones, comme celles de Bourdj-Hammoud au Liban et celle de Toronto. Par contre, ces difficultés n'existent pas au sein des communautés arméniennes-soeurs, ni au Proche Orient, ni à Montréal, ni à Toronto. Dès lors, nous avons établi que l'absence de ces causes serait la solution des difficultés. Autrement dit, c'est la présence de ces trois conditions au sein des communautés-soeurs, en terre diasporique, qui a empêché leur érosion et leur assimilation. Nous avons donc conclu que la survie culturelle d'une communauté ethno-culturelle, en milieu diasporique, en l'occurrence l'arménienne catholique ainsi que les proche orientales, dépend, en premier lieu, de la présence de ces trois conditions: l'identité culturelle commune, la continuité historique et la politique démocratique.

Il va sans dire, dans le cas de l'arménienne catholique, que la mise en application de ces solutions, pour "la reconstruction culturelle"⁷³, nécessitera un changement d'attitudes et de dispositions de la part des deux groupes, arménophone et allophone comme le suggère P. Marienstras:

La condition principale pour que réussisse une action culturelle, c'est qu'on lui attribue une importance intrinsèque.⁷⁴

Nous en convenons. Par ailleurs, ce changement sera peut-être plus difficile pour certains lorsque "les institutions et les relations de pouvoir existantes seront renversées".⁷⁵ Cependant nous estimons que si ce changement est perçu en fonction des intérêts et de l'avenir de la Communauté, tous les obstacles pourront être franchis.

73. Cf. Marienstras, R., Être un peuple en diaspora, Paris, Maspéro, 1975, p. 203.

74. Idem, op. cit., p. 202.

75. Cf. Dahrendorf, R., Classes et conflits de classe dans la société industrielle, Paris-Lahaye, Mouton Ed., 1972, p. 16.

CONCLUSION

Il serait sans doute facile de relever des lacunes dans notre recherche; nous n'avions d'ailleurs nullement la prétention d'en faire un modèle. Il aurait été illusoire, en effet, de tenter d'embrasser tous les concepts et les faits historiques, culturels et organisationnels, de la vie d'une communauté, en l'occurrence la communauté arménienne catholique de Montréal. Nous pensions qu'il importait plus de mettre en évidence le fil conducteur entre le passé de cette communauté et son présent, par rapport à l'ensemble des composantes ecclésiastiques, socio-culturelles et politiques du peuple arménien. Nous devions donc chercher les principaux événements qui avaient marqué ce peuple ainsi que les faits importants qui avaient forgé et façonné sa personnalité ethno-culturelle à travers l'histoire, si nous voulions comprendre la situation culturelle et organisationnelle de cette communauté aujourd'hui.

Ainsi, nous visions, d'abord, à connaître son fonctionnement interne, en tant qu'organisation, et à découvrir des schèmes qui régissent et caractérisent les

rapports des membres en interaction au sein de la communauté. Le deuxième objectif, l'hypothèse de notre recherche, était d'identifier les difficultés de cette communauté pour en saisir les causes et cerner leurs effets sur son avenir concernant la survie culturelle en terre diasporique.

A la lumière de toutes nos données recueillies, à partir du survol historique, de la charte, du règlement interne, de l'album commémoratif, des feuillets paroissiaux, de l'enquête non-probabiliste, des observations participantes et des rencontres, nous avons vérifié l'hypothèse de départ.

En nous basant aussi sur nos rencontres avec les Arméniens orthodoxes ainsi que sur la presse arménienne locale, nous avons constaté que notre hypothèse était corroborée par l'absence de ces difficultés, de ces mêmes causes et effets, que nous avons mentionnés, au sein des communautés arméniennes-soeurs de Montréal et de Toronto.

De ce fait, la théorie de Raymond Breton sur l'importance d'une complétude institutionnelle au sein d'une communauté ethno-culturelle au Canada se trouve une



fois encore vérifiée. Pour survivre culturellement, une communauté doit pouvoir offrir une gamme d'organisations, de services et d'activités à ses membres, en vue de les attirer vers elle et de les garder en-deçà des frontières communautaires dans un milieu diasporique.

Cet espace communautaire, avec sa complétude institutionnelle, doit correspondre aux valeurs traditionnelles et identitaires de ses membres; il doit aussi répondre à leurs attentes individuelles et à leurs besoins spécifiques par rapport à la collectivité. Ainsi, chaque membre peut appartenir à l'activité de son choix, tout en ayant pour principe la sauvegarde de la cause commune de sa communauté.

Dans cet espace, l'Église occupe une place importante, parce qu'elle est le symbole national. C'est à elle que les membres s'identifient et en elle qu'ils trouvent leur raison d'être. Mais à côté de l'Église, comme autre pôle de cohésion, il y a également une élite active, des leaders. Ceux-ci sont les mobilisateurs des forces dynamiques de la masse. Ils exercent leur influence sur la communauté et ils motivent les membres à travers les organisations, les services et les activités, autrement dit, à travers la complétude institutionnelle.

Dans ces conditions, plus une complétude institutionnelle est développée, plus grande est sa capacité de contrôler l'intégration sociale de ses membres dans un milieu diasporique. Par conséquent, sa capacité d'absorption des nouveaux immigrants est plus grande aussi et par le fait même la durée de survie culturelle communautaire est plus longue.

Cependant, pour que la survie identitaire d'une communauté soit assurée, cette dernière doit continuer à rester différente par rapport au milieu social, mu par le système multiculturel canadien. Elle doit être distinguée par ses traits caractéristiques et par sa spécificité linguistique. Ce qui suppose une continuité historique de l'identité culturelle.

Enfin, pour Raymond Breton, les conditions déjà indiquées de la survie culturelle d'une communauté "idéale" resteront valables pourvu que les ressources humaines ne fassent pas défaut. Une communauté ethno-culturelle continuera à survivre tant et aussi longtemps qu'il y aura des membres. Plus une communauté "idéale" dispose de membres, plus ses possibilités de survie sont grandes. Toutefois, en plus de dépendre de la complétude institutionnelle et des ressources humaines, la survie d'une

communauté ethno-culturelle dans un milieu diasporique, tel que Montréal, dépend aussi de la qualité des membres au niveau de sa morphologie socio-culturelle. Ainsi, les possibilités de survie culturelle d'une communauté se trouvent renforcées avec des membres homogènes et organisés.

On peut donc constater l'absence de politéia démocratique au sein de l'Église-Communauté arménienne catholique de Montréal. On sait que c'est la conséquence de la bulle Reversurus. Nonobstant l'oeuvre accomplie par Mgr Edouard Kurdy, le manque de mobilisation se fait sentir, à la différence des communautés arméniennes-soeurs de Montréal, de Toronto et du Proche-Orient, où les leaders religieux et laïcs gèrent ensemble, au sein d'une politéia démocratique, la complétude institutionnelle de leur communauté en s'inspirant de la constitution nationale adoptée en 1860 dans l'Empire ottoman.

On peut aussi constater la différence au niveau de la morphologie socio-culturelle: d'une part, hétérogénéité, entre arménophones, appartenant à l'histoire culturelle stationnaire, et allophones, relevant de l'histoire culturelle cumulative, au sein de l'arménienne catholique, et, d'autre part, homogénéité arménophone, au sein des

communautés arméniennes-soeurs. On sait, on l'a déjà vu, que ces allophones étaient déjà acculturés, en arrivant du Proche Orient au Canada, comme résultat de la discontinuité historique de l'identité culturelle. Cette différence culturelle affecte effectivement les perceptions, les attentes et les choix des membres de l'arménienne catholique. Tandis que les Arméniens orthodoxes ne souffrent pas de cette situation.

En plus d'être homogènes, au niveau de l'identité culturelle et de la continuité historique, les Arméniens orthodoxes sont des éléments "organisés" par rapport à la collectivité. S'ils ne sont pas membres d'un parti politique arménien ou d'une organisation arménienne, ils sont, au moins, sympathisants d'un mouvement national arménien.

Les communautés arméniennes-soeurs se distinguent aussi au sein de leurs complétudes institutionnelles par la présence de réseaux pan-arméniens socio-culturels, sportifs et politiques à travers la diaspora arménienne, tels que le Hentchag, le Tachnag, le Ramgavar, le Hamazkaine, le Parékordzagan, le Tékéyan, etc. Ces organisations se sont majoritairement constituées entre la fin du XIX^e siècle et le Génocide. Ce qui pallie au sentiment de minoritaires

chez les Arméniens orthodoxes et renforce les liens de solidarité pan-arménienne diasporique, une solidarité qui s'est concrétisée et amplifiée par le Génocide. Même si cet événement a affaibli numériquement le peuple arménien, il a eu pour conséquence de galvaniser les esprits.

Dans le système multiculturel canadien, on peut croire donc que, grâce à leurs traits caractéristiques, les communautés arméniennes-soeurs sont mieux assurées de leur survie culturelle que l'arménienne catholique, si l'on tient compte des conditions de survie culturelle proposées par Raymond Breton.

Nous sommes conscient, par contre, que, dans ses dispositions actuelles, le multiculturalisme canadien n'offre pas de garantie de survie culturelle aux communautés ethniques du Canada. Nous trouvons en plus qu'il est moins favorable que le pluri-confessionnalisme libanais au maintien de l'identité culturelle et confessionnelle. On sait que ce système est identique à celui des "Millet" qui prévalait dans l'Empire ottoman au XIX^e siècle. Cependant, à cause de la guerre civile libanaise qui perdure depuis une douzaine d'années, cette affirmation pourrait paraître un peu gratuite. Néanmoins, nous croyons que les communautés culturelles proche orientales et arméniennes

n'ont plus les mêmes privilèges constitutionnels dont elles disposaient au Liban, même si on constate que le système pluri-confessionnel libanais est remis en question aujourd'hui.

Il n'en reste pas moins que tous ceux et celles, Arméniens et Proche Orientaux, qui ont adopté le Canada comme leur nouveau pays, ont les possibilités de survivre culturellement, mais seulement, toujours selon Raymond Breton, au sein de la complétude institutionnelle de leurs communautés respectives. En même temps, ils peuvent participer à la construction du devenir canadien et à l'avenir du Québec, en attendant un éventuel retour vers leur pays ancestral. Dans le cas des Arméniens, il faudra attendre la récupération du territoire national, conquis par les Ottomans, ou la résurrection de la Nouvelle-Cilicie de ses cendres, grâce, peut-être, à l'intervention des Grandes Puissances!

Avant de clore, nous aimerions apporter quelques interrogations quant à la survie culturelle d'une communauté, dans l'espoir que d'éventuel(le)s chercheur(e)s se fassent un devoir d'y répondre.

- Est-ce que la résistance au changement organisationnel préserverait la cohésion communautaire? Est-ce qu'elle

maintiendrait, conséquemment, l'identité culturelle et éviterait à la Communauté de s'engager dans un devenir culturel incertain?

- En prévoyant des tentatives de changement culturel et organisationnel au sein de la Communauté, à quel niveau les processus décisifs de changement pourraient-ils s'opérer et quelles en seraient les étapes?
- Dans quelle mesure la complétude institutionnelle de la Communauté pourrait-elle faciliter l'expression de l'identité culturelle de ses membres et médiatiser leurs rapports avec la société montréalaise ou canadienne, aux niveaux horizontal et vertical?
- En supposant l'existence d'une bilatéralité d'affiliations des membres de la Communauté, quelles formes cette bilatéralité devrait-elle revêtir pour ne pas affecter le sentiment d'appartenance communautaire?
- Au fil des années, les membres de la Communauté continueraient-ils à maintenir des solidarités de part et d'autre de la frontière, au sein de leurs propres communautés, avec les communautés-soeurs diasporiques et avec le pays ancestral?

- Dans l'hypothèse du rejet d'un groupe par un autre au sein de la Communauté, quelle serait la solution à adopter pour empêcher la dislocation de la Communauté?
- Au rythme où vont les choses et advenant la perte de contrôle de la part de la communauté d'origine sur les nouveaux membres et les nouvelles générations, pourrait-on s'attendre à une rupture qui mènerait vers une nouvelle discontinuité culturelle?
- En admettant l'hypothèse de M. Oriol* voulant que la société dominante semble perdre progressivement de son attrait, quelle serait la contribution communautaire à la réalisation de cette hypothèse?

Nous espérons que l'énergie que nous avons investie, l'effort que nous avons déployé, le temps que nous avons consacré, les sacrifices que nous nous sommes imposés et les désagréments que nous avons subis pour compléter cette étude pourront contribuer à la recherche historique et culturelle d'un peuple qui a beaucoup souffert et refuse de mourir.

*. Cf. Hily, M.-A. et Poinard, M., "A propos des associations portugaises en France ou l'identité condensée" in Revue suisse de Sociologie, vol. 10, no. 2, 1984, p. 476.

Ainsi, nous pensons avoir pris part, quoique modestement, à faire connaître le visage et les difficultés d'une communauté ethno-culturelle proche orientale, en l'occurrence la communauté arménienne catholique de Montréal qui parmi tant d'autres, a adopté le Canada et le Québec comme son nouveau pays. Dans le cadre de la politique multiculturelle du Canada, nous souhaitons que toutes ces communautés puissent conserver leur identité culturelle tout en s'adaptant à la réalité linguistique du Québec.

LES ANNEXES

- I - Les cartes géographiques
- II - Les documents officiels
- III - Les relevés des feuillets paroissiaux
- IV - Les données de l'enquête non-probabiliste
- V - Le questionnaire

ANNEXE I

Les cartes géographiques

Carte 1 - Nairi-Urartu

" 2 - Arménie

" 3 - Carte du rite arménien

" 4 - L'Empire ottoman

" 5 - La région Kars-Batoum-Ardahan

" 6 - Le chemin de fer Berlin-Bagdad

" 7 - Le Mont-Liban et le Liban aujourd'hui

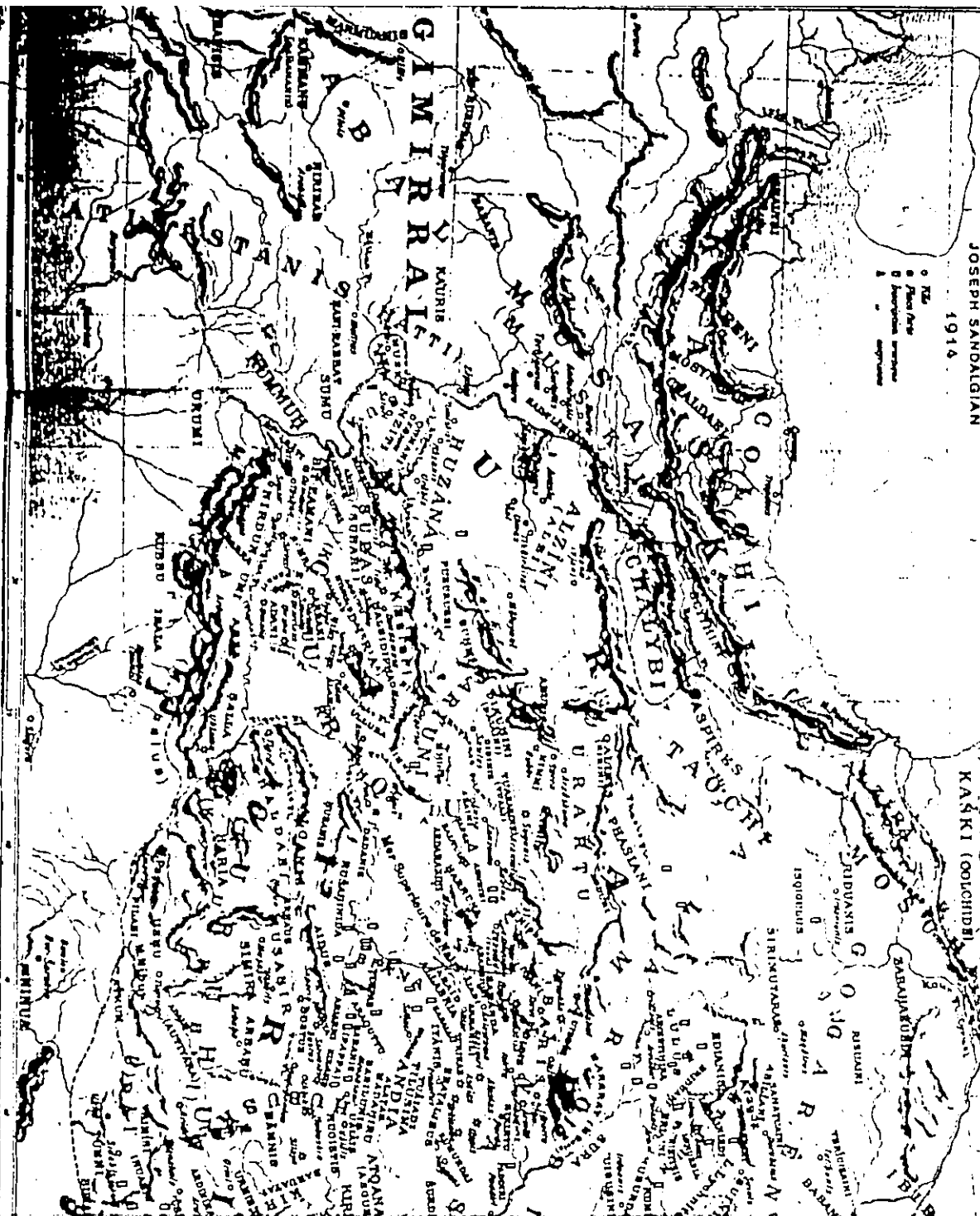
" 8 - Le Canada

CARTE D'URARTU NAIRI-URARTU

La carte est de J. de V. de
JOSEPH SANDALIAN

1914

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

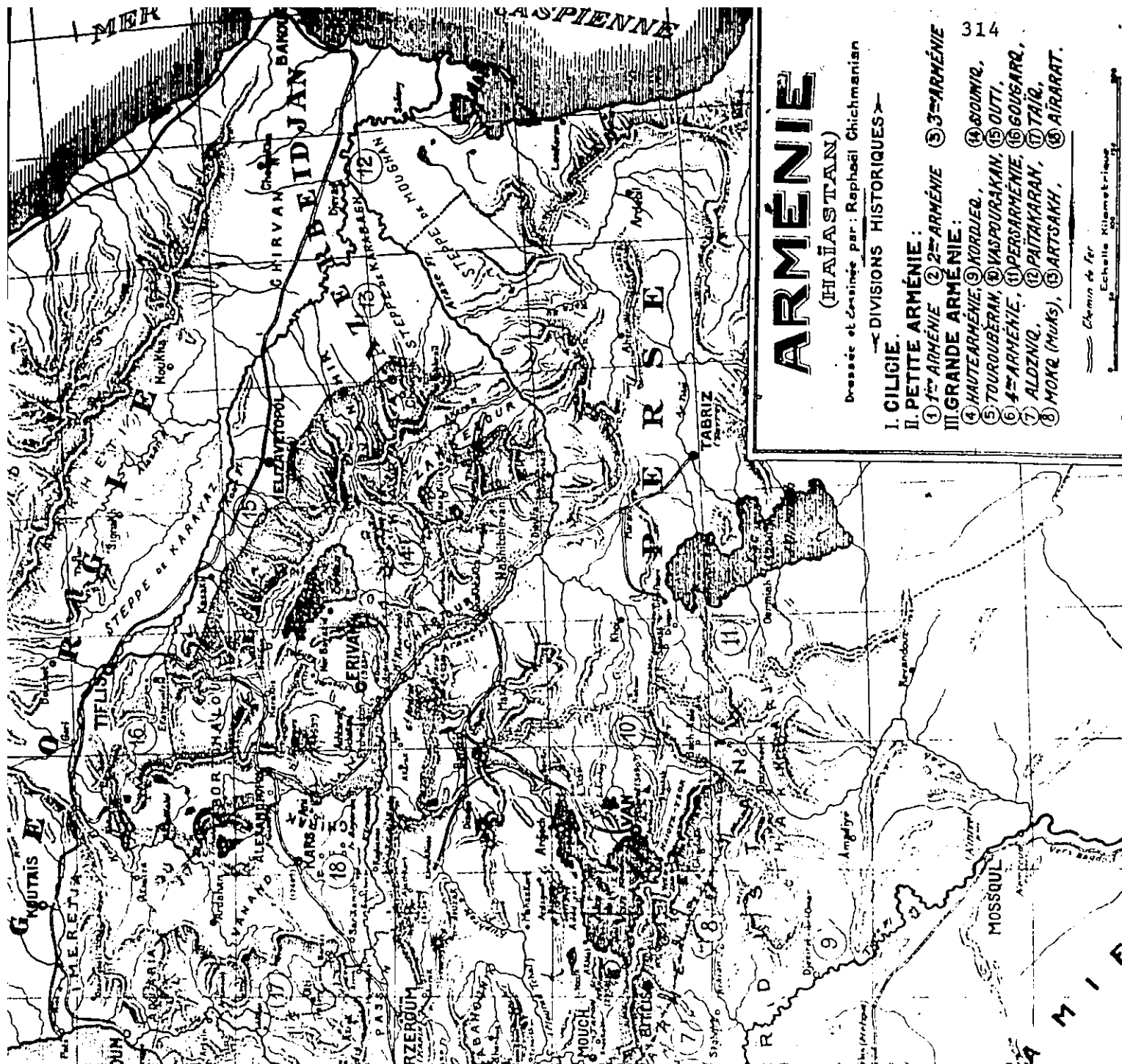


Carte (1): Nairi-Urartu

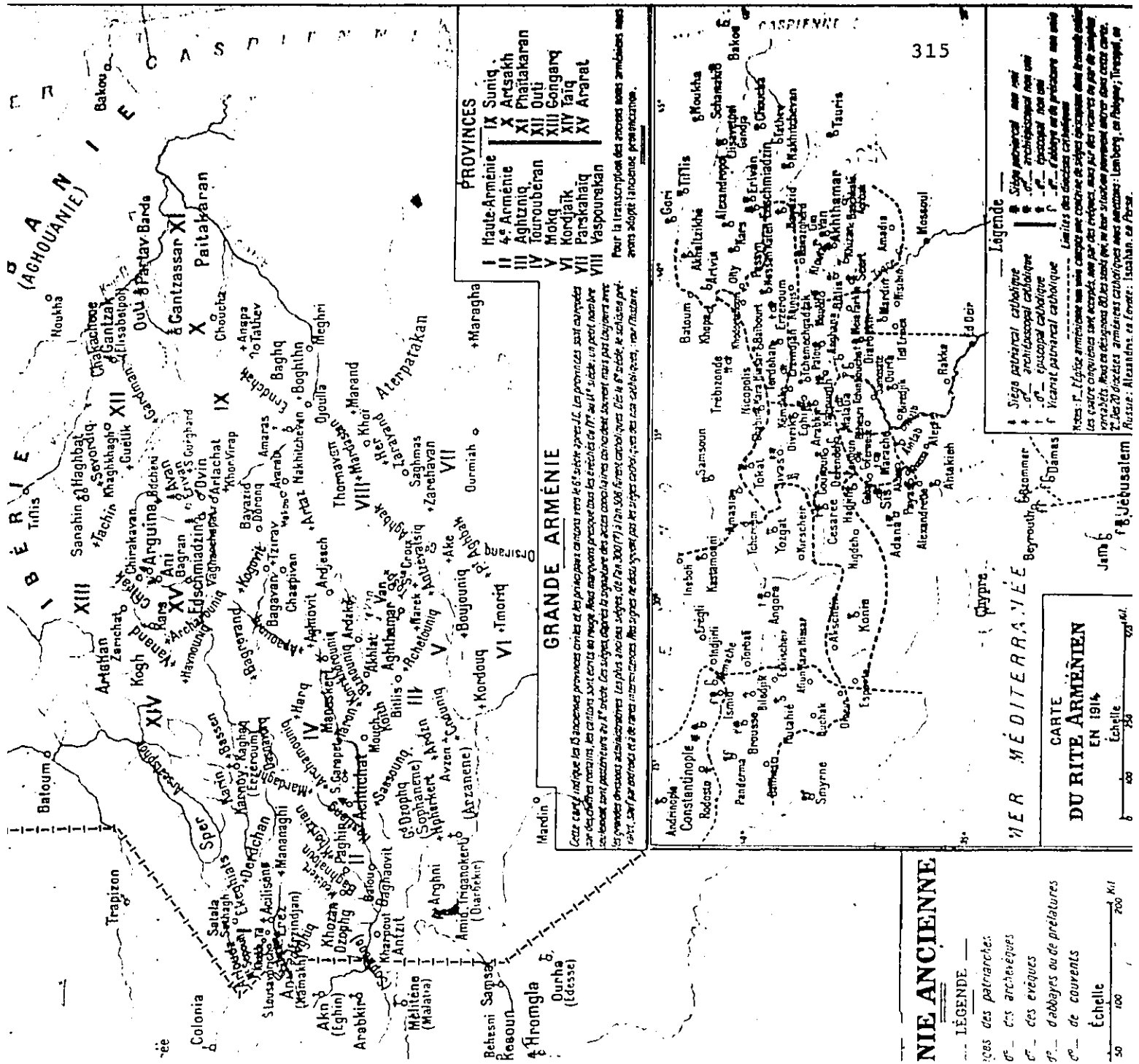
RTE
 URARTU
 as V. M. J. C.
 ANDALIGIAN
 114



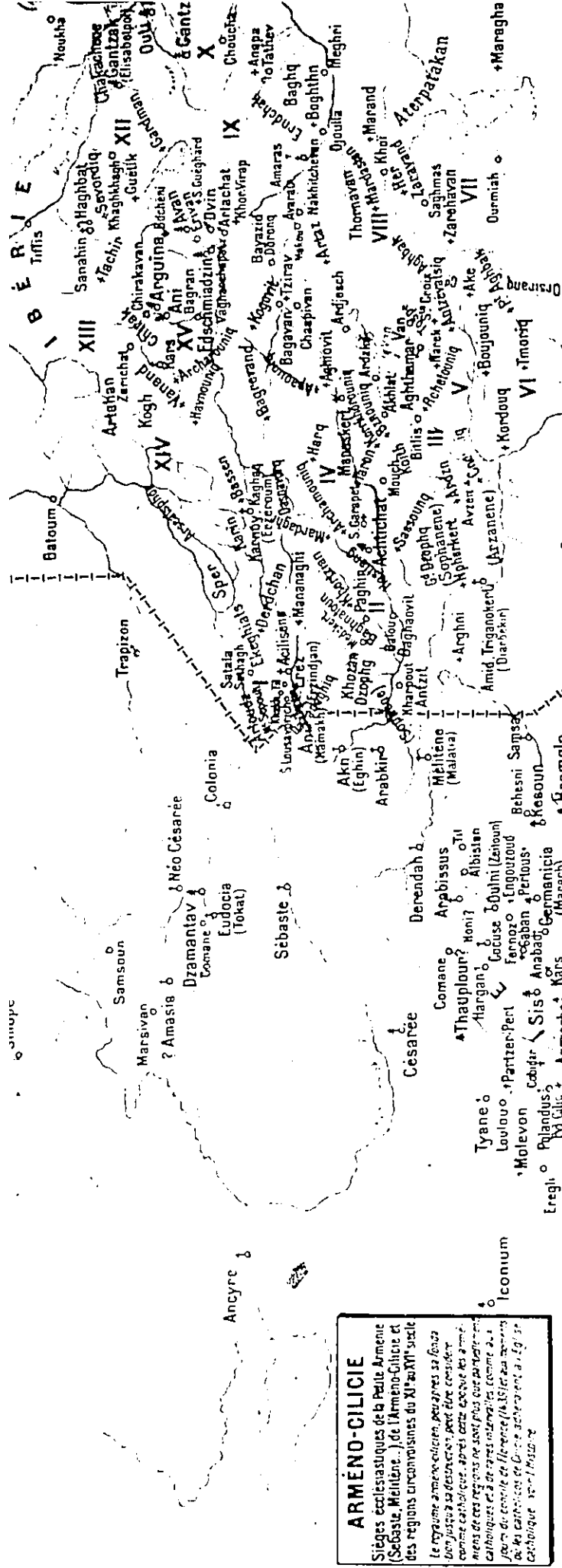
Carte (1): Nairi-Urartu



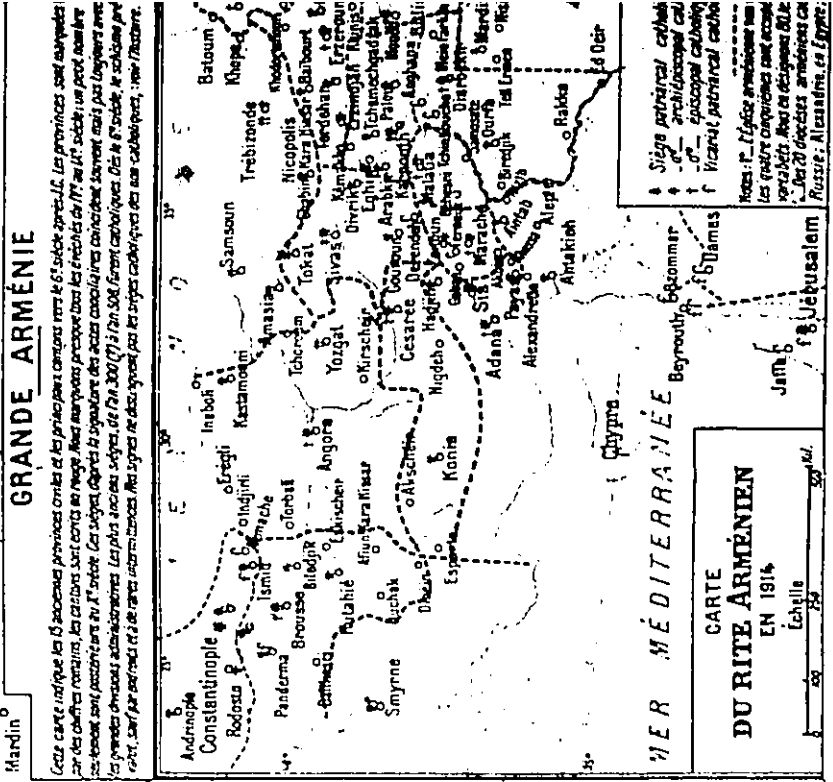
Carte (2): Arménie
in Pasdermadjian, H., Histoire de l'Arménie



Carte (3): Carte du rite arménien
in Dictionnaire d'Histoire et de Géographie
ecclésiastiques, T. 4



ARMÉNIE-CILICIE
 Sièges ecclésiastiques de la Petite Arménie (Sébasie, Mélitène, ...) de l'Arménie-Cilicie et des régions environnantes du XI^e-au XII^e siècle.
 Le royaume arménien-ecclésiastique, pour sa part, ne fut jamais la dévotion, pour être considérée comme catholique, après cette époque les arméniens de ces régions ne sont plus que participants catholiques et à de rares intervalles comme au jour du concile de Florence (1439) au moment où les catholiques de Cilicie adhèrent à l'Eglise catholique romaine.



ARMÉNIE ANCIENNE

LÉGENDE
 + Sièges des patriarches
 + Sièges des archevêques
 + Sièges des évêques
 + Abbayes ou de prélatures
 + de couvents

Echelle
 0 50 100 200 Kil.

CARMÉNIE ANCIENNE
 EN 1914

Carte de l'Arménie Ancienne
 EN 1914

Carte de l'Arménie Ancienne
 EN 1914

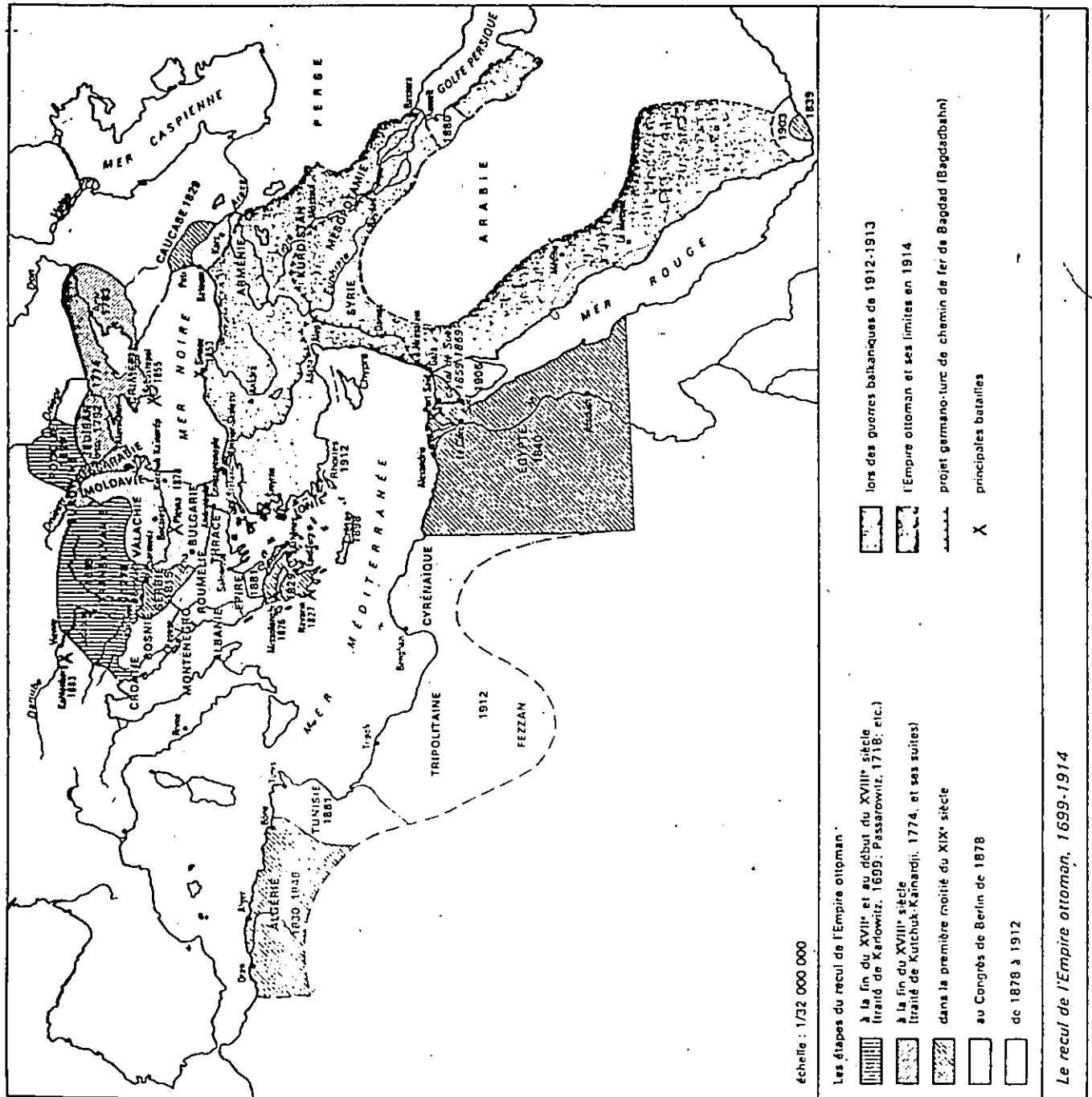
Carte de l'Arménie Ancienne
 EN 1914

Carte de l'Arménie Ancienne
 EN 1914

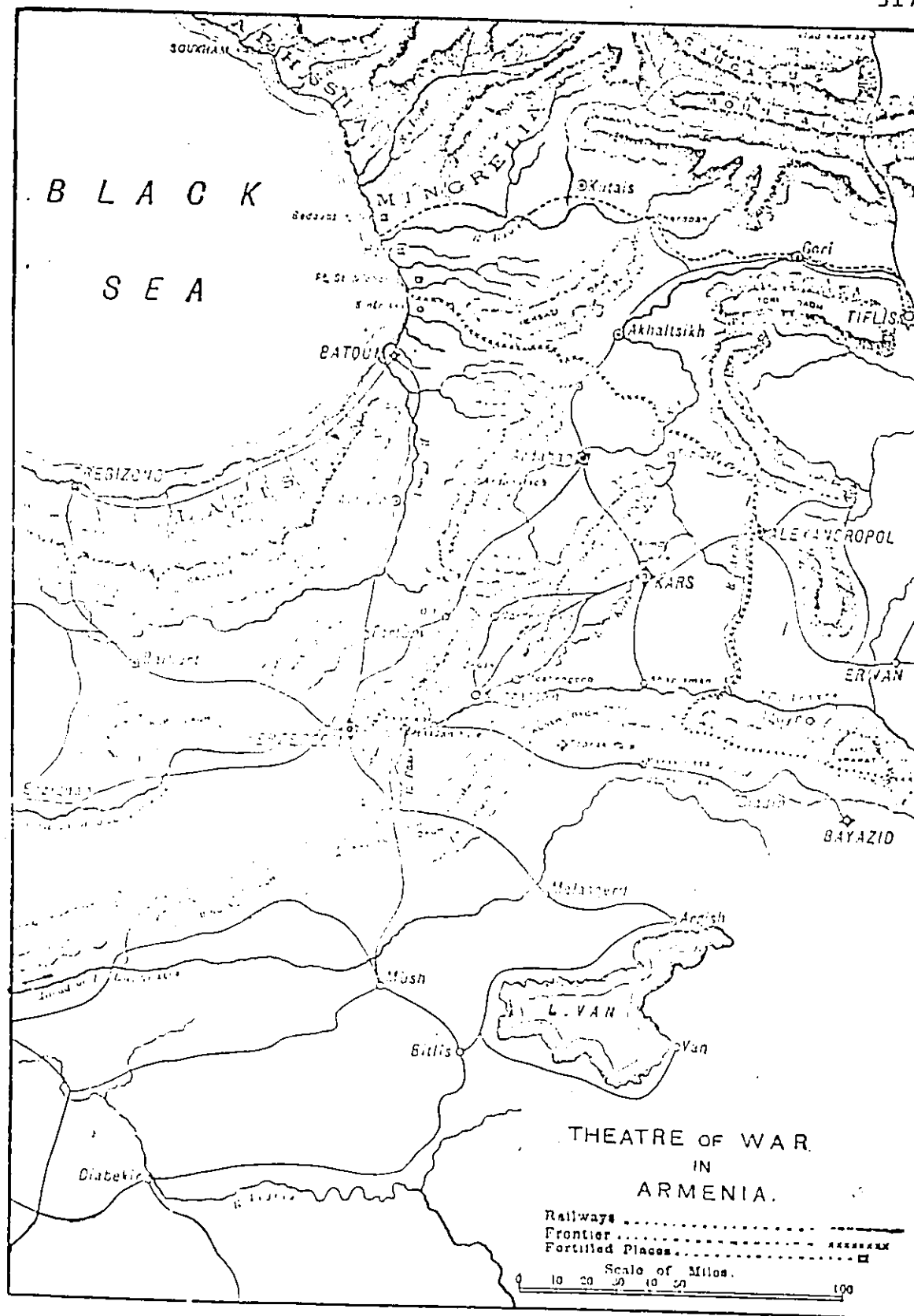
Carte de l'Arménie Ancienne
 EN 1914

Carte de l'Arménie Ancienne
 EN 1914

Carte de l'Arménie Ancienne
 EN 1914

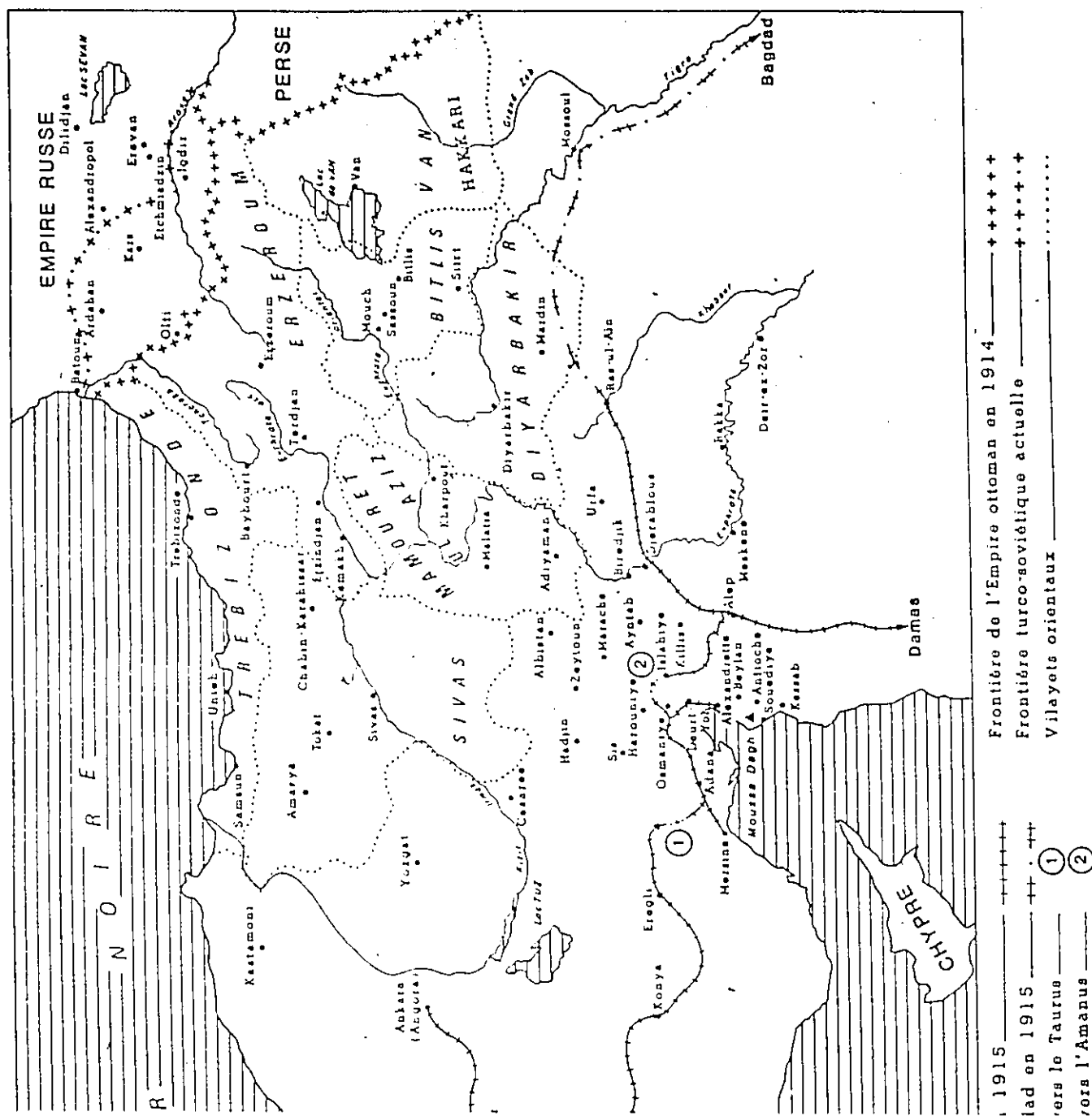


Carte (4): L'Empire ottoman
in Encyclopaediae Universalis, vol. 12

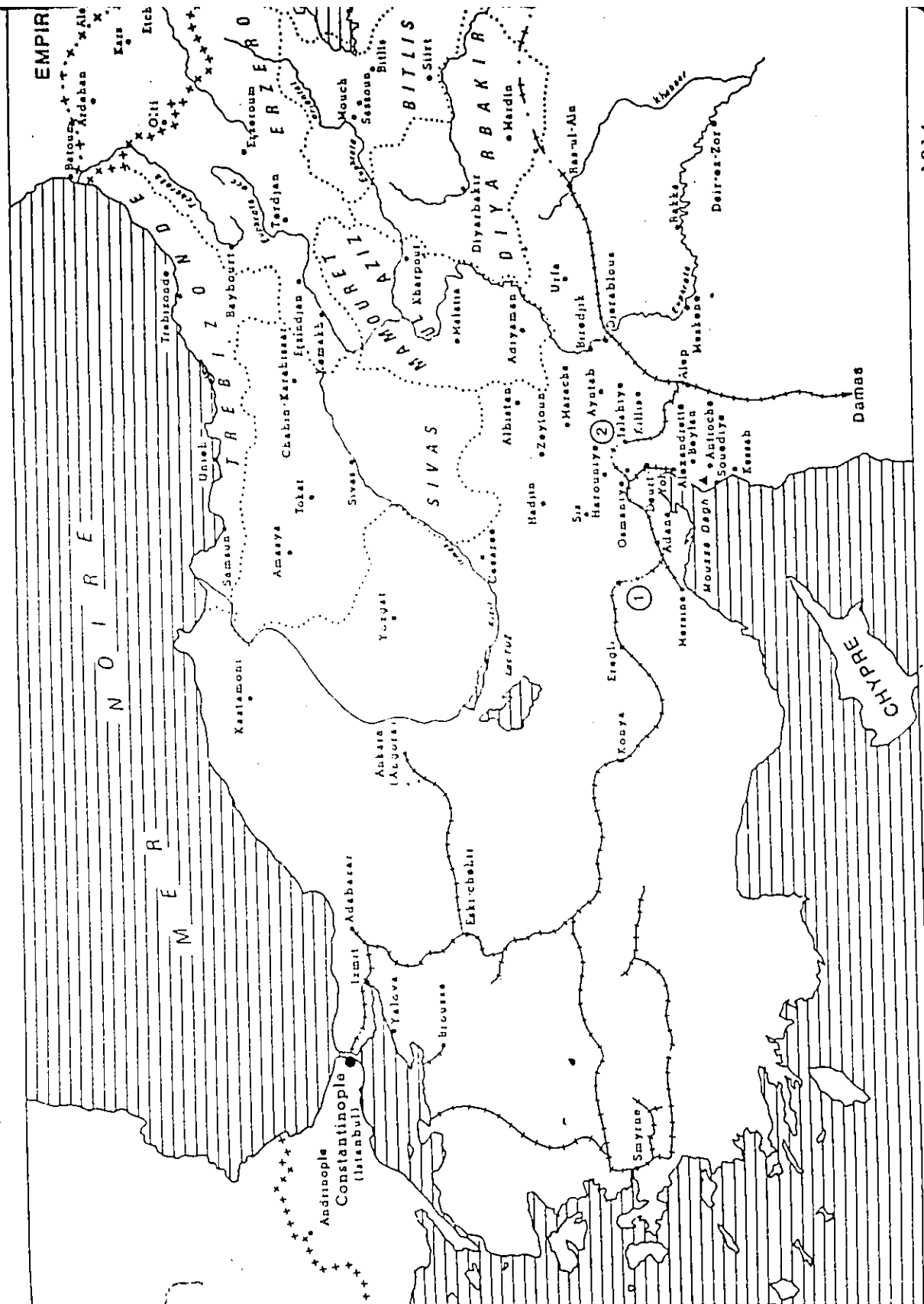


MAP OF THE SEAT OF WAR IN ARMENIA.

Carte (5): La région Kars-Batoum-Ardahan
in Cassell, P., Russo-Turkish War, vol. 1, p. 168



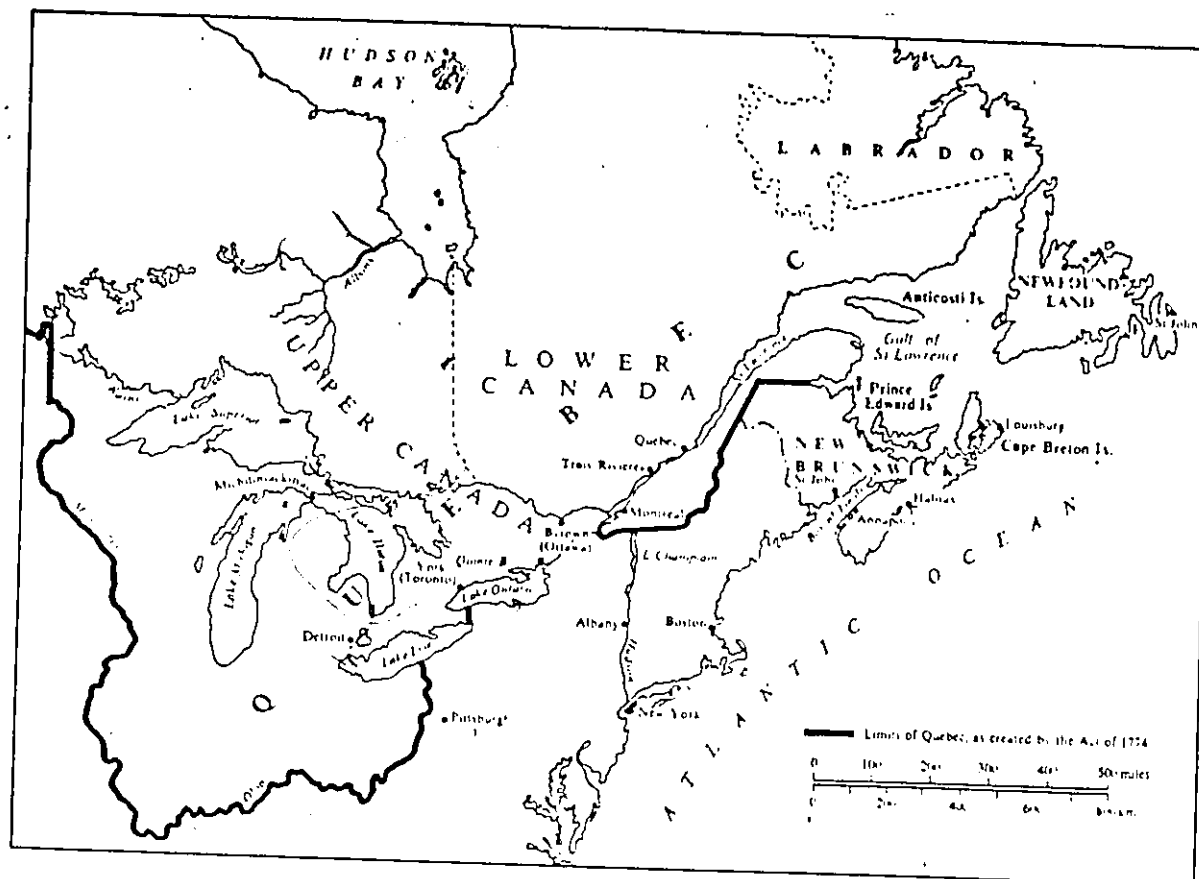
Carte (6): Le chemin de fer Berlin-Bagdad
in Lepsius, J., Archives du Génocide arménien, p. 248



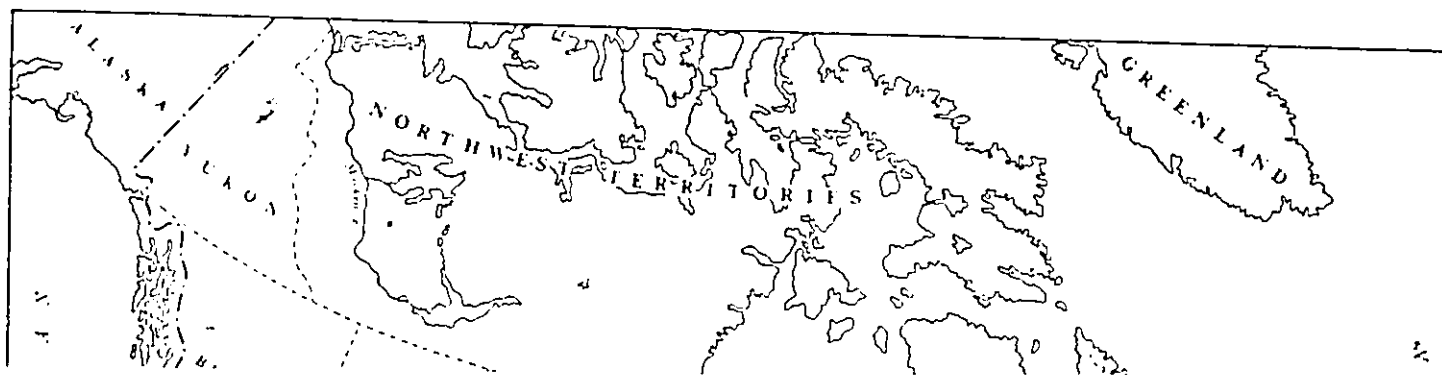
Chemin de fer en exploitation fin 1915 ————
 Tronçons inachevés du Berlin-Bagdad en 1915 ————
 Tunnels inachevés en 1915. A travers le Taurus ————
 A travers l'Amanus ————

Frontière de l'Empire ottoman en 1914 ————
 Frontière turco-soviétique actuelle ————
 Villayets orientaux ————

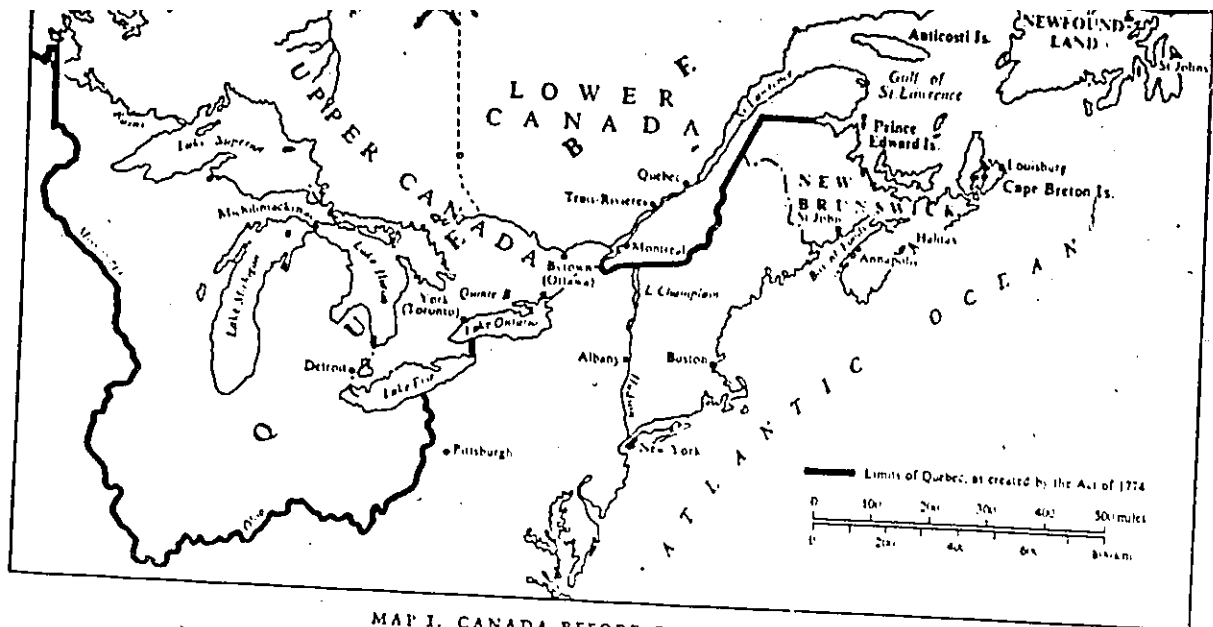
Carte (6): Le chemin de fer Berlin-Bagdad
 in Lepsius, J., Archives du Génocide arménien, p. 248



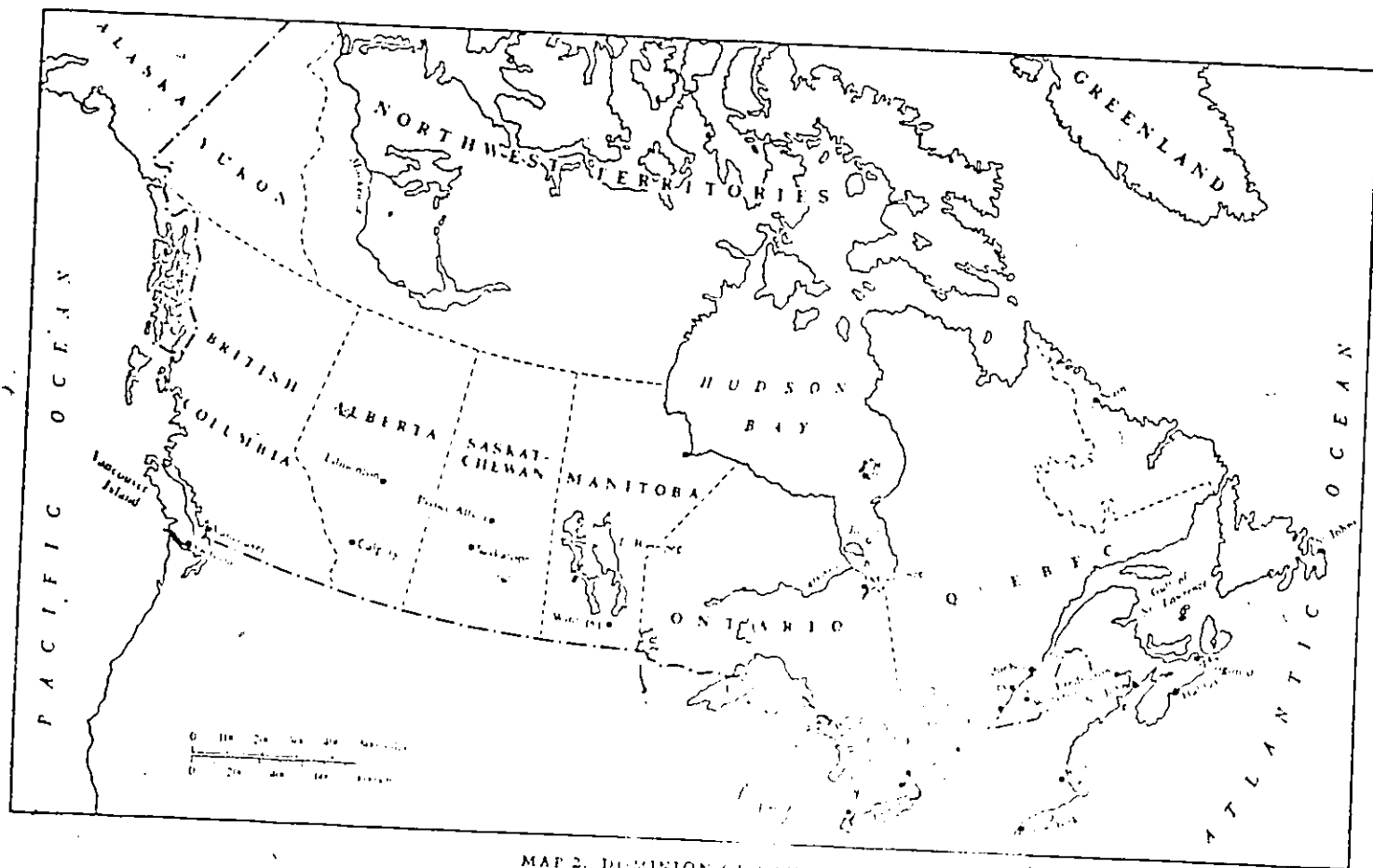
MAP I. CANADA BEFORE CONFEDERATION



Carte (8): Le Canada
in Handy, R.T., A History of the Churches in the
United States and Canada



MAP I. CANADA BEFORE CONFEDERATION



MAP 2. DOMINION OF CANADA

Carte (8): Le Canada
in Handy, R.T., A History of the Churches in the
United States and Canada

ANNEXE II

Les documents officiels

- 1 - Lettre du Cardinal Paul-Émile Léger
- 2 - Lettre du Patriarche I.P. Batanian
- 3 - La charte in Lettres Patentes
- 4 - Règlement interne



PAUL-EMILE LEGER
 ARCHEVEQUE DE MONTRÉAL
 CARDINAL DE LA SAINTE EGLISE

Attendu que nous avons la responsabilité pastorale de tous les fidèles de l'archidiocèse de Montréal;

Attendu que Sa Béatitudo Ignace Pierre XVI Batanian, Patriarche des Arméniens catholiques, nous a assuré la présence permanente à Montréal d'un prêtre qui serait chargé du soin pastoral des catholiques de rit arménien de notre archidiocèse;

Par les présentes, nous érigeons en communauté autonome, les fidèles du rit arménien catholique qui demeurent dans les limites de l'archidiocèse de Montréal.

Par conséquent, les fidèles du rit arménien, qui étaient auparavant confiés au soin pastoral des prêtres de l'église Saint-Sauveur sont dorénavant confiés au prêtre chargé du soin pastoral des Arméniens. Cette communauté sera appelée: "Communauté arménienne catholique de l'archidiocèse de Montréal".

Le prêtre nommé pour le soin pastoral de la communauté arménienne a envers les fidèles qui lui sont confiés une charge d'âmes équivalente à celle d'un curé. Cependant, pour éviter toute ambiguïté possible sur le plan civil, il ne portera pas le titre de curé.

Donné à Montréal, ce 31 décembre 1966.

+ Paul - S. Card. Leger

Archevêque de Montréal



PATRIARCAT ARMENIEN
CATHOLIQUE

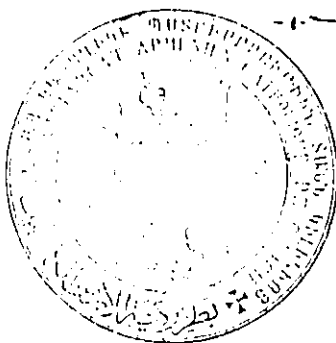
Nº 1056/39

IGNACE PIERRE XVI BATANIAN
PATRIARCHE ARMENIEN CATHOLIQUE

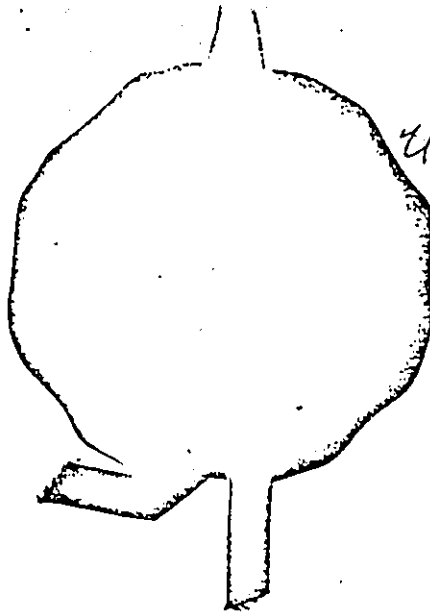
présente ses fraternelles et respectueuses salutations
à Leurs Excellences les Archevêques et Evêques du Canada et
porte à leur connaissance que le Très Révérend Archiprêtre
EDOUARD KURDY , du Clergé Patriarcal Arménien Catholique ,
est chargé des soins spirituels des fidèles Arméniens Catholiques
résidant au Canada .

Il prie , en conséquence , Leurs Excellences de bien
vouloir permettre au dit Archiprêtre d'accomplir sa tâche
et de lui prêter toute assistance possible , pour faciliter
l'exercice de son ministère sacerdotal auprès des fidèles
Arméniens Catholiques résidant dans leur Diocèses .

Beyrouth , le 7 Février 1967 .



Ignace P. XVI Batanian
PATRIARCHE ARMENIEN CATHOLIQUE



Thyngue de la province



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

ELIZABETH DEUX, PAR LA GRÂCE DE DIEU, REINE DU ROYAUME-UNI
DU CANADA ET DE SES AUTRES ROYAUMES ET TERRITOIRES,
CHEF DU COMMONWEALTH, DÉFENSEUR DE LA FOI.

"Lettres patentes

LA COMMUNAUTE ARMENIENNE
CATHOLIQUE DE MONTREAL

Enregistrées le
23 décembre 1969

Libro 1525
Folio 44

Le sous-secrétaire de la province,

R. Gauthier

A tous ceux que les présentes lettres concerne-
ront ou qui les verront,

SALUT:

ATTENDU QU'en vertu de la Loi des évêques
catholiques romains, Statuts refondus, 1964, chapi-
tre 304, le lieutenant-gouverneur peut, à la requête
d'un évêque, accorder, par lettres patentes émises
sous le grand sceau de la province, une charte cons-
tituant en corporation pour fins de religion, d'ensei-
gnement, d'éducation, de charité et d'hospitalisation,
tout conseil, comité, organisme ou oeuvre;

ATTENDU QUE Son Excellence Monseigneur
Paul Grégoire, archevêque catholique romain
de Montréal, résidant et domicilié en la
ville de Montréal, district de Montréal, a
présenté une requête déclarant: - - - - -

Qu'il existe, dans l'archidiocèse de
Montréal, un organisme connu sous le nom de
"LA COMMUNAUTE ARMENIENNE CATHOLIQUE DE
MONTREAL"; - - - - -

Qu'il est dans l'intérêt de cet organisme
qu'il soit régi par les dispositions de la

Loi des évêques catholiques romains, Statuts refondus, 1964, chapitre 304;

ET ATTENDU QUE les formalités prescrites par la loi pour cette constitution en corporation ont été remplies;

A CES CAUSES, en vertu des pouvoirs qui Nous sont conférés par la Loi des évêques catholiques romains, Statuts refondus, 1964, chapitre 304, Nous avons constitué et, par Nos présentes lettres patentes, constituons en corporation, sous le nom de "LA COMMUNAUTÉ ARMÉNIENNE CATHOLIQUE DE MONTREAL", l'organisme ci-haut mentionné décrétant que:

1 - Les fins de la corporation sont la religion;

2 - Le siège social de la corporation est en la ville de Montreal, district de Montreal, province de Québec;

3 - Pour la poursuite de ses fins, la corporation a les pouvoirs, droits et privilèges des corporations ordinaires, et spécialement les suivants:

- a) avoir un sceau et le modifier à volonté;
- b) ester en justice;
- c) acquérir, établir, ériger, posséder, maintenir, administrer et gérer des églises, chapelles, presbytères, cimetières, caveaux funéraires, et autres constructions;
- d) s'obliger et obliger autrui envers elle par tout mode légal quelconque et particulièrement par lettre de change, billet ou autre effet négociable;
- e) faire sur son crédit des emprunts de deniers par tout mode reconnu par la loi;
- f) hypothéquer ou nantir ses immeubles, donner en gage ou autrement affecter d'une charge quelconque ses biens meubles pour assurer le paiement de ses emprunts ou l'exécution de ses obligations;

- 3 -

g) émettre des obligations ou autres titres ou valeurs et les vendre, échanger, nantir ou mettre en gage;

h) nonobstant les dispositions du Code civil, hypothéquer, nantir ou mettre en gage, tout en conservant la possession, des biens meubles et immeubles, présents et futurs, pour assurer le paiement des obligations ou valeurs émises, donner une partie seulement de ces garanties pour les mêmes fins, et constituer telle hypothèque, tel nantissement ou tel gage par acte de fidéicommiss, conformément à la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (Statuts refondus, 1964, chapitre 275), ou à toute loi pouvant remplacer cette dernière;

i) placer ses fonds dans les valeurs autorisées aux paragraphes A à G de l'article 981o du Code civil, ainsi que dans des valeurs de corporations detenant ou administrant des biens ecclésiastiques ou religieux;

j) aider toute personne poursuivant une fin similaire à l'une des siennes, lui céder tout bien quelconque, gratuitement ou non, lui faire des prêts, cautionner ou garantir ses obligations ou engagements;

k) accepter tout don, legs ou autre libéralité;

l) acquérir, établir, maintenir, administrer et gérer toute oeuvre en relation avec ses fins;

m) acquérir, posséder, louer, détenir, administrer et aliéner des biens, meubles et immeubles, par tous modes légaux et à tout titre quelconque;

n) ériger, détenir, réparer, aménager, améliorer, transformer et utiliser toutes constructions et tous ouvrages utiles à la poursuite de ses fins, qu'il s'agisse d'in-

meubles dont la corporation est propriétaire ou d'immeubles dont elle a la jouissance, et contribuer ou aider de toute manière à l'érection, à l'aménagement et à l'entretien de ces ouvrages et constructions;

o) pourvoir à la subsistance et à l'entretien du curé ou du desservant de la communauté dont elle détient les biens et des personnes à son service;

p) céder, à titre gratuit ou à titre onéreux, la totalité ou une partie de ses oeuvres;

q) conclure avec toute autorité publique des arrangements de nature à favoriser la poursuite de ses fins, les mettre en oeuvre, exercer les droits et privilèges qui en résultent et remplir les obligations qui en découlent;

r) approuver, demander et obtenir, tout statut, ordonnance, ordre, règlement ou autorisation ou disposition législative ou administrative, qui serait de nature à lui profiter directement ou indirectement, et s'opposer à toute procédure ou demande qui pourrait être de nature à lui nuire directement ou indirectement;

s) être membre d'une caisse d'épargne et de crédit et y déposer ses fonds en tout ou en partie;

t) contribuer à une caisse de retraite ou à un régime d'assurance collective pour le bénéfice de ses employés ou des clercs attachés à ladite corporation;

u) faire des règlements concernant:

i) sa règle interne;

ii) la nomination, les fonctions, les devoirs et les pouvoirs de ses officiers, agents et employés;

- 5 -

iii) la nomination et la régie d'un comité exécutif et de comités spéciaux qui peuvent être créés pour la réalisation de ses fins;

iv) l'administration, la gestion et le contrôle de ses biens, oeuvres et entreprises;

v) la poursuite de ses fins d'une manière générale;

Ces règlements, ainsi que leur modification, révocabation ou abrogation entrent en vigueur sur approbation du Visiteur de la corporation ci-après mentionné;

4 - La corporation doit être spécialement autorisée par son Visiteur ci-après mentionné pour exercer les pouvoirs suivants:

a) le pouvoir d'acquérir, de louer ou d'aliéner des immeubles;

b) le pouvoir de faire de nouvelles constructions;

c) le pouvoir de placer des capitaux;

d) le pouvoir de faire des emprunts de deniers;

e) le pouvoir d'accepter ou de refuser une libéralité, à l'exception des dons manuels;

f) les pouvoirs énoncés aux paragraphes b, f, g, h, j, l, n, p, q, r et t de l'article 3 des présentes;

5 - Le Visiteur de la corporation est l'archevêque catholique romain de Montréal, ou le clerc spécialement désigné par lui à cette fin;

Le Visiteur peut visiter la corporation en tout temps et se rendre compte de tout ce qui concerne l'administration et la régie de ses affaires; il peut, mais sans pré-

- 6 -

judice des droits des tiers, l'obliger à faire tout ce qu'il juge utile et nécessaire pour la régie, l'administration et le perfectionnement de ses oeuvres et à cesser de faire tout ce qu'il juge ne pas être approprié ou nécessaire à telles fins;

6 - Un certificat du chancelier de l'archevêché de Montréal constituera pour toutes fins la preuve qu'une personne est membre du conseil d'administration de la corporation, occupe la fonction d'archevêque de l'archidiocèse de Montréal ou occupe la fonction de Visiteur de la corporation;

7 - Les pouvoirs de la corporation sont exercés par son conseil d'administration;

8 - Le conseil d'administration est composé de dix (10) administrateurs nommés par le Visiteur.

9 - Les officiers de la corporation sont les suivants:

- a) le président;
- b) le vice-président;
- c) le secrétaire;
- d) le trésorier.

10 - Le président est nommé par le Visiteur et choisi parmi les administrateurs.

11 - Le vice-président, le secrétaire et le trésorier sont nommés par le conseil d'administration et choisis parmi les administrateurs.

12 - Les officiers de la corporation ont les pouvoirs suivants:

- a) le président est l'officier en charge de la corporation. Il préside toutes les assemblées de la corporation. Il accomplit tout ce qui lui est demandé, tant par le

conseil d'administration que par le Visiteur. Il représente officiellement la corporation lorsque cela est nécessaire, à moins qu'une autre personne ne soit nommée à sa place pour des cas déterminés;

b) le vice-président remplace le président et s'occupe de toutes autres fonctions que lui demande le président;

c) le secrétaire voit à la rédaction des procès-verbaux des assemblées de la corporation et les signe avec le président après lecture et approbation par l'assemblée; il certifie les extraits des registres qui lui sont confiés; il accomplit toutes les autres tâches qui lui sont confiées à l'occasion par le conseil d'administration;

d) le trésorier remplit sa fonction sous le contrôle général du conseil d'administration et il accomplit toutes les tâches qui lui sont demandées à l'occasion par le conseil d'administration.

13 - La corporation doit garder, à son siège social, une copie certifiée de tout acte de fiducie auquel elle a participé, et toute personne intéressée peut y référer et en prendre des extraits sans frais et en tout temps.

14 - La corporation doit garder, à son siège social, un ou plusieurs registres contenant:

a) une copie de ses lettres patentes;

b) les règlements passés en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés;

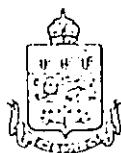
c) les nom, prénoms, nationalité, adresse, profession et fonction de chacun des membres du conseil d'administration et du Visiteur, indiquant pour chacun, la date de son entrée en fonction et celle où il a cessé d'occuper cette fonction.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province; Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable HUGUES LAPOINTE, C.P., C.R., lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, à Québec, ce cinquième jour de décembre l'an de grâce mil neuf cent soixante-neuf et de Notre Règne le dix-huitième.

Par ordre,

Le sous-secrétaire de la province,



COMMUNAUTÉ ARMÉNIENNE CATHOLIQUE DE MONTRÉAL

CORPORATION DE LA COMMUNAUTE ARMENIENNE CATHOLIQUE DE MONTREAL

Règlement Interne

Préambule

Raison sociale

Art 1- La Corporation de la Communauté Arménienne Catholique de Montréal érigée comme telle par ~~lettre~~ patente du Lieutenant Gouverneur de la Province du Québec, en date du 23 décembre 1969, vu l'article "U" de sa charte, édicte le présent règlement.

Adhésion

Art 2- Tout Arménien Catholique des deux sexes indistinctement, domicilié à Montréal ou dans ses périphéries, fait partie de la Communauté Arménienne Catholique de Montréal, et a droit à participer à ses assemblées dans les conditions citées ci-après

Chapitre 1

Assemblées Générales

(c.f. Loi des Fabriques N. 88 à 55 et projet de règlement de Fabrique ch.3, N. 1,2,3).

- Art 3- L'Assemblée générale de la Corporation est formée par tous les Arméniens Catholiques demeurant dans le diocèse de Montréal et dans ses périphéries immédiates.
- Art 4- Elle peut être ordinaire ou extraordinaire.
- Art 5- L'Assemblée générale ordinaire doit être convoquée une fois par an pour prendre connaissance du rapport annuel de l'Administration et élire trois membres, pour l'exercice de l'année suivante. Les membres sortants peuvent être réélus.
- Art 6- Elle est convoquée par le président de la Corporation. La convocation doit être annoncée au moins deux fois dans le feuillet paroissial et trois fois à l'Eglise, durant les Messes du Dimanche.
- Art 7- L'Assemblée sera tenue de préférence le deuxième samedi du mois de Novembre de chaque année.
- Art 8- L'Assemblée générale est appelée extraordinaire quand elle est convoquée indépendamment de la session ordinaire :
- à la demande du Visiteur ;
 - Chaque fois que le président le juge nécessaire ;

- à la demande écrite de vingt cinq membres de la corporation parmi ceux qui auront régulièrement payé une cotisation annuelle de 60 dollars au minimum.

- Art 9- La convocation aux assemblées générales extraordinaires sera annoncée durant deux dimanches consécutifs à toutes les Messes.
- Art 10- La présence de dix membres est suffisante pour constituer le quorum, sauf pour le cas des assemblées convoquées à la demande de 25 membres. Dans ce cas il est au moins de vingt-cinq.
- Art 11- Aurent droit de vote aux assemblées générales seuls les membres qui auront payé régulièrement une cotisation annuelle de 25 dollars au moins.
Tous les autres membres de la Communauté ont le droit d'assister aux Assemblées générales et d'y exprimer leurs opinions à titre consultatif.
- Art 12- L'Assemblée a lieu à l'endroit et à l'heure indiqués dans la convocation qui doit préciser aussi l'ordre du jour.
- Art 13- Toute Assemblée générale est nécessairement présidée par le Chef spirituel de la Communauté ou par toute autre personne qu'il aura déléguée pour cette fin.
- Art 14- Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix.

Chapitre 2

Des Administrateurs

(c.f. la Charte 7 & 8 ; Loi des Fabriques des N. 34-42
Projet de règlement, chap. 2, N.1-4).

- Art 15- Les Administrateurs sont élus par l'Assemblée générale ordinaire.
- Art 16- Les Administrateurs entrent en charge après la ratification de leur élection par le Visiteur, à partir du premier janvier de chaque année.
- Art 17- Toute personne membre de la Communauté, peut être élu administrateur.
 - s'il n'en est pas empêché par un Tribunal Ecclésiastique
 - s'il n'est pas frappé de déchéance civique.
 - s'il se soumet aux dispositions du présent Règlement.
 - s'il verse une cotisation annuelle minima de 60 dollars.
- Art 18- La durée de la charge d'administrateur est de trois ans ; elle est entièrement gratuite.
- Art 19- Un administrateur est libre de démissionner. Sa démission devra être présentée par écrit au Président de l'Administration, qui la soumettra au Conseil pour étude et, éventuellement, pour approbation.

A. Le Président :

- a- engage ses auxiliaires
- b- engage les employés
- c- est responsable de l'administration courante de la fabrique.
- d- représente officiellement la fabrique dans toutes les circonstances à moins de dispositions spéciales.
- e- autorise les dépenses n'excédant pas 250 dollars, qui en raison de leur urgence, ne peuvent être différées pour être soumises à l'assemblée des administrateurs.
- f- Il peut tenir la petite caisse.

B. Le Vice-Président :

- a- remplace le Président durant son absence.
- b- accompagne le Président dans les réunions officielles, qui exigent la présence d'un laïc et agit dans ces cas comme président.
- c- reste en charge tant qu'il n'est pas révoqué par le Visiteur ou par le Conseil et tant qu'il n'a pas démissionné.

C. Le Secrétaire :

accomplit les tâches qui lui sont confiées par l'Assemblée et reste en fonction tant qu'il n'a pas été révoqué par le Visiteur ou par le Conseil et qu'il n'a pas démissionné.

D. Le Trésorier :

- a- prépare les chèques pour acquitter les dépenses de la Corporation.
- b- tient régulièrement les livres de comptabilité de la Corporation et conserve au siège les pièces justificatives des paiements effectués.
- c- fournit à l'Assemblée les renseignements sur l'état financier de la Corporation depuis la dernière réunion.
- d- dresse, à la fin de chaque année, le rapport financier de la Corporation pour toute l'année.
- e- élabore, au moins deux mois avant le début de l'année financière, le budget estimatif de la Corporation pour l'année suivante.
- f- exécute les décisions confiées à ses soins par la corporation.
- g- reste en fonction tant qu'il n'a pas été révoqué par le Visiteur ou le Conseil et tant qu'il n'a pas démissionné.

Dans tous les cas, la décision du Conseil relative à la démission d'un administrateur ne prendra effet qu'à partir de sa ratification par le Visiteur.

- Art 20- Un membre de l'administration qui manquerait à trois réunions consécutives sans motifs valables, sera considéré, par le fait même, démissionnaire. Son cas est alors référé au Visiteur pour approbation.
L'intéressé, informé à temps par avis recommandé, a le droit d'appel auprès du Visiteur durant les quinze jours qui suivront la réception de l'avis en question.
- Art 21- Si l'acceptation de la démission d'un administrateur est entérinée par le Visiteur, celui-ci nommera pour la même durée que le démissionnaire avait à exercer, un remplaçant choisi dans une liste de trois candidats présentés par le Conseil.
- Art 22- Le Visiteur, pour des raisons qu'il aura jugées valables, peut démettre un ou plusieurs membres de leurs charges respectives ou dissoudre le Conseil dans son ensemble.
- Art 23- En cas du renvoi du Conseil dans son ensemble, le Visiteur convoquera une assemblée générale extraordinaire pour procéder à l'élection du nouveau Conseil, dans un délai de trente jours à compter de ce renvoi.
- Art 24- Le Conseil d'administration doit se réunir au moins, une fois par mois, et chaque fois que le président ou trois administrateurs le jugeront nécessaire.
- Art 25- Les convocations peuvent être lancées par lettre, par téléphone, par télégramme ou par toute autre entente convenue entre les membres.
- Art 26- Toutefois, on ne peut reprocher à un membre d'avoir manqué une réunion que dans le cas où l'on pourrait établir qu'il a été dûment notifié à temps du jour, de l'heure et de l'endroit de la réunion.

Chapitre 3

Des Officiers

(c.f. La Charte N.16-26 et Projet A, B et C).

- Art 27- Les officiers de la Corporation seront choisis parmi les administrateurs selon le mode indiqué par la Charte aux articles 16-26.
- Art 28- En plus des charges prévues par la Charte aux articles précités, ils peuvent exercer les attributions suivantes :

Chapitre 4

Des Finances

Art 29- Les finances de la Corporation de la Communauté Arménienne Catholique de Montréal sont constituées par :

- a- Les cotisations des membres
- b- Les donations sous diverses formes
- c- Les subventions
- d- Les recettes des organisations.

Art 30- La Corporation aura trois divers comptes en banque.

- a- une petite caisse
celle-ci contiendra une somme légèrement supérieure aux dépenses courantes mensuelles.
Les retraits se feront sur la base de chèques signés par le Chef Spirituel de la Communauté.
- b- un compte-courant
celui-ci comprendra les sommes nécessaires à l'administration générale.
Les retraits se feront sur la base de chèques signés par le Chef Spirituel de la Communauté conjointement avec le Trésorier ou le Vice-Président.
Durant l'absence de l'une de ces trois personnes habilitées à signer ces chèques, le Conseil de la Communauté délèguera ce pouvoir à l'un de ses membres et en communiquera le nom à qui de droit.
- c- un compte d'épargne spécial
Aucun retrait direct ne peut être fait par chèque. Tout retrait de ce compte spécial nécessite une décision motivée du Conseil de la Communauté.
Cependant le Chef Spirituel de la Communauté est habilité à transférer des sommes nécessaires du compte d'épargne spécial aux autres comptes a et b de la Communauté.

Dispositions spéciales

Modifications

Art 31- Toute modification à ce règlement doit recueillir l'approbation de l'Assemblée générale aux deux tiers des voix et revêtir la signature du Visiteur pour être légale et exécutive.

ANNEXE III

Les relevés des feuillets paroissiaux

1967-1983

Feuilles paroissiales de la Communauté arménienne catholique de Montréal

Bilan des années 1967 à 1983

Années	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	Total
1. Baptêmes	30	24	30	20	33	21	35	36	44	46	27	15	34	34	22	--	43	504
2. Mariages	14	14	13	18	20	26	22	18	22	9	14	2	18	11	4	--	8	233
3. Donateurs	--	--	--	46	288	378	421	426	438	550	430	421	512	592	466	564	420	5952
4. Montants des dons	7283	1382	6821	5068	5720 ₂	9513	7256	14864	15268	48777	25382	30629	82527	36650	66550	291176	108300	\$765366.
5. Activités	5	10	5	9	8	6	10	5	9	9	20	23	13	25	4	11	31	203
6. Divers	--	1	3	3	1	--	1	3	1	4	3	4	7	4	14	6	29	84

Feuillets paroissiaux de la Communauté arménienne catholique de Montréal

Bilan de l'année 1967

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1. Baptêmes	2	2	3	2	3		7	2	4	1	2	2	30
2. Mariages	1			3	1	1	1	1	3	2		1	14
3. Donateurs													
4. Montants des dons	(2087)	(685)	(352)	1015	864	1211	1968	864					\$9283.
5. Activités							1			1		3	5
6. Divers													

DETAILS

5. Activités

Juillet: Soirée artistique (le 20 juillet).
 Octobre: Réunion des "jeunes couples".
 Décembre: Premier bal de la communauté.
 Réveillon. Messe de minuit.

6. Divers

Feuillets paroissiaux de la Communauté arménienne catholique de Montréal

Bilan de l'année 1968

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1. Baptêmes	1	1		3	1	2	2	1	6	2	1	4	24
2. Mariages				2	2	4		1	1	1	1	2	14
3. Donateurs													
4. Montants des dons													\$1582.
5. Activités	2	2			2	1				1		2	10
6. Divers									1				1

DETAILS

5. Activités

Janvier: Réveillon. Messe de minuit.
 Février: Grand Bal de la Communauté.
 Réunions des comités des loisirs, des Finances et d'accueil.
 Mai: Première communion. Réunion des comités.
 Juin: Excursion.

6. Divers

Septembre: Adhésion à l'Encyclyque "HUMANAE VITAE" sur la régulation des naissances.
 Octobre: Fondation de la communauté arménienne catholique de Toronto.
 Novembre: Constitution du premier comité de jeunes de la Communauté.

Feuillets paroissiaux de la Communauté arménienne catholique de Montréal

Bilan de l'année 1969

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1. Baptêmes	1	1		1	2	3	4	3	3	3	4	5	30
2. Mariages				1		2	2	1	3	1	1	2	13
3. Donateurs													
4. Montants des dons									165	240			\$6821.
5. Activités			1		1	1						2	5
6. Divers					1				1		1		3

DETAILS

5. Activités

Mars: Bal annuel prévu en mai.
 Mai: Première communion.
 Juin: Tirage d'une voiture Cougar.

Décembre: Réveillon. Dépouillement de l'arbre de Noel.

6. Divers

Mai: Nouvelle église.
 Septembre: Excursion.
 Novembre: Achats pour la décoration de l'Eglise.
 Décembre: Reconnaissance de la Communauté en tant que "Corporation civile".

Feuillets paroissiaux de la Communauté arménienne catholique de Montréal

Bilan de l'année 1970

MOIS	J	F	M	A	M	A	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1. Baptêmes	1	2	4	3	2	1			1	1	2	3		20
2. Mariages					5	1	2		4	2	2		2	18
3. Donateurs												25	21	46
4. Montants des dons												526	441	\$5068.
5. Activités	1		1	1	1				1				4	9
6. Divers		1									1	1		3

DETAILS

5. Activités

Janvier: Bénédiction des maisons.
 Mars: Elections pour le Conseil de la communauté prévue pour le 2 mai.
 Avril: Première communion prévue pour le 31 mai.
 Mai: Soirée de la fête des mères.
 Août: Nouveau Conseil d'Administration élu pour la communauté.

6. Divers

Février: Croisière en Égypte, Liban, Syrie.
 Octobre: Visite de la Communauté de Toronto.
 Novembre: Réunion du Chef de la communauté de Montréal avec les chefs des communautés américaines.

Feuilles paroissiaux de la Communauté arménienne catholique de Montréal

Bilan de l'année 1971

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1. Baptêmes	3	3	2	1	5		2	2	3	6	4	2	33
2. Mariages	2	2	2	1	1	2	4	2		1		3	20
3. Donateurs	41	45	43	40	36		32		16		35		288
4. Montants des dons	1381	1015	505	463.50	1010		451		310		585		\$5720.50
5. Activités		1		1	2		1	1		1		1	8
6. Divers						1							1

DETAILS

5. Activités

Février: Réunion du Conseil de la Communauté.
 Avril: Commémoration des massacres arméniens le 25/04.
 Mai: Soirée familiale pour la fête des mères le 22/05. Première communion le 30/05.

Juillet: Pique-niques en communauté.
 Août: Précision à propos des excursions.
 Octobre: Réunion d'étude le 14/11.
 Décembre: Arbre de Noël pour les enfants le 2/01.

6. Divers

Juin: Croisière au Liban et au Caire.

Feuilles paroissiaux de la Communauté arménienne catholique de Montréal

Bilan de l'année 1972

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1. Baptêmes	2	2	2	2	1	3	3	2	2	1	1	1	21
2. Mariages				4	4	1	3	2	7	1	1	3	26
3. Donateurs	55	61		52	33	33	39	19		28	30	28	378
4. Montants des dons	2053	1390		807	1085	914	922	760		467	570	545	\$9513.
5. Activités	1			1	1			1		2			6
5. Divers													

DETAILS

5. Activités

Janvier: Visite du "Papa Noel" le 8 janvier.
 Avril: Première communion le 28 mai.
 Mai: Journée mondiale des vocations le 23 avril.
 Août: Fête de l'Assomption le 13/08.
 Octobre: Elections communautaires le 12/11.
 Inauguration de la Maison de la Communauté.

6. Divers

Feuillets paroissiaux de la Communauté arménienne catholique de Montréal

Bilan de l'année 1973

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1. Baptêmes	1	1	1	1	2	7	3	4		8	5	2	35
2. Mariages				2	2	2	5	3		4	1	3	22
3. Donateurs	50	50	60	33	38	38	43	36		27	24	22	421
4. Montants des dons	808	1170	995	555	635	529	615	614		523	315	497	\$7256.
5. Activités				1	2	1				1	3	2	10
6. Divers								1					1

DETAILS

5. Activités

Avril: Première communion le 27/05.
 Mai: Fête des mères le 13/05. Bingo prévu pour juin.
 Juin: Bingo le 3/06.

Sept./Oct.: Dîner dansant prévu pour le 3/11.
 Novembre: Réveillon en décembre. Ste-Barbe. Assemblée Générale le 16/12.
 Décembre: Dépouillement de l'arbre de Noël le 30/12. Arrivée d'un nouveau prêtre.

6. Divers

Août: Ouverture d'un centre communautaire.

14 Décembre: Arrivée du premier curé de la Communauté arménienne catholique de Toronto, Père Elie Kiredjian.

Feuillet paroissiaux de la Communauté arménienne catholique de Montréal

Bilan de l'année 1974

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1. Baptêmes		1	3	3	5	3	1	2	5	2	7	4	36
2. Mariages	1	1	2		1	4	1	2	4	2			18
3. Donateurs	54	63	55		38	42			23	34	31	86	426
4. Montants des dons	1520		1344		875	1011			585	647	490	2820	\$14864.
5. Activités		1								1	1	2	5
6. Divers		3											3

DETAILS

5. Activités	Février:	6. Divers	Février:
Bal masqué le 09/02/74.		Formation d'un comité de jeunes.	Formation d'un comité de jeunes.
		Création d'un centre communautaire.	Création d'un centre communautaire.
		Dîner dansant au Sheraton.	Dîner dansant au Sheraton.
Octobre:			
Novembre:			
Décembre:			

Feuilles paroissiaux de la Communauté arménienne catholique de Montréal

Bilan de l'année 1975

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1. Baptêmes	4	2	2	2	1	8	1	2	8	2	7	5	44
2. Mariages				3	3	3	2	2	1	2	2	4	22
3. Donateurs	50	43	48	57	31	34	17	19	46		28	65	438
4. Montants des dons	976	1036	1025	1650	1883	585	327	336	1021		2285	2072	\$15268.
5. Activités			2	1		3	1		1			1	9
6. Divers										1			1

5. Activités

Mars: Réception de Pâques. (Prévision). Communication des noms des trois nouveaux membres (élus) du Conseil.

Mai: Partie de sucre à venir le 13/04/75.

Juin: Réunions: a) du comité culturel
b) du comité des loisirs
c) du conseil de la communauté.

Juillet: Compte rendu de la première séance culturelle.

Septembre: Soirée dansante de souscription prévue pour le 15 novembre.

Décembre: Soirée-discothèque prévue pour la mi-janvier.

6. Divers

Octobre: Aide aux "sinistrés" Libanais.

Feuillets paroissiaux de la Communauté arménienne catholique de Montréal

Bilan de l'année 1976

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1. Baptêmes	2	2		7	6	5	8	2	3	5	5	1	46
2. Mariages						1	2	1	2	2	1		9
3. Donateurs	68	96	8	53		26	65	35	69	39	56	35	550
4. Montants des dons	20004	2608	490	1212		466	3619	677	13641	822	4410	828	\$48777.
5. Activités				3	1		1		1	2	1	1	9
6. Divers			1		1	2							4

DETAILS

5. Activités

Avril: Bal de la communauté (3 avril). Thé d'honneur en mai. Tirage des oeufs de Pâques.
 Mai: Première Communion le 30 mai.
 Juillet: Bénédiction des maisons.
 Septembre: Elections prévues pour le mois de décembre.
 Octobre: Dîner de la Sainte-Barbe prévu pour le 5 décembre. Assemblée générale ordinaire le 12/12/76.

6. Divers

Mars: Projet d'aide aux sinistrés du Liban.
 Mai: Excursion début juin.
 Juin: Recensement le 1er juin. Congrès eucharistique à Philadelphie.

Bilan de l'année 1976 (suite)

DETAILS

5. Activités

Assemblée générale remise à
janvier 1977.

Dixième anniversaire de la Commu-
nauté.

Novembre:

Décembre:

Décembre:

6. Divers

La Communauté compte 500 familles.
Bilan religieux: 345 baptêmes,
195 mariages, 58 décès.
Bilan financier: une résidence, un
terrain et un dépôt de \$25,000.

Feuilles paroissiaux de la Communauté arménienne catholique de Montréal

Bilan de l'année 1977

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1. Baptêmes	2	2	2		3	4	4	1		5	1	3	27
2. Mariages	1			2	2	1	5	1	1	1		8	14
3. Donateurs		55	48	47	46	46	55	24		39	19	51	430
4. Montants des dons		1517	3074	978	4370	882	4168	483		2400	3155	4355	\$25382.
5. Activités	2	3	1	3	2	2	1	2		1		3	20
6. Divers	1			1							1		3

DETAILS

5. Activités

Janvier: Réveillon du jour de l'An. Jour de l'An.
Assemblée générale (9 janvier).

6. Divers

Janvier: On a reçu la lettre anonyme d'un homme pas d'accord avec la fondation de l'Eglise (manque de population).
P.E.K. énonce les raisons du contraire:
- population suffisante
- on mesure les besoins d'une Eglise par "l'attachement de ses fidèles"
- vitalité et besoin de la jeunesse arménienne de Montréal.

Février: Dîner communautaire. Bénédiction des maisons. 3 nouveaux membres. AVOIRS DISPONIBLES (au 1-1-77) \$35,760.00
Solde total: \$82,316.00
Mars: Bal annuel de la Communauté.

Bilan de l'année 1977 (suite)

DETAILS

5. Activités

Avril: Rameaux. Première communion. Bénédiction des maisons. Oeufs de Pâques.
 Mai: Fête des mères. Première communion.
 Soirée familiale arabe. Tirage.
 Juin: Fête des pères. Election des commissions scolaires.
 Juillet: Résultats du tirage.
 Août: Assomption. Voyage du P.E.K.
 Octobre: Soirée de souscription.

Décembre: Dîners de Noël et du Nouvel An.
 Réveillon du Jour de l'An. Ste-Barbe.

6. Divers

Coopération avec les communautés Libanaises, communauté Maronite.

Avril:

Novembre:

Visites de représentants d'autres communautés:

- Arménienne de Détroit
- Melchites de Caracas

Feuillets paroissiaux de la Communauté arménienne catholique de Montréal

Bilan de l'année 1978

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1. Baptêmes	1	1	3	3	3	4							15
2. Mariages	1				1								2
3. Donateurs	20	23	67	36	46	43	43			46	43	54	421
4. Montants des dons	1342	3215	1428	2201	999	3499	6300			6760	2640	2245	\$30629.
5. Activités	1	1	2	5	3	2	1		2	1	2	3	23
6. Divers		1				2						1	4

DETAILS

5. Activités

Janvier: Assemblée générale (22/1/780; Rapport affaires de la Communauté; Comité des loisirs, rapport financier.

Février: Grand dîner familial; Commémoration des héros arméniens (Vartan et ses compagnons).

Mars: Bal annuel. Vendredi Saint. Pâques, les oeufs colorés.

Avril: Commémoration du GENOCIDE 1915-1918. Bal annuel. Partie de sucre. Bénédiction des familles. Première communion.

Mai: Tirage annuel. Voyages organisés (avec contribution au projet). Fête des mères.

6. Divers

Février: Bilan de l'exercice financier 1977 avec le FONDS de souscription pour le projet FOYER.

Bilan de l'année 1978 (suite)

DETAILS

5. Activités

Fête des pères. Le tirage de la loterie.

Juin:

6. Divers

Manque de participation aux activités proposées (Fête des mères). Concert. Comité des loisirs. Aussi transformation des fleurs à l'enterrement de la famille GABREAU en dons pour le projet serait souhaitée. Hommage au maestro de la chorale Ludvig Philippsson et à son frère.

Juin:

Fête de St-Grégoire.

Juillet:

4e soirée de souscription. Messe pour la visite de Son Excellence Monseigneur J. Kasparian.

août:

Le Vatican fait un don de \$3000.00 à la Communauté.

Octobre: Soirée de souscription.

Novembre: Présentation de la pièce "MAFICHE

FAYDA". Vente de jouets au profit du projet.

Décembre: Visite du Père Noël. Réveillon. Bénédiction des maisons.

Décembre:

Indifférence des membres de la Communauté selon le taux de participation au comité des loisirs et à la soirée de souscription.

Feuillets paroissiaux de la Communauté arménienne catholique de Montréal

Bilan de l'année 1979

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1. Baptêmes	1	2	2	2		4	5	7	7	3	6		34
2. Mariages				1	1	3	7	3	2	1			18
3. Donateurs	51	58		85	75	58			49	54	39	43	512
4. Montants des dons	2590	1395		3083	4476	1763			1863	3875	1267	62215	\$82527.
5. Activités	3	3		1	1	2			1	1		1	13
6. Divers		1	1	1		1			1	1	1		7

DETAILS

5. Activités

Janvier: Visite du Père Noël aux enfants. Journée pour les nouveaux immigrants. Comité des loisirs (soirée de souscription, comédie, dîner de la Sainte-Barbe) suspend ses activités (insuccès).
 Février: Fête de la Chandeleur. Journée des Arméniens du Liban. Assemblée générale de la Communauté.

6. Divers

Février: Pourquoi acheter une église ou en construire une. Ici commencent les souscriptions pour la construction d'une église.
 Mars: Dans le cadre des visites du P.E.K., les fidèles manifestent de l'intérêt pour le projet de FOYER.

Avril: La première communion. Bénédiction des maisons.
 Mai: Fête des mères.

Bilan de l'année 1979 (suite)

DETAILS

5. Activités

Fête de St-Grégoire. Fête des pères.

Tirage.

Assomption

Juin:

Août/Sept.:

Octobre:

Soirée de souscription.

Décembre:

Noël - messe et réception.

6. Divers

Seconde phase du projet (aperçu détaillé par un ingénieur).

Compte rendu de l'état du projet.

Refus de faire publicité. Refus d'hypothèques. Le FOYER permettrait d'assurer la place de la Communauté dans la société.

Protestation de la Communauté au sujet du changement de l'Ambassade CANADIENNE de TEL-AVIV à JERUSALEM.

Mort de S.B. Ignace Pierre XVI Batanian.

Juin:

Août/Sept.:

Octobre:

Novembre:

Feuilletts paroissiaux de la Communauté arménienne catholique de Montréal

Bilan de l'année 1980

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1. Baptêmes	2	1	4	1	3	1	2	10	4	2	1	3	34
2. Mariages	1				1	1	2	3	1	2			11
3. Donateurs	98	69	70		85	72	40	30		35	40	53	592
4. Montants des dons	10180	800	3170		5200	4285	2595	970		1865	4545	3040	\$36650.
5. Activités	2	3	4	3	3	2	2	3		1	1	1	25
6. Divers		1					1			1	1		4

DETAILLS

Janvier:	5. Activités	6. Divers
Février:	Dimanche 3. Chandeleur. Bénédiction des cierges et des maisons. Fête de la présentation de N.S. au Temple. Fête de Sourp Sarkis. Souvenir d'Avarair. Assemblée générale des membres de la Communauté. Fête de Saint-Joseph. Annonciation. Les Rameaux. ASSEMBLEE GENERALE: - Rapport annuel du secrétaire - Comité des loisirs - Trésorerie - Foyer communautaire - Election de 3 membres du conseil	Février: Bal annuel (12 avril 1980) en vue du projet de FOYER COMMUNAUTAIRE.

Bilan de l'année 1980 (suite)

DETAILS

5. Activités

Avril: 65e anniversaire du Grand Génocide.
Vendredi Saint. Bénédiction des
maisons. Comité des Loisirs: Oeufs de
Pâques.
Mai: Fête des mères. Pentecôte.
Première communion.
Juin: Fête de St-Gregoire. Messe de la
Pentecôte à la TV de Radio-Canada.
Juillet: Tirage pour construction. Commentaire
de la messe télévisée.
Août: Bénédiction du raisin. Tirage annuel.
Cours d'Arménien (Concordia).
Sept./Oct.: Résultat du tirage.

Novembre: Deux soirées en une: Noël, Jour de l'An.

Décembre: Noël, 15e anniversaire de fondation
de la Communauté. Bénédiction des
familles et des maisons.

6. Divers

Juillet: Bien que sous-entendu, PROJET DU
FOYER.

Sept./Oct.: Conseil décide d'étudier les projets
de construction en attendant d'acheter
une église.

Novembre: On tente de concrétiser le projet de
foyer. Soirée de souscription.

Feuilletts paroissiaux de la Communauté arménienne catholique de Montréal

Bilan de l'année 1981

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1. Baptêmes								6	9	2	3	2	22
2. Mariages						2		2					4
3. Donateurs	57	57	48		62	60	25		35	80	42	29	495
4. Montants des dons	5225	4165	1935		5165	4390	2125		25200	11100	3910	3285	\$66550.
5. Activités			1	2								1	4
6. Divers	1	1		2	1	2	2	1	1	1	1	1	14

DETAILS

5. Activités

Janvier: Messe 1er jour de l'an. Liturgie baptême NSJC. Epiphanie. St-Antoine l'Ermite. Chant de leur. Visite des familles, bénédiction des maisons.

Février: Dimanche 1, Chandeleur. St-Vartan. Calendriers carnaval soirée (28). Convocation à l'assemblée de la Corporation. Nomination d'un secrétaire.

Mars: Soirée du 28 février. Bal annuel de la Communauté.

Avril: Pâques. Jeudi, Vendredi Saints. Bal de la Communauté. Dimanche des Rameaux.

Mai: Commémoration 24 avril Génocide. Première communion. Compte rendu bal annuel.

6. Divers -

Janvier: Projet FOYER COMMUNAUTAIRE. Détails de l'esquisse. Préciser le prix d'un tel projet.

Mars: FOYER.

Avril: Bilan financier de 1980: \$338,769. Achat de la synagogue "Adath Israel"? Première communion.

Mai: Décision finale construction FOYER.

Bilan de l'année 1981 (suite)

DETAILS

5. Activités

Juin:	St-Grégoire. Comité d'ingénieurs-conseils (FOYER). Comité de soutien du projet.
Juillet:	Promotions de 3 membres de la Communauté.
août/Sept.:	Pose de la pierre angulaire du FOYER.
Octobre:	St-Rosaire. Exarque.
Décembre:	Noël. Réveillon. Jour de l'An. Bénédiction. FOYER.

6. Divers

Juin:	Détails sur la construction du FOYER: 5 mois, durée; manque \$350,000. PREMIER foyer Arménien en Amérique du Nord.
Juillet:	Evocation des problèmes paroisse St-Laurent. Tout a bien commencé (sept. 85) mi-décembre 79, loyer; contrat outrageux. Recherche d'un local: FOYER. FOYER.
août/Sept.:	Suite: cf 81/7 local Chapelle Ste-Anne. Déception: coût du FOYER trop élevé.
Octobre:	Meilleure soumission: \$799,000.; c'est beaucoup trop pour la Communauté.
Novembre:	50% des fidèles, chapelle Ste-Anne; problème de local (pas beau), pas de stationnement.

Feuilletts paroissiaux de la Communauté arménienne catholique de Montréal

Bilan de l'année 1982

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1. Baptêmes													
2. Mariages													
3. Donateurs		53	48		66	60	31		96	71	50	89	564
4. Montants des dons		8683	10935		19270	8450	15050	116000	28300	7568	70680	6240	\$291176.
5. Activités	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	2	11
6. Divers				1			1		1	1	1	1	8

DETAILS

5. Activités

Février: Assemblée annuelle générale
Mars: Soirée-bénéfice (le 27 mars)
Avril: Visite de l'Exarque - Fête des Rameaux
Mai: Soirée "de la Popina"
Juin: Ouverture du Foyer prévue en octobre
Juillet: Ouverture de l'Eglise. Retraite et journée d'études
Août/Sept.: Soirées orientale et occidentale.
Octobre: Soirée occidentale.
Novembre: Soirées orientale.
Décembre: Réunion de la J.E.H.C. Réveillon du Jour de l'An.

6. Divers

Avril: Communion prévue pour juillet ou octobre
Bilan financier de 1981: \$147,383.
Juillet: Subvention du gouvernement du Québec pour la construction du Foyer: \$84,000.
Août/Sept.: Election du nouveau patriarche.
Octobre: Arrivée des soeurs arméniennes.
Novembre: Appel aux jeunes de la communauté pour se joindre à la J.E.A.C.
Décembre: Projet de formation du mouvement scout.

Feuilletts paroissiaux de la Communauté arménienne catholique de Montréal

Bilan de l'année 1983.

MOIS	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	TOTAL
1. Baptêmes	1	3	1	2	4	9	6	7	3	2	3	2	43
2. Mariages			1			1	2	1		3			8
3. Donateurs		31	33	48		64	63		50	24	49	58	420
4. Montants des dons		5350	6885	11135		24700	31635		15925	825	4080	7715	\$108300.
5. Activités	2	2	3	6	8	1	2		1	2	2	2	31
6. Divers	4	2	1	5	3	2	1		5	2	2	2	29

DETAILS

5. Activités

Janvier: Réunion des louveteaux et scouts.
Réunion des Dames Auxiliaires.

Février: Dîner communautaire organisé par les Dames Auxiliaires. Assemblée générale annuelle de la corporation: audition des rapports du comité des loisirs et banquets; élection d'un secrétaire et de deux membres du Comité Paroissial.

6. Divers

Janvier: Leçons de catéchisme. Convocation générale de l'UJAC. Campagne pour la réalisation du projet: le Foyer. Convocation de l'assemblée générale. La loterie locale: nombre de billets vendus très bas. (La dette communautaire s'élève à \$300;000. à laquelle il faut ajouter l'intérêt quotidien). Convocation d'une autre assemblée pour discuter: de l'absence de jeunes arméniens allophones; de la participation insuffisante des Membres; du manque de solidarité entre les membres de la communauté.

Février:

Bilan de l'année 1983 (suite)

DETAILS

5. Activités

Mars: Réunion de la JEAC. Réunion générale des Dames Auxiliaires. Dîner communautaire et vente de billets de loterie: résultats décevants.

Avril: Soirée musicale artistique organisée par le comité culturel. Soirée théâtrale organisée par le groupe théâtral. Dîner communautaire organisé par les Dames Auxiliaires. Soirée scout. Banquet inaugural de la salle "Apikian". Election du comité culturel et J.A.C.

Mai: Soirée artistique. Soirée théâtrale. Banquet inaugural de grande envergure auquel ont participé le Cardinal, préfet des églises orientales ainsi que le représentant du premier ministre et le Patriarche. Séance d'évocation du Génocide, organisée par l'UJAC. Messe pontificale et consécration de l'Eglise, présidée par le Cardinal et le Patriarche. Séance culturelle. Célébration de la première communion. Soirée scout. Ouverture du Grand Bazar organisé par les Dames Auxiliaires.

Juin:

Juin:

6. Divers

Mars: Organisation d'un dîner traditionnel pour faire revivre les anciennes traditions.

Avril:

Exhortation pour la participation à la réalisation du Projet communautaire. Appel à la solidarité au sein de la communauté. Demi-échec de la loterie locale: \$60,000. de ventes réelles contre vente prévue de \$115,000.

Mai: L'UJAC projette un concours de Tricentenaire. Réunion prévue avec les communautés proche-orientales Maronite, Melchites (2) et Syriennes (2).

Projection de mettre sur pied une garderie et une école pré-maternelle sous la direction des soeurs arméniennes. Campagne pour la participation financière. Visites officielles du Patriarche à Radio-Canada, au Parlement de Québec, au Parlement fédéral, aux communautés arméniennes soeurs de St-Grégoire et St-Jacques.

Besoin constant de tous pour combler le déficit: dette échelonnée sur 15 ans. Projection de l'ouverture de l'école des soeurs arméniennes en septembre.

Bilan de l'année 1983 (suite)

DETAILS

5. Activités

Juillet: Excursion organisée par le comité des loisirs. Dîner communautaire organisé par les Dames Auxiliaires à la fête de l'Assomption.

Septembre: Inauguration de l'école des soeurs arméniennes.

Octobre: Soirée organisée par les Dames Auxiliaires; le but: amortir la dette. Assemblée générale de l'association de la communauté.

Novembre: Assemblée générale des Dames Auxiliaires pour l'élection d'un nouveau comité et la lecture du rapport annuel: les soirées et les bazars rapportèrent cette année la somme de \$18,000. Soirée de souscriptions préparée par les Dames Auxiliaires. Un gâteau fut vendu à \$3,000. et trente personnes payèrent \$100. pour allumer trente chandelles.

6. Divers

Juillet: Télégramme du Vatican à l'occasion de la consécration de l'Eglise.

Septembre: Visite du patriarche de Cilicie de l'église apostolique, à la communauté. Voyage de Mgr Kurdy à Beyrouth. Convocation des membres à une assemblée générale. Projection d'organiser une soirée pour l'amortissement de la dette. Décision de louer la salle "Apikian".

Octobre: Visite des prêtres arméniens catholiques de divers pays. Participation du Curé à la réunion annuelle des prêtres arméniens catholiques du Canada et des Etats-Unis sous la présidence de l'Exarque. Les décisions prises: la formation d'un conseil diocésain, la préparation d'un calendrier trilingue, la promotion de la revue diocésaine et l'invitation de chaque paroisse à contribuer à l'entretien de l'Exarquat.

Novembre: Visite des scouts de St-Louis des éclaireurs du Québec chez les scouts de la communauté. Envoi de formulaires de souscription à tous les membres.

Bilan de l'année 1983 (suite)

DETAILS

5. Activités

Décembre: Messe d'action de grâces à l'occasion des 18 ans de la fondation de la communauté. Dîner communautaire organisé par les Dames Auxiliaires à la Ste-Barbe. Réveillon du jour de l'An organisé par le comité social.

Décembre:

6. Divers

Le comité culturel organise des cours de langue arménienne. Le curé, Mgr Kurdy, face à l'indifférence des uns et la critique et l'incompréhension des autres, exhorte tous les membres à la coopération et au dévouement pour la cause de la communauté.

ANNEXE IV

Les données de l'enquête
non-probabiliste

SUR LA RELIGION: DEFINITIONS

AGE	18 A 28 ANS						29 A 38 ANS						39 A 48 ANS						49 ET +						TOTAL	POURCENTAGE
SEXE	H			F			H			F			H			F			H			F				
	C	M	C	C	M	C	C	M	C	C	M	C	C	M	C	C	M	C	C	M	C	M				
Situation Matrimoniale																										
DEFINITIONS:																										
- Foi et Croyance	3		6										1	5					2	2	1	1		21	27%	
- Tradition et Identification													1	3					5	1	1	2		18	23%	
- Conscience morale/guide													1	5					1	9		3		22	28%	
- Autres:																										
- Amour																								4	5%	
- Opium																								4	5%	
- Sans réponse			3																3					9	12%	

I- SUR LA RELIGION EN SOI
II- LA RELIGION REpond-ELLE: BESOINS - INTERROGATIONS

AGE	18 A 28 ANS				29 A 38 ANS				39 A 48 ANS				49 ET +				TOTAL	POURCENTAGE
SEXE	H		F		H		F		H		F		H		F			
Situation Matrimoniale	C	M	C	M	C	M	C	M	C	M	C	M	C	M	C	M		
I- <u>Beau et Intéressant:</u>																		
-Rappel des origines	1		1	2		2			1	3			1	2			12	15%
-Cérémoniel	1		2	1		1		1		2			2	5	2	2	18	23%
-Spirituel	1		2	1		1		2		4			2	7	1	2	22	28%
-Humain			2	2		2				4				6		1	15	19%
-Divers			2						2	5				1		1	11	14%
II- <u>Besoins:</u>																		
OUI	3		3	2		3			1	15			2	9	3		44	57%
NON			3	4					2					9		1	19	24%
Sans réponse			3						3	3		1		3		5	15	19%
- <u>Interrogations:</u>																		
OUI	3		3	2		3			1	15			2	9	3		44	57%
NON			5	4					2					12		1	24	31%
Sans réponse			1						3	3		1				5	10	13%

SUR LA RELIGION I- EXIGENCES DE LA RELIGION
II- GENRE DE PRATIQUE

AGE	18 A 28 ANS						29 A 38 ANS						39 A 48 ANS						49 ET +						TOTAL	POURCENTAGE
	H			F			H			F			H			F			H			F				
	C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M			
Situation Matrimoniale				3							1	3	8						3	1	1	6			29	37%
I- Exigences: -souti des préceptes chrétiens				1									6							12					23	29%
-relation avec autrui	3			3				3			1		4							6					17	22%
-divers				2				2			1									2	2				9	12%
-sans réponse																										
II- Genre: -Religieux	3			6				3			3	1	6						3	2	7	3	3	40	51%	
-Humain				2				3					4								5			14	18%	
-Communautaire												1	4						1	6		3	15	19%		
-sans prati- que				1								1	4							3				9	12%	

**SUR LA RELIGION: I- POURQUOI GARDER VOTRE RELIGION?
II- RESPONSABILITE/DEVOIRS/ROLES DANS LA VIE RELIGIEUSE DE LA COMMUNAUTE**

AGE	18 A 28 ANS						19 A 38 ANS						39 A 48 ANS						49 ET +						TOTAL	POURCENTAGE
SEXE	H			F			H			F			H			F			H			F				
	C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M			
Situation Matrimoniale																										
I- Garder la Religion: -Répond aux besoins				3																						
-Tradition	3			3			2			3						3										
-Foi				1																						
-Attrait																										
-Divers				2			1																			
II-Responsabilités: -Via l'Eglise	1			3			4			1			1	1	2											
-Rôle Apostolique				3											1											
-Rôle religieux															2											
-Divers	1			1			1			1			1	1	5											
-Aucun rôle	1			2			1			1			1	1	8											

370

TABLEAU "F"

SUR LA TRADITION: I- DEFINITION
II- RESPONSABILITES/DEVOIRS A L'EGARD DE LA SURVIVANCE DE LA TRADITION

AGE	18 A 28 ANS						29 A 38 ANS						39 A 48 ANS						49 ET +						TOTAL	POURCENTAGE
SEXE	H			F			H			F			H			F			H			F				
	C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M			
Situation Matrimoniale																										
I- Définitions																										
-héritage				7				4																		
-mode de vie				1				1																		
-rituel	3			1				1					3													
II- Responsabi- lités																										
-Non				6																						
-Choix Personnel				3				3																		
-Oui	3							3					3													
-Parce que:																										
-tournée vers le passé	3							3																		
-tournée vers l'avenir				6																						
-Sans réponse				3				3																		

SUR LA TRADITION: I-S'ATTACHE-T-ON AUX VALEURS TRADITIONNELLES?
II-DOIT-ON GARDER LA TRADITION? POURQUOI?

AGE	18 A 28 ANS						29 A 38 ANS						39 A 48 ANS						49 ET +						TOTAL	POURCENTAGE
SEXE	H			F			H			F			H			F			H			F				
Situation Matrimoniale	C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M			
I- Valeurs Traditionnelles																										
-Oui				3																						
-Non								6																		
-De moins en moins	3			6									3	4						9			1	29	37%	
-De plus en plus													4							6			3	13	17%	
II-Garder la Tradition																										
a-Oui	3			3				3					12							3	15		3	4	(49)	(63%)
-Morale et Conduite													3							3					6	8%
-Survivance	3			3				3					9							15			4	43	55%	
b-Non																										
				3									3							3					(12)	(15%)
c-Choix Personnel				3									3										2	(17)	(22%)	

TABLEAU "H"

AGE	18 A 28 ANS						29 A 38 ANS						39 A 48 ANS						49 ET +						TOTAL	POURCENTAGE		
SEXE	H			F			H			F			H			F			H			F						
	C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M					
Situation Matrimoniale																												
- Oui								6					3											4	22	28%		
- Non	3																						2	2	29	37%		
- Choix Personnel																										27	35%	
- Pourquoi? Religion = Dieu																												
- Tradition = Communauté																												
- L'un suit l'autre																												
- Modernisation et adaptation								6																				
- Domaine dogmatique																												
- Sans réponse	3																											

SUR LES CHEFS RELIGIEUX: I- LEUR ROLE DANS LA VIE FAMILIALE

AGE	18 A 28 ANS						29 A 38 ANS						39 A 48 ANS						49 ET +						TOTAL	POURCENTAGE
SEXE	H			F			H			F			H			F			H			F				
	C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M						
Situation Matrimoniale																										
I- Vie Familiale																										
- Oui	3													9					1	8		3		24	31%	
- Non				6				3			3			9					2	7		3		33	42%	
- Indifférent				3				3								3				6		3		21	27%	
Si oui:																										
- rôle religieux														3						8		3		14	18%	
- rôle de conseiller	3													6					1					10	13%	
- Sans réponse				9				6			3			9					2	13		6		54	69%	

SUR LES CHEFS RELIGIEUX: II- LEUR ROLE DANS LA VIE COMMUNAUTAIRE

AGE	18 A 28 ANS						29 A 38 ANS						39 A 48 ANS						49 ET +						TOTAL	POURCENTAGE
SEXE	H			F			H			F			H			F			H			F			TOTAL	
	C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M						
Situation Matrimoniale																										
II- Vie Communautaire																										
- Oui	3		6		4						3			16					3	15		3	6	59	76%	
- Non													1				2							3	4%	
- De moins en moins			3										1				1			3				8	10%	
- Indifférent					2								2	1						3				8	10%	
Si oui;																										
- Soutien individuel	3		6		1									1									1	12	15%	
- rôle culturel					2						3			9					3	13			4	34	44%	
- leadership					1								6							3			1	14	18%	
- rôle négatif			3										1											4	5%	
- sans réponse					2								3	1						5				14	18%	

ROLE DES CHEFS LAÏCS DANS LA COMMUNAUTE

AGE	18 A 28 ANS						29 A 38 ANS						39 A 48 ANS						49 ET +						TOTAL	POURCENTAGE
SEXE	H			F			H			F			H			F			H			F				
Situation Matrimoniale	C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M			
- Oui	3			6						3			1	9					3	12				4	51	65%
- Non														3						6					9	12%
- ne sait pas													2	6						3			2	18	23%	
Si oui; - culturel														2					3	2			1	11	14%	
- organisation- nel	3			4				2					1	5						6			1	23	29%	
- Relationnel				1				1						1						2			1	7	9%	
- Communautaire				1				1						1						2			1	8	10%	
- sans réponse				3									2	9						9			2	29	37%	

ATTITUDE A L'EGARD: I- DES CHEFS RELIGIEUX
II- DES CHEFS LAICS

AGE	18 A 28 ANS						29 A 38 ANS						39 A 48 ANS						49 ET +						TOTAL	POURCENTAGE
SEXE	H			F			H			F			H			F			H			F			TOTAL	POURCENTAGE
	C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M			
Situation Matrimoniale																										
I- Chefs religieux																										
- Indifférence	1		3																							
- Respect																										
- Considération																										
- Soumission																										
- Négative																										
- Sans réponse	2		6																							
II- Chefs laïcs																										
- Indifférence	1		3																							
- Respect																										
- Considération																										
- Soumission																										
- Négative																										
- Sans réponse	2		3																							

ATTITUDE A L'EGARD DES: I- GRANDS-PARENTS; II- DES PARENTS; III- DES VIEILLARDS

AGE	18 A 28 ANS						29 A 38 ANS						39 A 48 ANS						49 ET +						TOTAL	POURCENTAGE			
SEXE	H			F			H			F			H			F			H			F							
	C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M						
Situation Matrimoniale																													
I- Grands-Parents																													
- Respect				3				2					1									1	15	3	2	37	47%		
- Amour								4														1	5		1	12	15%		
- Compréhension																						1							
- Gratitude					3																					1	8	10%	
- Autres	3			3						2				2	4								1			1	18	23%	
II- Parents																													
- Amour				2				3															1	3		2	16	21%	
- Respect				3				3					2		8								1	15	3	2	42	53%	
- Confiance	2																								1			6	8%
- Gratitude	1			4						1					4									3		1	14	18%	
III- Veillards																													
- Affection				1						1					3									4		2	12	15%	
- Respect				4				6							12								16	3	2		46	59%	
- Compréhension																											1	3	4%
- Autres	3			4						2					3								1	1		1	17	22%	

A QUI S'ADRESSER: I- SI PROBLEMES PERSONNELS?
II- SI PROBLEMES MONETAIRES?

AGE	18 A 28 ANS						29 A 38 ANS						39 A 48 ANS						49 ET +						TOTAL	POURCENTAGE				
SEXE	H			F			H			F			H			F			H			F			TOTAL	POURCENTAGE				
	C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M							
I- - Famille/Amis - Personnes compétentes - Religion - A personne - Sans réponse	2			3				3						3				12							3	3			29	37%
	1																	3							15				19	24%
					4													3										6	16	21%
					2									1											3	2			8	10%
									3				2														1		6	8%
II- - Parents - Amis - Banque - Autres - Sans réponse	1			4				2					1				5								3			1	17	22%
	1			1				2					1				5							6			1	20	26%	
	1			3				1					1				8							3	12	3	1	36	46%	
				1				1																			1	3	4%	
																											2	2	3%	

I- LA SOCIETE ACTUELLE FAVORISE-T-ELLE LE DEVELOPPEMENT DE VOTRE RELIGION OU VOTRE TRADITION?

II- EST-IL POSSIBLE DE VIVRE AVEC DES GENS QUI NE SONT PAS DE VOTRE RELIGION OU VOTRE TRADITION?

II- EST-IL POSSIBLE DE VIVRE AVEC DES GENS QUI NE SONT PAS DE VOTRE RELIGION OU VOTRE TRADITION?																	TOTAL	POURCENTAGE	
AGE	SEXE	18 A 28 ANS			29 A 38 ANS			39 A 48 ANS			49 ET +								
		H		F	H		F	H		F	H		F						
		C	M	C	M	C	M	C	M	C	M	C	M	C	M				
I- La Société actuelle favorise-t-elle le développement de votre religion ou votre tradition?																			
- Oui							3								6	9	3	21	27%
- Non									3						9	12		31	40%
- Ne sait pas		3		4								3			3		3	26	33%
II-Est-il possible de vivre avec des gens qui ne sont pas de votre religion ou votre tradition?																			
- Oui		3		3			6				2	3	3	12	1	18	3	51	60%
- Non				3										3	3	3		17	22%
- Ne sait pas				3					1				3				3	10	13%

QUE PENSEZ-VOUS DU MARIAGE?

AGE	18 A 28 ANS						29 A 38 ANS						39 A 48 ANS						49 ET +						TOTAL	POURCENTAGE
SEXE	H			F			H			F			H			F			H			F				
Situation Matrimoniale	C	M	C	C	M	M	C	C	M	C	C	M	C	C	M	C	C	M	C	C	M					
- Institution/ Tradition			3			3						3										9	12%			
- Base de la vie de la nation															3				9			15	19%			
- Engagement																					3	3	4%			
- Nécessité													3	6			3					12	15%			
- Positif	2		6			3												6				20	26%			
- Négatif	1													3								4	5%			
- Sans réponse														3				6	3	3		15	19%			

VOTRE ATTITUDE VIS-A-VIS DU MARIAGE DE VOTRE ENFANT (GARÇON OU FILLE)

AGE	18 A 28 ANS						29 A 38 ANS						39 A 48 ANS						49 ET +						TOTAL	POURCENTAGE
SEXE	H			F			H			F			H			F			H			F				
Situation Matrimoniale	C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M						
-Autre Tradition																										
- en faveur	3			6																						
- Non				3				3			3															
- Indifférent								3					3													
-Langue diffé-rente																										
- en faveur	3			6									9						3	15						
- Non				3				3			3								6	3						
- Indifférent								3					6													
-Autre nationa-lité																										
- en faveur	3			9									9						3	18						
- Non								3			3									3						
- Indifférent								3					9													

ATTITUDE VIS-A-VIS DU MARIAGE DE VOTRE ENFANT (GARÇON OU FILLE)

AGE	18 A 28 ANS						29 A 38 ANS						39 A 48 ANS						49 ET +						TOTAL	POURCENTAGE
SEXE	H			F			H			F			H			F			H			F				
	C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M		C	M			
Situation Matrimoniale																										
-Autre Tradition																										
- en faveur	3			6			3																		42	53%
- Non				3						3			6												21	27%
- Indifférent							3					3													15	19%
-Religion différente																										
- en faveur	3			6			3					6													30	38%
- Non				3						3			12												56	46%
- Indifférent							3					3													12	15%
-Sans religion																										
- en faveur	3			6			3					3													27	35%
- Non				3						3			15												39	49%
- Indifférent							3					3													12	15%

ANNEXE V

Le questionnaire en

- anglais
- français
- arménien
- arabe

Appeal

Dear friend:

In order to ensure a more honest perception of our Community and in hope to do it justice, I urge you to cooperate with this survey. An eventual sociological and ethnological document about the Community will be based on the results of this survey. I thus incite you to complete this questionnaire, either in English or in your mother tongue.

You will find two types of questions: open and closed. To the first, you are asked to check off an answer (yes, no, I do not know); to the latter, please give your opinion honestly and conscientiously. As it is necessary to set a deadline to compile your answers, I would appreciate it if you could return the questionnaire as soon as possible. On the other hand, if you do not have time to complete it right away, I still hope you will take a few moments here and there to fill it in. Do not forget: in doing me this favor you are doing it to our whole Community.

Finally, I wish to thank you in advance for your valuable contribution.

Georges Moukhtar



QUESTIONNAIREI General data

1. Date of birth Month Day Year
 ☐ ☐ ☐
2. Sex M. F.
 ☐ ☐
3. Civil Status Single ☐ Divorced ☐
 Married ☐ Other ☐
 Separated ☐
4. Present employment
5. Previous employments
6. Religion
7. Community (confession)
8. Mother tongue
9. Place of birth
10. Date of arrival in Canada
11. Last city that you lived in before coming to Canada.
12. Birth place of father

I 13. Birth place of mother

14. Birth place of your grandfather on your father's side

15. Birth place of your grandfather on your mother's side

16. Birth place of your grandmother on your father's side

17. Birth place of your grandmother on your mother's side

18. If married, how many children do you have?

19. Which is the most vivid recollection you have from your childhood?

20. Which is the most vivid recollection you have of your life?

II Religion and You

1. How would you define Religion?

2. Do you believe one should keep one's parents' religion

Yes ☐

No ☐

Indifferent ☐

Why?

3. What do you find beautiful and interesting in your Religion?

4. Is there anything embarrassing or unpleasant in your Religion?

Yes ☐

No ☐

Indifferent ☐

If so, what?

5. What does Religion demand from you?

6. Do your religions leaders play a role in the life of the community?

Yes ☐

No ☐

Indifferent ☐

If so, what role?

7. Do your religions leaders play a role in your family or personal life?

Yes ☐

No ☐

Indifferent ☐

If so, what role?

8. If you are married, do you play a role in the education of your children?

Yes ☐

No ☐

Indifferent ☐

If so, what role?

II 9. Do you think that you have a responsibility in the religious life of your community?

Yes ☐ No ☐ Indifferent ☐

If so, what is it?

10. Would you accept your son marrying a woman:

a) with a different confession than yours
Yes ☐ No ☐ Indifferent ☐

b) with a different religion than yours
Yes ☐ No ☐ Indifferent ☐

c) without a religion
Yes ☐ No ☐ Indifferent ☐

11. Would you accept your daughter marrying a man:

a) with a different confession than yours
Yes ☐ No ☐ Indifferent ☐

b) with a different religion than yours
Yes ☐ No ☐ Indifferent ☐

c) without a religion
Yes ☐ No ☐ Indifferent ☐

12. How do you practice your religion?

III Religion and Beliefs - Community and Traditions

1. What aspects appeal to you in your religion?

2. Do you think that a religion must have mysteries?

Yes ☐

No ☐

Indifferent ☐

Why?

3. Do you believe there are "Spiritual Beings" who can harm people?

Yes ☐

No ☐

I do not know ☐

a) If so, does your religion forbid you to believe in such things

Yes ☐

No ☐

I do not know ☐

b) If you believe in such things:

- How do you perceive these beings?

- How do you protect yourself against them?

4. Do you believe there are "Spiritual Beings" who can benefit people?

Yes ☐

No ☐

I do not know ☐

a) If so, does your religion forbid you to believe in such things?

Yes ☐

No ☐

I do not know ☐

b) If you believe in such things,

- How do you perceive them? --

- What do you do to obtain their favour?

5. When you have a problem whom do you see?

Why?

6. When you are sick whom do you see?

III 7. Why will you keep your religion?

8. Why do some people change their religion?

9. Do you think that if one changes one's religion, it does mean that one changes one's traditions as well?

Yes ☐No ☐Indifferent ☐

How?

10. How would you define Tradition?

11. Do you think that to change one's traditions also means changing one's religion?

Yes ☐No ☐Indifferent ☐

How?

12. Do you think that one should keep the traditions of one's parents?

Yes ☐No ☐Indifferent ☐

If so, Why?

13. Do you think that you have a responsibility in the safekeeping of your traditions?

Yes ☐No ☐Indifferent ☐

Why?

14. Would you accept your son marrying a woman:

a) of another community (confession)?

Yes ☐No ☐Indifferent ☐

b) of an different mother tongue?

Yes ☐No ☐Indifferent ☐

III 14. c) of a different nationality?

Yes ☐

No ☐

Indifferent ☐

15. Would you accept your daughter marrying a man:

a) of another community (confession)?

Yes ☐

No ☐

Indifferent ☐

b) of a different mother tongue?

Yes ☐

No ☐

Indifferent ☐

c) of a different nationality?

Yes ☐

No ☐

Indifferent ☐

16. Do the laymen leaders (representatives) of your community play a role in the life of the community?

Yes ☐

No ☐

I do not know ☐

If so, what role?

17. What attitude do you have towards:

a) your religious leader?

b) the laymen of your community?

c) your grandparents?

d) your parents

d) your elders

IV Religion and Traditions confronted with the Present Society

1. Does the present society favor
- a) the development of your religion
- Yes ☐ No ☐ I do not know ☐
- b) the safekeeping of your traditions
- Yes ☐ No ☐ I do not know ☐
2. In this present society do young people observe religions commandments?
- a) more than the adults
- Yes ☐ No ☐ I do not know ☐
- b) as much as the adults
- Yes ☐ No ☐ I do not know ☐
- c) less than the adults
- Yes ☐ No ☐ I do not know ☐
3. In this present society, are the young people of your community attached to Traditions?
- a) more than the adults
- Yes ☐ No ☐ I do not know ☐
- b) as much as the adults
- Yes ☐ No ☐ I do not know ☐
- c) less than the adults
- Yes ☐ No ☐ I do not know ☐
4. In this present society; does your religion truly meet
- a) your needs and expectations?
- Yes ☐ No ☐ I do not know ☐
- b) really answer your questions?
- Yes ☐ No ☐ I do not know ☐

- IV 5. In comparing your society (country) of origin to this present society (city), is the observance of traditional values

Yes

No

I do not know

a) made easier

☐☐☐

b) as easy

☐☐☐

c) made less easy

☐☐☐

6. In comparing your society (country) of origin to this present society (city), is the observance of religions commandments

Yes

No

I do not know

a) made easier

☐☐☐

b) as easy

☐☐☐

c) made less easy

☐☐☐

7. Do you think it would be possible for you to return to your country of birth to settle permanently

Yes ☐No ☐I do not know ☐

Why?

V Place of residence (present city) - Place of origin - Family

1. How long have you been living in this city?
2. What do you like best about this city?
Why?
3. What do you like least about this city?
Why?
4. How many times have you gone back to your country of birth since you settled here?
5. Why do you go back?
6. Do you still have in your country of birth?
 - a) Relatives? Yes ☐ No ☒
 - b) a house? Yes ☐ No ☐
 - c) a piece of land? Yes ☐ No ☐
 - d) investments? Yes ☐ No ☐
7. What was the greatest change that you noticed in your country of birth on your last visit?
8. What has changed least?

V 9. What do you like best about your country of birth?

10. What do you like least about your country of birth?

11. Why did you leave your country of birth?

12. How many cities have you lived in before settling here?

13. In comparison with your city of birth, do you feel

	Yes	No	I do not know
a) less isolated	☐	☐	☒
b) as isolated	☐	☐	☐
c) more isolated	☐	☐	☐

14. If something good or bad were to happen in your family, where would you prefer that it happened?

a) in your country of birth? Yes ☐ No ☐

If so, why?

b) where you live now Yes ☐ No ☐

If so, why?

c) anywhere Yes ☐ No ☐

If so, why?

15. What kind of family life do you prefer?

a) with wife (or husband) and children only?

Yes ☐ No ☐

V 15. b) with parents as well?

Yes ☐

No ☐

c) no preference?

Yes ☐

No ☐

16. Do you think that a man could have several wives?

a) in your present society?

Yes ☐

No ☐

Indifferent ☐

If so, why?

b) in your country of birth?

Yes ☐

No ☐

Indifferent ☐

If so, why?

17. Compared to men, do women observe religious commandments

a) in this present society

better ☐

as well ☐

less ☐

b) in their country of birth

better ☐

as well ☐

less ☐

18. Compared to women do men attached themselves to traditions

a) in this present society

better ☐

as well ☐

less ☐

b) in their country of birth

better ☐

as well ☐

less ☐

19. As far as rights are concerned do you think that compared to men women have:

a) in this present society

as many ☐

less ☐

more ☐

V 199q b) in their country of birth

as many ☐

less ☐

more ☐

20. Do you think that the young people are less concerned with traditional values?

Yes ☐

No ☐

I do not know ☐

I so, how and why?

VI Personal Success - Trade and Money

1. To you, what does it mean to succeed in life?
2. Presently, what do you want most out of life?
3. Do you know anyone who has succeeded in life?
Yes ☐ No ☐
 - a) If so, what is his/her profession?
 - b) What do you appreciate most in him/her?
4. How are you preparing for your future?
5. Does the preparation of your future depend only on you?
Yes ☐ No ☐ I do not know ☐
How?
6. Does your religion help you to succeed in life?
Yes ☐ No ☐ I do not know ☐
7. Do certain professions make easier the survival of your Traditions?
Yes ☐ No ☐ I do not know ☐
If so, which professions?
8. What trade is mainly chosen by the people of your community?

VI 9. What trade would you like to see practiced by

a) your sons?

b) your daughters?

10. What trade would you not like to see practiced by

a) your sons?

b) your daughters?

11. If you had to begin your life now, what trade would you choose?

Why?

12. In time of need, from whom would you borrow money?

a) relatives Yes ☐ No ☐

b) friends Yes ☐ No ☐

c) bank Yes ☐ No ☐

d) others Yes ☐ No ☐

13. Do you think that if one has money, one also has luck?

Yes ☐ No ☐ Not necessarily ☐

14. Do you think that if one is rich, one is also happy?

Yes ☐ No ☐ Not necessarily ☐

15. Do you think that to be rich is better than to have a good profession?

Yes ☐ No ☐ As good ☐

VI 16. Do you think that one needs religion when one is rich?

Yes ☐ No ☐

17. Do you think that your religion keeps you from being rich?

Yes ☐ No ☐ I do not know ☐

18. Do you think that your traditions encourage you to become rich?

Yes ☐ No ☐ I do not know ☐

19. Do you think that those who are not in your religion have the same opportunities that you have in life?

Yes ☐ No ☐

If not, More ☐ Less ☐

20. Do you think that those who are not in your community should benefit from the same rights?

Yes ☐ No ☐

21. Do you believe that women should stay home?

Yes ☐ No ☐

Why?

22. In your home, who does

a) the cooking ?

b) the house cleaning?

c) the repairs?

23. In your home, what do you eat

a) usually?

b) when there is a reception or celebration?

VII General data

1. Do you think that freedom is necessary to lead a normal human life?

Yes ☐ No ☐ Indifferent ☐

2. According to you, why are certain persons non-believers?

3. Do you think that it is easy nowadays to live according to one's religion?

Yes ☐ No ☐ I do not know ☐

4. Do you think that it is difficult nowadays to keep one's traditions?

Yes ☐ No ☐ I do not know ☐

5. Do you think that each individual's religion should be respected?

Yes ☐ No ☐

6. Have you met some people who do not respect your traditions?

If so a) often ☐ sometimes ☐ once or twice ☐

b) acquaintances ☐ strangers ☐ FRIENDS ☐

c) additional details ☐

7. Do you think it is easy to live with people who do not share your opinions?

Yes ☐ No ☐ I do not know ☐

8. Do you think it is possible to live with people who are not of your religion?

Yes ☐ No ☐ I do not know ☐

9. Do you think it is not impossible to live with people who do not belong to your community?

Yes ☐ No ☐ I do not know ☐

VII 10. Do you think that everyone has the same rights?

Yes ☐

No ☐

I do not know ☐

If not, why?

11. If you are not part of the majority, do you feel deprived of your rights?

Yes ☐

No ☐

I do not know ☐

If so, how?

12. When talking about rights, how can you explain them (give examples)?

13. Should children who work live with their parents?

Yes ☐

No ☐

I do not know ☐

If so, why?

14. Do children owe anything to their parents?

Yes ☐

No ☐

I do not know ☐

If so, what?

15. What do you think about marriage?

16. Should women work too?

Yes ☐

No ☐

I do not know ☐

Why?

VII 17. What is the most important thing in life?

18. Is there room in your life for leisure activities (cinema, travelling, visits, games, walks, etc.)?

Yes ☐

No ☐

19. Do religious songs have a place in religious and cultural life?

Yes ☐

No ☐

Indifferent ☐

20. Do people nowadays attach themselves to traditional values (marriage, justice, fraternity, charity, hospitality, friendship, celebrations, etc.)?

Yes ☐

No ☐

Less and less ☐

More and more ☐

21. If you are part of a minority, are you uneasy to talk about

a) your beliefs Yes ☐

No ☐

b) your traditions Yes ☐

No ☐

c) your opinions Yes ☐

No ☐

22. Within your community, are individuals treated differently because of their rank or social status

a) in your country of birth

Yes ☐

No ☐

How?

b) in your present society

Yes ☐

No ☐

How?

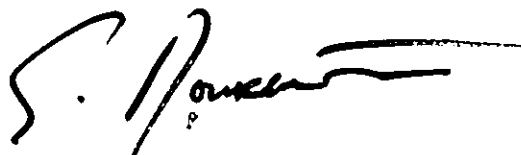
Appel

Cher ami,

Par souci d'une plus grande authenticité à l'égard de notre Communauté et dans l'espoir de lui rendre justice, je sollicite votre collaboration à cette enquête, dont les résultats vont constituer la base d'un éventuel document Socio-ethnologique sur la Communauté. Je vous incite, donc, à répondre à ce questionnaire, en français ou dans votre langue maternelle.

Vous allez trouver deux catégories de questions: fermées et ouvertes. Aux premières, vous serez invité(e) à cocher la réponse de votre choix (Oui, Non, Je ne sais pas), et aux deuxièmes, à donner votre opinion, franchement et consciencieusement, selon le cas. Comme je dois me fixer une date limite pour compiler les données de vos réponses, je souhaiterais que vous ne tardiez pas à me les retourner; par contre, si vous n'avez pas le temps de le faire, j'espère que vous prendrez un dix minutes, de temps à autre, pour y répondre. N'oubliez pas: en me rendant ce service, c'est à notre Communauté que vous le rendez!

Enfin, je vous remercie, d'avance, de votre précieuse contribution et je vous prie de croire à mes sincères sentiments.



QUESTIONNAIREI- Renseignements Généraux

- I- 1. Votre date de naissance: JOUR MOIS ANNEE
 ☐ ☐ ☐
- I- 2. Votre sexe: M F
 ☐ ☐
- I- 3. Votre état civil: MARIE(E) CELIBATAIRE DIVORCE(E)
 ☐ ☐ ☐
 AUTRE SEPARÉ(E)
 ☐ ☐
- I- 4. Votre dernière profession:
- I- 5. Vos professions antérieures:
- I- 6. Votre religion:
- I- 7. Votre communauté (confession):
- I- 8. Votre langue maternelle:
- I- 9. Votre lieu de naissance:
- I- 10. Date de votre arrivée au pays:
- I- 11. La dernière ville où vous avez vécu avant de venir au pays:
- I- 12. Lieu de naissance de votre père:
- I- 13. Lieu de naissance de votre mère:
- I- 14. Lieu de naissance de votre grand-père paternel:
- I- 15. Lieu de naissance de votre grand-père maternel:

I- 16. Lieu de naissance de votre grand-mère paternelle:

I- 17. Lieu de naissance de votre grand-mère maternelle:

I- 18. Si vous êtes marié(e): Combien d'enfants avez-vous?

I- 19. Quel est le Souvenir le plus marquant de votre enfance?

I- 20. Quel est le Souvenir le plus marquant de votre vie?

II- 8. Si vous êtes marié(e), jouez-vous un rôle dans l'éducation de vos enfants?

OUI NON Indifférent(e)

☐ ☐ ☐

- Si oui, Comment?

II- 9. Pensez-vous que vous avez une responsabilité dans la vie religieuse de votre communauté?

OUI NON Indifférent(e)

☐ ☐ ☐

- Si oui, laquelle?

II- 10. Acceptez-vous que votre garçon épouse une fille:

II-10.a) d'une confession différente de la vôtre?

OUI NON Indifférent(e)

☐ ☐ ☐

II-10.b) d'une religion différente de la vôtre?

OUI NON Indifférent(e)

☐ ☐ ☐

II-10.c) sans religion

OUI NON Indifférent(e)

☐ ☐ ☐

II- 11. Acceptez-vous que votre fille épouse un garçon:

II-11.a) d'une autre confession?

OUI NON Indifférent(e)

☐ ☐ ☐

II-11.b) d'une autre religion?

OUI NON Indifférent(e)

☐ ☐ ☐

II-11.c) sans religion?

OUI NON Indifférent(e)

☐ ☐ ☐

III- Religion et Croyances, Communauté et Traditions

III- 1. Quel(s) aspect(s) vous attire(nt) dans votre religion?

III- 2. ~~Croyez-vous~~ qu'une religion doit avoir des mystères?

OUI

NON

Indifférent(e)

☐☐☐

- Pourquoi?

III- 3. Pensez-vous qu'il y a des "Etres Spirituels" qui peuvent faire du mal à quelqu'un?

OUI

NON

Je ne sais pas

☐☐☐

III-3.a) Si oui, votre religion vous interdit-elle de croire à ces choses?

OUI

NON

Je ne sais pas

☐☐☐

III-3.b) Si vous croyez à ces choses:

- Comment sont-ils, ces esprits spirituels?

- Qu'est-ce que vous faites pour vous en protéger?

III- 4. Pensez-vous qu'il y a des "Etres Spirituels" qui peuvent faire du bien à quelqu'un?

OUI

NON

Je ne sais pas

☐☐☐

III-4.a) Si oui, votre religion vous interdit-elle de croire à ces choses?

OUI

NON

Je ne sais pas

☐☐☐

III-4.b) Si vous croyez à ces esprits:

- Comment sont-ils?

- Qu'est-ce que vous faites pour obtenir leur faveur?

III- 5. Quand vous avez un problème, qui allez-vous voir? Pourquoi?

III- 6. Quand vous êtes malade, qui allez-vous voir? Pourquoi?

III- 7. Pourquoi garderez-vous votre religion?

III- 8. Pourquoi des gens changent-ils de religion?

III- 9. Pensez-vous que si quelqu'un change sa religion, voudra dire qu'il change aussi sa tradition?

OUI NON Indifférent(e)
☐ ☐ ☐

- Si oui ou non, Comment?

III- 10. La Tradition, c'est quoi pour vous?

III- 11. Pensez-vous que changer de tradition, c'est aussi changer de religion?

OUI NON Indifférent(e)
☐ ☐ ☐

- Si oui ou non, Comment?

III- 12. Pensez-vous qu'on doit garder la Tradition de ses parents?

OUI NON Indifférent(e)
☐ ☐ ☐

- Si oui, Pourquoi?

III- 13. Pensez-vous que vous avez une responsabilité à la Survivance de vos Traditions?

OUI NON Indifférent(e)
☐ ☐ ☐

- Pourquoi?

III- 14. Accepterez-vous que votre garçon épouse une fille:

III-14.a) d'une autre communauté (confession)?

OUI NON Indifférent(e)
☐ ☐ ☐

III-14.b) d'une langue maternelle différente?

OUI NON Indifférent(e)
☐ ☐ ☐

III-14.c) d'une nationalité différente?

OUI

☐

NON

☐

Indifférent(e)

☐

III- 15. Accepterez-vous que votre fille épouse un homme:

III-15.a) d'une autre communauté (confession)?

OUI

☐

NON

☐

Indifférent(e)

☐

III-15.b) d'une nationalité différente?

OUI

☐

NON

☐

Indifférent(e)

☐

III-15.c) d'une nationalité différente?

OUI

☐

NON

☐

Indifférent(e)

☐

III- 16. Est-ce que les chefs (représentants) laïcs de votre communauté peuvent jouer un rôle dans la vie de cette communauté?

OUI

☐

NON

☐

Je ne sais pas

☐

- Si oui, Comment?

IV- La Religion et la Tradition à l'épreuve de la Société actuelle

412

IV- 1. Est-ce que la Société actuelle favorise:

IV-1.a) le développement de votre religion?

OUI	NON	Je ne sais pas
☐	☐	☐

IV-1.b) la Survivance de votre Tradition?

OUI	NON	Je ne sais pas
☐	☐	☐

IV- 2. Dans cette Société actuelle, est-ce que les jeunes de votre Communauté observent les commandements religieux?

VI-2.a) mieux que les adultes

OUI	NON	Je ne sais pas
☐	☐	☐

VI-2.b) aussi bien que les adultes

OUI	NON	Je ne sais pas
☐	☐	☐

VI-2.c) moins que les adultes

OUI	NON	Je ne sais pas
☐	☐	☐

IV- 3. Dans cette Société actuelle, est-ce que les jeunes de votre Communauté s'attachent aux Tradition?

IV-3.a) mieux que les adultes

OUI	NON	Je ne sais pas
☐	☐	☐

IV-3.b) aussi bien que les adultes

OUI	NON	Je ne sais pas
☐	☐	☐

IV-3.c) moins que les adultes

OUI	NON	Je ne sais pas
☐	☐	☐

IV- 4. Dans cette Société actuelle, est-ce que votre religion répond bien:

IV-4.a) à vos besoins/attentes?

OUI	NON	Je ne sais pas
☐	☐	☐

IV-4.b) à vos interrogations?

OUI	NON	Je ne sais pas
☐	☐	☐

IV- 5. Par rapport à votre Société (pays) d'origine, est-ce que, dans cette Société (ville) actuelle, l'observation des valeurs traditionnelles est rendue:

IV-5.a) plus facile?

OUI	NON	Je ne sais pas
☐	☐	☐

IV-5.b) aussi facile?

OUI	NON	Je ne sais pas
☐	☐	☐

IV-5.c) moins facile?

OUI	NON	Je ne sais pas
☐	☐	☐

IV- 6. Par rapport à votre Société (pays) d'origine, est-ce que, dans cette Société (ville) actuelle, l'observation des commandements religieux est rendue;

IV-6.a) plus facile?

OUI	NON	Je ne sais pas
☐	☐	☐

IV-6.b) aussi facile?

OUI	NON	Je ne sais pas
☐	☐	☐

IV-6.c) moins facile?

OUI	NON	Je ne sais pas
☐	☐	☐

V- Lieu d'établissement (ville actuelle) - Lieu d'origine - Famille

- V- 1. Depuis combien de temps vivez-vous dans cette ville actuelle?
- V- 2. Quelle est la chose que vous aimez le plus dans cette ville?
Pourquoi?
- V- 3. Quelle est la chose que vous aimez le moins dans cette ville?
Pourquoi?
- V- 4. Combien de fois êtes-vous retourné(e) dans votre pays d'origine,
depuis votre établissement ici?
- V- 5. Pourquoi y retournez-vous?
- V- 6. Avez-vous encore dans votre pays d'origine?
- | | | |
|------------------------|------------------------------|------------------------------|
| a) de la parenté | OUI ☐ | NON ☐ |
| b) une maison | OUI ☐ | NON ☐ |
| c) un terrain | OUI ☐ | NON ☐ |
| d) des investissements | OUI ☐ | NON ☐ |
- V- 7. Quel est le grand changement que vous avez remarqué dans votre
pays d'origine lors de votre dernière visite?
- V- 8. Quelle est la chose qui a changé le moins?
- V- 9. Quelle est la chose que vous aimez le plus dans votre pays
d'origine?
- V- 10. Quelle est la chose que vous aimez le moins dans votre pays
d'origine?
- V- 11. Pourquoi avez-vous quitté votre pays d'origine?
- V- 12. Dans combien de villes avez-vous vécu avant de vous établir ici?
- V- 13. Par rapport à votre ville d'origine, est-ce que vous vous sentez?
- V-13.a) moins isolé(e)
- | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| OUI | NON | Je ne sais pas |
| ☐ | ☐ | ☐ |

V-13.b) aussi isolé(e)

OUI NON Je ne sais pas
☐ ☐ ☐

V-13.c) plus isolé(e)

OUI NON Je ne sais pas
☐ ☐ ☐

V- 14. S'il arrivait un bonheur ou un malheur dans votre famille, où est-ce que vous voudriez l'avoir :

V-14.a) dans votre pays d'origine?

OUI NON
☐ ☐

- Si oui, pourquoi?

V-14.b) dans votre ville actuelle?

OUI NON
☐ ☐

- Si oui, pourquoi?

V-14.c) n'importe où?

OUI NON
☐ ☐

- Si oui, pourquoi?

V- 15. Quel genre de vie familiale préférez-vous?

V-15.a) Seulement avec la femme (le mari) et les enfants.

OUI NON
☐ ☐

V-15.b) ou aussi avec les parents.

OUI NON
☐ ☐

V-15.c) aucune préférence

OUI NON
☐ ☐

V- 16. Est-ce que vous pensez que l'homme pourrait avoir plusieurs épouses

V-16.a) Dans votre société actuelle?

OUI NON Indifférent(e)
☐ ☐ ☐

- Si oui, pourquoi?

V-16.b) Dans votre pays d'origine?

OUI NON Indifférent(e)

☐ ☐ ☐

- Si oui, pourquoi?

V- 17. Par rapport aux hommes, est-ce que les femmes observent les commandements religieux:

V-17.a) dans la Société actuelle?

mieux aussi bien moins bien

☐ ☐ ☐

V-17.b) dans le pays d'origine?

mieux aussi bien moins bien

☐ ☐ ☐

V- 18. Par rapport aux femmes, est-ce que les hommes s'attachent aux traditions:

V-18.a) dans la Société actuelle?

mieux aussi bien moins bien

☐ ☐ ☐

V-18.b) dans le pays d'origine?

mieux aussi bien moins bien

☐ ☐ ☐

V- 19. Au sujet des droits, croyez-vous que les femmes ont, par rapport aux hommes:

V-19.a) dans la Société actuelle?

les mêmes moins plus

☐ ☐ ☐

V-19.b) dans le pays d'origine?

les mêmes moins plus

☐ ☐ ☐

V- 20. Croyez-vous que les jeunes ne sont pas sensibles aux valeurs traditionnelles

OUI NON Je ne sais pas

☐ ☐ ☐

- Si oui, comment et pourquoi?

VI- Succès humain - Métier et Argent

VI- 1. Pour vous, que veut dire réussir dans la vie?

VI- 2. Aujourd'hui, qu'est-ce que vous souhaitez le plus dans votre vie?

VI- 3. Connaissez-vous quelqu'un qui a réussi dans la vie?

OUI NON

☐ ☐

VI-3.a) Si oui, quelle est sa profession?

VI-3.b) Quelle est la chose que vous appréciez le plus chez lui?

VI- 4. Comment préparez-vous votre avenir sur terre?

VI- 5. La préparation de votre avenir sur terre dépend-elle seulement de vous?

OUI NON Je ne sais pas

☐ ☐ ☐

- Comment?

VI- 6. Votre religion vous aide-t-elle à réussir votre vie?

OUI NON Je ne sais pas

☐ ☐ ☐

VI- 7. Est-ce que la Survivance de votre Tradition est rendue plus facile par certaines professions?

OUI NON Je ne sais pas

☐ ☐ ☐

- Si oui, lesquelles?

VI- 8. Quelle est le métier que les gens de votre communauté choisissent surtout?

VI- 9. Quel métier que vous aimeriez voir exercé par:

VI-9.a) vos garçons

VI-9.b) vos filles

VI- 10. Quel métier que n'aimeriez pas voir exercé par:

VI-10.a) vos garçons

VI-10.b) vos filles

VI- 11. Si vous deviez commencer votre vie, quel métier choisiriez-vous? Pourquoi?

VI- 12. En cas de besoin, à qui emprunteriez-vous de l'argent?

VI-12.a) à des parents OUI ☐ NON ☐

VI-12.b) à des amis OUI ☐ NON ☐

VI-12.c) à la banque OUI ☐ NON ☐

VI-12.d) à d'autres OUI ☐ NON ☐

VI- 13. Est-ce que vous pensez que si on a de l'argent, on a aussi de la chance?

OUI ☐ NON ☐ pas nécessairement ☐

VI- 14. Est-ce que vous pensez que si on est riche, on est aussi heureux?

OUI ☐ NON ☐ pas nécessairement ☐

VI- 15. Est-ce que vous pensez qu'être riche vaut mieux qu'avoir une bonne profession?

OUI ☐ NON ☐ aussi bien ☐

VI- 16. Est-ce que vous pensez qu'on a besoin de la religion quand on est riche?

OUI ☐ NON ☐

VI- 17. Est-ce que vous pensez que votre religion vous empêche d'être riche?

OUI ☐ NON ☐ Je ne sais pas ☐

VI- 18. Est-ce que vous pensez que vos traditions vous encouragent à vous enrichir?

OUI

NON

Je ne sais pas

☐☐☐

VI- 19. Est-ce que vous pensez que ceux qui ne sont pas de votre religion ont les mêmes opportunités que vous dans la vie?

OUI

NON

☐☐

- Si non: plus

moins

☐☐

VI- 20. Est-ce que vous pensez que ceux qui ne sont pas de votre communauté doivent bénéficier des mêmes droits?

OUI

NON

☐☐

? ~

VII- Généralités

VII- 1. Est-ce que vous pensez que la liberté est nécessaire pour avoir une vie humaine normale?

OUI NON Indifférent(e)
☐ ☐ ☐

VII- 2. D'après vous, pourquoi certaines personnes sont-elles non-croyantes?

VII- 3. Pensez-vous qu'il est facile, aujourd'hui, de vivre selon sa religion?

OUI NON Je ne sais pas
☐ ☐ ☐

VII- 4. Pensez-vous qu'il est difficile de conserver, aujourd'hui, ses traditions?

OUI NON Je ne sais pas
☐ ☐ ☐

VII- 5. Est-ce que vous pensez qu'on doit respecter la religion de chaque personne?

OUI NON
☐ ☐

VII- 6. Avez-vous rencontré des personnes qui ne respectent pas vos traditions?

OUI NON
☐ ☐

- Si oui,

VII-6.a) souvent ☐ quelquefois ☐ une ou deux fois ☐

VII-6.b) des connaissances ☐ des amis ☐ des inconnus ☐

VII-6.c) d'autres détails:

VII- 7. Est-ce que vous pensez qu'il est facile de vivre avec des gens qui ne partagent pas vos opinions?

OUI NON Je ne sais pas
☐ ☐ ☐

VII- 8. Est-ce que vous pensez qu'il ^{est} possible de vivre avec des gens qui ne sont pas de votre religion?

OUI NON Je ne sais pas
☐ ☐ ☐

VII- 9. Est-ce que vous pensez qu'il n'est pas impossible de vivre avec des gens qui ne sont pas de votre communauté?

OUI NON Je ne sais pas
☐ ☐ ☐

VII- 10. Est-ce que vous pensez que tous ont les mêmes droits?

OUI NON Je ne sais pas
☐ ☐ ☐
Si non? Pourquoi?

VII- 11. Si vous ne faites pas partie de la majorité, est-ce que vous vous sentez lésé(e) dans vos droits?

OUI NON Je ne sais pas
☐ ☐ ☐
Si oui, Comment?

VII- 12. Quand on parle de droits, comment vous pouvez les expliquer? (en donnant des exemples)

VII- 13. Si les enfants travaillent, est-ce qu'ils doivent demeurer avec leurs parents?

OUI NON Je ne sais pas
☐ ☐ ☐
- Si oui, Pourquoi?

VII- 14. Est-ce que les enfants doivent quelque chose à leurs parents?

OUI NON Je ne sais pas
☐ ☐ ☐
- Si oui, quoi?

VII- 15. Qu'est-ce que vous pensez du mariage?

VII- 16. Est-ce que la femme doit aussi travailler?

OUI NON Je ne sais pas
☐ ☐ ☐
- Pourquoi?

VII- 17. Qu'est-ce qu'est le plus important dans la vie?

VII- 18. Est-ce que les loisirs (cinéma, voyages, promenades, visites, jeux, etc...) ont une place dans votre vie?

OUI NON
☐ ☐

VII- 19. Est-ce que les chants religieux ont leur place dans la vie religieuse et culturelle?

OUI NON Indifférent(e)
☐ ☐ ☐

VII- 20. Est-ce que les gens s'attachent, aujourd'hui, aux valeurs traditionnelles (mariage, justice, fraternité, charité, hospitalité, amitié, fête, etc...)

OUI NON de moins en moins de plus en plus
☐ ☐ ☐ ☐

VII- 21. Si vous faites partie de la minorité, est-ce que vous êtes gêné(e) de parler de?

VII-20.a) vos croyances OUI ☐ NON ☐

VII-20.b) vos traditions OUI ☐ NON ☐

VII-20.c) vos opinions OUI ☐ NON ☐

Կ Ո Չ

Սիրելի Բարեկամ

Հայ Համայնքի հանդէպ՝ աւելի մշտնջենական վաւերակա-
նութեան մտահոգութենէն ու արդար ըլլալու յոյսէն մղուած է որ
ձեր աջակցութեան կը դիմեմ ներփակ հարցարանին առիթով, որուն
արդիւնքները՝ հիմք պիտի ծառայեն Հայ Համայնքի ընկերա-ցեղա-
բանական վաւերաթուղթի մը: Պիտի փափաքէի որ քարեհաճէիք
պատասխանել ներփակ հարցարանին ֆրանսերէն կամ ձեր մայրենի
լեզուով:

Հարցումները քաժնուած են երկու դասակարգի:
առաջիններուն՝ ձեզմէ պիտի խնդրէինք որ տայիք ձեր նախասիրած
պատասխանը - Այո, Ոչ, Չեմ գիտեր - իսկ երկրորդներուն՝
տայիք ձեր տեսակէտը, անկեղծօրէն ու խղճմտօրէն, պարագային
համաձայն:

Քանի՜ ես ինծի վերջին պայմանաժամ մը
որոշած եմ խմբագրելու համար ձեր պատասխաններուն տուեալները,
պիտի փափաքէի որ չյապաղէիք զանոնք ինծի վերադարձնելու:
Հակառակ պարագային, եթէ ժամանակ չունիք, պիտի յուսայի որ
երբեմն երբեմն տասը վայրկեան մը գտնէիք անոնց պատասխանելու:

Պիտի յիշեցնէի որ՝ այս ծառայութիւնը ինծի
շնորհելով՝ զայն մատուցած կ'ըլլաք Հայ համայն Հասարակութեան:
Վերջապէս հաճէիք ընդունիլ իմ կանխայայտ
շնորհակալութիւններս ձեր թանկագին աջակցութեան համար:

Յուլիան

----- Հ Ա Ր Ց Ա Ր Ա Ն -----

Ա. ----- ՀՆԴՀԱՆՈՒՐ ՏԵՂԵԿՈՒԹԻՒՆՆԵՐ

1. Զեր ծննդեան թուական: ՕՐ ԱՄԻՍ ՏԱՐԻ
2. Զեր սեռը: Առական Իգական
3. Զեր ամուսնական վիճակ: Ամուսնացեալ
 Ամուրի
 Ամուսնալուծուած
 Բաժանեալ
 Ուրիշ
4. Զեր ներկայ զբաղում-գործը:
5. Զեր անցեալի զբաղում-գործերը:
6. Զեր կրօնքը:
7. Զեր դաւանանքը:
8. Զեր մայրենի լեզուն:
9. Զեր ծննդեան վայրը:
10. Զեր՝ այս երկիր ժամանման թուականը:
11. Քաղաքը՝ ուր կ'ապրէիք հոս ժամանելէ առաջ:
12. Զեր հօր ծննդեան վայրը:
13. Զեր մօր ծննդեան վայրը:
14. Զեր հայրական մեծ հօր ծննդեան վայրը:
15. Զեր մայրական մեծ հօր ծննդեան վայրը:

16. Ձեր հայրական մեծ մօր ծննդեան վայրը:

17. Ձեր մայրական մեծ մօր ծննդեան վայրը:

18. Եթէ ամուսնացած էք, քանի՞ զաւակ ունիք:

19. Ձեր մանկութեան ամենէն տպաւորիչ յիշատակը ինչ՞ է:

20. Ձեր կեանքի ամենէն տպաւորիչ յիշատակը ինչ՞ է:

Բ. ԿՐՕՆՔԸ ԵՒ ՊՈՒՔ

1. Ձեզի համար՝ ինչ՞ է Կրօնքը: . . .
2. Կը խորհիք՞ թէ պահելու է ծնողաց կրօնքը:

Այո	Ոչ	Անտարբեր
☐	☐	☐
ինչու՞		
3. Ինչ՞ է, Ձեզի համար, ձեր կրօնքին գեղեցիկ ու հմայիչ երեսը:
4. Արդեօք, ձեր կրօնքին մէջ, անհամոյ ու նեղացուցիչ կողմեր կը տեսնէք:

Այո	Ոչ	Անտարբեր
☐	☐	☐
Եթէ՝ Այո, որոնք՞:		
5. Կրօնքը՝ ինչ՞ կը պահանջէ ձեզմէ:
6. Արդեօք, ձեր հոգեւորապետերը՝ զործօն դեր մը ունին՞ ձեր համայնքային կեանքէն ներս:

Այո	Ոչ	Անտարբեր
☐	☐	☐
Եթէ՝ Այո, ինչ՞ դեր:		
7. Արդեօք, ձեր հոգեւորապետերը՝ զործօն դեր մը ունին՞ ձեր անհատական ու ընտանեկան կեանքէն ներս:

Այո	Ոչ	Անտարբեր
☐	☐	☐
Եթէ՝ Այո, ինչ՞ դեր:		

8. Եթէ ամուսնացած էք, արդեօք ձեր զաւակներու կրթութեան մէջ ՚ դեր մը ունիք՞:

Այո Ոչ Անտարբեր
☐ ☐ ☐

Եթէ՝ Այո, ինչպէս՞:

9. Կը խորհիք՞ թէ, ձեր համայնքի կեանքէն ներս՝ որոշ պատասխանատուութիւններ ունիք՞:

Այո Ոչ Անտարբեր
☐ ☐ ☐

Եթէ՝ այո, որոնք:

10. Արդեօք յօժար՞ էք որ ձեր մանչ-զաւակը ամուսնանայ օրիորդի մը հետ՝ որ ըլլայ

ա. ձեր դաւանանքէն տարբեր՝ Այո ☐ Ոչ ☐ Անտարբեր ☐

բ. ձեր կրօնքէն տարբեր՝ Այո ☐ Ոչ ☐ Անտարբեր ☐

գ. անկրօն՝ Այո ☐ Ոչ ☐ Անտարբեր ☐

11. Արդեօք յօժար՞ էք որ ձեր աղչիկ զաւակը ամուսնանայ երիտասարդի մը հետ՝ որ ըլլայ

ա. ձեր դաւանանքէն տարբեր՝ Այո ☐ Ոչ ☐ Անտարբեր ☐

բ. ձեր կրօնքէն տարբեր՝ Այո ☐ Ոչ ☐ Անտարբեր ☐

գ. անկրօն՝ Այո ☐ Ոչ ☐ Անտարբեր ☐

12. Ինչպէս՞ կը գործադրէք ձեր կրօնքը:

9. ԿՐՕՆԵՐ, ՀԱՌԱՏԱԼԻՔՆԵՐ, ՀԱՍԱՐԱԿՈՒԹԻՒՆ, ԱԽԱՆԴՈՒԹԻՒՆՆԵՐ

1. Ձեր կրօնքին որո՞ երեւոյթները կը հմայեն ձեզ:

2. Կը խորհի՞ր որ կրօնք մը խորհուրդներ պարունակելու է:

Այո Ոչ Անտարբեր
☐ ☐ ☐

Ինչու՞:

3. Կը խորհի՞ր որ գոյութիւն ունին "Հոգեղէն էակներ", որոնք վնաս կրնան հասցնել մէկու մը:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

ա. Եթէ՝ Այո, ձեր կրօնքը կ'արգիլէ՞ հաւատալ նման բաներու:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

բ. Եթէ անձնապէս կը հաւատար նման բաներու՝
 Ինչպէս՞ են այդ "Հոգեղէն էակները":

Ինչ՞ կ'ընէք անոնցմէ պաշտպանուելու համար:

4. Կը խորհի՞ր թէ գոյութիւն ունին "Հոգեղէն էակներ", որոնք կարող են բարիք բերել մէկու մը:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

ա. Եթէ՝ Այո, ձեր կրօնքը կ'արգիլէ հաւատալ նման բաներու:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

բ. Եթէ անձնապէս կը հաւատար նման բաներու՝
 Ինչպէս՞ են այդ "Հոգեղէն էակները":

Ինչ՞ կ'ընէք անոնց բարիքները ընդունելու:

5. Երբ դժուարութիւն մը ունիք, որու՞ կը դիմէք: Ինչու՞

6. Երբ հիւանդանաք, որու՞ կը դիմէք: Ինչու՞

7. Ինչու՞ համար կուզե՞ք պահել ձեր կրօնքը:

8. Ինչու՞ համար մարդիկ կը փոխեն իրենց կրօնքը:

9. Կը խորհի՞ր որ երբ մէկը իր կրօնքը փոխէ,
կը փոխէ նաեւ իր աւանդութիւնը:

Այո Ոչ Անտարբեր
☐ ☐ ☐

Եթէ՝ Այո կամ Ոչ, ինչպէս?

10. Ինչ՞ է ձեզի համար՝ Աւանդութիւնը:

11. Կը խորհի՞ր թէ՝ աւանդութիւն փոխել, կը նշանակէ
նաեւ, կրօնք փոխել:

Այո Ոչ Անտարբեր
☐ ☐ ☐

Եթէ՝ Այո կամ Ոչ, ինչպէս:

12. Կը խորհի՞ր որ պահելու է ծնողաց Աւանդութիւնը:

Այո Ոչ Անտարբեր
☐ ☐ ☐

Եթէ՝ Այո, ինչու՞:

13. Կը խորհի՞ր որ պատասխանատուութիւն մը ունի՞ր
ձեր Աւանդութեանց պահպանումին մէջ:

Այո Ոչ Անտարբեր
☐ ☐ ☐

Ինչու՞:

14. Պիտի յօժարէի՞ր որ ձեր մանչ զաւակը ամուսնանայ
օրիորդի մը հետ՝ որ ըլլայ

ա. տարբեր դաւանանքէ՝ Այո ☐ Ոչ ☐ Անտարբեր ☐

բ. ձեր մայրենի լեզուին օտար՝ Այո ☐ Ոչ ☐ Անտարբեր ☐

գ. տարբեր ազգէ՝ Այո Ոչ Անտարբեր
☐ ☐ ☐

15. Պիտի յօժարէիք՞ որ ձեր աղջիկ զաւակը ամուսնանայ
 երիտասարդի մը հետ որ ըլլայ՝

ա. տարբեր դաւանանքէ՝ Այո Ոչ Անտարբեր
☐ ☐ ☐

բ. ձեր մայրենի լեզուին օտար՝ Այո Ոչ Անտարբեր
☐ ☐ ☐

գ. տարբեր ազգէ՝ Այո Ոչ Անտարբեր
☐ ☐ ☐

16. Արդեօք կը խորհիք՞ որ ձեր համայնքի աշխարհական
 դեկաւարները՝ կարող են գործօն դեր մը խաղալ
 ձեր համայնքի կեանքէն ներս:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

Եթէ Այո, ինչպէս՞:

17. Ինչ՞ է ձեր կեցուածքը՝ ձեր

ա. հոգեւորապետին հանդէպ

բ. աշխարհական ներկայացուցիչներուն հանդէպ

գ. մեծ-ծնողաց հանդէպ

դ. տարեց-ծերերուն հանդէպ

7. ԿՐՕՆՔ ՈՒ ԱՌԱՆԴՈՒԹԻՒՆ Ի ԴԻՄԱՑ ԱՐԴԻ ՆԵՐԿԱՅ ԸՆԿԵՐՈՒԹԵԱՆ

1. Արդի ներկայ ընկերությունը, արդեօք կը սատարէ՞

ա. ձեր կրօնքի բարգաւաճման:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

բ. ձեր ականդությունաց պահպանման

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

2. Արդի ներկայ ընկերություն մէջ՝ ձեր համայնքի երիտասարդությունը, կը պահէ՞ իր կրօնական պարտականությունները:

ա. Հափահասներէ՝ աւելի: Այո ☐ Ոչ ☐ Չեմ գիտեր ☐

բ. Հափահասներու Հափ : Այո ☐ Ոչ ☐ Չեմ գիտեր ☐

գ. Հափահասներէ՝ նուազ: Այո ☐ Ոչ ☐ Չեմ գիտեր ☐

3. Արդի ներկայ ընկերություն մէջ՝ արդեօք ձեր համայնքի երիտասարդությունը հաւատարիմ է իր ականդությանց:

ա. Հափահասներէ՝ աւելի: Այո ☐ Ոչ ☐ Չեմ գիտեր ☐

բ. Հափահասներու Հափ : Այո ☐ Ոչ ☐ Չեմ գիտեր ☐

գ. Հափահասներէ նուազ : Այո ☐ Ոչ ☐ Չեմ գիտեր ☐

4. Արդի ներկայ ընկերություն մէջ՝ ձեր կրօնքը յարմար պատասխան մը ունի՞

ա. ձեր պահանջներուն, ձեր յոյսերուն՝

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

բ. Ձեր հարցերուն՝

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

5. Բաղդատած ձեր ծննդավայրին՝ արդեօք այս երկրի ընկերութեան մէջ՝ աւանդական արժէքներու պահպանումը դարձած է՝

ա. աւելի դիւրին : Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

բ. նոյնքան դիւրին : Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

գ. նուազ դիւրին : Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

6. Բաղդատած ձեր ծննդավայրին՝ արդեօք այս երկրի ընկերութեան մէջ, կրօնական պարտականութիւններու պահպանումը դարձած է՝

ա. աւելի դիւրին : Այո Քչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

բ. նոյնքան դիւրին : Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

գ. նուազ դիւրին : Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

7. Կը խորհիք՝ որ արդեօք կարելի է վերադառնալ ձեր ծննդավայրը՝ հոն վերջնականապէս հաստատուելու համար:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

Ինչո՞ւ:

Ե. _____ ԳԱՂԹԱՎԱՅՐ, ԾԱՆԽԱՎԱՅՐ, ԸՆՏԱՆԻՔ:

1. Որքան ժամանակ է ի վեր կ'ապրիր այս քաղաքին մէջ:
2. Ինչ՞ է ձեր նախասիրածը՝ այս քաղաքին մէջ:
3. Ինչ՞ է այն բանը որ նուազ կը սիրէր այս քաղաքին մէջ:
4. Քանի՞ անգամ վերադարձած էր ձեր ծննդավայրը ձեր հոս ժամանումէն ասդին:
5. Ինչու՞ կը վերադառնար:
6. Արդեօք ձեր ծննդավայրին մէջ, դեռ ունի՞ր

ա. ծնողը-ազգական	Այո ☐	Ոչ ☐
բ. տուն	Այո ☐	Ոչ ☐
գ. հող	Այո ☐	Ոչ ☐
դ. ինչքեր	Այո ☐	Ոչ ☐
7. Ինչ՞ էր մեծագոյն փոփոխութիւնը զոր նշմարեցիր ձեր ծննդավայրին մէջ, ձեր վերջին այցելութեան:
8. Ինչն՞ էր նուազագոյն փոփոխութիւնը:
9. Ինչն՞ է ձեր նախասիրածը ձեր ծննդավայրին մէջ:
10. Ինչն՞ է այն բանը որ նուազ կը սիրէր ձեր ծննդավայրին մէջ:
11. Ինչու՞ թողուցիր ձեր ծննդավայրը:
12. Հոս հասնելէ առաջ, քանի՞ ուրիշ քաղաքներ ապրեցար:
13. Բաղդատմամբ ձեր ծննդավայրին՝ արդեօք կը զգար որ՝

ա. նուազ առանձին էր:
Այո ☐ Ոչ ☐ Հեմ գիտեր ☐

բ. նոյնքան առանձին էք:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

գ. աւելի առանձին էք:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

14. Եթէ երջանկութիւն մը կամ դժբախտութիւն մը պատահէր ձեր ընտանիքէն ներս՝ ուր՞ պիտի փափաքէիք որ տեղի ունենար:

ա. ձեր ծննդավայրին մէջ:

Այո Ոչ
☐ ☐

Եթէ՝ Այո, ինչու՞

բ. ձեր ներկայ քաղաքին մէջ:

Այո Ոչ
☐ ☐

Եթէ՝ Այո, ինչու՞

գ. որեւիցէ տեղ:

Այո Ոչ
☐ ☐

Եթէ՝ Այո, ինչու՞:

15. Ինչպիսի՞ ընտանեկան կեանք կը նախընտրէք՝

ա. մի միայն, տիկնոջ եւ զաւակներու հետ:

Այո Ոչ
☐ ☐

բ. եւ կամ նաեւ ծնողաց հետ:

Այո Ոչ
☐ ☐

գ. առանց նախընտրանքի:

Այո Ոչ
☐ ☐

16. Կը խորհիք՞ որ այր մարդը կարող՞ է ունենալ քաղմաթիւ կիներ:

ա. ձեր ներկայ ընկերութեան մէջ՝

Այո Ոչ Անտարբեր
☐ ☐ ☐

Եթէ՝ Այո՝ ինչու՞

բ. ձեր ծննդավայրին մէջ՝

Այո Ոչ Անտարբեր
☐ ☐ ☐

եթէ՝ այո, ինչու՞

17. Բաղդատմամբ այր մարդոց՝ արդեօք կ'իները կը պահեն՝
կրօնական պարտականութիւնները՝

ա. ձեր ներկայ ընկերութեան մէջ՝

աւելի լաւ նոյնքան լաւ նուազ լաւ
☐ ☐ ☐

բ. ձեր ծննդավայրին մէջ՝

աւելի լաւ նոյնքան լաւ նուազ լաւ
☐ ☐ ☐

18. Բաղդատմամբ կ'իներու՝ արդեօք այր մարդիկ,
հաւատարիմ՝ են իրենց աւանդութեանը:

ա. ձեր ներկայ ընկերութեան մէջ՝

աւելի լաւ նոյնքան լաւ նուազ լաւ
☐ ☐ ☐

բ. ձեր ծննդավայրին մէջ՝

աւելի լաւ նոյնքան լաւ նուազ լաւ
☐ ☐ ☐

19. Բաղդատմամբ այր մարդոց՝ կը խորհի՞ր որ
կ'իներու իրաւունքները՝

ա. ձեր ներկայ ընկերութեան մէջ՝

նոյն են՝ նուազ են աւելի են
☐ ☐ ☐

բ. ձեր ծննդավայրին մէջ՝

նոյն են նուազ են աւելի են
☐ ☐ ☐

20. Կը խորհի՞ր թէ երիտասարդները՝ անտարբեք են
աւանդական արժէքներու:

Այո Ոչ Զեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

եթէ՝ Այո, ինչպէս՞ եւ ինչու՞

2. ՅԱԶՈՂՈՒԹԻՒՆ, ԱՐՀԵՍՏ, ԴՐԱՄ

1. Զեզի համար, ինչ՞ կը նշանակէ յաջողիլ կեանքին մէջ:
2. Այսօր, ամենէն աւելի, ինչ՞ կը փափաքիք ձեր կեանքին մէջ:
3. Արդեօք կը ծանշնաբ՞ մէկը որ յաջողած ըլլայ կեանքին մէջ:
 Այո ☐ Ոչ ☐
- ա. Եթէ՝ Այո, ինչ՞ է իր արհեստը: ☐
- բ. Ինչ՞ է այն բանը, որ ամենէն աւելի կը գնահատէք իր մէջ:
4. Ինչպէս՞ կը պատրաստէք ձեր ապագան՝ այս աշխարհի մէջ:
5. Այս աշխարհի մէջ, ձեր կեանքի պատրաստութիւնը մի միայն ձեզմէ՞ կախում ունի:
 Այո ☐ Ոչ ☐ Զեմ գիտեր ☐
 Ինչպէս՞ ☐
6. Զեր կրօնքը, արդեօք կ'օգնէ՞ յաջողելու ձեր կեանքին մէջ:
 Այո ☐ Ոչ ☐ Զեմ գիտեր ☐
7. Արդեօք ձեր աւանդութիւններուն պահպանումը կը դիւրացուի՞ որոշ արհեստներու բերումով:
 Այո ☐ Ոչ ☐ Զեմ գիտեր ☐
 Եթէ՝ Այո, որոնք՞ ☐
8. Որոնք՞ են այն արհեստները, որ ձեր համայնքի մարդիկ կը նախընտրեն:

9. Որոնք՞ են այն արհեստները, որ կը փափաքէիք
որ ունենային:

ա. ձեր մանչ զաւակները՝

բ. ձեր աղջիկ զաւակները՝

10. Որն՞ է այն արհեստը որ չէիք փափաքիր որ ունենային՝

ա. ձեր մանչ զաւակները

բ. չեր աղջիկ զաւակները

11. Եթէ նոր կեանք մը սկսէիք, ինչ՞ արհեստ կ'ընտրէիք:

Ինչո՞ւ:

12. Կարիքի ժամանակ՝ որո՞ւ պիտի դիմէիք փոխտուութեան համար:

ա. ծնողներու Այո ☐ Ոչ ☐

բ. քարեկամներու Այո ☐ Ոչ ☐

գ. դրամատան Այո ☐ Ոչ ☐

դ. ուրիշներու Այո ☐ Ոչ ☐

13. Արդեօք կը մտածէք՞ որ դրամ ունենալով, նաեւ քաղտ
ալ ունեցած կ'ըլլանք:

Այո ☐ Ոչ ☐ Բնականաբար ☐

14. Արդեօք կը մտածէք՞ որ՝ եթէ հարուստ ենք, նաեւ
երջանիկ ենք:

Այո ☐ Ոչ ☐ Բնականաբար ☐

15. Արդեօք կը մտածէք՞ որ հարուստ ըլլալը, աւելի
կարեւոր է քան լաւ արհեստ մը ունենալը:

Այո ☐ Ոչ ☐ Նոյնքան ☐

16. Արդեօք կը մտածէք՞ որ մէկը կրօնքի պէտք ունի
երբ հարուստ է:

Այո ☐ Ոչ ☐

17. Արդեօք կը մտածէք՞ որ ձեր կրօնքը արգելք մ, ըն է
հարստանալու:

Այո ☐ Ոչ ☐ Զեմ գիտեմ ☐

18. Արդեօք կը մտածէ՞ր որ ձեր ականդութիւնները
կը քաջալերեն Ձեզ՝ հարստանալու:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

19. Արդեօք կը մտածէ՞ր որ, անոնք որոնք ձեր կրօնքէն չեն
նոյն պատեհութիւնները ունին կեանքին մէջ:

Այո Ոչ
☐ ☐

Եթէ՝ Ոչ : Եւեւի Նուազ
 ☐ ☐

20. Արդեօք կը մտածէ՞ր որ, անոնք որոնք ձեր համայնքէն չեն,
նոյն իրաւունքները ունենալու են:

Այո Ոչ
☐ ☐

21. Կը խորհի՞ր որ կինը՝ տուժ՞մնալու է:

Այո Ոչ
☐ ☐

Ինչու՞

22. Ձեր տան մէջ ով՞ կ'ընէ:

ա. կերակուրը՝
բ. մաքրութիւնը՝
դ. նորոգութիւնները՝

23. Ձեր տան մէջ, ինչ՞ կերակուր կ'ուտէր՝

ա. սովորաբար

բ. Երբոր հիւրասիրութիւն կամ տօն մը ըլլալ:

1. Արդեօք կը մտածէ՞ որ ազատութիւնը՝ անհրաժեշտ է քնականոն մարդկային կեանքին համար:

Այո Ոչ Անտարբեր
☐ ☐ ☐

2. Ըստ ձեզի, ինչու՞ որոշ մարդիկ անհաւատ են:

3. Կը մտածէ՞ որ, այսօր դիւրին է իր կրօնքին համաձայն ապրիլ:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

4. Կը մտածէ՞ որ այսօր դժուար ըլլալ իր աւանդութիւնները պահել:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

5. Կը մտածէ՞ որ՝ պէտք է յարգել ամէն մէկու կրօնքը:

Այո Ոչ
☐ ☐

6. Հանդիպելէ՞ քան ծերունի որ ձեր աւանդութիւնները չյարգեն:

Այո Ոչ
☐ ☐

Եթէ՝ Այո,

ա. յաճախ ☐ երբեմն ☐ մէկ երկու անգամ ☐

բ. ծանօթներ ☐ բարեկամներ ☐ անծանօթներ ☐

գ. ուրիշ մանրամասնութիւններ

7. Կը կարծէ՞ որ դիւրին ըլլալ ապրիլ մարդոց հետ որ ձեզի համակարծիք չըլլան:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

8. Կը կարծէ՞ որ կարելի ըլլալ ապրիլ մարդոց հետ որ ձեր կրօնքէն չեն:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

9. Արդեօք կը մտածէ՞ր անկարելի չէ ապրիլ մարդոց հետ որ ձեր համայնքին չեն պատկանիր:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

10. Արդեօք կը մտածէ՞ որ մարդիկ նոյն իրաւունքներն ունին:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

Եթէ՝ ոչ՝ ինչու՞:

11. Եթէ մեծամասնութեան մաս չէք կազմեր, արդեօք կը մտածէ՞ իրաւագրկուած ըլլալ:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

Եթէ՝ այո, ինչպէս՞:

12. Երբ իրաւունքներու մասին կը խօսուի, ինչպէս՞ կրնաք զանոնք բացատրել: - Տալ օրինակներ -

13. Եթէ զաւակները աշխատին, կը խորհի՞ր որ շարունակելու են ծնողաց հետ ապրիլ:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

Եթէ՝ այո, ինչու՞:

14. Կը խորհի՞ր որ զաւակները, ձեւով մը պարտական են ծնողաց:

Այո Ոչ Չեմ գիտեր
☐ ☐ ☐

Եթէ՝ այո, ինչու՞:

15. Ինչ՞ կը խորհի՞ր ամուսնութեան մասին:

16. Արդեօք կ'ինը, պէտք է որ աշխատի:

Այո ☐ Ոչ ☐ Չեմ գիտեր ☐

Ինչու՞:

17. Ինչ՞ է ամենէն կարեւորը կեանքին մէջ:

18. Արդեօք զուարճութիւնները- շարժապատկեր,
ժամբորդութիւն, պտոյտ, այցելութիւն, խաղեր-
ձեր կեանքէն ներս՝ տեղ ունին՞:

Այո

☐

Ոչ

☐

19. Արդեօք կրօնական երգերը՝ տեղ կը գրաւեն՞
մշակութային ու կրօնական կեանքէն ներս:

Այո

☐

Ոչ

☐

Անտարբեր

☐

20. Արդեօք, մարդիկ, այսօր կապուած՞ են
աւանդական արժէքներու: - ամուսնութիւն,
արդարութիւն, եղբայրութիւն, բարեգործութիւն,
հիւրընկալութիւն, բարեկամութիւն, տօն, եւայլն... -

Այո

☐

Ոչ

☐

նուազ առ նուազ

☐

առաւել առ առաւել

☐

21. Եթէ փոքրամասնութեան կը պատկանիք, դժուար կ'ըլլայ՞
ձեզի խօսիլ՝ ձեր

ա. կրօնական հաւատալիքներու մասին:

Այո

☐

Ոչ

☐

բ. աւանդութիւններու մասին

:

Այո

☐

Ոչ

☐

գ. կարծիքներու մասին

:

Այո

☐

Ոչ

☐

22. Ձեր համայնքէն ներս, կը խորհրդոր մարդիկ՝
տարբեր չափ ու կշիռով կը յարգուին, իրենց
ղասակարգի ու ընկերային վիճակին պատճառաւ:

ա. ձեր ծննդավայրէն մէջ:

Այո

☐

Ոչ

☐

Ինչպէս՞

բ. ձեր ներկայ ընկերութեան մէջ

Այո

☐

Ոչ

☐

Ինչպէս՞

صديقي وابن بلدي ،

الغاية من هذا البحث طبع كتاب ، عن جاليتنا في مونتريال ، يشمل
النواحي الاجتماعية والحضارية والتراثية . ستكون اجوبتك اساسا ونواة
لهذا الكتاب . ادعوك اذا للرد على هذه الاسئلة بكل صراحة وجدية .
انك ، بمساعدتك لي ، ستساعد جاليتك .

اني اعتمد على مشاركتك لي في هذا البحث واتكرك سلفا على
تعاونك هذا واسلم .

جورج حينا مختار

جورج حينا مختار

ب - انت والديانة

١ - ما هو مفهومك للديانة ؟

٢ - هل تعتقد انه من واجب كل شخص التمسك بديانة اجداده ؟

نعم ☐ لا ☐ غير مكرث ☐

لماذا ؟

٣ - ما الذي تحبذه في ديانتك ؟

٤ - ما الذي يزعجك في ديانتك ؟

٥ - ما الذي يفرض عليك في ديانتك ؟

٦ - ما هو الدور الذي يقوم به رؤساك الروحيون تجاه الطائفة ؟

٧ - ما هو الدور الذي يقوم به الرُماة الروحيون تجاه الفرد او العائلة ؟

٨ - اذا كنت متزوجا ، كيف تساهم في تربية اولادك الدينية ؟

٩ - هل تشعر بمسؤولية تجاه الطائفة ؟ وما هي ؟

١٠ - هل تقبل ان يتزوج ابنك من فتاة ؟

من غير مذهبك ؟

نعم ☐ لا ☐ غير مكرث ☐

من غير ديانتك ؟

نعم ☐ لا ☐ غير مكرث ☐

١ - معلومات عامة

- ١ - تاريخ الولادة : يوم شهر سنة
- ٢ - الجنس : ذكر انثى
- ٣ - الموضع العائلي : متزوج عازب مطلق منفصل
- ٤ - المهنة الحالية :
- ٥ - المهنة السابقة :
- ٦ - الديانة :
- ٧ - المذهب :
- ٨ - اللغة الرئيسية :
- ٩ - مكان الولادة :
- ١٠ - تاريخ وصولك لكندا :
- ١١ - آخر مدينة عشت فيها قبل مجيئك الى كندا :
- ١٢ - مكان ولادة والدك :
- ١٣ - مكان ولادة واليتك :

- ١٤ - مكان ولادة جديك من ناحية الوالد ؟
- ١٥ - مكان ولادة جديك من ناحية الام ؟
- ١٦ - مكان ولادة جدتك من ناحية الاب ؟
- ١٧ - مكان ولادة جدتك من ناحية الام ؟
- ١٨ - اذا كنت متزوجا ، ما هو عدد اولادك ؟
- ١٩ - ما هو الحدث الذي تذكره من ايام الطفولة ؟
- ٢٠ - ما هو الحدث الذي اثر على مجرى حياتك ؟

— غير مؤمنة ؟

غير مكثرث
☐

لا
☐

نعم
☐

١١ — هل تقبل ان تتزوج ابنتك من شاب :

— من غير مذ هبك ؟

غير مكثرث
☐

لا
☐

نعم
☐

— من غير د يانتك ؟

غير مكثرث
☐

لا
☐

نعم
☐

— غير مؤمن ؟

غير مكثرث
☐

لا
☐

نعم
☐

١٢ — كيف تطبق د يانتك ؟

ج- الديانة والمعتقدات والطائفة والتقاليد

١- ما هي الاشياء التي تجذبك بها ديانتك ؟

٢- هل تعتقد ان للاسرار ضرورة في الديانة ؟

نعم ☐ لا ☐ غير مكثر ☐

- لماذا ؟

٣- هل تعتقد بوجود ارواح شريرة يمكن ان تلحق بك الاذى ؟

نعم ☐ لا ☐ لا ادري ☐

- هل تمنعك ديانتك من الاعتقاد بها ؟

نعم ☐ لا ☐ لا ادري ☐

- اذا كنت تعتقد بها :

- كيف تتصورها ؟

- ماذا تعمل لتجنبها ؟

٤- هل تعتقد بوجود ارواح سالحة ؟

نعم ☐ لا ☐ لا ادري ☐

- هل تسبح ديانتك الاعتقاد بها ؟

نعم ☐ لا ☐ لا ادري ☐

٤ - كيف تتخيلها ؟

٥ - ماذا تعمل للحصول على بركتها ؟

٥ - من تقابل عندما تكون في مازق ؟

ولماذا ؟

٦ - من تقابل عندما تكون مريضاً ؟

ولماذا ؟

٧ - لماذا تتمسك بديانته ؟

٨ - لماذا يعتنق البعض ديانة اخرى ؟

٩ - هل تعتقد انه عندما يتخلى الشخص عن ديانته ، يتخلى ايضا عن تقاليد ؟

غير مكثرث

☐

لا

☐

نعم

☐

لماذا ؟

١٠ - ماذا نفهم عندما نقول تقاليد ؟

١١ - هل تعتقد انه عندما يغير الشخص ديانته ، يغير ايضا تقاليد ؟

غير مكثرث

☐

لا

☐

نعم

☐

لماذا ؟

١٢ - هل تعتقد انه يجب التمسك بتقاليد اجدادك ؟

نعم ☐ لا ☐ غير مكثر ☐

لماذا ؟

١٣ - هل عليك مسؤولية في المحافظة على التقاليد ؟

نعم ☐ لا ☐ غير مكثر ☐

لماذا ؟

١٤ - هل تقبل ان يتزوج ابنك من فتاة :

- من غير طائفتك ؟

نعم ☐ لا ☐ غير مكثر ☐

- من غير لغتك ؟

نعم ☐ لا ☐ غير مكثر ☐

- من غير جنسيتك ؟

نعم ☐ لا ☐ غير مكثر ☐

١٥ - هل تقبل ان تتزوج ابنتك من شاب :

- من غير طائفتك ؟

نعم ☐ لا ☐ غير مكثر ☐

- من غير لغتك ؟

نعم ☐ لا ☐ غير مكثر ☐

— من غير جنسيتك ؟

غير متحرك
☐

لا
☐

نعم
☐

١٦ — هل تعتقد ان لمثلي طائفتك المدنيين دور فعال في حياة الطائفة ؟

لا ادري
☐

لا
☐

نعم
☐

— كيف ؟

١٧ — ما هو موقفك تجاه :

— الوسام الروحيين ؟

— الممثلين المدنيين للطائفة ؟

— اجدادك ؟

— والمبديك ؟

— المعجزة ؟

د - الديانة والتقاليد ازاء المجتمع الحالي

١ - هل يسهل المجتمع الحالي عملية

- نمود بانتك ؟

لا ادري

☐

لا

☐

نعم

☐

- البقاء على التقاليد ؟

لا ادري

☐

لا

☐

نعم

☐

٢ - هل يتمسك النشء الجديد في المجتمع الحالي بالواجبات الدينية :

- اكثر درجة من الجيل القديم

لا ادري

☐

لا

☐

نعم

☐

- مثل الجيل القديم

لا ادري

☐

لا

☐

نعم

☐

- اقل درجة من الجيل القديم

لا ادري

☐

لا

☐

نعم

☐

٣ - هل يتمسك النشء الجديد في هذا المجتمع الحالي بالتقاليد :

- اكثر درجة من الجيل القديم

لا ادري

☐

لا

☐

نعم

☐

- مثل الجيل القديم

لا ادري

☐

لا

☐

نعم

☐

١ - اقل درجة من الجيل القديم

لا ادري ☐

لا ☐

نعم ☐

٢ - هل تتجاوب ديانتك في هذا المجتمع الحالي مع :

- حاجاتك ومتطلباتك

لا ادري ☐

لا ☐

نعم ☐

- مع علامات استفهامك ؟

لا ادري ☐

لا ☐

نعم ☐

٣ - بالنسبة لمجتمعك الاول (مسقط رأسك) هل تعتقد ان الحفاظ على التراث

في المجتمع الحالي اصح :

- اكثر سهولة

لا ادري ☐

لا ☐

نعم ☐

- اقل سهولة

لا ادري ☐

لا ☐

نعم ☐

- بذات السهولة

لا ادري ☐

لا ☐

نعم ☐

٤ - بالنسبة لمجتمعك الاول (مسقط رأسك) هل تعتقد ان التمسك بالواجبات

الدينية في هذا المجتمع الحالي اصح :

- اكثر سهولة

لا ادري ☐

لا ☐

نعم ☐

— اقل سهولة

لا ادري ☐

لا ☐

نعم ☐

— بذات السهولة

لا ادري ☐

لا ☐

نعم ☐

٧ — هل تعتقد انه بالامكان العودة الى مسقط رأسك والبقاء هناك ؟

لا ادري ☐

لا ☐

نعم ☐

لماذا ؟

هـ - المجتمع الحالي والمجتمع الاولي والعائلة

- ١ - منذ كم سنة وانت مقيم في هذا البلد ؟
- ٢ - ما الذى تحب اكثر من الكل في هذا البلد ؟ لماذا ؟
- ٣ - ما الذى تحب اقل من الكل في هذا البلد ؟ لماذا ؟
- ٤ - كم مرة عدت الى مسقط رأسك منذ اقامتك في هذا البلد ؟
- ٥ - لماذا تزور مسقط رأسك ؟
- ٦ - هل لك في مسقط رأسك :
 - من الاهل ؟

نعم ☐ لا ☐

- بيت ؟

نعم ☐ لا ☐

- ارض ؟

نعم ☐ لا ☐

- بعض الاستثمار ؟

نعم ☐ لا ☐

٧ - ما هو التغيير الكبير الذي لاحظت في مسقط رأسك لدى زيارتك الأخيرة ؟

٨ - ما هو الشيء الذي لم يجرى عليه أي تغيير ؟

٩ - ما هو الذي تحب أكثر من الكل في مسقط رأسك ؟

١٠ - ما الذي تحب أقل من الكل في مسقط رأسك ؟

١١ - لماذا غادرت مسقط رأسك ؟

١٢ - ما هو عدد المدن التي عشت فيها منذ مغادرتك لمسقط رأسك واستقراوك في هذا البلد ؟

١٣ - بالنسبة لوضعك في مسقط رأسك ، هل تشعر نفسك ،
- أكثر عزلة

لا أدري ☐ لا ☐ نعم ☐

- أقل عزلة

لا أدري ☐ لا ☐ نعم ☐

- بنفس العزلة

لا أدري ☐ لا ☐ نعم ☐

١٤ - إذا جرى لك حدث سعيد أو أليم ، هل تفضل ان يكون ذلك :
- في مسقط رأسك ؟

لا ☐ نعم ☐

لماذا ؟

- في هذا البلد ؟

لا
☐

نعم
☐

لماذا ؟

- اين ما كان ؟

لا
☐

نعم
☐

لماذا ؟

هل من تفضل حياتك العائلية ؟

- مع زوجتك (زوجك) واولادك ؟

لا
☐

نعم
☐

- او وايضا مع الاهل ؟

لا
☐

نعم
☐

- بدون افضلية

لا
☐

نعم
☐

١٦ - هل تعتقد ان بإمكان الرجل ان يتزوج باكثر من امرأة ؟

- في هذا البلد ؟

لا ادري
☐

لا
☐

نعم
☐

لماذا ؟

٢ - في المجتمع الاولي :

لا ادري

☐

لا

☐

نعم

☐

لياذ ا :

١٧ - بالنسبة للرجل ، هل تتقيد المرأة بالواجبات الدينية :

- في هذا المجتمع :

اقل من الرجل

☐

مثل الرجل

☐

اكثر من الرجل

☐

- في المجتمع الاولي :

اقل من الرجل

☐

مثل الرجل

☐

اكثر من الرجل

☐

١٨ - بالنسبة للمرأة ، هل يتمسك الرجل بالتقاليد :

- في هذا المجتمع :

اقل من المرأة

☐

مثل المرأة

☐

اكثر من المرأة

☐

- في المجتمع السابق :

اقل من المرأة

☐

مثل المرأة

☐

اكثر من المرأة

☐

١٩ - بخصوص الحقوق والنسبة للرجل ، هل تعتقد ان للمرأة :

- في المجتمع الحالي :

اقل

☐

نفسها

☐

اكثر

☐

- في المجتمع السابق :

اقل

☐

نفسها

☐

اكثر

☐

٢- هل تعتقد ان الجيل الطالع لا يكتو للتقاليد ؟

لا ادري ☐

لا ☐

نعم ☐

لماذا ؟

و- النجاح والمهنة والمال

١- ماذا تفهم بالنجاح في الحياة ؟

٢- ما الذي تتمناه اليوم في حياتك ؟

٣- هل لك من المعارف من نجح في حياته ؟

نعم ☐ لا ☐

- ما هي مهنته ؟

- ما الذي ترفقه فيه ؟

٤- كيف تهين مستقبلك في هذا الدنيا ؟

٥- هل تعتقد ان تحضير مستقبلك مرتبط بك فقط ؟

نعم ☐ لا ☐ لا ادري ☐

- كيف ؟

٦- هل تعتقد ان للديانة دور فعال في النجاح في الحياة ؟

نعم ☐ لا ☐ لا ادري ☐

٧- هل تعتقد ان لبعض المهن دور في المحافظة على التقاليد ؟

نعم ☐ لا ☐ لا ادري ☐

- ما هي ؟

٨- ما هي المهنة التي يريها معظم افراد الطائفة ؟

٩- ما هي المهنة التي تريد ان يمارسها ؟
- اولادك ؟

- بناتك ؟

١٠- ما هي المهنة التي لا ترغب ان يمارسها ؟
- اولادك ؟

- بناتك ؟

١١- اذا كنت في يد حياتك ، ما هي التي ترغب ممارستها ؟ لماذا ؟

١٢- عند الحاجة ، ممن تقترب من المال ؟

- من الاهل : نعم ☐ لا ☐

- من الاصدقاء : نعم ☐ لا ☐

- من المصرف : نعم ☐ لا ☐

- من مصدر آخر : نعم ☐ لا ☐

١٣- هل تعتقد انه من حصل على المال ، اصبح الحظ حليفه ؟

نعم ☐ لا ☐

١٤ - هل تعتقد انه من اصبح غنيا ، اصبح سعيدا ؟

لا	نعم
☐	☐

١٥ - هل تعتقد انه من الافضل ان يكون الشخص غنيا من ان يكون صاحب مهنة مرموقة ؟

لا فرق	لا	نعم
☐	☐	☐

١٦ - هل تعتقد ان الغني ايضا بحاجة الى ديانة ؟

لا	نعم
☐	☐

١٧ - هل تعتقد ان ديانتك لا تساعدك لتكون غنيا ؟

لا ادري	لا	نعم
☐	☐	☐

١٨ - هل تعتقد ان تقاليدك تشجعك على ان تكون غنيا ؟

لا ادري	لا	نعم
☐	☐	☐

١٩ - هل تعتقد ان للذي ليسوا من ديانتك ذات فرص النجاح في الحياة ؟

اقل	اكثر	لا	نعم
☐	☐	☐	☐

٢٠ - هل تعتقد ان المرأة يجب ان تبقى في البيت ؟

لا	نعم
☐	☐

لماذا ؟

٢١ - عندك في البيت من يهتم ؟

- بالطبخ ؟

- بالبيت ؟

- بالترميمات ؟

٢٢ - ما هي الواجبات الرئيسية عندك في البيت ؟

- في الايام العادية ؟

- في ايام الاحياء والمزائم ؟

ز- عموميات

١- هل تعتقد انه لا بد من الحرية لتعيش حياة عادية ؟

غير مبالي

☐

لا

☐

نعم

☐

٢- لماذا تعتقد ان البعض بدون ايمان ؟

٣- هل تعتقد انه من السهل اليوم العيش حسب ديانته ؟

لا ادري

☐

لا

☐

نعم

☐

٤- هل تعتقد انه من الصعب اليوم التمسك بالتقاليد ؟

لا ادري

☐

لا

☐

نعم

☐

٥- هل تعتقد انه يجب احترام ديانته كل شخص ؟

لا

☐

نعم

☐

٦- هل اجتمعت باشخاص لا يحترمون تقاليدك ؟

لا

☐

نعم

☐

مرة او مرتين

☐

من وقت لآخر

☐

- دائما

☐

اشخاص مجهولين

☐

اصدقاء

☐

- معارف

☐

- هل يمكنك اعطاء بعض التفاصيل ؟

٧ - هل تعتقد انه من السهل العيش مع اشخاص لا يشاركوك في الآراء ؟

نعم ☐ لا ☐ لا ادرى ☐

٨ - هل تعتقد انه من السهل العيش مع اشخاص ليسوا من ديانتك ؟

نعم ☐ لا ☐ لا ادرى ☐

٩ - هل تعتقد انه ليس من المستحيل العيش مع ليسوا من طائفتك ؟

نعم ☐ لا ☐ لا ادرى ☐

١٠ - هل تعتقد انه للجميع ذات الحقوق ؟

نعم ☐ لا ☐

كيف ؟

١١ - اذا لم تكن من الاغلبية ، هل تعتقد انك لا تتمتع بكافة الحقوق ؟

نعم ☐ لا ☐ لا ادرى ☐

كيف ؟

١٢ - عندما نتكلم عن الحقوق ، كيف يمكنك شرحها ببعض الامثلة ؟

١٣ - عندما يعمل الاولاد ، هل يجب ان يبقوا مع اهلهم ؟

نعم ☐ لا ☐ لا ادرى ☐

كيف ؟

١٤ - هل على الاولاد واجب تجاه اهلهم ؟

نعم ☐ لا ☐ لا ادرى ☐

كيف ؟

١٥ - ماذا تعتقد بالزواج ؟

١٦ - هل يجب على المرأة ان تعمل ، هي ايضا ؟

نعم ☐ لا ☐ لا ادرى ☐

كيف ؟

١٧ - ما هواهم شبح في الحياة ؟

١٨ - هل تخصص وقتا للهو ؟ (سينما ، رحلات ، سهرات الخ ...)

نعم ☐ لا ☐

١٩ - هل للتراثيل الدينية دور في الحياة الدينية والثقافية ؟

نعم ☐ لا ☐ لا ادرى ☐

٢٠ - هل تعتقد ان الناس يتسكنون اليوم بالقيم التقليدية (زواج ، عدالة ، اخوة

محبة ، ضيافة ، صداقة ، اعياد ، الخ ...)

نعم ☐ لا ☐ بازدياد ☐ بانخفاض ☐

٢١ - اذا كنت من الاقلية ، هل تتردد في التحدث عن :

- معتقداتك : نعم ☐ لا ☐

- تقاليدك : نعم ☐ لا ☐

- آرائك : نعم ☐ لا ☐

٢٢ - هل تعتقد ان ضمن طائفتك ، تختلف المعاملة من فرد لآخر بالنظر لطبقته

وروضه الاجتماعي ،

- في المجتمع الاولي : نعم ☐ لا ☐

- كيف ؟

- في المجتمع الحالي : نعم ☐ لا ☐

- كيف ؟

BIBLIOGRAPHIE

Première partie: La Situation de l'Eglise - Nation arménienne au XIX^e

1. La conjoncture géo-politique ottomane au XIX^e siècle.

*Alastos, D., Cyprus in History, London, Zeno Publ., 1976.

*Bacqué-Grammont, J.L., et Dumont, P., (publ.), Économie et Sociétés dans l'Empire Ottoman (fin XVIII - début XX siècle), (Coll. internationaux du CNRS, no. 601), Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1983.

Bailey, F.B., British Policy and the Turkish Reform Movement, (1826-1953), N.Y., Howard Fertig, 1970.

*Braude, B., Christians and Jews in the Ottoman Empire. The Functioning of a Plural Society. (2 vol.), N.Y.-London, Holmes & Meier Publ., 1982.

*_____, "Foundation Myths of the Millet System", in Christians and Jews in the Ottoman Empire. The Functioning of a Plural Society, N.Y.-London, Holmes & Meier Publ., 1982, (vol. 1), pp. 69-88.

*Cassell, P. & Galpin, (éd.), Illustrated History of the Russo-Turkish war, (4 v.), London, Paris, N.Y., Ed. Cassell & Galpin, (1880).

*Davidson, R.H., Reform in the Ottoman Empire (1856-1876) Princeton, New Jersey, Princeton U.P., 1963.

*Dumont, P., "La Turquie dans les archives du Grand Orient de France: du milieu du XIX^e siècle à la veille de la Première Guerre mondiale", in Économie et sociétés dans l'empire ottoman (fin du XVIII^e - début du XX^e siècle), Paris, Ed. CNRS, 1983, pp. 171-201.

Earle, M.E., Turkey, the Great Powers and the Bagdad Railway. A Study in Imperialism, N.Y., Macmillan Cy, 1923.

* Les ouvrages précédés d'un astérisque constituent la bibliographie spécifique (cf. l'Introduction).

- Garnier, J-P., La fin de l'Empire Ottoman: du Sultan rouge à Mustafa Kemal, Paris, Plon, 1973.
- Guichen, V., La guerre de Crimée (1854-1856) et l'attitude des puissances européennes, ("Et. d'histoire diplomatique"), Paris, A. Pedone, 1936.
- Haddad, W. and Ochsenwald, W., (éd.), Nationalism in a non-national state. The dissolution of the Ottoman Empire, Columbus, Ohio st. U. Press, 1977.
- *Heller, J., British policy towards the Ottoman Empire 1908-1914, London, F. Cass and Co. Ltd., 1983.
- *Howard, H., The partition of Turkey (1913-1923), N.Y., Howard & Fertig, 1966.
- *Inalick, H., "Ottoman Archival Materials on Millets", in Christians and Jews in the Ottoman Empire. The Functioning of Plural Society, N.Y.-London, Holmes & Meier Publ., 1982, (vol. 1), pp. 437-449.
- Jelavich, B., History of the Balkans Eighteenth and Nineteenth Centuries, Cambridge, Cambridge U. Press, 1983.
- Kedourie, E., England and the Middle East. The destruction of the Ottoman Empire 1914-1921, Guilford and London, Billing and Sons Ltd., 1956.
- *Karpát, K.H., "Millets and Nationality: the Roots of the Incongruity of Nation and state in the Post-Ottoman Era", in Christians and Jews in the Ottoman Empire. The Functioning of a Plural Society. N.Y.-London, Holmes & Meier Publ., 1982, (vol. 1), pp. 141-170.
- Kent, M., The Great Powers and the end of the Ottoman Empire, London, George Allen J. Unwin, 1984.
- *Kitsikis, D., L'Empire Ottoman, (Q.S.-J. no. 2222), Paris, P.U.F., 1985.
- *_____, "Les réfugiés grecs d'Anatolie et le Centre d'Études Micrasiatiques d'Athènes", in Turcica, XVII, 1985, pp. 224-244.
- *Kohn, H., The Habsburg Empire 1804-1918, N.Y., Toronto, London, Melbourne, Van Nostrand Reinhold Cy, 1961.

*Körtepete, M., The Ottoman imperialism during the reformation in Europe and the Caucasus, N.Y., N.Y. U. Press, 1972.

Kushner, D., The rise of Turkish Nationalism 1876-1908, London, Billing and Sons Ltd., 1977.

*Lee, D.E., Great Britain and the Cyprus Convention Policy of 1878, Cambridge, Harvard U. Press, 1934.

*Lewis, B., The emergency of modern Turkey, London, Oxford, N.Y., Oxford U.P., éd. 1968.

Ma'oz, M., Ottoman Reform in Syria and Palestine 1840-1881. The Impact of the Tanzimat on Policy and Society, Oxford, The Clarendon Press, 1968.

Middleton, K.W.B., Britain and Russia, London, Hutchinson and Co. Ltd., 1947.

Miller, W., The Balkans: Romania, Bulgaria, Servia and Montenegro, N.Y., Books for Librarians Press, 1972.

*Pantazopoulos, N.J., Church and Law in the Balkan Peninsula during the Ottoman rule, Thessaloniki, Inst. for Balkan Studies, 1967.

Pinon, R., L'Europe et l'Empire Ottoman, Paris, Perrin et Cie, 1917.

Pirenne, J., Les grands courants de l'Histoire Universelle, (1830-1909), Neuchatel, Ed. de la Baconnière, 1953.

*Poidevin, R. et Bariety, J., Les relations franco-allemandes 1815-1975, (coll. U.), Paris, A. Colin, 1977.

Pollo, S. et Puto, A., (dir.), Histoire de l'Albanie des origines à nos jours, Roanne, Ed. Horvath, 1974.

Ponteil, F., Histoire Générale contemporaine (XVIII^e siècle - XX^e siècle), ("Et. Pol. écon. et sociales"), Paris, Dalloz, 1958.

Pouthas, C.H., Histoire de l'Egypte depuis la conquête ottomane, Paris, Hachette, 1948.

*Ramsaur, E.E., The Young Turks. Prelude to the Revolution of 1908, N.Y., Russell and Russell, 1970.

Renouvin, P., Histoire des Relations Internationales: le XIX^e siècle, de 1815 à 1914 (2 t.), Paris, Libr. Hachette, 1955.

Riasanovsky, N.V., A History of Russia, N.Y., Oxford, U.P., 1977.

Ristelhueber, R., Histoire des peuples balkaniques, Paris, Arthème Fayard, 1950.

*Roux, J.P., La Turquie, Paris, Payot, 1953.

*Sandérs, R., The high walls of Jerusalem, N.Y. Reinholt, 1983.

*Toynbee, A.J., The Western Question in Greece and Turkey, N.Y., Howard Fertig, 1970.

Weill, G., L'éveil des Nationalités et le mouvement libéré, 1815-1848, (Coll. "Peuples et Civilisations"), Paris, P.U.F., 1930.

II. Histoire de l'Eglise - Nation et de la Question arménienne:

Ouvrages.

A.D.L. Club A. Tchobanian, Centenaire de la fondation du parti Arménagan 1885-1985, Paris, A.D.L., 1985.

Afanasyan, S., L'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie. De l'indépendance à l'instauration du pouvoir soviétique 1917-1923, Paris, L'Harmattan, 1981.

*_____, La victoire de Sardarabad. Arménie (mai 1918), Paris, L'Harmattan, 1985.

Alem, F.P., L'Arménie, (Q.S.J. no. 851), Paris, P.U.F., 1959.

*Amadouni, G., L'Eglise arménienne et la catholicité, Venise, imp. St-Lazare, 1978.

A.N.C. of Canada, Le Génocide arménien dans la presse Canadienne, Montréal, A.N.C., 1985.

*Antréassian, S., Esquisse d'une histoire de l'Ecole arménienne, (en arménien), Pasadena, Impr. Arax, 1982.

Armen, G. et Artinian, V., Historical Atlas of Armenia, N.Y., A.N.E.C., 1987.

*Arpee, L., A History of Armenian Christianity from the Beginning of Our Own Time, N.Y. Arm. Missionary Ass. of America, 1946.

*———, A century of Armenian Protestants, Princeton, Princeton U.P., 1946.

*Bagdhadjian, K., Le problème arménien. Du négativisme turc à l'activisme arménien, Montréal, Ed. Bagdhadjian, 1985.

Baliozian, A., The Armenians. Their History and culture, N.Y., Ararat Press, 1980.

*Bardakjian, K.B., "The Rise of the Armenian Patriarchate of Constantinople", in Christians and Jews in the Ottoman Empire. Functioning of a Plural Society, N.Y.-London, Holmes & Meier Publ., 1982, Vol. 1, pp. 89-100.

*Barsoumian, H., "The Dual Role of the Armenian Amira Class within the Ottoman government and the Armenian Millet (1750-1850)", in Christian and Jews in the Ottoman Empire, N.Y.-London, Holmes & Meier Publ., 1982, (vol. 1), pp. 171-184.

Basmadjian, V., Les Arméniens: Réveil ou Fin?, Paris, Ed. Entente, 1979.

*Batanian, I., Une page de la tragédie arménienne, Bourj-Hammoud (Liban), Sarkissian, 1965.

*Boudjikanian-Keuroghlian, A., "Un peuple en exil: la Nouvelle Diaspora (XIX^e-XX^e siècles)", in Histoire des Arméniens, Toulouse, Privat, 1982, pp. 601-670.

*Burney, C., "Avant les Arméniens: les Ourartéens guerriers et bâtisseurs", in Histoire des Arméniens, Toulouse, Privat, 1982, pp. 53-84.

Carzou, J.M., Arménie 1915: Un génocide exemplaire, ("Grand document Marabout"), Paris, Flammarion, 1975.

Chahinian, K., Panorama de la littérature arménienne, Antélias (Liban), Catholicossat arménien, 1980.

*Chakmakjian, J., Armenian Christology and Evangelization of Islam, Leiden, Brill, 1965.

- Chaliand, G.V., Ternon Y., (1915-1917). La mémoire du siècle. Le Génocide des Arméniens, Bruxelles, Ed. Complexe, 1980.
- *Chaumont, M.L., "Tentations de l'Iran et du monde greco-romain" in Histoire des Arméniens, Toulouse, Privat, 1982, pp. 85-140
- *Chirikdjian, P., L'Eglise Arménienne et le Saint-Siège de Rome, Alexandrie, (), 1949.
- Commission of the Churches on International Affairs World Council of Churches, Armenia: the continuing tragedy, Geneva, CCIA, 1984.
- *De Clercq, C., Histoire des Conciles, T. 11, Paris, Héfélé-Leclercq, 1951.
- *Decretum S. Congregationis de Propoganda Fide pro Negotiis Ritus Orientalis, Acta et Decreta Concilii Nationalis Armenorum, Roma, Typis Polyglottis Vaticanis, 1913.
- *Dédéyan, G. (dir.), Histoire des Arméniens, Toulouse, Privat, 1982.
- *Der Nersessian, S., Armenia - Civilization, N.Y., Praeger Publishers, 1970.
- *Doumergue, G., L'Arménie. Les Massacres et la Question d'Orient, Paris, Libr. de Foi et Vie, 1916.
- *Dowling, A., The Armenian Church, N.Y. AMS Press, 1970.
- *Dwight, H.G.O., Christianity in Turkey, London, J. Nesbit & Co., 1854.
- *Frazee, C.A., Catholics and Sultans. The Church and the Ottoman Empire 1453-1923, London, Cambridge U.P., 1983.
- *Gaspard, A., Le combat arménien entre terrorisme et utopie, Lausanne, l'Age d'Homme, 1984.
- *Great Britain - Foreign Office, Armenia and Kurdistan, London, Stationery Office, 1920.

Greenshields, T.H., "The settlement of Armenian refugees in Syria and Lebanon, 1915-39", in Change and development in the Middle East, London-N.Y., J.L. Clarke, H. Bowen-Jones, 1981, pp. 233-45.

*Grigorian, T., Annexion de l'Arménie orientale à la Russie au début du XIX^e siècle, (en russe), Moscou, Ed. des Études socio-économiques, 1959.

*Grousset, R., Arménie - Histoire (des origines à 1071), Paris, Payot, 1947.

*Gulesserian, P., The Armenian Church, N.Y., AMS Press, 1939.

*Hamlin, C., My life and times among the Turks, N.Y., Carter, 1878.

*Hewson, R.H. et Feydit, F., "Terre, peuple et langue" in Histoire des Arméniens, Toulouse, Privat, 1982, pp. 21-52.

Hovannisian, R., Armenia on the Road to Independance 1918, Berkeley - Los Angeles, U. of California, 1969.

_____, "The Armenian Question, 1878-1923", in A crime of Silence, Cambridge, Zoryan Inst., 1985, pp. 11-31.

*Issaverdens, J., The sacred rites and ceremonies of the Armenian Church, Venice, St-Lazare Press, 1876.

Kassardjian, B., L'Église Apostolique Arménienne et sa doctrine, Paris, Turabian, 1943.

*Kavoukjian, M., L'origine du peuple arménien, (en arménien), Montréal, Ed. Kavoukjian, 1982.

*Kéchichian, L., Grégoire de Narek. Le livre des Prières, Paris, Ed. du Cerf, 1961.

Khazinedjian, A., L'Église Arménienne apostolique image moderne et vivante de l'église primitive, Paris, la pensée universelle, 1979.

*Kitsikis, D., "Propagande gréco-arménienne contre la Turquie", in Propagande et pressions en politique internationale. La Grèce et ses revendications à la Conférence de la Paix (1919-1920), Paris, P.U.F., 1963, pp. 339-346).

- Kogyan, L.S., L'Église arménienne, jusqu'au concile de Florence, (en arménien), Beyrouth, Impr. Massis, 1961.
- *Kouyoumdjian, D., "Sous le joug des Turcomans et des Turcs ottomans (XV^e-XVI^e siècles)", in Histoire des Arméniens, Toulouse, Privat, 1982, pp. 341-376.
- *Kurkjian, V., A history of Armenians, N.Y., Vantage Press, 1958.
- *Lang, D.M., Armenia, Cradle of Civilization, London, George Allen and Unwin Ltd., 1970.
- Laurent, J., Études d'Histoire arménienne, Louvain, Ed. Peeters, 1971.
- *Lepsius, J., Archives du Génocide des Arméniens, Paris, Fayard, 1986.
- Libaridian, G., (éd.), "The Genocide of Armenians", Cambridge, Armenian Review, Vol. 37, Spring 1984, numéro spécial.
- _____, "The Ideology of the Young Turk Movement", in A crime of Silence, Cambridge, Zoryan Inst., 1985, pp. 37-52.
- *Lynch, H.F.B., Armenia, Travels and Studies, (2 vol.), London, N.Y. Longman's, Green, and Co., 1901.
- *Macler, F., Autour de l'Arménié, Paris, Ed. Nourry, 1917.
- Magnusson, E., Armenia - civilization, N.Y., F.A. Stokes, 1981.
- *Mandelstam, A., La Société des Nations et les puissances devant le problème arménien, Beyrouth, Hamaskaine, éd. 1970.
- *Mansi, I.D., Sacrorum Conciliorum, Paris, Bibl. Expensis Huberti Welter, 1909.
- Mécérian, J., Le génocide du peuple arménien. Le sort de la population arménienne de l'empire Ottoman, Beyrouth, Imp. Catholique, 1965.
- *_____, Histoire et Institutions de l'Église Arménienne, Beyrouth, Imp. Catholique, 1965.

*Morgan, J. de., Histoire du peuple arménien, Paris, Berger - Levrault, 1919.

Morgenthau, H., The murder of a nation, Los Angeles, Ararat Press, éd. 1982.

*———, Ambassador Morgenthau's Story, N.Y., Doubleday, Page & Co., 1919.

*Mourret, F., L'Eglise Contemporaine, Coll. "Histoire Générale de l'Eglise", Paris, Bloud et Gay, 1924, ch. III.

*Nansen, F., L'Arménie et le Proche-Orient, Paris, Massis, 1928.

Naslian, J. Les Mémoires, Vienne, Impr. Méchitariste, 1955.

*Nassibian, A., Britain and the Armenian Question (1915-1923), London-Sydney, Croom Helm, 1984.

*Nordmann, B.F., American Missionary Work Among Armenians in Turkey (1830-1923), Urbana, U. of Illinois, 1927.

*Ormanian, M., The Church of Armenia, (Trad. G.M. Gregory), London, A.R. Mowbray and Co. Ltd., 1955.

*———, Le Vatican et les Arméniens, Rome, Impr. Romaine de C. Bartoli, 1873.

Oshagan, V., The English influence on West Armenian literature in the nineteenth century, Cleveland, Cleveland State U.P., 1982.

*Pasdermadjian, H., Arménie - Histoire (des origines jusqu'au traité de Lausanne), Paris, H. Samuelian, 1964.

*Pius IX, Reversurus, (Acta et Decreta Sacrorum Conciliorum Recentiorum: Collectio Lacensis), T. II, Fribourg-En-Brisgau, Sumtibus Herder, 1876.

*Prime, E.D.G., Forty years in the Turkish Empire, N.Y., R. Carter & Bros., 1883.

*Probyn, J.W., Armenia and the Lebanon, ("Paper on the Eastern Question, No. 10"), London-Paris, Cassel, P. and Galpin, 1897.

- Sandalgian, J., Histoire documentaire de l'Arménie...
(Jusqu'à 428), Rome, Imprimerie du Sénat, éd. 1974.
- *Sanjian, A.K., The Armenians Communities in Syria under Ottoman Dominion, Cambridge, Harvard Press, 1965.
- Sarkisian, E.K., Sahakian, R.C., Vital Issues in Modern Armenian History, Watertown, Armenian Studies, 1965.
- *Smith, E., Researches in Armenia, (including a journey through Asia Minor, and into Georgia and Persian, with a visit to the Nestorian and Chaldean Christians), (2 vol.), Boston, Crocker & Brewster, 1873.
- *Strong, W.E., The Story of the Armenian Board (our account of the first hundred years), Boston, Pilgrim Press, 1910.
- Tarkmanian, A., The truth about massacres and deportation of Armenian population of the Ottoman Empire 1915-1922, Beyrouth, Ed. Tarkmanian, 1975.
- Tchélibian, A., Le Général Antranig et le mouvement révolutionnaire arménien, (en arménien), Los Angeles, Abril Pr. Cy, 1984.
- *Ter Minassian, A., "L'Arménie et l'éveil des Nationalités (1800-1914)", in Histoire des Arméniens, Toulouse, Privat, 1982, pp. 437-482.
- _____, Nationalism and socialism in the Armenian revolutionary movement (1887-1912) (Tr. by Berrett), (Coll. Zoryan), Cambridge, Ed. Libaridian, 1984.
- *_____, La question arménienne, Roquevaire, Ed. Parenthèse, 1983.
- *Ternon, Y., La cause arménienne, Paris, Seuil, 1983.
- *_____, Les Arméniens, histoire d'un génocide, Paris, Seuil, 1977.
- *Thompson, R.W., Agathangelos History of the Armenians, (en anglais et en arménien classique), Albany, State U. of N.Y. Press, 1976.
- *Thorossian, H., Histoire de l'Arménie et du peuple arménien, Paris, Imp. Alexandre, 1957.
- Toynbee, A., The treatment of Armenians in the Ottoman Empire 1919-16, London, Causton and Sons, 1916.

University of the State of N.Y., "Case Study: The Armenians", in Teaching about the Holocaust and Genocide: Introduction, Albany, N.Y., 1985, pp. 42-68.

Varjabedian, S.H., The Armenians, Chicago, Ed. Varjabedian, 1977.

Vratzian, S., Armenia and the Armenian Question, Boston, Hairenik, 1943.

Walku, C.J., Armenia, the survival of a Nation, N.Y., St-Martin Press, 1980.

Williams, W.L., Armenia: Past and Present, London, King & Son, 1916.

Articles et thèses

*Ahyar, S., "Les débuts de l'histoire d'Arménie et les trois fonctions indo-européennes", in Revue de l'Histoire des Religions, Tome CXCI, Fasc. 3, 1982, pp. 251-271.

Alexanian, J., "Comment on assassine un peuple et une culture", in Nouvelles Litt., Mai, 1980, pp. 14-15.

Beylerian, A., "L'Impérialisme et le mouvement national arménien (1885-1890)", in Relations Internationales, 3, 1975, pp. 19-54.

_____, "Les origines de la Question Arménienne du traité de San Stéphan au congrès de Berlin (1878)", in Revue d'Histoire Diplomatique, 87, 1973, pp. 139-171.

Caprielian, A., "Attempts at Armenia's Political Liberation, 18-19 Centuries", in Armenian Review, Boston, 28 (2), 1975, pp. 147-157.

Carzou, J.M., "Une première en 1915: le génocide arménien", in Historia, août 1980, pp. 94-104.

*Chopourian, G., The Causes of the Separation of the Armenian Evangelicals from the Armenian Apostolic Church, (Thèse de doctorat), Temple University, 1971.

Dadrian, V.N., "The Naim-Andonian documents on the world war I destruction of Ottoman Armenians: The anatomy of a Genocide", in Int. Middle East Stud., 18, 1986, pp. 311-360.

- Djghukian, G.B., "The position of Armenians in the Indo-European" in First international conference on Armenian linguistics: proceedings, N.Y., Caravan Book, 1980, pp. 3-16.
- Donabedian, D., "The Eastern Question and the Armenian Case", in Armenian Review, 25 (1), 1972, pp. 51-60.
- Douglas, R., "Britain and the Armenian Question 1854-7", in Historical Journal, 19 (1), 1976, pp. 113-133.
- Encyclopédie Universelle, (en coll.), "Arménie", 1984, V. 2; -pp. 701-711.
- *Etmekjian, J., The French influence on the Western Armenia Renaissance. (1843-1915), (Thèse de doctorat), University of N.Y., 1958.
- *Etmekjian, L., "The Armenian National Assembly of Turkey and Reform", in Armenian Review, 29 (1), 1976, pp. 38-52.
- _____, "The Reform Mouvement in Turkey: (Background)", in Armenian Review, 29 (3), 1976, pp. 281-292.
- Etmekjian, L., "The Tanzimat Reform and their Effect on the Armenians in Turkey", in Armenian Review, 25 (1), 1972, pp. 10-23.
- Fiks, D., "L'Épopée des manuscrits arméniens retrouvés", in Le Courrier de l'Unesco, juillet 1973, pp. 26-31.
- Hausherr, L., "Spiritualité arménienne", in Dict. de Spiritualité, Paris, 1937, (Vol. 1), pp. 862-876.
- *Hewson, R.H., "In search of Tiridates the Great", in Journal of Society for Armenian Studies, Vol. 2, 1985-1986, pp. 11-49.
- Horizon, (publ.), FRA, Montréal, Horizon, 1980.
- *Krüger, P., "Die Armenischen Mechitharisten und ihre Bedeutung", (Tr. inéd. Dora Krauer - Ménachi, Montréal), in Ostkirchliche Studien, 16, No. 1, 1967, pp. 3-14.
- Mécérian, J., "Les réfugiés arméniens en Syrie", in Revue des Études Arméniennes, vol. 4, 1924, pp. 221-30.
- *Missi, R., Arménie et Arméniens à travers le monde, Avril 1965, (numéro spécial).

*Nersoyan, H.J., "The why and when of the Armenian alphabet", in Journal of the Society for Armenian Studies, Vol. 2, 1985-1986, pp. 51-71.

Nordmann, B.F., American missionary work among Armenians in Turkey (1830-1923), (Abstract of a thesis of Ph.D.), University of Illinois, Urbana, 1929, 12 p.

*Petit, L., "Arménie", in Dictionnaire de théologie Catholique, T. 1, pp. 1888-1968.

*Poladian, T., The Educational Role of the Armenian Church, (Thèse de doctorat), N.Y. University, N.Y., 1944.

*Sarkissian, K., "The Armenian Church in Contemporary Times", in Religion in the Middle East, Cambridge, Cambridge U. Press, 1969, ch. X.

Schmidt, K.H., "Armenian and Indo-European", in First international conference on armenian linguistics: proceedings, N.Y., Caravan Books, 1980, pp. 17-34.

Ter Minassian, A., "Le mouvement révolutionnaire arménien, 1890-1903", in Cahiers du Monde russe et soviétique, 4, oct.-déc. 1973, pp. 536-607.

_____, "Nation et Religion: L'Eglise arménienne", in Études, juin, 1980, pp. 809-823.

Tournebise, F.R., "Arménie", in Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique, T. 4, pp. 288-391.

Deuxième partie: Les Églises - Communautés arméniennes:
I - Du Liban à Montréal.

A. Le Liban et les chrétientés proche orientales
(antiochiennes et arméniennes)

1. Le Liban

Abou-Rizk, J., La politique culturelle au Liban, (Coll. "Politiques culturelles: études et documents"), Paris, P.U.F., Unesco, 1981.

*Abou, S., Le bilinguisme arabe-français au Liban. Essai d'anthropologie culturelle, Paris, P.U.F., 1962.

*———, "Les conditions d'une culture nationale à partir du bilinguisme", in Les États multilingues, problèmes et solutions, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1975, pp. 473-495.

*Alem, J-P., Le Liban, (Q.S.-J. 1081), Paris, P.U.F., 1963.

*Antonius, G., The Arab Awakening, N.Y., Capricorn Books, 1965.

*Bar, L.-H. de, Les communautés confessionnelles du Liban, Paris, Ed. Recherche sur les civilisations, 1983.

Barakat, H., Lebanon in Crisis. Participants and issues, Ed. Haley, Snider, L.S., 1979.

*———, "Social and Political integration in Lebanon: a case of social Mosaic", in The Middle East Journal, vol. 27, No. 3, Summer 1973, pp. 301-318.

Binder, L., Politics in Lebanon, N.Y., J. Willey & Sons Inc., 1966.

*Churchill, Cl.H., Druzes and the Maronites under the Turkish Rule: from 1840 to 1860, N.Y., Arno Press, 1973.

Dahdah, N., Évolution historique du Liban, Beyrouth, Du Liban, 1968, 3e éd.

*Flory, M. et Mantran, R., "Le Liban - le régime politique", in Les régimes politiques des pays arabes, (Coll. Thémis), Paris, P.U.F., 1968, pp. 338-351.

- Grousset, R., L'Empire du Levant. Histoire de la question d'Orient, Paris, Payot, 1979.
- *Hauf, T., "The Political Secularization Issue in Lebanon", in Annual Review of the Social Sciences of Religion, vol. 5, 1981, pp. 225-253.
- Hourani, A.H., Syria and Lebanon, London, Oxford U. Press, éd. 1954.
- *Hudson, M.C., The Precarious Republic. Political modernization in Lebanon, N.Y., Random House, 1968.
- *Kliot, N., "The Collapse of the Lebanèse State", in Middle Eastern Studies, 23 (1), 1987, pp. 54-74.
- *Jureidini, P.A. and Price, J.M., "Minorities in partition: The Christians of Lebanon", in R.D. McLaurin (éd.): The political role of minority groups in the Middle East, N.Y., Praeger Publ., 1979, pp. 156-187.
- Lapierre, J., "Création du Grand-Liban", in Le Mandat français en Syrie, Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1937.
- Longrigg, S.H., Syria and Lebanon under French Mandate, N.Y., Octagon Books, 1972.
- *McLaurin, R.D. (éd.), The political role of minority groups in the Middle East, N.Y., Praeger Publ., 1979.
- Peretz, D., The Middle East today, N.Y., Praeger Publ., 1983, 2e éd.
- *Rizk, C., Le régime politique libanais, (Coll. Bibliothèque constitutionnelle de Sciences politiques), Paris, L.G.D.J., 1966.
- *Rondot, P., "Brèves réflexions sur l'évolution des structures libanaises", Orient, 1er trim., 1960, pp. 27-31.
- *———, Les institutions politiques du Liban. Des communautés traditionnelles à l'État moderne, Paris, Imp. nationale, 1947.
- Salibi, K.S., The Modern History of Lebanon, N.Y., A. Praeger Publ., 1966.
- *Sayegh, D., "L'exercice de la Fonction législative au Liban", in Le Lien, n° 3, 1987, pp. 11-16.

Snider, L.W., "Minorities and Political Power in the Middle East", in The Political Role of Minority Groups in the Middle East, N.Y., Praeger, 1979, pp. 240-265.

Tibawi, A.L., The Modern History of Syria, including Lebanon and Palestine, Edinburg, McMillan - St. Martin Press, 1969.

*Touret, B., "La solution libanaise", in L'Aménagement constitutionnel des États de peuplement composite, Québec, P.U. Laval, 1973, pp. 223-233.

Ziadeh, N.A., Syria and Lebanon, London, E. Benn Ltd., 1957.

2. Les chrétientés proche orientales (antiochiennes et arméniennes).

Atiya, A.S., The History of Eastern Christianity, London, Methiew & Co., 1968.

Aubert, R., "Premières tentatives unionistes: La vie catholique sous le Pontificat de Pie IX.", in Église à l'est de l'Europe et dans le Proche-Orient de 1846 à 1878, (Coll. "Histoire de l'Église"), v. 21, Tournai, Bloud et Gay, 1962, (ch. XII, pp. 402-426).

Chammas, J., Précis d'histoire des Grecs-Melkites, (en arabe), Saïda (Liban), Impr. St-Sauveur, 1938.

Corbon, J., L'Église des Arabes, Paris, Ed. du Cerf, 1977.

Dalmais, J-H., Les liturgies d'orient, ("Coll. Je sais, je crois"), Paris, Fayard, 1959.

*Dib, P., Histoire de l'Église Maronite, (2 T.), (Coll. "Mélanges et Documents"), Beyrouth, Ed. La Sagesse, 1962.

Dick, I., Qu'est-ce que l'Orient chrétien?, Tournai, Casterman, 1965.

*Gheorghiu, V., Christ au Liban. De Moïse aux Palestiniens, Paris, Plon, 1979.

*Griselle, E., Syriens et Chaldéens, Paris-Barcelone, Bloud et Gay, 1918.

Haddad, R., Syrian Christians in Muslim Society, N.Y., Princeton, U.P., 1970.

*Hajjar, J., Les Chrétiens uniates du Proche Orient, Paris, Ed. du Seuil, 1962.

———, Europe et Proche-Orient (1815-1848), Paris, Bloud et Gay, 1970.

*———, "L'Église du Proche-Orient (1715-1800/1800-1844)", in Nouvelle Histoire de l'Église, T. 4, Paris, Seuil, 1966, pp. 234-262 et 469-492.

———, Le Vatican - La France et le catholicisme oriental (1878-1914), Paris, Ed. Beauchesne, 1979.

*Hayward, F., Pie IX et son temps, Paris, Plon, 1948.

Hunkermann, G., "Histoire des missions au Proche-Orient", in Histoire des missions. V. 2, Mulhouse, Ed. Salvator, 1962.

Janin, R., Les Églises orientales et les Rites orientaux, Paris, Maison de la Bonne Presse, 1935.

Jargy, S., Islam et Chrétienté, Montreux, Labor et Fides, 1981.

John, J., Muslim - Christian Relations and Inter-Christian Rivalties in the Middle East. The case of the Jacobites in an Age of Transition, Albany, State University of N.Y. Press, 1983.

Kidd, B.J., The Church of Eastern Christendom, N.Y., Burt Franklin, 1974.

King, A.A., The Rites of Eastern Christendom (2 tomes), Rome, Tipographia Poliglota Vaticana, 1947.

Leroy, J., "Les Églises orientales non orthodoxes", in Histoire des Religions 2, ("Coll. Encyclopédie de la Pléiade"), Paris, Ed. Gallimard, 1972, pp. 869-910.

Macler, F., Chrétientés Orientales, Paris - Strasbourg, Libr. Istra, 1923.

Missir, L.A., Églises et État en Turquie et au Proche-Orient, Bruxelles, Ed. Missir, 1970.

Missir, L.A. et Mamaky de Lusignan, R., Rome et les Églises d'Orient, Paris, La Pensée Universelle, 1976.

Naccaché, D.E., La Providence et la conversion des Syriens, (en arabe), Beyrouth, Sabra, 1910.

Nassrallah, J., L'Histoire du mouvement littéraire dans l'Église Melchite du Ve au XXe siècle. Vol. III, T. 2 (1250-1516), Louvain, Ed. Peeters, 1981.

*Patelos, C., Vatican I et les évêques Uniates: une étape éclairante de la politique romaine à l'égard des orientaux 1867-1870, ("Bibl. de la revue d'hist. eccl.", Fasc. 65), Louvain, Ed. Nauwelaerts, 1981.

*Péroncel-Hugoz, J-P., Le radeau de Mahomet, Paris, Lieu Commun, 1983.

Pitzipios, J.C., L'Église orientale, Rome, Impr. de la Propagande, 1855.

Preclin, E. et Jarry, G., "Les Églises orientales", in Histoire de l'Église, V. 19-2, (Fliche-Maritin), Paris, Ed. Bloud & Gay, 1956.

Proche-Orient Chrétien, "Les hiérarchies chrétiennes au centre de la vie religieuse et de la vie nationale", in Proche-Orient Chrétien, Vol. 31, 1981, pp. 263-289.

Pro Mundi vita, (en coll.), Les relations entre Églises d'Orient et Églises d'Occident, (86-87), Juillet-octobre, 1981, numéro spécial.

*Rondot, P., Les Chrétiens d'Orient, (Coll. "Cahiers de l'Afrique et de l'Asie", IV), Paris, J. Peyronnet Cie, 1955.

"Témoign oculaire", Les Calamités des Chrétiens, (en arabe), Beyrouth, Ed. Patr. syrien catholique, 1919.

Zananiri, G., Catholicisme oriental, Paris, Spes, 1966.

B. Le multiculturalisme et la dualité Canada-Québec

Angers, F.A., Les droits du français au Québec, Montréal, Ed. Le Jour, 1971.

*Beaudry, L., Fournier, F. et Villeneuve, D., Le souverainisme politique au Québec. Le Parti Québécois et les courants indépendantistes 1960-1980. Recueil bibliographique, Montréal, Université du Québec, 1982.

Bélanger, P.W. et Rocher, G., École et Société au Québec. Éléments d'une sociologie de l'éducation, Montréal, HMH, 1970.

- *Bourgault, P., Oui à l'indépendance du Québec, Montréal, Quinze, 1977.
- *_____, Québec quitte ou double, Montréal, Ferron, 1970.
- *_____, "Programme politique et électoral (R.I.N.)", in Parti pris, 1, (3), p. 7, 1983.
- *Breton, R. et Grant, G., La langue de travail au Québec. Synthèse de la recherche sur la rencontre de deux langues, Montréal, Institut de recherches politiques, 1981.
- *Brunet, M., Canadians et Canadiens, Montréal, Fides, 1971.
- Caldwell, G. & Waddell, B., Les Anglophones du Québec: de majoritaires à minoritaires, Québec, I.Q.R.C., 1982.
- Christian, W. and Campbell, C., Political Parties and Ideologies in Canada, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1974.
- *Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Le Rapport (4 v.), Ottawa, Secrétariat d'État, 1979.
- *Dion, L., Le Québec et le Canada. Les voies de l'avenir, Montréal, Ed. Québecor, 1980.
- *Elliott, J.L., (éd.), Two Nations, Many Cultures. Ethnic Groups in Canada, Scarborough, Prentice-Hall of Canada Ltd., 1979.
- *Engelmann, F. and Schwartz, M.A., Canadian Political Parties: origin, character, impact, Scarborough, Prentice-Hall of Canada Ltd., 1975.
- *Fortier, D'I., Le seizième Rapport annuel du Commissaire aux Langues officielles (1986), Ottawa, Ministère des Appr. et Services, 1987.
- *Gouvernement du Québec, Les ministères du Québec et les minorités. Un dialogue à développer, des communautés à rapprocher, une société à bâtir en commun, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1979.
- *_____, La politique québécoise du développement culturel, (2 vol.), Québec, Éditeur officiel du Québec, 1978.

- * _____, Rapport (Parent) de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 5 vol., Québec, Ministère de l'Éducation, 1963.
- *Government of Quebec, Quebec-Canada: a New-Deal. The Quebec government proposal for a new partnership between equals: sovereignty-association, Québec, Éditeur officiel, 1979.
- *Johnson, D., Egalité ou Indépendance, Montréal, Ed. de l'Homme, 1965.
- *Lamontagne, M., Le Fédéralisme canadien: évolution et problèmes, Québec, les Presses Universitaires Laval, 1954.
- *Laurin, C., "Le sort des minorités ethniques dans un Québec indépendant", in Juteau Lee, D., (éd.), Frontières ethniques en devenir - Emerging Ethnic Boundaries, (Société canadienne d'études ethniques, VII), Ottawa, Ed. U. d'Ottawa, 1979, pp. 175-184.
- *Lévesque, R., Option Québec, Montréal, Ed. de l'Homme, 1968.
- *McDonald, J. and MacDonald, J., (éd.), The Canadian voter's guide book, Toronto, Fitzherg and Whiteside Ltd., 1972.
- *Morton, D., Social democracy in Canada: N.D.P. New and revised, Toronto and Sarosata, Samuel Stevens Harcect and Co., 1977.
- *Moulary-Ouerghi, J. et Villemaire, C., Référendum. Bibliographie québécoise, Montréal, Ed. Bergeron, 1983.
- O'Bryan, K.G., Reitz, J.G. et Kuplowska, O., Les langues non-officielles. Études sur le multiculturalisme au Canada, Toronto, U. de Toronto, 1975.
- *Paltid, K.Z., Political party financing in Canada, Toronto, McGraw-Hill Co. of Canada Ltd., 1970.
- *Perlin, G.C., The Tory Syndrome. Leadership politics in the Progressive Conservative Party, Montréal, McGill-Queen's U.P., 1980.
- *Pickersgill, J.W., Le Parti Libéral, Montréal, Ed. du Jour, 1963.

- Ryan, W.F., "L'Église et l'éducation au Québec", in École et société au Québec. Éléments d'une sociologie de l'éducation, Montréal, HMH, 1970, pp. 181-208.
- *Rocher, G., Le Québec en mutation, Montréal, Hurtubise, HMH Ltée, 1973.
- Rowat, D.C., "Recent development in Canadian Federalism", in The Canadian Journal of Economics and Political Science, 18 February, 1952, pp. 1-16.
- *Schwartz, M.A., Public Opinion and Canadian Identity, Los Angeles and Berkeley, U. of California Press, 1967.
- *Simeon, R., (dir.), Le Canada face à son destin, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1978.
- Smart, P., "Culture, Revolution and Politics in Quebec", in Canadian Forum, LXII, May 1982, pp. 7-10.
- Thorburn, H.C., Party Politics in Canada, Scarborough, Prentice-Hall of Canada Ltd., éd. 1972.
- Tremblay, M.A. et Gold, G.L., Communautés et cultures. Éléments pour une ethnologie du Canada français, Montréal-Toronto, Ed. HRW Ltd, 1973.
- *Tremblay, R., La 3e option, Montréal, Ed. France-Amérique, 1979.
- Vaugois, D. et Lacoursière, J., (dir.), Canada - Québec. Synthèse historique, Montréal, Ed. du Renouveau Pédagogique Inc., 1969.
- *Wilde, J. de , "Le Parti québécois au pouvoir", in Le Canada face à son destin, Québec, P.U. Laval, 1978, pp. 17-31.

II. Le Canada et des communautés ethno-culturelles.

A. Les Arméniens de la diaspora: au Canada et quelques cas ailleurs.

- *Abaka, hebdomadaire arménien de Montréal (avec une section bilingue, française et anglaise).

Aftandilian, G.L., Armenia, Vision of a republic. The independence lobby in America 1918-1927, Boston, Charles Rives Books, 1981.

- *Aharonian, L., "Lebanon. The Union of Armenian Evangelical churches in the Near East", (Abstract), in Reformed World, 35, March 1978, p. 41.
- *Aparmian, J., The Georgetown Boys, Hamilton, Printing House, 1983.
- *Archives Publiques du Canada, Armenian Company - 1908, Ottawa, RG24 DND Army, Part 1, vol, 5865, file 7.
- Armenian Youth Federation, Educational text book, Cambridge, Also Printing, 1982.
- Atamian, S., The Armenian Community. Historical development of a social and ideological conflict, N.Y., Philosophical libr., 1977.
- Avakian, A.M., Armenia and the Armenians in Academic Dissertations, (a bibliography), Berkely, Professional Press, 1974.
- *Baghdjian, K., Les Arméniens du Québec, (Monographie dactylographiée inédite), Montréal, 1980.
- *_____, Rapport sur la physionomie sociale de la communauté arménienne catholique de Montréal, (texte inédit), Montréal, 1972.
- Belikian, F. (Hayk), Avenir de la Diaspora arménienne, Versailles, Ed. Belikian, 1975.
- Chandras, K.V., Arab, Armenian, Syrian, Lebanese, East Indian, Pakistani and Bangla-Deshi Americans: a study guide and source book, San Francisco, E.R. Press, 1977.
- *Chichekian, G., "Armenian Immigrants in Canada and their Distribution in Montreal", in Cahiers de Géographie du Québec, 21, (52), 1977, pp. 65-82.
- *_____, The Distribution and linguistic Acculturation of Armenians in Canada, (A Research Report to the Multiculturalism Directorate), Montréal, 1985.
- *Démirtchan, K., L'Arménie soviétique, Moscou, Ed. du Progrès, 1982.
- Dérogé, J., Les vengeurs arméniens, Paris, Fayard, 1986.
- Gotlieb, Y., "Armenia: eluding national extinguishment", in Self-Determination in the Middle East, N.Y., Praeger Publ., 1982, pp. 118-133.

- Hefferon, D., "The Armenians of Egypt", in Ararat, XXV, (3), 1984, pp. 28-30.
- *Hékimian, H. & Tavukciyan, A., Le reflet de la communauté arménienne de Montréal. Annuaire commercial arménien 1984-1985, (en trois langues: français, anglais et arménien), Montréal, Maison Malopan, 1983.
- Hewsen, R.H., "Débris de l'indépendance nationale et diaspora", in Histoire des Arméniens, Toulouse, Ed. Privat, 1982, pp. 377-410.
- *Horizon: hebdomadaire arménien de Montréal.
- Hormus, J.P., "L'Eglise arménienne en URSS et le catholicos d'Edjmiatzin", in Histoire des Arméniens, Toulouse, Privat, 1982, pp. 567-581.
- *Hovannissian, R.G., "The ebb and flow of the Armenian minority in the Middle East", in The Middle East Journal, 28, Winter 1974, pp. 19-32.
- *Kaprielian, I., (éd), Armenians in Ontario, (Coll. "Polyphony", 4, (2)), Toronto, Ed. Harney, 1982.
- Kasbarian-Bricout, B., "Les Arméniens diasporiques", in Les Arméniens au XX^e siècle, Paris, Ed. L'Harmattan, 1983, pp. 19-76.
- Kernaklian, P., The Armenian-American Personality Structure and its Relationship to Various States of Ethnicity, (Thèse de doctorat), Syracuse U., Syracuse, 1967.
- Léonian, R., Les Arméniens de France sont-ils assimilés, Issy-les-Moulineaux, Imp. La Bégude de Mazeni, 1986.
- *Malcolm, V., The Armenians in America, Boston, Chicago, The Pilgrim Press, 1919.
- Manoukian, A., "Il caso del popolo armeno", (Tr. inéd. Elie Kiredjian, Toronto), in Rassegna Italiana di Soc. Inst. C. Cattaneo, 8, (4), 1967, pp. 559-594.
- Matossian, L.A., "The Armenian language in America", in First international conference on Armenian linguistics: proceedings, N.Y., Canadian Book, 1980, p. 243.
- *Mirak, R., "Armenian Immigration to the United States to 1915", in Journal of Armenian Studies, 1, (1), 1975, pp. 5-42.

*Petrowicz, G., La chiesa armena in Polonia, Roma, Inst. Studi Ecclesiastici, 1971.

Richardot, J.A., Arméniens, quoiqu'il en coûte, Paris, Fayard, 1982.

Talai, V., "Social Boundaries within and between ethnic groups: Armenians in London", in Man, 21, (2), 1986, pp. 251-270.

*Tashjian, H., The Armenians of the U.S. and Canada, Boston, A.Y.F., 1947.

Theolleyre, J.M., "Être Arménien en France", in Le Monde, 6, 7, 8, mai, 1981.

Tololyan, K., (éd.), What is to be asked?, (Proceedings/ colloquium I), Cambridge, Zoryan Inst., 1986.

Tumanyan, E.G., "Armenian language in Armenian communities (socio-linguistic aspect)", in First international conference on Armenian linguistics: proceedings, N.Y., Caravan Books, 1980, pp. 115-119.

United Committee of Canada for the 60th Anniversary of the Genocide of the Armenians, Armenians in Canada, Montréal, Églises Saint Grégoire et Sourp Hagop, 1974.

Wallis, W.D., Fresno Armenian (to 1919), Lawrence (Kansas) Corolado Press, 1965.

*Yeretzian, A.A., A History of Armenian Immigration to America, San Francisco, R&A Research Associates, 1974.

B. Quelques communautés ethno-culturelles:
au Canada et ailleurs.

Abou, S., Immigrés dans l'autre Amérique, Paris, Plon, 1972.

Abraham, S. and D., (éd.), Arabs in the new world, Detroit, Wayne State U., 1983.

*Abu-Laban, B., La présence arabe au Canada, (Coll. "Hist. des peuples du Canada"), Ottawa, Secrétariat d'État, 1981.

Al-Bichri, T., (en coll.), "Les Arabes Chrétiens et le nationalisme arabe", in la revue Al-Mustakbal Al-Arabi (l'avenir des Arabes), (en arabe), Beyrouth, (30), 1981, pp. 83-142.

Alpalhao, J.A., A minority in changing Society. The Portuguese Communities of Quebec, (Coll. "Travaux de recherches en Sciences Sociales", No. 6), Ottawa, U. of Ottawa Press, 1980.

*Ancil, P., "L'actualité émigrante au petit écran. La série Planète à Radio-Québec", in Questions de Culture, Québec, I.Q.R.C., 1982, pp. 55-80.

*Anderson, G.M. et Higgs, D., L'héritage du futur: les communautés portugaises au Canada, (Coll. "Hist. des peuples du Canada"), Ottawa, Secrétariat d'État, 1979.

*Chimbos, D., L'Odyssée canadienne: histoire des Grecs du Canada, (Traduit de l'anglais par Dely-Payette, M.), (Coll. "Hist. des peuples du Canada"), Ottawa, Secrétariat d'État, 1981.

Grosmaire, J.L., "Les Français à Montréal: des immigrants invisibles", in Cahiers de Géographie du Québec, 27, (71), 1983, pp. 341-348.

Hagopian, E.C., "The institutional development of the Arab-American community of Boston", in Studies in Assimilation, Wilmette (III), 1969, pp. 67-83.

*Hily, M.A. et Poinard, M., "A propos des associations portugaises en France ou l'identité condensée", in Revue Suisse de sociologie, X, (2), 1984, pp. 465-484.

Information Canada, Trois ans de vie au Canada, Ottawa, 1974.

*Jabbara, N. and J., Voyageurs to a Rocky shore. The Lebanese and Syrian of Nova Scotia, Halifax, Inst. of Public Affairs, Dalhousie U., 1985.

Juteau Lee, D., (éd.), Frontières ethniques en devenir, (Coll. "Société canadienne d'études ethniques", vol. VII), Ottawa, Presse de l'Université d'Ottawa, 1979.

Kayal, P.M., "Religion and Assimilation: Catholic 'Syrian' in America", in International Migration Review, VIII, (4), 1973, pp. 409-415.

*Kayal, P.M. and J., The Syrian-Lebanese in America: A Study in Religion and Assimilation, Boston, Twayne Publ., 1975.

Lalonde, F., "Les Francophones hors Québec. Bilan et perspectives", in Critère, No. 27, 1980, pp. 221-232.

*Leslie, P., "La hiérarchie des ethnies et les sentiments des minorités au Québec", in Le Canada face à son destin, Québec, P.U. Laval, 1978, pp. 128-155.

*Loken, G., A la conquête du Nouveau-monde: Histoire des Norvégiens du Canada, (Coll. "Histoire des peuples du Canada"), Ottawa, Secrétariat d'État, 1981.

Massé, R., "Marché ethnique et ethnicisation: La genèse de l'ethnicité haïtienne du Québec", in Culture, II, (1), 1982, pp. 53-65.

*Millet, D., "The Orthodox church: Ukrainian, Greek and Syrian" in Elliott, J.L., (éd.), Immigrant Groups, (Minority Canadians - 2), Scarborough, Prentice-Hall of Canada Ltd., 1971, pp. 47-65.

Monchanin, Centre Interculturel, Organismes ethnoculturels au Québec - 1983, Montréal, C.I. Monchanin, 1983.

_____, Répertoire des organismes sociaux au Québec - 1984. Montréal, C.I. Monchanin, 1984.

Oriol, M., "L'émigré portugais ou l'homme multidimensionnel", in Revue Suisse de sociologie, X, 1984, pp. 541-562.

*Patriarcat Grec-Melkite cath., Le lien (Almanach), Beyrouth, Impr. St-Paul, 1986.

Perreault-Dorval, G., "Culture de survie, survie d'une culture", in North-Nord, Spring 1983, pp. 46-50.

*Radecki, H. et Heydenkorn, B., Un membre d'une famille distinguée: les Communautés polonaises du Canada, (Coll. "Hist. des peuples du Canada"), Ottawa, Secrétariat d'État, 1980.

*Reid, W., (éd.), La tradition écossaise au Canada, (Coll. "Hist. des peuples du Canada"), Ottawa, Secrétariat d'État, 1981.

*Salem, N., "La Communauté arabophone du Québec", in Forces, no. 73, hiver 1986, pp. 70-73.

Selim, G.D., American doctoral dissertations on the Arab World 1883-1968, Washington, Library of Congress, 1970.

*Secrétariat d'État (Canada), Les rameaux de la famille canadienne, (Coll. "Histoire des peuples du Canada"), Ottawa, Secrétariat d'État, 1980.

Simon, A., "Ethnicity as a cognitive model: Identity variations in a Greek immigrant Community", in Ethnic Group, 2, 1979, pp. 133-153.

Vernex, J.C., "Espace et appartenance: l'exemple des Acadiens au Nouveau-Brunswick", in Cahiers de Géographie du Québec, 23, (58), avril 1979, pp. 125-142.

Walker, J.W. et St. G., Précis d'histoire sur les canadiens de race noire. Source et guide d'enseignement, Hull, Secrétariat d'État de Multiculturalisme, 1981.

*Wassef, H.N., The Egyptians in Montreal, (Thèse de maîtrise en Géographie), Univ. McGill, Montréal, 1978.

III. Méthodologie.

A. Méthodes et théories.

*Balle, F., Bourricaud, F. et Rivière, C., Le Système Social, Paris, Libr. Larousse, 1977.

Bastide, R., Anthropologie appliquée, ("Petite Bibl. Payot, No. 183"), Paris, Payot, 1971.

*Breton, R. J-L., Géographie des Langues, (Q.S.-J. - 1648), Paris, P.U.F., 1976.

Cazeneuve, J., L'Ethnologie, (Coll. "Encyclopédie Larousse de poche"), Paris, Coulommiers, Larousse, 1967.

Coulson, M.A. et Riddell, C., Devenir sociologue, (Tr. Hénault, G.), Montréal, St-Martin, éd. 1986.

*Desroche, H. et Séguy, J., Introduction aux Sciences humaines des Religions, Paris, Cujas, 1970.

Doise, W., Deschamps, J.C. et Mugny, G., Psychologie Sociale expérimentale, ("Coll. U"), Paris, A. Colin, 1978.

Durkheim, E., Les règles de la méthode sociologique, Paris, P.U.F., éd. 1963.

*Duverger, M., Sociologie Politique, (Coll. "Thémis"), Paris, P.U.F., 1968.

Fichter, J.H., Sociologie, (Coll. "Encyclopédie universitaire"), Paris, Ed. Universitaires, 1960.

*Giner, S., Initiation à l'intelligence sociologique, Toulouse, Privat, 1970.

*Halbwachs, M., Morphologie sociale, (Coll. "U.2"), Paris, Libr. A. Colin, 1970.

*Herskovits, M.J., Les bases de l'anthropologie culturelle, (Petite Bibl. Payot), Paris, Payot, 1967.

Javeau, C., Comprendre la Sociologie, Verviers, Marabout U., 1976.

*Loubet del Bayle, J.L., Introduction aux méthodes des sciences sociales, Toulouse, Privat, 1978.

*Maisonnette, J., Psychologie sociale, (Q.S.-J. 458), Paris, P.U.F., 1957.

Mauss, M., Manuel d'ethnographie, (Coll. "Petite bibl. Payot"), Paris, Payot, 1971.

*Selltitz, C., Wrightsman, I.S. et Cook, S.W., Les méthodes de recherche en Sciences Sociales, (Tr. Bélanger D.), Montréal, Ed. HRW, 1977.

Wach, J., Sociology of Religion, Chicago, U. of Chicago Press, 1944.

B. Études sur la survie culturelle.

Bastide, R., "Acculturation", in Encyclopaedia Universalis, 1984, V. 1, pp. 104-109.

Beaubien, I., Davis, D., Langevin, G. et Lapointe, R., (en coll.), Le pluralisme. Symposium interdisciplinaire. Pluralism: its meaning today, (Coll. "Héritage et projet" 10), Montréal, Fides, 1974.

Blishen, Jones, Naegle, Porter, (en coll.), Canadian Society, Sociological Perspectives, Toronto, MacMillan of Canada, 1973.

- *Bourdon, R., Effets pervers et ordre social, Paris, P.U.F., 1977.
- *Breton, R., "Ethnic Pluralism and Social Equality", in Human Relations, 14 (22), Déc. 1974, pp. 6-10.
- *_____, "Institutional Completeness of Ethnic Communities and the personal relations of Immigrants", in The American Journal of Sociology, LXX, (2), 1964, pp. 193-205.
- _____, The ethnic community as a resource in relation to group problem: perceptions and attitudes, (Coll. "Centre for urban and community Studies"), (Researchpaper No. 122, Ethnic Pluralism, No. 2), Toronto, Toronto U.P., 1981.
- *Breton, R., Reitz, J.G. et Valentine, V., Les frontières culturelles et la cohésion du Canada, Montréal, Inst. de recherches politiques, 1981.
- Carroll, T.G., "Islam and political community in the Arab World", in Int. Middle East Studies, Vol. 18, 1986, pp. 185-204.
- Chaliand, G., Robinson, M. et Ternon, Y., (en coll.), Les minorités à l'âge de l'État-Nation, (Coll. "Géographies et Stratégies"), Paris, Fayard, 1985.
- Charriton, P., Les droits des peuples à leur identité, (Coll. "Héritage et Projet", No. 22), Montréal, Fides, 1979.
- Driedge, L., (éd.), The Canadian Ethnic Mosaic: a Quest for Identity, (Coll. "Canadian ethnic studies", No. 6), Toronto, McClelland & Stewart, 1978.
- Durkheim, E., Le suicide. Étude de sociologie, Paris, P.U.F., éd. 1979.
- George, R., Géopolitique des minorités, (Q.S.-J. 2189) Paris, P.U.F., 1984.
- Glazer, N. and Moynirian, D., (éd.), Ethnicity, Theory and experience, Cambridge, Harvard U.P., 1975.
- Goldstein, J.E. et Bienvenue, R.M., Ethnicity and Ethnic relations in Canada, Toronto, Butter Worths, 1980.
- *Gordon, M.M., Assimilation in American life. The Role of race, religion and national origins, N.Y., Oxford U. Press, 1964.

*Gurvitch, G., La vocation actuelle de la sociologie, (2 vol), Paris, P.U.F., 1963.

Herskovits, M., Franz Boas. The science of man in the making, Clifton, 1973, Augustus M. Kelly, Publ., 1973.

Kallen, H.M., Cultural Pluralism and the American Idea. An essay in social philosophy, Philadelphia, U. of Pennsylvania Press, 1956.

Kinloch, G.C., The dynamics of race relations. A Sociological analysis, Toronto, McGraw-Hill Book Co., 1974.

*Lapointe, R., "Le Pluralisme - Introduction", in Le Pluralisme. Symposium interdisciplinaire. Pluralism: its meaning today, (Coll. "Héritage et Projet" - 10), Montréal, Fides, 1974, pp. 9-15.

Leiris, M., Cinq études d'ethnologie, Paris, Ed. Denoël/Gonthier, 1969.

Lévi-Strauss, C., Anthropologie structurale deux, Paris, Plon, éd. 1973.

*Malinowski, B., Une théorie scientifique de la culture, Paris, F. Maspero, 1968.

*Marcel, G., Être et Avoir, Paris, Ed. Montaigne, 1935.

*Marienstras, R., Être un peuple en diaspora, (Coll. "Cahiers Libres-mosaïques I"), Paris, F. Maspéro, 1975.

*Merton, R.K., Social theory and social structure, N.Y., The Free Press, éd. 1968.

Morgan, J. de, Essai sur les nationalités, Marseille-Venise, Publ. de l'Académie de Marseille, éd. 1982.

Morin, M., L'Amérique du Nord et la culture, LaSalle, Hurtubise HMH Ltée, 1979.

Ossenberg, R.J., Canadian Society: Pluralism, change and conflict, Scarborough, Prentice-Hall of Canada Ltd., 1971.

Poirier, J., "Ethnies et cultures", in Ethnologie régionale I, (Coll. "Encyclopédie de la Pléiade"), Paris, Gallimard, 1972, pp. 11-62

———, "Des groupes ethniques aux sociétés hétéroculturelles", in Ethnologie régionale II, (Coll. "Encyclopédie de la Pléiade"), Paris, Gallimard, 1978, pp. 1903-1934.

- Porter, J., The Vertical Mosaic, Toronto, U. of Toronto Press, 1965.
- Raffestin, C., "La langue comme ressource: pour une analyse vernaculaire et véhiculaire", in Cahiers de Géographie du Québec, 22, (56), 1978, pp. 278-286.
- Reitz, J., The Survival of Ethnic Groups, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd., 1980.
- *Renan, E., Discours et conférences, Paris, Calman-Lévy, 1922.
- *Savard, J.G. et Vigneault, R., (en coll.), Les États multilingues. Problèmes et solutions, (Publ. centre international de recherche sur le bilinguisme, No. 9), Québec, Presse de l'Université Laval, 1975.
- Smith, A.D., "Ethnic persistence and national transformation" in The British Journal of Sociology, XXXV, (3), 1984, pp. 452-459.
- _____, The Ethnic Revival in the modern world, Cambridge, U.P., 1981.
- Tönnies, F., Communauté et Société, (Tr. Leif, J.), (Coll. "Des classiques des Sc. humaines"), Paris, Retz, C.E.P.L., 1977.
- *Touret, B., L'Aménagement constitutionnel des États de peuplement composite, (Publ. du Centre International de recherches sur le bilinguisme, No. 6), Québec, Presse de l'Université Laval, 1973.

IV. L'Église et le pouvoir dans la société.

A. Église et pouvoir.

- Ansart, P., Idéologies, conflits et pouvoir, Paris, P.U.F., 1977.
- *Barauna, G., (dir.), L'Église de Vatican II, T. 3, Paris, Ed. du Cerf, 1966.
- *Bernard, J.P., Les Idéologie Québécoises au 19e siècle, Montréal, Ed. du Boréal Express, 1973.
- *Charron, A., Bertrand, G.-M. et Laurin, R., Le renouveau communautaire chrétien au Québec, (Coll. "Héritage et Projet - 12"), Montréal, Fides, 1974.

- *Clark, S.D., Church and Sect in Canada, Toronto, U. of Toronto Press, 1946.
- Commission d'étude sur les laïcs et l'Église, L'Église du Québec: un héritage, un projet, Montréal, Fides, 1971.
- *Courcy, R., "L'Église catholique au Québec", in Culture et société au Canada en périodes de crise économique, (Thèmes canadiens, vol. VIII), Ottawa, Ed. J. Carlsen-J.-M. Lacroix, 1987.
- Crysdale, S. et Montminy, J.P., La Religion au Canada: Bibliographie annotée des travaux en sciences humaines des religions (1945-1970), Downsview - Québec, York University et les Presses de l'Université Laval, 1974.
- Crysdale, S. and Wheateroft, L., (éd.), Religion in Canadian Society, Toronto, MacMillan of Canada, 1976.
- Defois, G., Le pouvoir dans l'Église, Paris, Cerf-Desclée, 1973.
- *Eid, N.F., Le clergé et le pouvoir politique au Québec - Une analyse de l'idéologie ultra-montaine au milieu du XIXe siècle, ("Cahiers du Québec"), Montréal, Hurtubise, HMH, 1978.
- *Grant, J.W., The Church in the Canadian Era. The First Century of Confederation, Toronto-Montréal, McGraw-Hill, Ryerson Ltd., 1972.
- Hamelin, J. et Gagnon, N., Histoire du Catholicisme québécois (2 t.), Montréal, Boréal Express, 1984.
- *Handy, R.T., A History of the Churches in the United States and Canada, N.Y., Oxford U.P., 1977.
- Howe, J., "Bizarre Aspects of a Vanishing Act: The Religions cleavage and voting in Canada", in Meisel, J., Working Papers on Canadian Politics, Montréal and London, McGill - Queen's, U.P., 1975.
- *Ingram, L.C., "Leadership, Democracy and Religion: Role ambiguity among pastors in Southern Baptist churches", in Journal for the Scientific study of Religion, XX, (2), 1981, pp. 119-129.
- Isambert, F.A., "Religion - La Sécularisation", in Encyclopaediae Universalis, 1984, corpus 15, pp. 844-845.

Kerkhofs, S.J., (en coll.), "A la recherche de communautés à taille humaine", in Pro Mundi Vita, sept., pp. 2-32, 1976.

*Luzbetak, L.J., L'Église et les cultures, (Coll. "Tradition et Renouveau, 4"), Paris, Ed. Lumen Vitae, 1968.

Maître, J., "La Religion populaire", in Encyclopaedia Universalis, Corpus 15, pp. 843-844.

Marc, G., "Sept défis à relever", in Pro Mundi Vita, juillet 1980, pp. 16-26.

Moir, J.S., The Church in the British Era. From the British Conquest to Confederation, Toronto-Montréal, McGraw-Hill Ryerson Ltd., 1972.

Moulin, L., (éd.), Les Églises, comme institutions politiques, Bruxelles, Inst. belge, de Sc. politique, 1973.

*Pro Mundi Vita,
- "L'Église et l'Évangélisation institutionnalisée", nov. 1976, pp. 7-20.

* - "La Participation dans l'Église catholique", janvier 1981, pp. 3-37.

*Rouleau, J.P., (dir.), "La religion au Québec: Situation présente et à venir", in Pro Mundi Vita: dossiers. Novembre-décembre 1977, numéro spécial.

Strychman, P., "Réflexions et Prospectives sur la sociologie de la religion au Québec", in Les cahiers du centre de recherches en sociologie religieuse, Vol. 1, 1977, pp. 145-183.

*Voisine, N. et Hamelin, J., (dir.), Les Ultramontains canadiens-français, Montréal, Boréal Express, 1985.

Walsh, H.H., The Church in the French Era. From colonization to the British Conquest, Toronto, The Ryerson Press, 1973.

Willaime, J.P., "De la fonction infrapolitique du religieux", in The Annual Review of the Social Sciences of Religion, pp. 167-186, (Vol. 5), 1981.

Yinger, J.M., Religion, Société, Personne, Paris, Ed. Universitaires, 1964.

B. Organisation et société.

Anzieu, D., "L'Agressivité entre les groupes et à l'intérieur des groupes", in Revue des Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, Série 4-13, 1978, pp. 175-187.

*Dahrendorf, R., Classes et conflits de classe dans la société industrielle, Paris-Lahaye, Mouton Ed., 1972.

Gagné, J., La Motivation. Réalisation de soi dans la mutualité, Ottawa, Ed. de l'Université d'Ottawa, 1969.

Gosselin, R., "Pour qui, pour quoi les organisations existent-elles?", in Relations Industrielles, 29, (4), 1974, pp. 726-743.

*Guiot, J., Organisations sociales et comportements, Paris, Ed. Hommes et Techniques, et Montréal, Ed. Agence d'Arc., 1981.

Hess, R., Centre et Périphérie, Toulouse, Ed. Privat, 1978.

Marcel, J.G. et Simo, H.A., "Les conflits dans les organisations", in Les organisations. Problèmes psycho-sociologiques, Paris, Dunod, 1964, pp. 110-131.

Miles, R.E., "Relations humaines ou ressources humaines", in Harvard - L'expansion, Hiver 1980-81, pp. 23-31.

Mintzberg, H., "Le travail du dirigeant: la légende et les faits", in Direction et Gestion, No. 1, 1976, pp. 49-55.

Morse, J. et Lorsch, J., "Il n'existe pas d'organisation idéale", in Harvard - L'expansion, automne 1978, pp. 49-55.

Parsons, T., Action Theory and the Human Condition, N.Y., The Free Press, 1978.

Pugh, D.S. et Hickson, D.J., "L'étude comparée des organisations", in Synopsis, mars-avril, 1968, pp. 21-37.

Rainville, J.M., "Technologie, structure administrative et mode d'adaptation des individus à l'organisation", in Relations Industrielles, 18, (2), 1973, pp. 241-264.

*Shils, E., Center and Periphery. Essays in Macrosociology, Chicago, University of Chicago Press, Ltd., 1975.

Simon, P., Le ressourcement humain, (T. 1), Montréal, Agence d'Arc, éd. 1979.

*Trist, E., "S'adapter à un monde en pleine évolution", in La Gazette du travail, Février 1978, pp. 50-56.

Sources primaires

- Les feuillets paroissiaux de la communauté arménienne catholique de Montréal (1967-1986).
- L'album commémoratif (1983).
- Lettres Patentes - La Charte (1969).
- Le règlement interne (1971).

RÉSUMÉ

Les difficultés
d'une Église-Communauté proche orientale de Montréal
Le cas de l'arménienne catholique (1967-1983)

Par Georges H. Moukhtar
Thèse de Philosophiae Doctor (Sciences religieuses)

Par cette recherche nous visions à atteindre deux buts complémentaires. Dans le cadre du multiculturalisme canadien, nous voulions premièrement présenter une communauté proche orientale de Montréal, en l'occurrence l'arménienne catholique, depuis sa fondation, en 1967, jusqu'à l'inauguration de son foyer communautaire en 1983. Notre deuxième but, majeur, constituait l'hypothèse de la recherche, hypothèse que nous avons induite à la lumière de nos premières observations. Dans le premier volet, nous avons essayé de démontrer que cette Communauté est confrontée à de sérieuses difficultés et qu'elle court le risque de l'érosion, ce qui entraverait sa survie culturelle et l'exposerait au danger. Dans le second volet, nous avons plutôt tenté de démontrer que les causes de ces difficultés se situent d'abord au niveau de l'identité culturelle qui n'est pas commune à tous les membres ni partagée par tous; que ces causes renvoient ensuite à l'absence partielle d'une continuité culturelle à travers l'histoire et troisièmement

à l'absence d'une politique démocratique telle que les communautés-soeurs en connaissent dans la diaspora. Nous en avons déduit que l'absence de ces causes éliminerait ces difficultés et que, par voie de conséquence, les conditions de survie culturelle en seraient rétablies.

Pour réaliser notre recherche et expérimenter notre hypothèse nous avons eu recours à une étude historique événementielle du passé de la Communauté en vue de comprendre son présent. Nous pouvions saisir ainsi le fil conducteur qui continue à animer la personnalité communautaire. Nous étions également en mesure de comparer les structures organisationnelles actuelles, non seulement avec celles de son passé, mais aussi avec celles des communautés-soeurs. En remontant le cours de l'histoire nous nous sommes arrêté au dix-neuvième siècle que nous avons considéré comme l'étape-charnière entre le passé et notre époque contemporaine, consécutive au Génocide.

C'est au dix-neuvième siècle que l'Eglise-Nation arménienne a connu ses crises intenses au sein de l'Empire ottoman. Cet Empire était confronté aux visées des Grandes Puissances et aux mouvements de libération nationale dans la région des Balkans et du Proche Orient. Dans cette conjoncture, deux nouvelles Eglises-Communautés émergèrent: la catholique, en 1830, et la protestante, en 1848. Comme

conséquence des réformes ottomanes, d'une part, et des influences occidentales, d'autre part, le mouvement de réorganisation communautaire démocratique se concrétisa, au sein de l'Église-Nation, par l'adoption d'une constitution nationale en 1860. Cette constitution est toujours en vigueur dans les communautés-soeurs diasporiques, tandis que les laïcs arméniens catholiques ont perdu leur droit de cogestion des affaires communautaires en 1867, date de l'imposition de la bulle *Reversurus* par le pape Pie IX. Après le fiasco du Congrès de Berlin de 1878 par rapport à la question arménienne, les intellectuels et les nationalistes arméniens fondèrent des mouvements et des partis révolutionnaires en vue de réaliser une certaine autonomie dans les régions arméniennes de l'Anatolie orientale, à l'instar des peuples des Balkans et du Mont-Liban. Aujourd'hui, ces mêmes partis politiques, le Hentchag, le Tachnag et le Ramgavar participent, avec l'Église, à la gestion des affaires communautaires-soeurs de la diaspora.

Après le Génocide les rescapés se dispersèrent dans les régions environnantes, en particulier au Liban. Grâce au système pluri-confessionnel libanais, les Arméniens purent reconstituer leur complétude institutionnelle. Par comparaison, le système culturel de la dualité Québec-Canada n'offre pas, aujourd'hui, les mêmes garanties pour la survie culturelle des communautés ethniques minoritaires. Malgré

l'absence de la même protection constitutionnelle, les Arméniens, arrivés massivement au Canada dès les années soixante, reconstituèrent, de nouveau, leurs organisations communautaires à Montréal et ailleurs au Canada. Ainsi l'Eglise-Communauté arménienne catholique voyait le jour à Montréal en 1967. A partir de la guerre civile libanaise, déclenchée en 1975, plusieurs Arméniens se joignirent à leurs coreligionnaires de Montréal, majoritairement en provenance du Proche Orient.

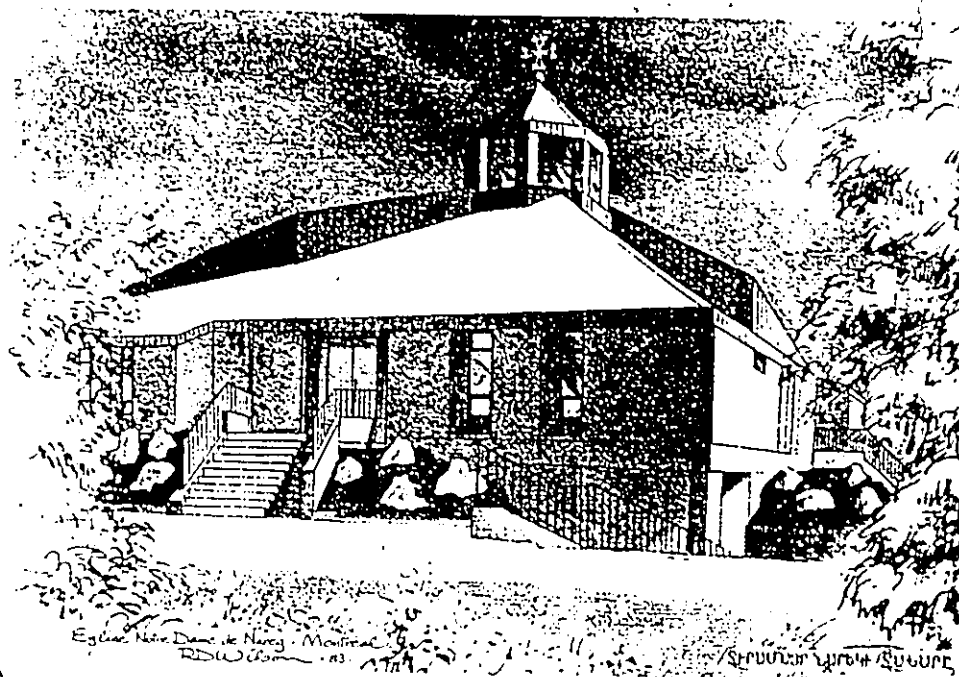
Notre étude descriptive de l'histoire événementielle de l'Eglise-Nation arménienne a été suivie aussi par une description monographique de l'évolution historique de l'Eglise-Communauté arménienne catholique de Montréal, ainsi que par une description littéraire de l'organisation communautaire. Cette dernière a été appuyée de graphiques et de classifications typologiques d'ordre relationnel, pour arriver à interpréter, à analyser et à comprendre les données recueillies.

Ces données ont été puisées dans les feuillets paroissiaux, l'album commémoratif, le règlement interne et la charte; elles furent complétées par des rencontres, par des observations participantes internes et externes et par une enquête non-probabiliste d'opinions et d'attitudes. En soumettant notre hypothèse au test d'une certaine réalité

découlant de ces données, nous avons constaté que la Communauté est effectivement confrontée à des difficultés. Le premier volet de l'hypothèse a été corroboré.

Il nous restait à chercher les causes de ces difficultés pour vérifier le deuxième volet. Pour l'étude de nos données, nous nous sommes inspiré d'une approche analytique comparative, en l'étayant occasionnellement par le calcul des associations et par l'analyse multivariée. Ainsi nous sommes arrivé à identifier les trois causes émises dans le deuxième volet de notre hypothèse et par conséquent à valider l'hypothèse. Dès lors nous pouvions conclure que la survie culturelle de la Communauté serait tributaire de la présence de ces trois conditions: une identité culturelle commune, une continuité historique de l'identité culturelle et une politique démocratique communautaire, bref, d'une plus grande complétude institutionnelle.

ՀԱՅ ԿԱԹՈՂԻԿԷ ՀԱՍՏԱՅԷ
 Communauté Arménienne Catholique
 Notre-Dame De Nareg
 طائفة الأرمن الكاثوليك
 858, Côte Vertu, Saint-Laurent, Québec H4L 1Y4



Le Foyer Notre-Dame de Nareg de la Communauté arménienne
 catholique de Montréal.